

LA ROCHE-MAURICE (FINISTERE - BRETAGNE)

Château de Roc'h Morvan : enceinte basse

Rapport de fouille programmée 2016
Arrêté de prescription SRA 2016-034



Ronan PERENNEC

Avec la collaboration de :

Bertrand GRALL, Léa CLOUET, Ronan LOUESSARD, Yoann DIEU
Anne KERGOURLAY, Chloé PFISTER, Pierre-Marie GUIHARD

Quimper – Le Faou :

Conseil départemental du Finistère, Mission Archéologie
Centre départemental de l'archéologie, janvier 2017



Pérennec R. (dir.), *LA ROCHE-MAURICE (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse, rapport de fouille programmée 2016*. Le Faou - Quimper : Département du Finistère, Mission Archéologie. Centre départemental de l'archéologie - Service Régional de l'Archéologie de Bretagne, janvier 2017.

Avis au lecteur

Le présent rapport comporte les résultats d'une opération de fouille archéologique.

Les rapports constituent des documents administratifs communicables au public, après remise au Service régional de l'archéologie, suivant les dispositions de la loi modifiée n°78-753 du 17 juillet 1978.

Aux termes de la circulaire de mars 1996, prise pour application, ils pourront donc être consultés en respect des droits de propriété littéraire et artistique possédés par les auteurs et des contraintes qui en résultent.

La prise de notes et les photocopies sont autorisées pour un usage exclusivement privé et non destinées à une utilisation collective (article L122-5 du code de la propriété intellectuelle).

Toute reproduction de texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de la courte citation, avec les références exactes et complètes de l'auteur et de l'ouvrage.

Par ailleurs, l'exercice du droit de la communication, exclut, pour ses bénéficiaires ou pour les tiers, la possibilité de reproduire, de diffuser ou d'utiliser à des fins commerciales les documents communiqués (loi n°78-753 du 17 juillet 1978, art.10).

	Sommaire	p. 1
	Fiche signalétique	p. 3
	Générique de l'opération	p. 4
	Arrêté d'autorisation	p. 5
	Autorisation municipale	p. 7
I	Présentation générale de l'intervention	p. 9
1)	Nature du site	p. 9
2)	Aperçu historique	p. 9
3)	Méthodologie	p. 9
3-1)	Emprise du secteur étudié	p. 9
3-2)	Moyens mis en oeuvre	p. 12
3-3)	Enregistrement des données et relevés	p. 13
3-4)	Les datations	p. 14
3-5)	L'étude documentaire et historique	p. 16
4)	Protection et valorisation du site	p. 16
II	Les Résultats	p. 17
1)	Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1 et UH2	p. 17
1-1)	Phase 1: XIIe siècle	p. 17
1-2)	Phase 2: XIIIe siècle	p. 23
1-3)	Phases 3: XIVe siècle	p. 39
1-4)	Phase 4: XVe siècle	p. 43
1-4)	Phase 5: fin XVe- XVIe siècle	p. 50
1-5)	Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle	p. 51
2)	Le front sud : les UH3, UH4, UH6, UH7 et UH8	p. 53
2-1)	Phase 1 : XIIe siècle	p. 53
2-2)	Phases 2 : XIIIe siècle	p. 56
2-3)	Phases 3 : XIVe siècle	p. 62
2-4)	Phase 4 : XVe siècle	p. 66
2-5)	Phase 5 : fin XVe- XVIe siècle	p. 67
2-6)	Phase 6 : fin XVIe- XVIIe siècle	p. 71
3)	L'accès à la porterie haute : l'UH10	p. 75
3-1)	Phase 1 : le XIIe siècle	p. 75
3-2)	Phase 2 : le XIIIe siècle	p. 80
3-3)	Phases 3 et 4 : les XIVe et XVe siècles	p. 88
3-4)	Phase 5 : fin XVe – XVIe siècle	p. 89

3-5)	Phase 6 : la fin XVIe-XVIIe siècle	p. 90
3-6)	Phase 7 : les XIXe et XXe siècles	p. 91
4)	Le secteur sud : l'UH11	p. 92
4-1)	Avant la phase 5 : phases 3 et 4, XVe-XVIe siècles	p. 92
4-2)	Phase 5 : la fin XVe-XVIe siècle	p. 93
4-3)	Phase 6 : Fin XVIe-XVIIe siècles	p. 100
4-4)	Phase 7 : XIXe-XXe siècles	p. 102
5)	Récapitulation	p. 107
5-1)	Phase 1 : XIe-XIIe siècles	p. 107
5-2)	Phase 2 : le XIIIe siècle	p. 109
5-3)	Phases 3: le XVe siècle	p. 112
5-4)	Phase 4: le XVIe siècle	p. 116
5-5)	Phases 5 : la fin XVe-XVIe siècle	p. 118
5-6)	Phase 6 : la fin XVIe-XVIIe siècle	p. 121
5-7)	Phase 7 : Les XIXe et XXe siècles	p. 122
	Conclusion	p. 123
	Bibliographie	p. 126
	Annexe 1 : Le mobilier	p. 130
1)	Le mobilier céramique	p. 130
2)	Le mobilier non céramique (Ronan Louessard)	p. 142
	Annexe 2 : Etude numismatique (Pierre-Marie Guilhard)	p.154
	Annexe 3 : Diagrammes stratigraphiques	p. 158
	Annexe 4 : Les analyses radiocarbone	p. 165
	Table des illustrations	p. 172

Fiche signalétique

Identité du site

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : La Roche Maurice

N° INSEE : 29 237 002

Lieu-dit ou adresse : Bourg, château de Roc'h Morvan

Cadastre (2012) : Section AA, parcelles : 130

Coordonnées RGF93 CC48 : - X : 1168055,04, Y : 7277474,33

Propriétaires du terrain : Conseil départemental du Finistère

Protection juridique : Inscription M.H. en 1924

Opération archéologique

Nature de l'opération : Fouille programmée

Arrêté(s) de prescription n°: 2016-034 en date du 25 mars 2016

Responsable de l'opération : Ronan PERENNEC (Conseil départemental du Finistère – DCJS-CDPM – Mission Archéologie / Centre départemental de l'archéologie)

Maître d'ouvrage : Conseil départemental du Finistère

Localisation : enceinte basse

Surface décaissée ou fouillée :

Fouille menée jusqu'au substrat : oui, partiellement

Dates d'intervention sur le terrain : 29 au 31 mars ; 4 au 6 juillet ; 18 juillet – 12 août ; 13 au 16 septembre ; 3 au 7 octobre 2016

Résultats

Chronologie : *Moyen Age-époque moderne (XIIe-XVIIe siècles)*

Vestiges immobiliers : *tour porte, barbacane, boulevard d'artillerie, escalier, Courtines, tours, châtelet, logis, latrines, archères, tour d'artillerie, piles de pont, escalier, terrasses, bâtiments.*

Vestiges mobiliers : *céramique, petit mobilier métallique, monnaies*

Lieu de dépôt du mobilier archéologique : Centre départemental de l'archéologie (Conseil général du Finistère) – Le Faou / Dépôt de fouilles archéologiques du Finistère

Résumé : L'intervention a permis de mettre en évidence une évolution chronologique concernant six principaux états successifs, depuis le XIIe siècle. Elle a mis en évidence la création de l'enceinte basse depuis au moins le XIIe siècle, soit au même moment que la construction du premier château de pierres sur le Roc'h. Le système de flanquement élaboré est en grande partie repris dans l'enceinte philippine du XIIIe siècle.

Inépendamment de l'éclairage apporté sur l'évolution de la forteresse au Moyen Age, les fouilles ont aussi permis de découvrir et comprendre une transformation majeure au tout début du XVIe siècle, pour adapter le château à l'artillerie moderne. Cela passe par la construction d'un boulevard d'artillerie, d'une tour à canon, d'un moineau, et par l'utilisation, dans les défenses, de talutages de terre pour protéger la base de certains ouvrages.

Une dernière phase de construction a aussi pu être identifiée, dans le courant du XVIIe siècle, alors même que le château semble perdre tout rôle militaire, au profit d'une fonction carcérale accrue.

Générique de l'opération

Prescripteur et suivi scientifique : DRAC de Bretagne – Service Régional de l'Archéologie

Stéphane DESCHAMPS (CRA), Yves MENEZ (adjoint du CRA / CRA), Jean-Charles ARRAMOND (contrôle scientifique)

Suivi administratif : Bernard JACQ (CDPM), Ronan PERENNEC (CDPM/ Mission Archéologie), Anne BADICHE-DESILLE (CDPM/ Mission Patrimoine architectural), Patricia LOUBOUTIN (CDPM/comptabilité, marchés)

Équipe archéologique :

Centre départemental de l'archéologie :

Ronan PERENNEC – responsable d'opération

Léa CLOUET – responsable de secteur

Bertrand GRALL – topographe dessinateur

Stagiaires :

Thibault CARDINAL, Mickaël DUFEIL, Ethel GABISON, Anne KERGOURLAY, Etienne LECLERE, Malo LEMEE, Maël LOPES-LE FLOHIC, Nolwen L'HOSTISS, Ronan LOUESSARD, Alexandre MOREL, Manon PALUDETTO, Léa PASQUETTE, Nathalie PERCEPIED, Loïc PREVOSTAT, Tiphonie RAULT, Envel SIMONET, Antony THEODOSSIADIS.

Terrassements : Crenn Sarl

Echafaudages : entreprise Abarnou

Relevés topographiques : Bertrand GRALL

Photogrammétrie : Ronan LOUESSARD

Relevés de terrain : Léa CLOUET, Mickaël DUFEIL, Ethel GABISON, Anne KERGOURLAY, Etienne LECLERE, Malo LEMEE, Maël LOPES-LE FLOHIC E. SIMONNET, N. L'HOSTISS, Manon PALUDETTO, Nathalie PERCEPIED, Bertrand GRALL

Informatisation des relevés : Bertrand GRALL, Léa CLOUET, Chloé PFISTER, Yoann DIEU, Anne KERGOURLAY, Ronan LOUESSARD

Etude numismatique : Pierre-Marie GUIHARD (UMR 6273 CRAHAM, université de Caen)

Etudes Radiocarbones : Beta Alalytic Radiocarbon Dating Laboratory (Miami-Oxford)

Fonds topographiques : Service topographique de L'INRAP ; Bertrand GRALL, CDA ; IGN ; cadastre.gouv.fr

Rédaction des textes : Ronan PERENNEC, avec le concours de Ronan LOUESSARD (petit mobilier non céramique) et Pierre-Marie GUIHARD (étude numismatique).

Mise en page : Ronan PERENNEC

Crédit des illustrations : Conseil départemental du Finistère – Mission Archéologie (Centre départemental de l'archéologie) ; Ronan LOUESSARD, Dominique LIZERAND.

Remerciements : Patrick KERNEVEZ, Jocelyn MARTINEAU, Frédéric BOUMIER

ARRETE D'AUTORISATION



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

**le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille-et-Vilaine,**

ARRETE n° 2016-034

VU le code du patrimoine, notamment son livre V et en particulier les articles L531-9 et L531-15 ;

VU le décret n° 65-48 du 8 janvier 1965 modifié pris pour l'exécution du livre II du Code du travail (hygiène et sécurité sur les chantiers de travaux) ;

VU le décret n° 94-423 du 27 mai 1994 portant création des organismes consultatifs en matière d'archéologie nationale ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG en date du 13 novembre 2014 portant délégation de signature à M. Jean-Loup LECOQ, directeur régional des affaires culturelles de Bretagne,

VU l'arrêté préfectoral n° 2014 S.G.A.R./DRAC/DSG du 13 novembre 2014 portant subdélégation de signature,

après avis de la Commission interrégionale de la recherche archéologique Ouest en date d'9-10 février 2016

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Ronan PERENNEC est autorisé(e) à procéder, en qualité de responsable scientifique, à la poursuite d'une opération de fouille programmée à partir de la date de notification du présent arrêté jusqu'au 31/12/2016 :

Intitulé de l'opération :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : LA ROCHE MAURICE

Lieu-dit : château de Roc'h Morvan

Cadastre :2012 section : AA parcelles : 130

Organisme de rattachement :Département du Finistère

Article 2 : prescriptions générales

Les recherches sont effectuées sous la surveillance du conservateur régional de l'archéologie territorialement compétent, qui pourra imposer toutes prescriptions qu'il jugera utiles pour assurer le bon déroulement scientifique de l'opération.

A la fin de l'année, le responsable scientifique de l'opération adressera au conservateur régional de l'archéologie le rapport final de l'opération dont la présentation et le contenu sont définis par les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004. Le rapport remis en trois exemplaires au format A4 papier, documents pliés inclus et un exemplaire au format PDF sur support numérique. Il donnera un inventaire de l'ensemble du mobilier recueilli et signalera les objets d'importance notable. Il indiquera les études complémentaires envisagées et le délai prévu pour la publication.

L'ensemble des documents relatifs à l'opération (notes, photographies, relevés, correspondances, ...) sera remis au conservateur régional de l'archéologie.

Le responsable scientifique de l'opération tiendra régulièrement informé le conservateur régional de l'archéologie de ses travaux et découvertes. Il lui signalera immédiatement toute découverte importante de caractère mobilier ou immobilier et les mesures nécessaires à la conservation provisoire de ces vestiges devront être prises en accord avec lui.

Article 3 : destination du matériel archéologique découvert

Le statut juridique et le lieu de dépôt du matériel archéologique découvert au cours de l'opération seront réglés conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux termes des conventions passées avec les propriétaires des terrains concernés.

Article 4 : prescriptions / motivations / recommandations particulières à l'opération

Néant.

Article 5 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 25 mars 2016

pour le Préfet de région,
pour le directeur régional des affaires culturelles
par délégation,



Yves Menez
Conservateur régional de l'archéologie par intérim



TI-KÉR ROCH MORVAN

MAIRIE DE
LA ROCHE-MAURICE

29800

ATTESTATION

Je soussignée Laurence FORTIN, autorise Monsieur Ronan PERENNEC, archéologue départemental, à procéder à une surveillance des travaux, ainsi qu'à des sondages archéologiques dans le cadre de la construction de la maison du Patrimoine, sur la place du Château, à compter du 3 octobre 2016 jusqu'à la fin des travaux nécessitant une intervention affectant le sous-sol.

Fait à LA ROCHE MAURICE,

Le 3 octobre 2016,

Le Maire,

L. FORTIN

pl



Tél. 02 98 20 43 57

fax 02 98 20 43 55

e-mail : la.rocche.maurice@wanadoo.fr

www.larochemaurice.fr

rue de la mairie - 29800 - La Roche - Maurice

Localisation du site sur carte IGN
et plan cadastral
DAO B. Grall

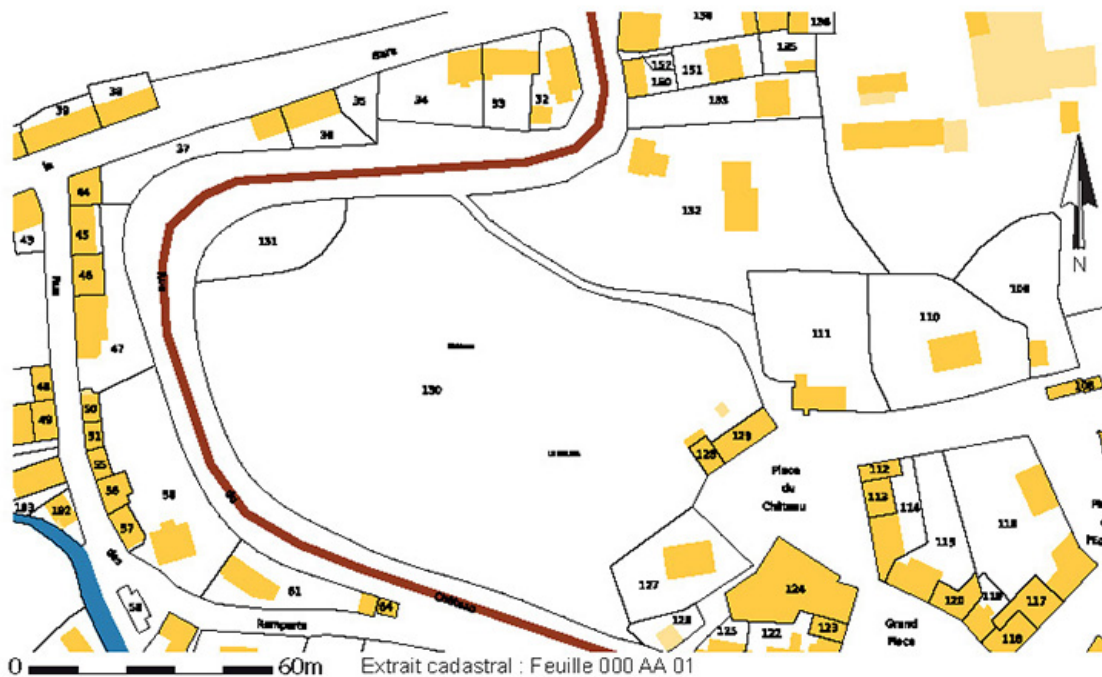
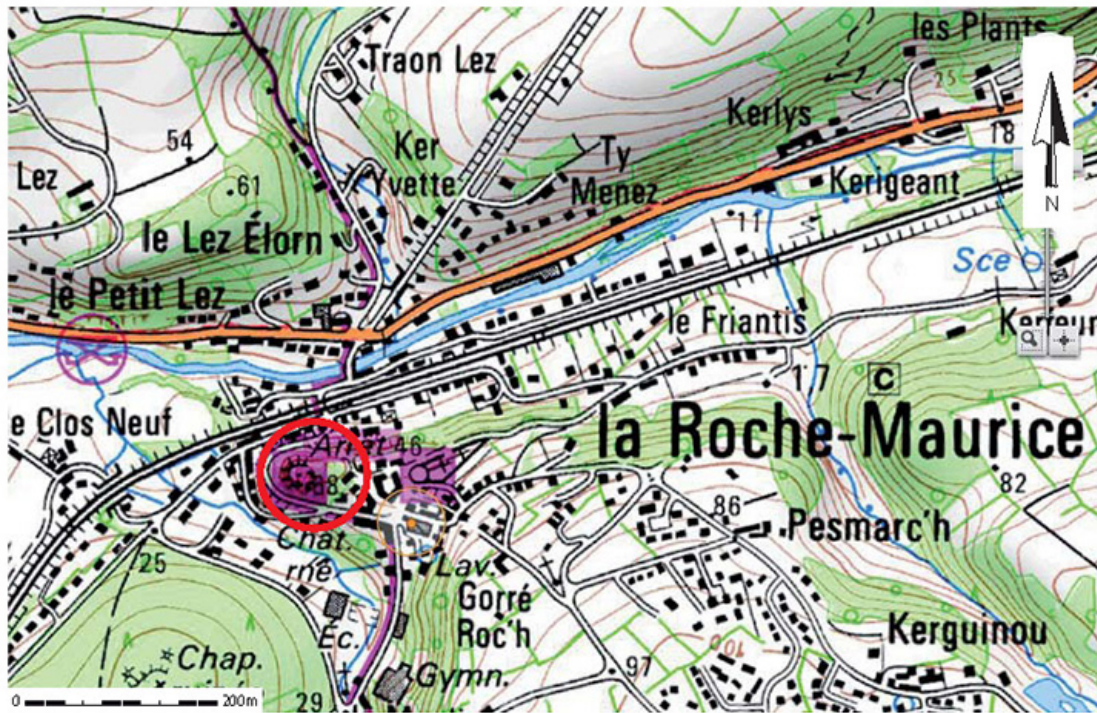


Fig. 1 : Localisation du site sur carte IGN et plan cadastral. DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie.

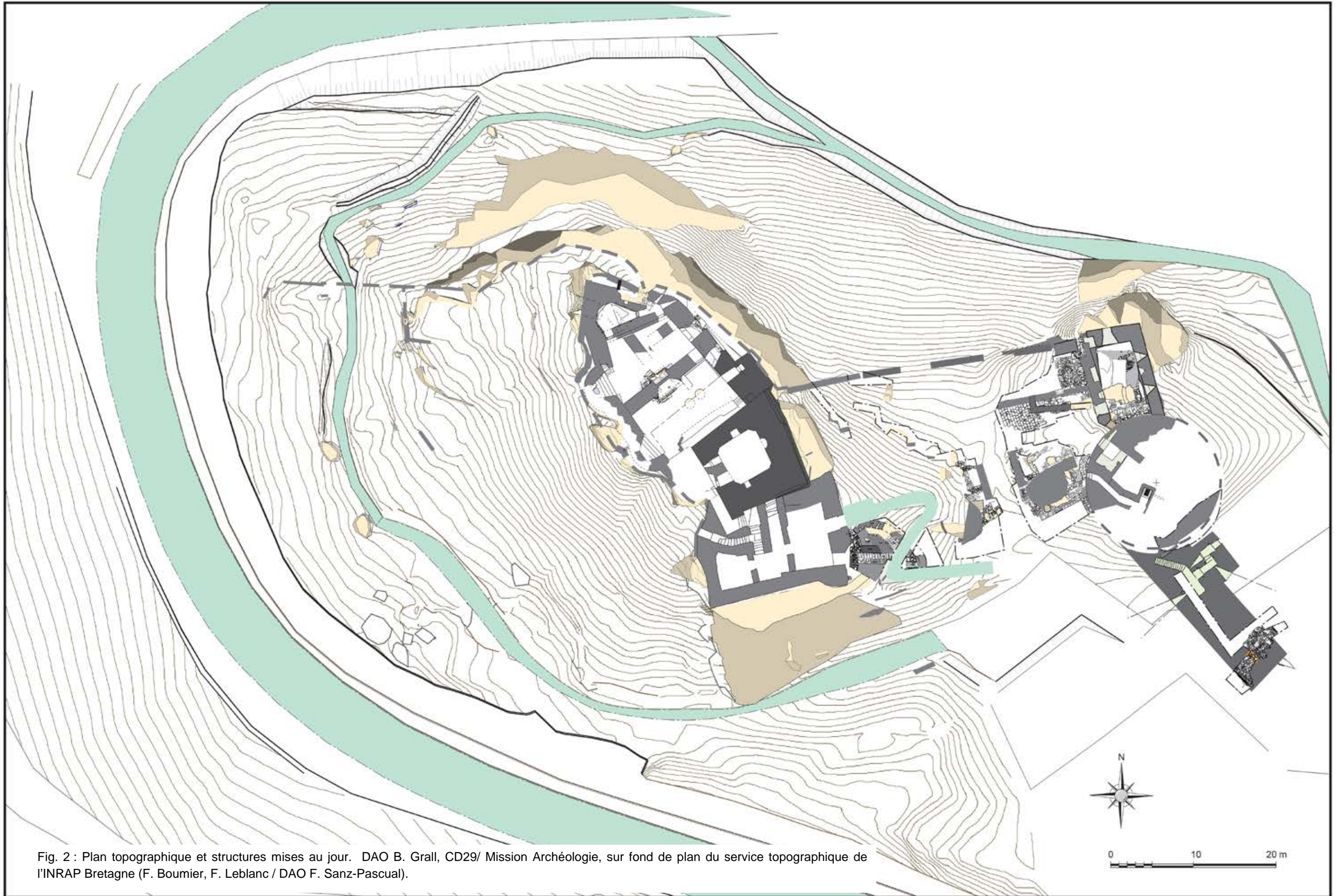


Fig. 2 : Plan topographique et structures mises au jour. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie, sur fond de plan du service topographique de l'INRAP Bretagne (F. Boumier, F. Leblanc / DAO F. Sanz-Pascual).

1) Présentation générale de l'intervention

1) Nature du site

La position géographique du château de La Roche-Maurice est celle d'un promontoire rocheux (Roc'h) dominant la vallée de l'Elorn (fig.1). Cela lui a permis d'occuper un rôle stratégique non négligeable en Léon, correspondant au nord du département du Finistère. Cette situation lui permettait de contrôler des axes routiers et fluviaux le mettant en relation avec les principales villes léonardes, et la Cornouaille. D'autre part, la faible distance le séparant de la ville et du port de Landerneau (4 Km), lui conférait en quelque sorte un rôle de défense de cette cité.

2) Aperçu historique¹

La première mention du site castral n'apparaît qu'en 1263. La citadelle a vraisemblablement été fondée par un vicomte du Faou du nom de Morvan, au XI^e siècle, pour contenir les velléités d'expansion des vicomtes de Léon. Ainsi Guyomarch I^{er}, suite à des incursions en Cornouaille, entre 1047 et 1055, est battu par le comte de Cornouaille Alain Canhiart, assisté de Morvan (Martineau et Kernévez 2009 ; Kernévez 2011).

Le château est passé semble-t-il assez tôt aux mains des vicomtes de Léon, « au plus tard vers le milieu du XII^e siècle » (Martineau et Kernévez 2009).

La famille vicomtale de Léon est alors assez puissante pour usurper le titre ducal, et s'opposer à la mainmise des Plantagenêt sur la Bretagne. A la suite de nombreuses révoltes entre 1167 et 1179, l'ancien comté est divisé et partagé entre les fils de Guyomarc'h IV de Léon. L'aîné conserve le titre vicomtal et les châtellenies de Lesneven et Brest/Saint-Renan ; et le cadet, seigneur de Léon, les châtellenies de Landerneau, Landivisiau et Daoulas (Kernévez 2005, t2).

Le château de Roc'h Morvan devient alors l'une des principales places fortes des seigneurs de Léon, dont le lignage va prospérer. Atout important lors des relations de ces derniers avec la branche aînée des vicomtes de Léon, ou celle, cornouaillaise, des vicomtes du Faou, la forteresse passe, à l'extinction du lignage seigneurial de Léon, aux vicomtes de Rohan, en 1363. Son histoire rejoint alors plus généralement celle, souvent mouvementée, de la Bretagne : guerre d'indépendance à la fin du XV^e siècle, guerre de la Ligue un siècle plus tard, qui signe la ruine de la place.

3) Méthodologie

3-1) Emprise du secteur étudié

L'étude porte sur une enceinte située en contrebas, et à l'est de la partie aristocratique, sur laquelle elle s'adosse. Cet ensemble fortifié est en effet encore relié au rocher du donjon par les vestiges d'une courtine ruinée côté nord. La courtine sud avait quant à elle totalement disparu du paysage, tandis que la courtine orientale, initialement noyée sous les remblais de démolition, n'était visible, avant intervention, que partiellement de l'extérieur.

Au sud-est, les vestiges d'une grosse tour d'artillerie ruinée marquaient le paysage sous la forme d'un cône d'éboulis assez marqué, duquel émergeaient quelques pans de murs, suite à des dégagements restreints effectués dans les années 1970.

L'emprise de l'enceinte basse étant d'environ 45m de longueur pour 20m de largeur, la fouille n'est pas exhaustive. Elle a été surtout ciblée sur une plate-forme de moindre importance que le Roc'h du donjon, située à l'est, près de la place du château, au débouché vers le bourg.

¹ Les informations historiques concernant les vicomtes et seigneurs de Léon proviennent des différentes publications de Patrick Kernévez, et de sa thèse inédite, qu'il nous a aimablement communiquée.

L'appellation de « petit château » transmise chez les habitants du village concerne désormais, semble-t-il, surtout cette petite éminence, seul endroit où sous les remblais, des murailles étaient visibles, à l'est ou au nord-est. Nous ne pouvons, faute d'éléments, déterminer quand cette appellation a vu le jour. Mais elle peut tout aussi bien convenir à l'enceinte basse toute entière, c'est-à-dire à un ensemble fortifié s'apparentant à un château, et situé en contrebas de la partie principale.

La partie orientale de l'enceinte concernée par la fouille est, d'un point de vue de la topographie actuelle des lieux, un ensemble à part. Elle est aussi plus facilement accessible dans un premier temps, pour des raisons de sécurité des personnes.

Une ouverture a cependant pu être pratiquée dans la partie occidentale de l'enceinte, pour tenter de comprendre des vestiges aperçus en surveillance de travaux il y plusieurs années d'une part ; ce qui apparaissait comme la modification d'une tour d'autre part ; et enfin pour retrouver des éléments de la courtine sud à cet endroit.

D'autre part, on peut préciser qu'en l'état actuel de conservation des vestiges, et en l'absence de confortement permettant de pallier le mauvais état des maçonneries, il n'a toujours pas été possible d'intervenir sur l'intérieur de la tour d'artillerie, ce qui est prévu fin 2017-début 2018.

3-2) Moyens mis en œuvre

Le château de La Roche-Maurice est un site de hauteur, présentant un relief escarpé. Des dénivelés importants obligent à garantir la sécurité des fouilleurs et des visiteurs (le site est ouvert au public) au moyen de barrières, de façon à interdire l'accès aux zones dangereuses.

Les vallonements importants sur la plate-forme obligent à définir des chemins de circulation sécurisés. D'autre part, du fait du relief du site et de son étroitesse, il est impossible de stocker les déblais sur place. Mais leur évacuation reste problématique, et oblige à recourir à des échafaudages (support de goulotte).

En liaison avec la Conservation départementale du patrimoine et des musées, il a été convenu d'apporter une réponse à ces problèmes via une entreprise spécialisée, apportant son savoir-faire et sa compétence technique (garde-corps, etc.). Le dispositif utilisé lors des décaissements de stériles depuis 2013 ayant donné toute satisfaction, il a été reconduit cette année (barrières Héras, lices de sécurité, rampe-échafaudage et goulotte d'évacuation pour permettre l'évacuation des remblais dans une benne, au pied des vestiges).

Un décapage mécanique préliminaire a été reconduit notamment sur la plate-forme orientale, pour y agrandir la surface fouillée. La fouille à proprement parler s'est déroulée manuellement.



Fig. 3 : Vue générale, en cours de fouille, du dispositif d'évacuation des déblais (cl. R. Pérennec, CD29/Mission Archéologie).

3-3) Enregistrement des données et relevés

Le secteur fouillé a été divisé en 11 zones d'importance inégale, correspondant à des Unités d'Habitats (UH) : intérieurs de bâtiments, fortifications successives d'un même front, etc.

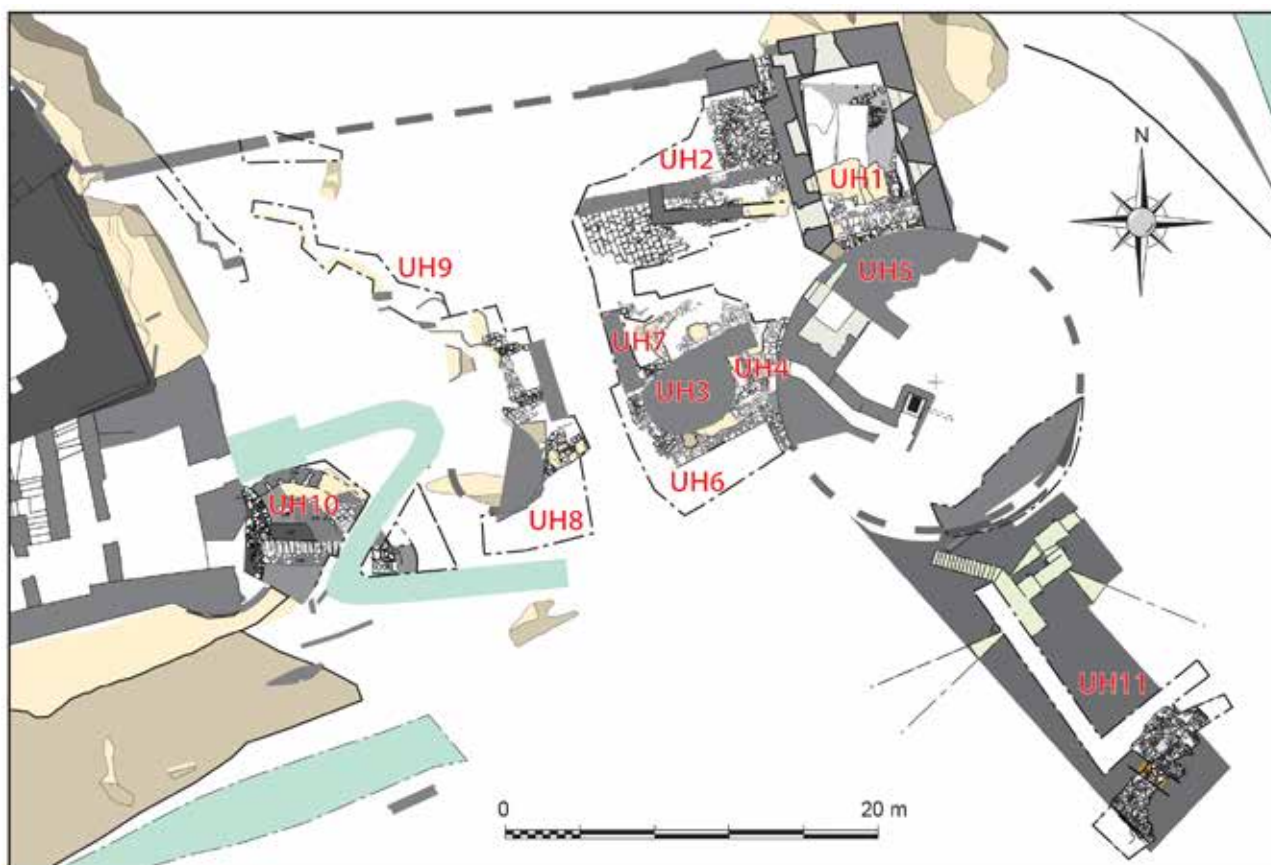


Fig. 4 : Plan des secteurs fouillés (DAO B. Grall, CD29/Mission Archéologie).

La numérotation, différenciée pour les zones les plus distinctes (intérieur du logis oriental ; bâtiment perpendiculaire de la cour ; tour d'artillerie, etc.) facilite le repérage dans l'espace des unités stratigraphiques, structures ou unités stratigraphiques construites. Leur numérotation s'est établie de manière continue, sans distinction, de façon à faciliter l'enregistrement de terrain, mais aussi la mise en relation des dépôts sédimentaires et des maçonneries.

Chaque unité stratigraphique a été enregistrée manuellement sur une fiche papier.

Les minutes de terrain ont été réalisées manuellement au 1/20^{ème}, par les stagiaires en formation. Elles ont été mises au net en post-fouille par le dessinateur du CDA, B. Grall, et L. Clouet, sur le logiciel de DAO Adobe Illustrator. Des compléments ont été apportés à partir d'orthophotos, topographiquement recalées.

Des relevés photogrammétriques ont été réalisés par R. Louessard. Ils permettent de générer les orthophotos utilisées. Ils ont aussi un intérêt non négligeable dans une optique d'illustration, puisqu'ils permettent la documentation photographique d'ensembles impossible à photographier dans leur entier sans recours à des vues aériennes.

Les relevés topographiques détaillés ont été réalisés *in situ* pendant et après la phase de terrain par le dessinateur-topographe du CDA, B. Grall. Le site est raccordé au NGF depuis 2014.

Le plan du site avait nécessité un important travail de la part des géomètres-topographes de l'INRAP, F. Boumier et P. Leblanc. Grâce à leur aimable autorisation, leurs données brutes sont agrégées au plan général.

3-4) Les datations

La chronologie relative est une base incontournable de l'activité archéologique. Elle est exprimée sous la forme de diagrammes stratigraphiques qui correspondent aux différentes Unités d'Habitat (voir annexe 3 p. 158-164).

Son étalement par des datations absolues n'est actuellement que très partiel.

Trois analyses ont été réalisées cette année. Deux d'entre elles étaient motivées par la volonté de caler précisément certaines structures d'une tour porte donnant accès à la porterie haute, et ses aménagements directs. L'une d'elle a été ciblée sur la maçonnerie de la tour porte (US 3107), une autre sur une structure plus tardive, correspondant à une reconstruction de la barbacane de cette tour porte (US 3108). La dernière a été réalisée dans l'UH1, sur un niveau d'arasement haut des maçonneries du XIIe siècle (US 2079), cf. annexe 4, p. 165-171.

L'analyse de l'US 3107, correspond à un morceau de charbon récupéré dans le mortier jaune de liant, au cœur de la maçonnerie interne de la tour. L'intervalle à 95,4% de probabilités concerne les fourchettes de datation 1120-1250 (78% de probabilités), et 1045-1094 (17,4%). La fourchette réduite à 68,2% de probabilités concerne les intervalles 1154-1218 (66,7%) et 1059-1062 (1,5%)². Ici, la datation du XIe siècle, peu probable, semble aussi peu cohérente avec le type très particulier de l'ouvrage, une tour porte, ce qui n'est pas le cas pour la proposition XIIe – milieu XIIIe siècle. Mais surtout, le contexte historique permet de resserrer la datation sur la fin du XIIe siècle, très agitée pour les vicomtes de Léon. Hervé II de Léon mène en 1163 une guerre contre le vicomte du Faou, à l'issue de laquelle il accroît ses possessions. Puis il s'oppose à Henri II Plantagenêt, rébellion matée en 1167 avec la prise de sa plus puissante forteresse. Guyomarch IV, le fils d'Hervé II décédé en 1169, chasse son frère Hamon du siège épiscopal, affronte Conan IV qui le bat, assassine Hamon en 1171. Il doit alors se soumettre à Henri II. Ce dernier, après au moins deux nouvelles révoltes en 1177 et 1179, finit par démanteler la vicomté de Léon (Kernévez 2005, t2, p. 215).

² Laboratoire Beta Analytic Inc. Référence : Beta-451655 : LRM2016-3107. Cf. fig. 130 p. 169.

La construction de la tour porte, qui résulte vraisemblablement d'une volonté de réorganiser et renforcer des défenses de la place, peut donc être placée, par recoupements avec le contexte historique, à deux moments, suivant deux scénarios différents. L'un d'eux consiste à considérer une reprise en main des défenses après le démembrement de la vicomté de Léon entre les fils de Guyomarch IV, et l'émergence du lignage des seigneurs de Léon, les nouveaux maîtres de La Roche-Maurice. La tour porte serait dans ce cas construite vers 1180.

Mais suivant le second scénario la construction peut très bien intervenir assez tôt, après 1163 : Le vicomte de Léon aurait pu profiter de l'avantage considérable acquis sur la famille vicomtale du Faou, pour renforcer les défenses de la place et empêcher toute tentative de reconquête.

Une autre analyse a été menée sur un charbon intégré au mortier beige d'une structure postérieure, appuyée contre la tour. Il s'agit là d'un élément faisant partie d'une barbacane défendant la porte, et reconstruite à l'emplacement et sur une précédente, contemporaine de la tour. La tour porte et la structure 3108 ne peuvent donc en aucun cas être contemporains. De surcroît, le mortier de liant utilisé lors de ces deux campagnes successives est très différent. Les résultats de l'analyse sont pourtant conformes à ceux fournis par l'analyse de 3107³. Dans le cas qui nous occupe, le morceau de charbon prisonnier du mortier n'est donc d'aucune aide pour la datation. Mais il permet de savoir que la fabrication de la chaux :

- s'est faite sur place, à partir de coquillages provenant de la rade de Brest via l'Elorn et Landerneau.
- était destinée aux anciens aménagements en cours de réfection : la barbacane, et peut-être aussi la tour, et que le combustible utilisé était des bois anciens, et non des bois fraîchement coupés.

La dernière analyse concernait, dans le bâtiment le plus oriental de l'enceinte basse (UH1), des charbons prélevés à la surface d'un mur XIIe arasé, US 2079. Le résultat donne un intervalle à 95,4% de chance sur les périodes 1388-1437 (65,6%) et 1316-1354 (29,8%). Les probabilités à 68,2% couvrent les années 1396-1426 (54,7%), et 1329-1340 (13,5%)⁴. Dans sa partie nord-est, le mur 2079 n'a pas été aussi arasé que dans sa partie sud-est. Il a, pour cette raison, été utilisé pour assoir la courtine M31, attribuée au XIVe siècle (US 2046). Ponctuellement, les gradins de l'archère postérieure US 2013 (US 2013-1 notamment) reposent aussi sur l'arase de 2079 (fig. 24). Ces deux états n'étaient jusqu'à présent calés par aucun élément de chronologie absolue. La datation relative était fournie par le fait que l'élévation haute US 2046 de la courtine M31, différente de sa partie basse, a versé vers l'est ; et qu'une grande partie de son parement oriental s'est écroulé, puis a été reconstruit, archères comprises. L'intervalle 1316-1354 peut parfaitement s'appliquer à la datation d'une nouvelle courtine orientale (US 2046), dans le contexte de la guerre de succession de Bretagne. En 1342, après le ralliement d'Hervé VI de Léon au parti de Charles de Blois, une troupe anglaise investit son château de Joyeuse Garde, mais pas celui de La Roche-Maurice.

Cependant, les plus fortes probabilités concernent les années 1388-1437. Une telle datation ne paraît pas compatible avec les autres données de la fouille en ce qui concerne la datation de l'US 2046, difficilement reportable au-delà du XIVe siècle. En revanche elle pourrait très bien s'appliquer à la reconstruction de son parement oriental écroulé (US 2045) et des deux archères. La structure et l'ébrasement de celles-ci ne sont pas concernés, à l'inverse de la fente de tir, mais aussi des gradins internes à l'embrasement. Une lettre d'octroi et un mandement concernant les bateaux abordant à Landerneau gardent la trace d'aménagements de fiscalité devant permettre la reconstruction des forteresses du vicomte de Rohan pour le premier cas (1420), de La Roche-

³ Laboratoire Beta Analytic Inc. , référence : Beta-451656 : LRM2016-3108. Cf. fig. 131 p. 170.

⁴ Laboratoire Beta Analytic Inc. , référence : Beta-451654 : LRM2016-2079. Cf. fig. 129, p. 168.

Maurice seul pour le second, en 1421 (Kernévez 2005, t.1, p. 78-79⁵, 80-81⁶). La datation XVe siècle de cette reprise avait jusqu'à présent été privilégiée, en raison du style très simple des archères, et de leur absence d'adaptation à l'artillerie (pas d'archères-canonnières). Il est désormais possible d'envisager une reconstruction début XVe siècle ne tenant pas compte des dernières innovations, l'arbalète restant sans doute alors utilisée de manière prépondérante dans la défense du château.

Le rapport numismatique de la campagne 2014 a été livré par P.-M. Guihard, responsable du service numismatique du CRAHAM. Il figure en annexe 2 (p. 154-157).

De nombreuses US, notamment en UH1, ont livré un numéraire du XVe siècle, bien que les contextes, étayés par les datations céramiques, soient beaucoup plus tardifs. C'est le cas de l'US 2008, du XVIIe siècle, avec une monnaie de 1348. Idem pour l'US 2062 : une monnaie de 1348, une autre du XVe siècle. Une troisième, indéterminable, est attribuée sous réserves au XVe siècle. Mais la céramique est du XVIe siècle, et la datation relative de cette couche était même plutôt de la fin du XVIe siècle. L'US 2061 est la mieux pourvue en monnaies. Les quatre découvertes y sont datées de 1348, 1351, 1354 et 1365. Les céramiques donnent une datation différente, du XVIe siècle, voire du début du XVIIe siècle.

Pour ce qui concerne l'US 2067, elle a livré une monnaie datable de 1436-1442, et du mobilier céramique du XVIe ou du début du XVIIe siècle.

L'US 2001, remblai contemporain, a livré deux monnaies de 1951 et 1952, ce qui permet de préciser la datation des destructions du château, avec des chutes de maçonneries ou une exploitation ponctuelle de pierres qui a pu se poursuivre assez tard.

L'US 2502bis est une perturbation mal délimitée à la fouille, qui s'est enfoncée jusqu'au niveau de la fin du XVe siècle. Elle a fourni une monnaie de 1854.

Pour ce qui concerne l'US 2520, en UH2, la monnaie de 1560-1562 qui y a été retrouvée est conforme à la datation relative de ce niveau, et des céramiques qu'il contient (fin XVe-XVIe siècle). En revanche, les deux monnaies XXe qui y ont été mises au jour (1936 et 1940) proviennent incontestablement de perturbations postérieures, signalées pendant la fouille mais pas toujours bien repérées (dont peut-être d'ailleurs l'US 2502bis).

3-5) L'étude documentaire et historique

Amorcée par P. Kernévez en 1994 dans le cadre d'un premier projet de fouille non abouti, elle a été reprise pour accompagner l'intervention de Josselin Martineau sur le Roc'h. P. Kernévez (Université de Bretagne Occidentale) a finalisé l'étude en 2005. Ce chercheur a compilé toutes les sources de l'histoire du château, les a publiées, et a synthétisé ses travaux sous la forme d'une histoire du château et des seigneurs de La Roche-Maurice (Kernévez 2005).

L'étude documentaire et historique du château et des hommes qui y vécurent offre des jalons chronologiques aux interventions archéologiques passées et futures. L'intérêt du corpus des actes conservés est évident, et dépasse le seul château de La Roche-Maurice. Pour autant, il reste très incomplet et lacunaire. L'intérêt de l'apport de l'archéologie est ici indéniable.

⁵ Lettre d'octroi durant deux années pour les réparations des villes, forteresses et châteaux du vicomte de Rohan, 18 mai 1420

⁶ Règlement du duc pour les vaisseaux qui abordent à Landerneau, 28 octobre 1421.

4) Protection et valorisation du site

Le Département avait couplée l'intervention de Jocelyn Martineau sur le Roc'h avec un programme de consolidation des vestiges. Ce dernier était incontournable, vu l'état de dégradation de certaines maçonneries. Cette cristallisation des ruines a donné lieu à un programme plus global de valorisation, qui s'est traduit par une présentation des vestiges, rendus accessibles, au propre comme au figuré, par des aménagements d'accès et de passerelles, et des panneaux explicatifs et d'interprétation.

Les fouilles de l'enceinte basse sont, elles aussi, inscrites dans un projet de valorisation, dans la continuité du précédent. Cette démarche volontaire permet à la mission « Patrimoine architectural » de la Conservation du Patrimoine et des musées d'intervenir pour assurer les confortements des structures les plus fragiles. Le but est double : assurer la sécurité des fouilleurs, et la bonne tenue sur le long terme des maçonneries. Pour ne pas interférer avec le futur projet de présentation, les interventions sont principalement cantonnées aux couronnements des murs. La principale source de dégradation, les entrées d'eau, est ainsi enrayée, de même qu'une grande partie de la pousse de la végétation.

Le reste du site (sols, structures ne présentant pas de risque et pour lequel un confortement trop rapide gênerait la fouille ultérieure), est recouvert de tissu géotextile.

II Les Résultats

1) Le secteur nord-est de l'enceinte : les UH1 et UH2

La zone investiguée dans ce secteur est articulée autour de deux bâtiments mis au jour lors des dégagements de remblais de démolition fin 2013, et des campagnes de fouilles précédentes.

L'emprise de la tour d'artillerie ne permet pas de connaître avec certitude la limite sud du logis oriental. Ce dernier est délimité par les courtines M31 à l'est, M32 au nord, le mur de la tour d'artillerie M30 au sud, et la façade M33 à l'ouest. Il constitue l'Unité d'Habitat 1 (UH1). L'enregistrement y a été effectué à partir du numéro US 2000.

L'UH2 a été implantée à l'ouest du mur de façade M33. La fenêtre ouverte concerne à la fois le bâtiment adossé à la courtine nord, et une partie de la cour située devant, qui permettait un accès jusqu'au logis oriental. La numérotation des US y débute au n° 2500.

1-1) Phase 1 (fig. 8)

Cet état nous est connu de manière incomplète. En UH2, un parement de moellons liés à l'argile, US 2560, avait pu être partiellement mis au jour après démontage de la berme de soutènement du mur M33 (fig. 5).



Fig. 5 : Parement US 2560, sous la façade du logis oriental M33, en UH2. Vue prise du sud-ouest.
Cl. E. Simonet, 2015, CD29/Mission Archéologie.

Le parement US 2051, rapporté sur le mur M33 au XVII^e siècle côté ouest est en effet majoritairement construit sur un affleurement de quartzite, et sur cette structure arasée US 2560, qui présente une orientation franchement nord-sud, très différente de l'agencement général du bâti reconnu jusqu'à présent. Elle a été mise au jour sur plus d'1,80 m de longueur, jusqu'au mur médiéval postérieur US 2528 et à un affleurement de quartzite situé plus au sud.

Elle a un pendant de l'autre côté de M33, en UH1. Une structure US 2144, très partiellement mise au jour, constitue en effet très vraisemblablement l'amorce du parement oriental de ce mur 2560/2144 (fig.6). Seules quelques pierres en ont été mises au jour sous une structure postérieure. Son état de conservation est suffisant pour faire apparaître une « anomalie » de construction, en ce sens que le parement US 2144 est bien marqué. Les murs 2112 et 2144 ne sont donc pas chaînés, comme c'est le cas pour 2079 et 2112, dont il sera question plus loin.



Fig. 6 : Parement US 2144 partiellement visible sous la structure postérieure US 2142. Au premier plan, vestiges du mur US 2112, et à droite, empierrement postérieur US 2134. Vue prise de l'est. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission archéologie.

L'US 2144 peut être mis en relation avec un angle de murs mis au jour en UH1, dont l'un présente une orientation similaire.

Le mur est-ouest US 2112 a été en partie détruit dans son tracé occidental par le creusement d'un fossé postérieur (fig. 7 et 9). Il n'a donc pas encore été mis au jour de façon exhaustive. Mais il a été dégagé sur 4,20 m de longueur.

Il se raccorde à l'est à un mur de moellons liés à l'argile US 2079, orienté nord-sud, et parallèle au mur 2560/2144 (fig. 7 et 8).



Fig. 7 : Vue générale de l'UH1. Au premier plan, le mur US 2112. A gauche, au pied de la courtine M31, le mur 2079/2133. A droite, sous le mur de façade M33, le mur US 2142, sur le parement US 2144. Vue prise du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission archéologie.

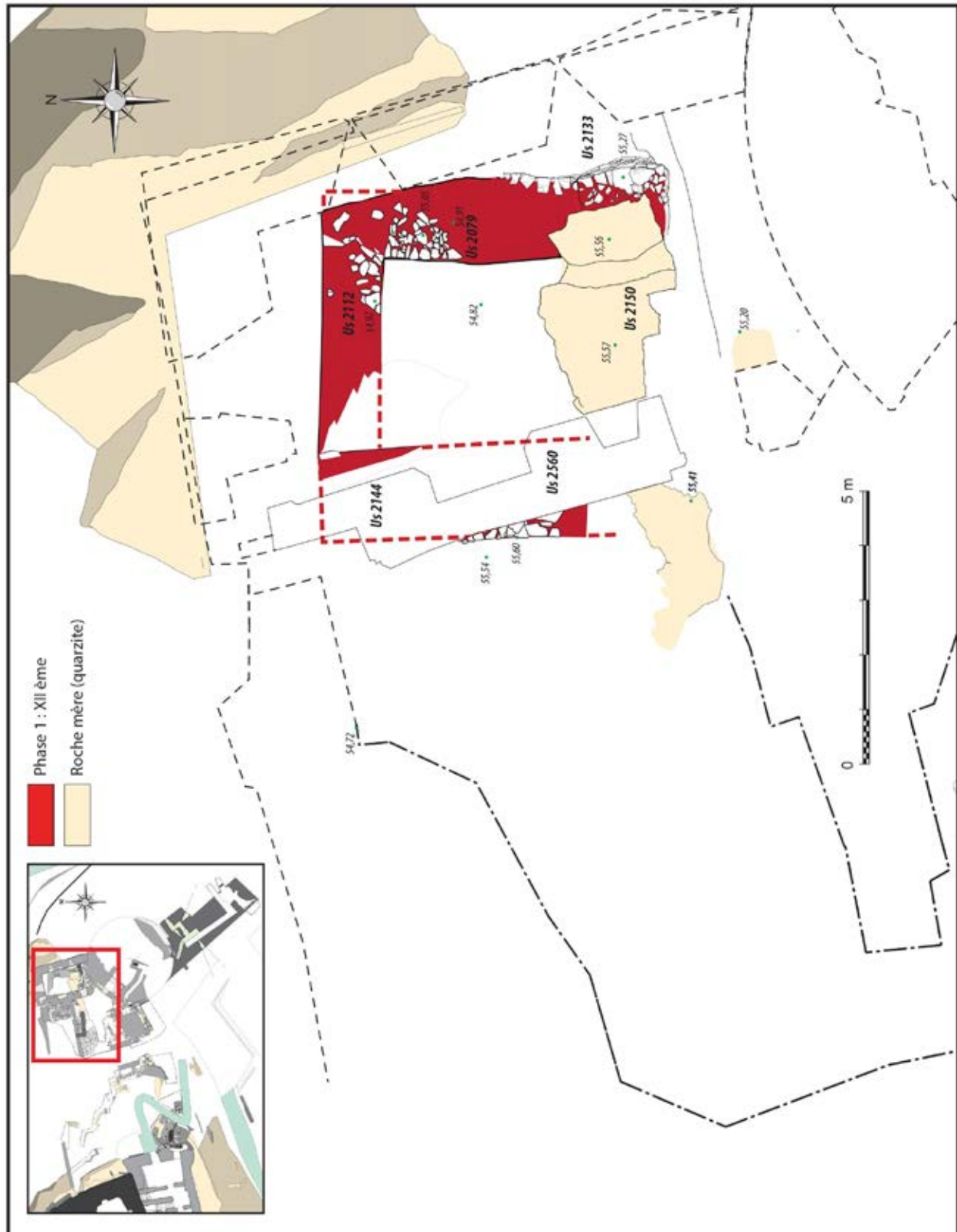


Fig. 8 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 1. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

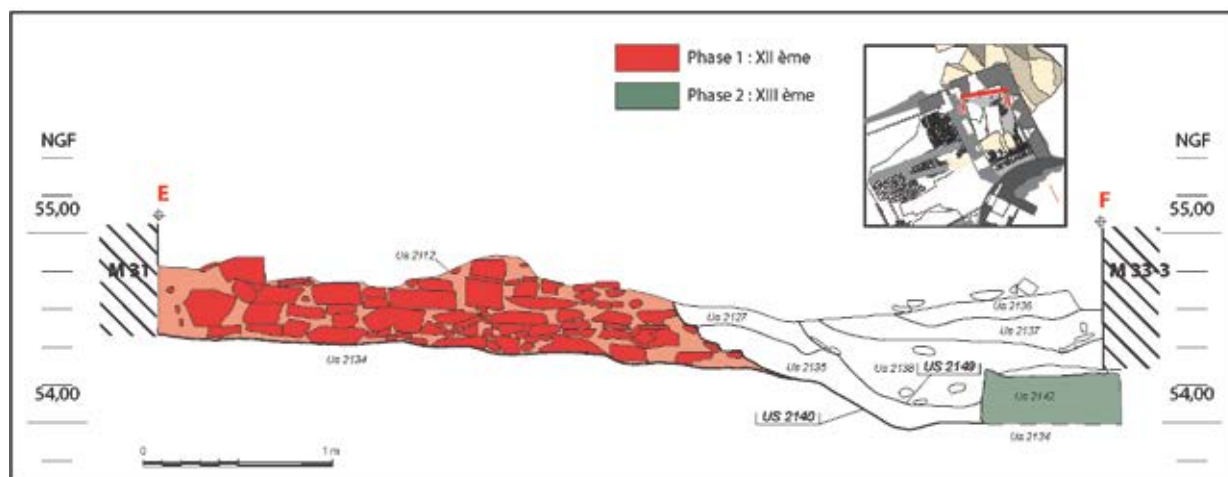


Fig. 9 : Élévation nord du mur US 2112 et coupe des creusements US 2140 et US 2149 dans leur partie nord. Relevé E. Gabison et M. Lopes-Le Flohic. DAO B. Grall et L. Clouet, CD29/Mission archéologie.

Au terme de la campagne de fouille 2015, le mur US 2079, dont la maçonnerie externe de l'angle du mur a été conservée, ponctuellement, dans l'élévation postérieure de la courtine orientale M31 (fig. 24), n'était mis au jour que sur 1,40 m de longueur. La poursuite des recherches a permis de mettre en évidence son prolongement vers le sud-ouest sur environ 6,40 m, malgré une récupération importante de matériaux au XIIIe siècle, se traduisant par une tranchée de mur volée US 2148.



Fig. 10 : Parement courbe du mur 2133/2079, en glacis et enserrant la roche. Le parement interne était posé au sommet de celle-ci. Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/Mission archéologie.

Les deux parements ne sont pas parallèles. Le parement externe présente en effet sur environ 1,60 m de longueur, sur son tronçon le plus au sud, une particularité : la maçonnerie en devient courbe, tout en présentant un léger glacis : un débord de 0,20 m a été mis au jour. Par ailleurs, les dalles et moellons de schiste utilisés sur ce segment du mur ne sont pas liés à l'argile, mais avec un mortier blanchâtre assez grossier. Cet aménagement US 2133 semble donc avoir été motivé par la volonté de renforcer la cohésion et la résistance du parement qui, à cet endroit, est plaqué contre un relief de quartzite (fig. 10). Ce dernier était utilisé pour assier la maçonnerie, raison pour laquelle le parement interne n'a pu être retrouvé à cet endroit. Pour autant, un aménagement particulier dans le rocher pose question. Une saignée US 2150, de 0,40 m de largeur moyenne, pratiquée sur 2 m de longueur dans la roche quartzique, est relativement parallèle au parement ouest du mur 2079, sous la tranchée 2148 (fig. 8, 11 et 23). En l'état actuel des connaissances, cet aménagement est interprété comme un logement destiné à caler des moellons intégrés dans la construction du mur et son parement ouest, afin de limiter les risques de glissement du mur.



Fig. 11 : US 2150, taillée dans le rocher.
Au premier plan, mur US 2079/2133. Vue
du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission
Archéologie.

Etant donné la forme très irrégulière des reliefs rocheux, il est en effet vraisemblable que le parement US 2133 soit à la fois plaqué et posé sur la roche, en pente vers l'est. Ces différents segments de parements permettent de restituer un bâtiment de longueur inconnue (supérieure à 5m), et dont la largeur intérieure est de l'ordre de 3,40/ 3,50m.

La stratigraphie en lien avec ce bâti est constituée des niveaux US 2145, 2146, 2147 (fig. 12). L'US 2147 est un sol de limon argileux orangé à brun, présent au nord de la barre rocheuse de quartzite US 2056. Plus au sud, un niveau de limon meuble brun foncé US 2146 se raccorde aux murs US2112 et 2079. En l'absence de fouille de ces deux niveaux, leurs relations ne sont pas clairement établies, mais il paraît probable que l'US 2146 soit une recharge de nivellement déposée sur le sol 2147. La surface de 2146 comporte un aménagement de poteaux et trous de piquets US 2145 (fig. 12). Cette structure n'a pas été fouillée.

Fig. 12 : Niveaux de sols US
2146 et 2147, et structure de
piquets US 2145. Vue du sud.
Cl. R. Pérennec, CD29/Mission
archéologie.



Nous sommes désormais assurés que l'implantation sur la plate-forme orientale s'est faite assez tôt, antérieurement à l'enceinte du XIIIe siècle. Les données recueillies à partir de la seule UH1 sont toutefois encore trop lacunaire pour en définir le type, mais, comme nous le verrons plus loin, l'existence d'une première enceinte basse dès la phase 1 est désormais assurée. Les structures mises au jour sont de plus contemporaines du premier château de pierre, mis au jour lors de la fouille de l'enceinte haute par Jocelyn Martineau. Le parallèle peut-il être fait avec les vestiges « dont l'orientation est en totale discordance avec celle du château » au Guildo, dans sa première phase (Beuchet 2014) ? L'usage de la maçonnerie nous placerait ici, avec les réserves d'usage, au XIIIe siècle plutôt qu'au XIe siècle. La datation d'une tour située à l'autre extrémité de l'enceinte basse, permet d'affiner, en proposant la fourchette 1163-1190.

1-2) Phase 2 : Le XIII^e siècle (fig. 17)

L'ensemble des niveaux de la phase 1 est, dans l'UH1, scellé par un remblai meuble de limon brun noir charbonneux contenant des blocs de quartz et de schiste, US 2124. Cet apport très épais évoque une démolition (fig. 15).

L'US 2124 a subi deux creusements importants. Du côté est, une tranchée de récupération de matériaux US 2148 est ouverte sur le mur US 2079/2133. La récupération est suivie d'un nivellement obtenu au moyen du remblai US 2128 d'argile limoneuse compacte, avec quelques fragments de mortier et de nombreux blocs de schiste (fig. 21). A l'est, c'est un vaste fossé, l'US 2140, de 1,20 à 2,30 m de largeur, observé sur environ 4,50 m de longueur, qui est ouvert (fig. 9, 13, 14, 17).

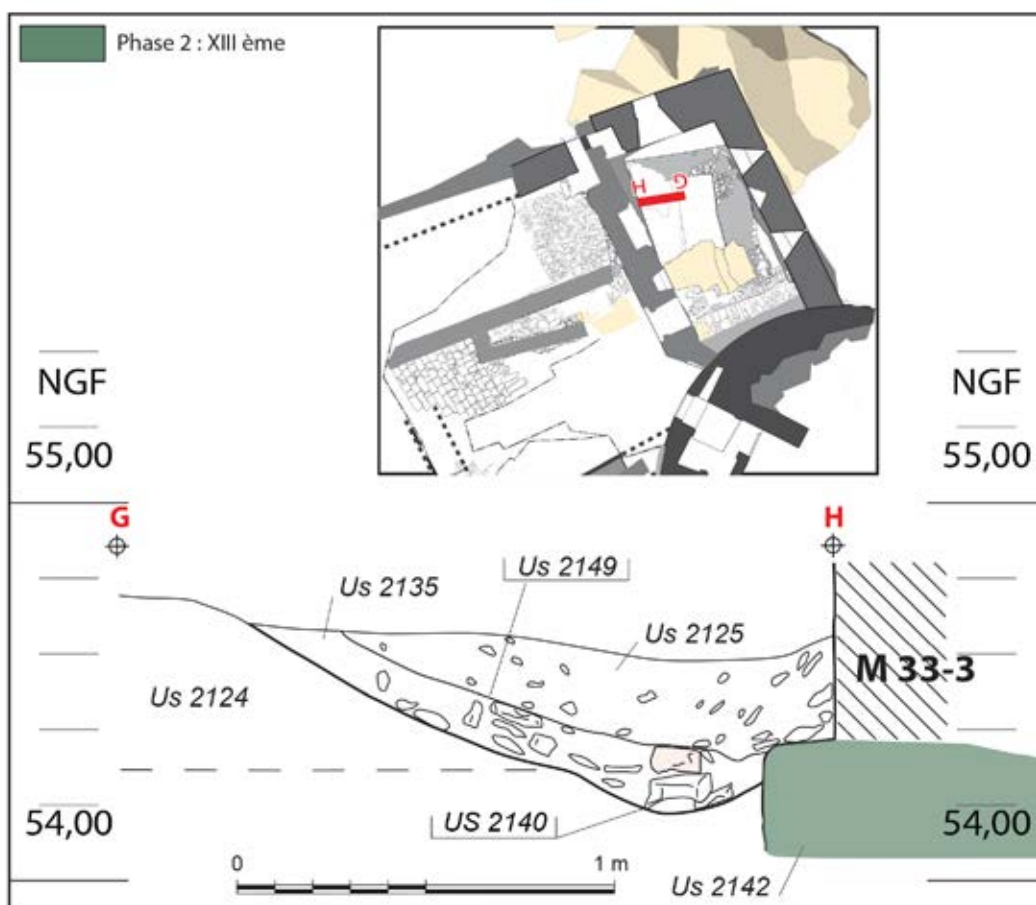


Fig. 13 : fossés US 2140 et US 2149, coupe sud.
Relevé L. Clouet. DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/Mission Archéologie.

Ce creusement de 0,40 à 0,58 m de profondeur, en partie obtenu au détriment du mur US 2112, a permis de récupérer des pierres sur le mur 2144. Mais il a aussi de fait servi de tranchée de fondation lors de la création d'un nouveau mur occidental, l'US 2142 (fig. 14).

Son comblement s'est ensuite effectué via les US 2135, d'argile jaune compact, dans l'arrachement du mur 2112 ; l'US 2141, poche de limon argileux brun compact ; l'US 2127 d'argile compacte gris-bleue (fig. 9 et 13). L'emploi de matériaux compacts devait sans doute permettre une meilleure stabilisation du terrain après rebouchage.



Fig. 14 : Tranchées US 2140 et 2149 en cours de fouille. En bas à droite, le mur US 2142 installé sur l'arasement de 2144. Vue prise du nord. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

En parallèle, le terrain situé au nord du mur US 2112 est désormais intégré au château : Un vaste empierrement US 2134, de 4,30 m de longueur pour 1,17 m dans sa plus grande largeur visible, est disposé en butée sur 2112. Il va permettre de s'installer plus bas sur le rocher, et de parementer une nouvelle courtine plus au nord (fig. 16, 17 et fig. 18). Cet empierrement US 2134 sert en effet à asseoir la courtine M32 : la maçonnerie US 2119 est posée sur l'US 2134, et aussi, ponctuellement, sur un petit retrait d'aplomb US 2143 (fig. 16).

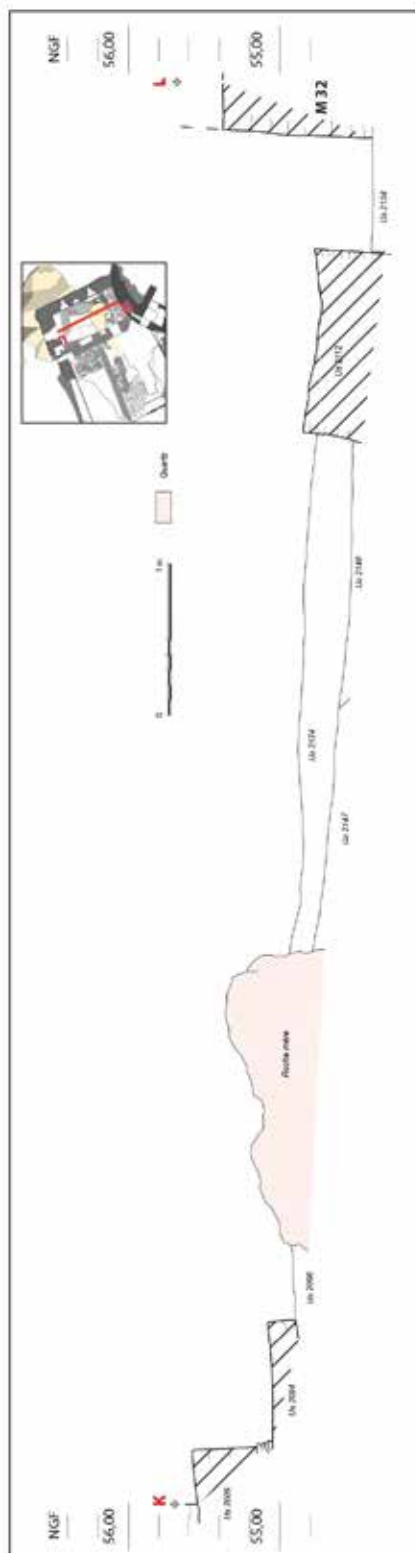


Fig. 15 : Profil nord-sud dans l'UH1. A chaque extrémité, les semelles de fondation US 2134 et 2096. Relevé L. Clouet. DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 16 : La semelle de fondation US 2134, sur laquelle est bâtie la courtine nord M32, sur son retrait d'aplomb US 2143, au premier plan à gauche. A droite, le mur US 2112 donne une idée de l'extension du château vers le nord, en phase 2. Vue de l'ouest. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

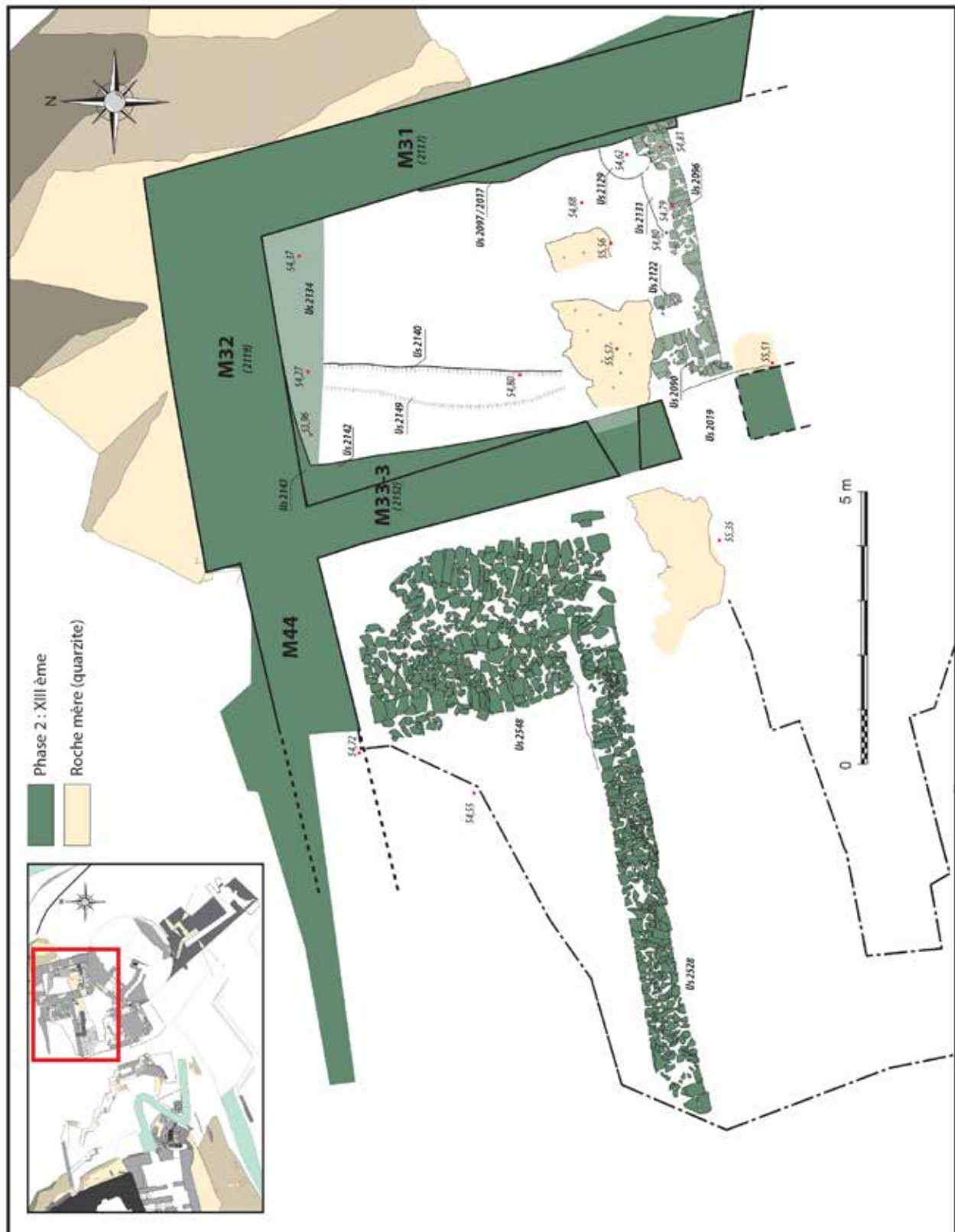


Fig. 17 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 2. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie



Fig. 18 : Vue de détail de l'US 2134. A gauche, la courtine nord M32. A droite, le mur antérieur US 2112. Vue prise de l'ouest. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

Un empiérement de même type est réalisé plus au sud : l'US 2096 (fig. 17, 19 et 20). Ce dernier est engagé sous des structures très postérieures : les fondations d'une tour d'artillerie du XVI^e siècle. L'US 2096 est donc très parcellaire. Pour autant, elle ne semble pas avoir été parementée côté nord. Son état de conservation laisse cependant penser qu'elle devait être bloquée au sud contre le rocher. Le mode de construction est identique à celui de l'US 2134, la chronologie aussi. Il ne s'agit pas d'un simple empiérement, mais de moellons parfaitement agencés, et liés dans de l'argile. En somme, d'une construction destinée à servir de fondation, comme dans le cas de 2134. Pour cette raison, il est possible qu'il faille y voir la fondation du refend sud de la pièce, ou de la courtine sud, dans l'hypothèse où c'est celle-ci qui jouerait ce rôle.



Fig. 19 : Vestiges de la semelle maçonnée US 2096, posée sur le mur courbe US 2133. A gauche, courtine M31 sur retrait d'aplomb US 2097/2107. A l'arrière-plan, les fondations de la tour d'artillerie. Vue du nord-est. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 20 : Vue générale de la fondation US 2096, entre la bande rocheuse US 2056 (à droite) et les fondations de la tour d'artillerie du XVI^e siècle (à gauche). Au premier plan, le mur 2079/2133.

A l'arrière-plan, la structure d'escalier US 2090 et US 2122. Vue prise de l'est. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

En 2015, une analyse radiocarbone avait été faite sur un creusement postérieur de plusieurs siècles, l'US 2073 (comblement de la tranchée US 2095). Cette tranchée, large et profonde, avait été ouverte jusque sur l'US 2096. La datation des charbons du comblement de l'US 2073 était 1160-1264 pour l'intervalle à 95,4% de probabilités, 1188-1251 pour celui à 68,2% de probabilités⁷. Cette datation, incohérente en ce qui concerne l'US 2095, est parfaitement conforme à celle attendue pour l'US 2096. Ajoutons que l'US 2095 a recoupé un creusement du XIII^e siècle plus large, l'US 2131, dont il sera question plus loin, daté lui aussi du XIII^e siècle et comblé à cette époque. Les charbons analysés n'ont donc aucune chance d'appartenir à un niveau de sol sans lien avec les travaux sur les courtines. Il est donc plus que vraisemblable que ces charbons remués lors du creusement/remblaiement de l'US 2095-US 2073 datent la reconstruction de l'enceinte basse de la première moitié ou du milieu du XIII^e siècle. Sur le site abbatial proche de Landévennec, l'enceinte philippienne est datée du milieu du XIII^e siècle.

Si cette datation est retenue, envisager que le délai entre la construction du mur US 2142 et le mur M33-3 qui le surplombe (US 2152) a été très court, ou même que la construction de l'US 2142 ait pu être abandonnée en cours de route, et que nous ayons là le vestige d'un repentir.

⁷ Laboratoire Beta Analytic Inc., Référence Beta-424825 : LRM2015_2073. Cf. fig. 127, p. 166.

Malgré la concordance générale entre la construction des nouveaux bâtiments et les empièvements/nivellements qui suivent la récupération des matériaux, l'US 2096 est en partie engagée sous le remblai US 2128. Mais une tranchée longiligne US 2131, orientée est-ouest, a été pratiquée dans l'US 2128 (fig. 17 et 21).

Deux cas de figure possibles : il pourrait s'agir ici, à l'instar de l'US 2140, d'un creusement en lien avec l'édification d'une élévation, sur cette fondation. Son emplacement n'ayant pas été réservée lors du nivellement US 2128, cela pourrait traduire une hésitation sur l'emplacement définitif du mur sud, ou un changement de parti-pris en cours de travaux. La deuxième hypothèse consiste à envisager que l'US 2131 ne garde pas la trace d'un creusement, mais d'un talutage effectué lors du remblaiement US 2128, pour garder en réserve l'emplacement prévu pour la construction d'un mur sur la semelle maçonnée. Mais quel que soit le cas de figure, il semble bien que le laps de temps entre la préparation de la fondation US 2096, le remblai US 2128 et le comblement de l'US 2131 ait été très court. L'US 2131 a été comblée avec du limon brun US 2132, mêlé à de nombreux fragments de schiste et de rares cailloux de quartz.

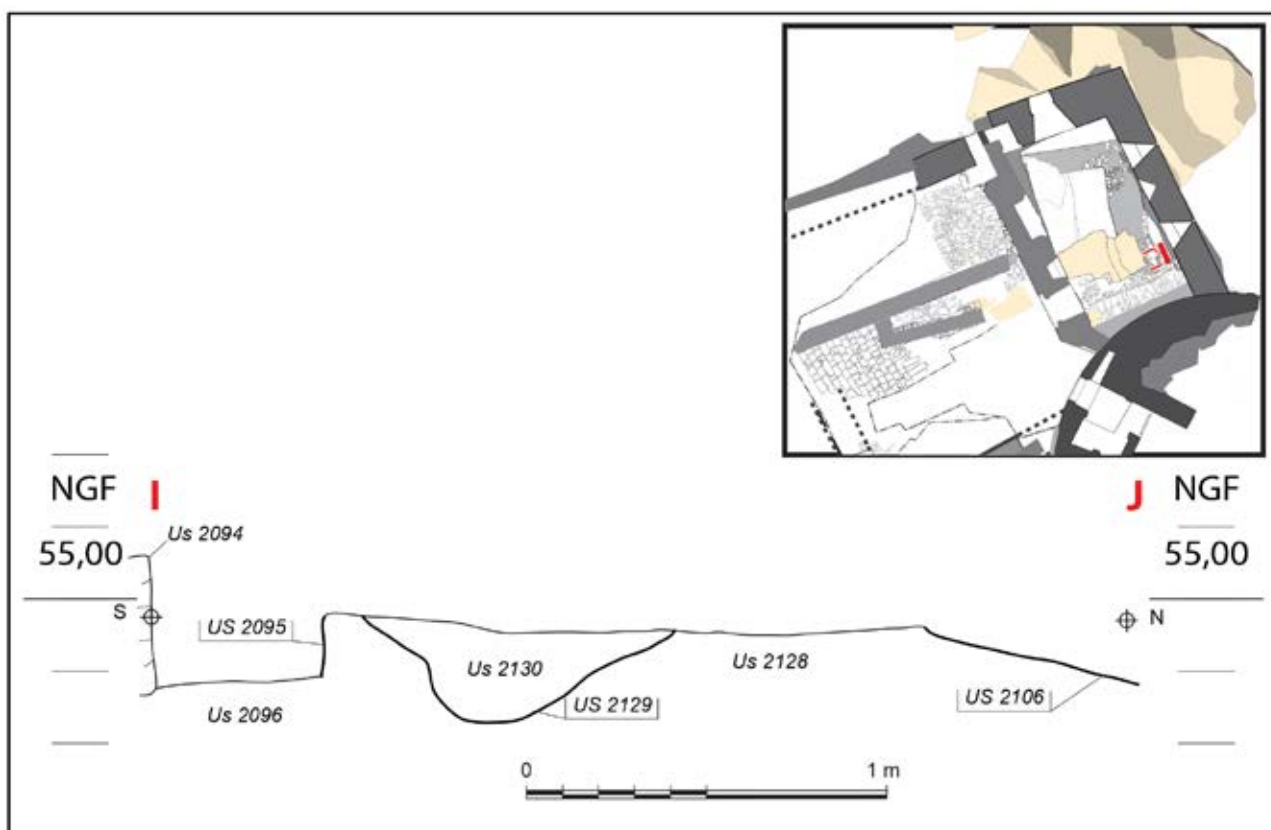


Fig. 21 : Coupe nord-sud de la fosse US2129. Le creusement US 2095 a recoupé l'US 2031.
Relevé L. Clouet. DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

La courtine orientale M31 (maçonnerie US 2117), est elle aussi rebâtie en même temps que M32 (US 2119). Comme dans le cas de la courtine nord, elle aussi est reportée plus à l'est : le château s'agrandit de tous côtés, même si cette augmentation reste modeste. La solution adoptée lors de la construction est cependant différente. Ici pas de large massif maçonné servant de semelle de fondation et de stabilisation sur le rocher. La courtine repose partiellement sur le mur US 2079 (fig. 7, 8, 10, 24). L'arasement de ce dernier ne s'est pas fait au hasard : La récupération de matériaux n'a pas été aussi poussée au nord-est du mur qu'ailleurs, la où il y avait concordance de tracé, au moins partielle, entre les deux ouvrages. Pour le reste, nous ne savons pas si le déport de la courtine vers l'est a été facilité par des aplats rocheux sur lesquels ancrer la maçonnerie, ou si la roche a été taillée pour cela. Mais la stabilité devait avoir été jugée meilleure qu'ailleurs. La fondation n'a été obtenue qu'au moyen d'un retrait d'aplomb 2097/2107 (fig. 17, 23, 24). Celui-ci,

d'abord parallèle à la l'élévation du côté sud, offre un faible débord, 12 cm. Vers le nord, son orientation s'infléchit vers l'est, jusqu'aux vestiges du mur 2079, là où il a été conservé pour servir de fondation à la courtine M31.



Fig. 22 : Fosse US 2129 et US 2131.
Vue de l'est. Cl. L. Clouet, CD29/
Mission Archéologie.



Fig. 23 : Vue générale de l'UH1 en cours de fouille, vue du sud. Au premier plan à gauche, les marches US 2090 et US 2122. Au centre, 'US 2150 taillée dans le rocher. A droite, à la base de la courtine M31, le retrait d'aplomb US 2097/2137. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

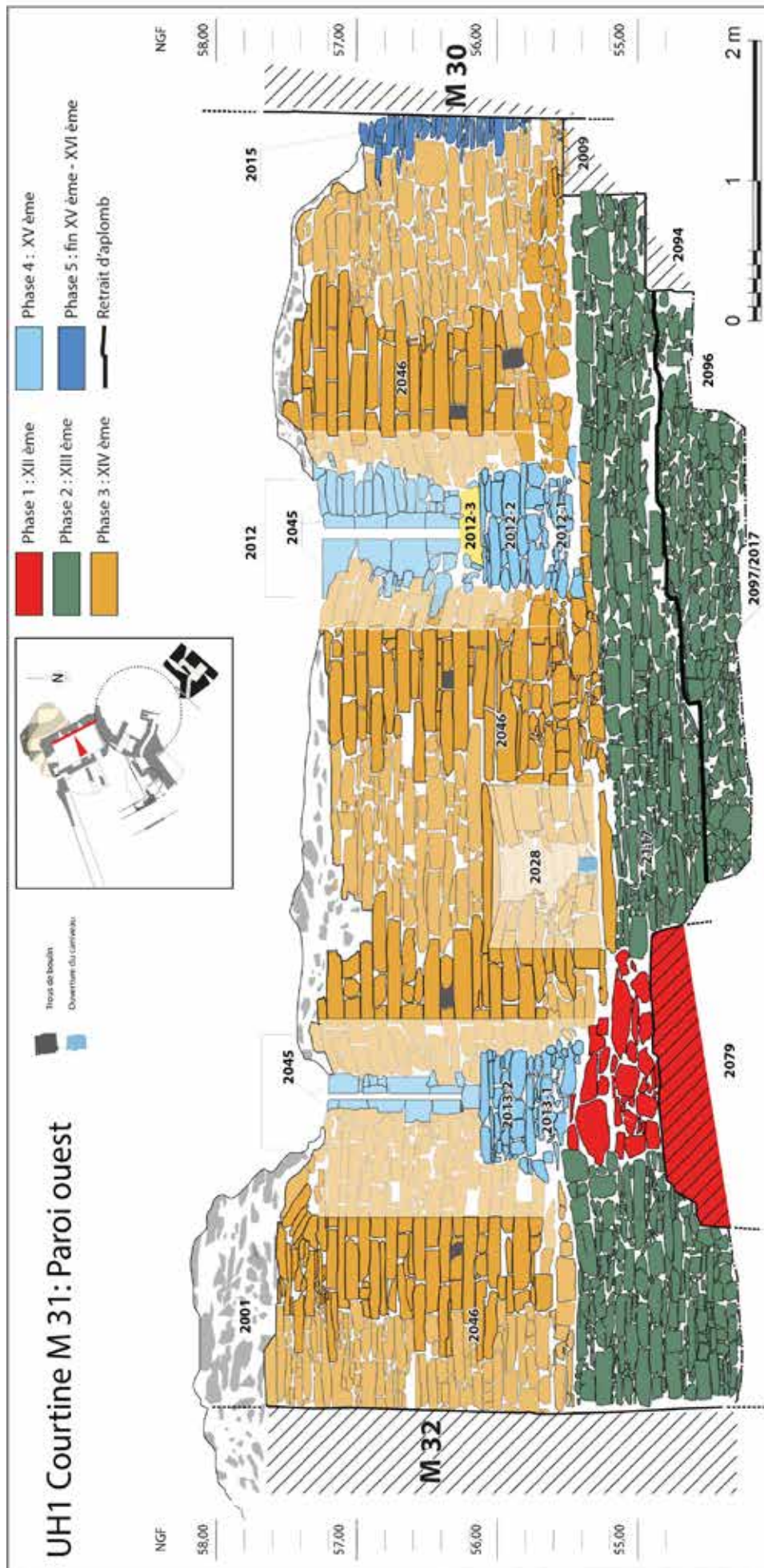


Fig. 24 : Élévation ouest de la courtine orientale M31. DAO B. Grall, CD29/ Mission archéologie.

Chronologiquement, les courtines M31 et M32 constituent le premier ensemble construit. Le mur ou la courtine sud ne le sont que dans un deuxième temps, puisque la semelle de fondation US 2096 vient prendre appui sur le retrait d'aplomb US 2097/2107. Durant la phase de travaux qui voit le creusement de la tranchée US 2131 sur 2096, une fosse semi-circulaire US 2129, de 0,80x1 m de diamètre et 0,27 m de profondeur, est aménagée contre le retrait d'aplomb de la courtine M31 (fig. 21 et 22). Cette fosse au creusement en cuvette, postérieure à 2131, semble correspondre à un aménagement très ponctuel en lien avec les travaux. Elle est comblée au moyen d'une US meuble 2130 très proche de l'US 2132 qui rebouchait la tranchée US 2131 : limon gris-brun et fragments de schiste, avec de rares petits fragments de mortier blanc.

Le bâtiment de l'UH1, formé par les courtines M31, M32, et le probable mur sud sur la fondation US 2096, est construit selon un plan normé, orthogonal. La logique aurait voulu que cette rigueur s'appliquât à la totalité du bâtiment : il n'en peut-être initialement rien été. Le mur occidental, US 2142, a quant à lui conservé une orientation extrêmement proche de celle qu'avait la façade du bâtiment précédent, US 2144 (fig. 6, 7, 14, 17). Le mur US 2142, construit en moellons et gros blocs de schiste et quartzite liés à l'argile, est appuyé contre le retrait d'aplomb US 2143 de la courtine nord M32 (fig. 6). Il est donc postérieur à celle-ci. Le choix du maintien de son orientation sud-ouest/nord-est, dans la lignée de la phase précédente, paraît donc volontaire. Mais la datation précoce de l'US 2096 induite par l'analyse radiocarbone Beta-424825 (LRM2015_2073) laisse planer le doute sur la durée effective de cet aménagement. Soit il s'agit d'un premier parti-pris de reconstruction, qui semble avoir été relativement éphémère, soit il s'agit d'un projet non réalisé, suite à un changement radical de plan en cours de travaux.

Deux structures maçonnées et contiguës, US 2090 et 2123, ont été établies perpendiculairement à l'orientation de l'US 2096 et du mur sud disparu, et non par rapport à celle de la façade du bâtiment, US 2142 (fig. 17, 20, 23). L'US 2090, mise au jour à l'ouest de l'UH1, près de M33, est donc parallèlement à ce dernier mur, qui semble portant postérieur. Elle est aussi partiellement fondée sur la semelle de fondation US 2096, et sur la barre rocheuse US 2056 qui traverse l'UH1 d'ouest en est. Un parement en est conservé, sur 1,20 m de longueur. La largeur n'est pas complète (0,70 m), la structure ayant été en partie détruite par un réaménagement tardif du mur M33. Côté sud, elle a été détruite par les fondations de la tour d'artillerie. Et si elle s'est développée côté nord, il n'en subsiste pas de trace du fait de la récupération des pierres sur le quartz. La structure US 2122 est beaucoup plus mal conservée. Il n'en reste que quelques moellons liés à l'argile, disposés un peu en contrebas de l'US 2090. L'ensemble évoque un dispositif de circulation, voire un escalier. Ce dernier ne semble pas avoir été, du moins dans sa totalité, en usage très longtemps. Il a, pour cette raison, peut-être eu pour but de faciliter les allées et venues et transports de matériaux pendant la construction des courtines. En effet, l'US 2122 est ensuite recouverte par un niveau limono-argileux gris-brun US 2139, puis par un remblaiement US 2123 de limon fin hétérogène, avec nombreuses inclusions variées (fig. 25, coupe C-D). Sa couleur initialement brune a été altérée par une rubéfaction. Elle peut avoir accueilli un petit foyer temporaire, comme c'est souvent le cas en période de travaux.

La fin des travaux est marquée par des apports de matériaux. A l'ouest, ce sont les remblais de comblement du fossé US 2140, déjà évoqués, après la construction du mur US 2142. A l'est, un remblai US 2126 (limon argileux et fragments de schiste) ; précède l'installation d'un niveau de sol 2120/2100/2121, qui recouvre le retrait d'aplomb de M31, mais aussi les restes du mur 2079.

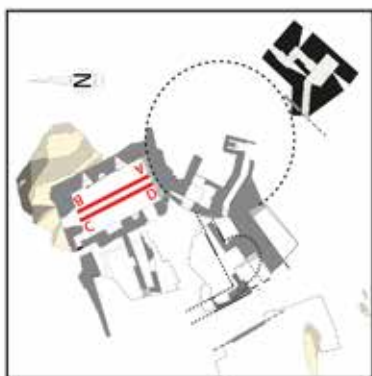


Fig. 25 : Coupes stratigraphiques nord-sud en UH1. Relevé E. Lagneau et L. Clouet.
DAO E. Simonet, L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Pourtant, sans que l'on puisse évaluer précisément le délai qui la sépare de la précédente, une nouvelle campagne de construction va être entreprise, ponctuellement. Elle ne concerne en effet que la façade occidentale du bâtiment. Un nouveau fossé, US 2149, moins large et moins profond que 2140, est creusé dans le remplissage de ce dernier (fig. 9 et 13). Son fond correspond à l'arasement du mur 2142, et à la construction d'une nouvelle façade, M33-3 (US 2152). Cette dernière est construite suivant le plan géométrique orthonormé des murs du secteur : elle est parallèle à M31, et perpendiculaire à M32 et à l'US 2096. La maçonnerie de moellons de schiste

liés à l'argile US 2152 repose sur le mur antérieur arasé, conservé comme fondation, et débordant comme un retrait d'aplomb (fig. 6, 9, 13, 14, 26, 28). Son orientation différente ne permettait pas de bénéficier de cette assise sur toute la longueur du nouveau tracé. Un retrait d'aplomb US 2151 a donc été construit, dans le prolongement sud de 2142, jusqu'à la barre rocheuse US 2056 sur lequel le mur nouvellement édifié reposait aussi. Une anomalie dans les lits de pose, dans la partie centrale de l'US 2152, laisse penser au bouchage ultérieur d'une cheminée, ou, plus vraisemblablement, d'une ouverture (fig. 28).

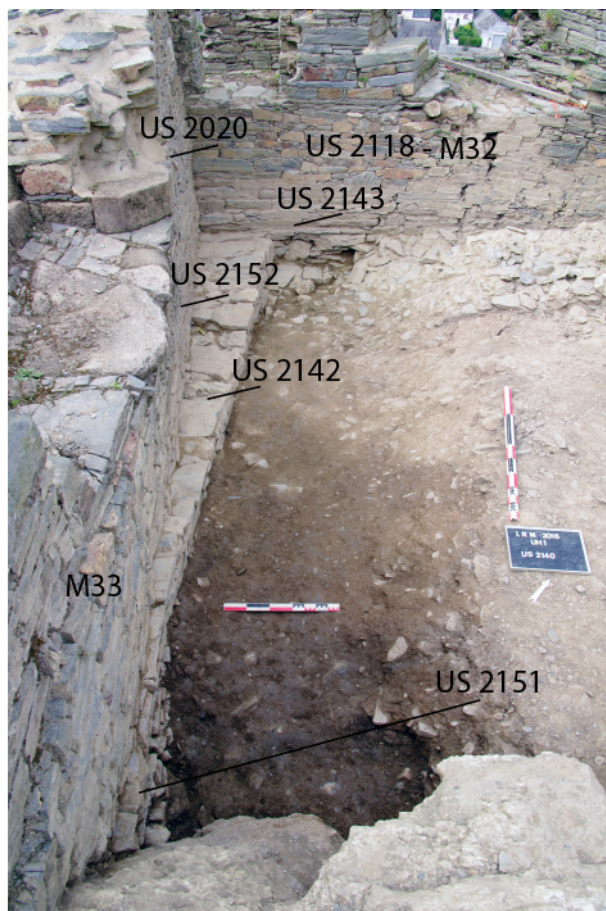


Fig. 26 : Retrait d'aplomb US 2151 construit dans le prolongement du mur US 2142 arasé, pour asseoir l'appareil US 2152 du mur M33. Vue du sud. Cl. L. Clouet, CD 29/ Mission Archéologie.

La tranchée US 2149 est ensuite comblée : remblai d'argile brune à gris-bleue US 2138, pouvant tirer sur le jaune (US 2125), avec fragments de schiste et traces éparses de rubéfaction ; puis argile jaune compacte US 2137 ; et enfin limon brun-rouge et blocs de schiste US 2136 (fig. 9 et 13). Ces différents apports ne semblent pas avoir été épandus au fil du temps pour compenser des tassements du remblaiement de 2140. Le comblement semble au contraire avoir été rapide. Il était le prélude à l'installation d'un sol d'argile limoneuse et plaquettes de schiste US 2110/ US 2091 (fig. 25). L'élaboration de ce sol clôt la phase de travaux dans l'UH1. La trame du plan de l'enceinte basse, dans ce bâtiment oriental, est fixée pour plusieurs siècles. Elle ne semble en effet pas avoir changé avant le début du XVIe siècle.

Au nord de ce logis oriental, nous savons désormais que le bâtiment nord de l'enceinte basse existe dès le XIIIe siècle. Son mur gouttereau sud, US 2528, est en effet datable de la phase 2. Cependant, du fait de la présence d'une structure interne non démontée (US 2548), nous n'avons pas d'élément permettant d'attribuer sa construction à la première phase de travaux, celle des courtines, ou à la seconde, qui voit la construction de la façade orthonormée du logis oriental. Deux campagnes différentes sont cependant, en l'état actuel des connaissances, attribuées au XIIIe siècle.

Le premier état du mur 2528 est matérialisé par un appareil de moellons de schiste liés à l'argile, disposés en lits réguliers et bien agencés (fig. 29). Cette maçonnerie est posée sur le rocher de quartzite, en léger débord, le long d'une rupture de pente de celui-ci. Ainsi, malgré l'inachèvement de la fouille, il semble bien que le niveau de sol du bâtiment se soit retrouvé en contrebas d'une corniche rocheuse supportant le mur, que celle-ci ait été d'origine naturelle ou anthropique. La nature du relief sur le site est suffisamment contraignante pour expliquer, à elle seule, ce parti-pris de construction. On notera cependant que ce type de fondation fut utilisé par le passé de façon courante par les bâtisseurs bretons, même en l'absence de relief important. Ce fut le cas pour les semelles de rocher laissées en élévation pour soutenir les murs de l'église carolingienne de Landévennec au IXe siècle, après décaissement du terrain alentour, supportant les sols (Pérennec et Bardel 2015, p. 26). Le choix de conserver une semelle rocheuse en élévation, bien au-dessus des niveaux de sols, fut aussi reconduit par les constructeurs romans pour asseoir les fondations d'une partie des piliers de la nef du XIe siècle, à Landévennec toujours.

Dans un deuxième temps, le mur 2528 fut reconstruit en totalité. La maçonnerie antérieure US 2708 fut conservée, très arasée, en partie basse. Pour la reconstruction, on utilisa un appareil de moellons de schiste de gabarits très différents. Il utilise en effet de grosses pierres, y compris des blocs assez informes, surtout près du montant d'une porte US 2706, donnant vers le sud. Mais on remarque, dans la mise en œuvre, une prédominance des pierres de moyen et petit format. L'agencement en lits de pose est très peu marqué : la maçonnerie est très désordonnée, et donne l'impression d'une succession d'empilements verticaux de moellons liés à l'argile (fig. 27 et 29). Vers l'ouest, une arête bien marquée, avec un départ d'embrasure, correspond au montant est d'une ouverture ou d'une archère US 2590.



Fig. 27 : Détail de l'appareil du mur US 2528. A droite, le montant de l'archère US 2590, et la maçonnerie postérieure US 2709 qui l'a condamnée. Cl. R. Pérennec, CD29/Mission Archéologie.

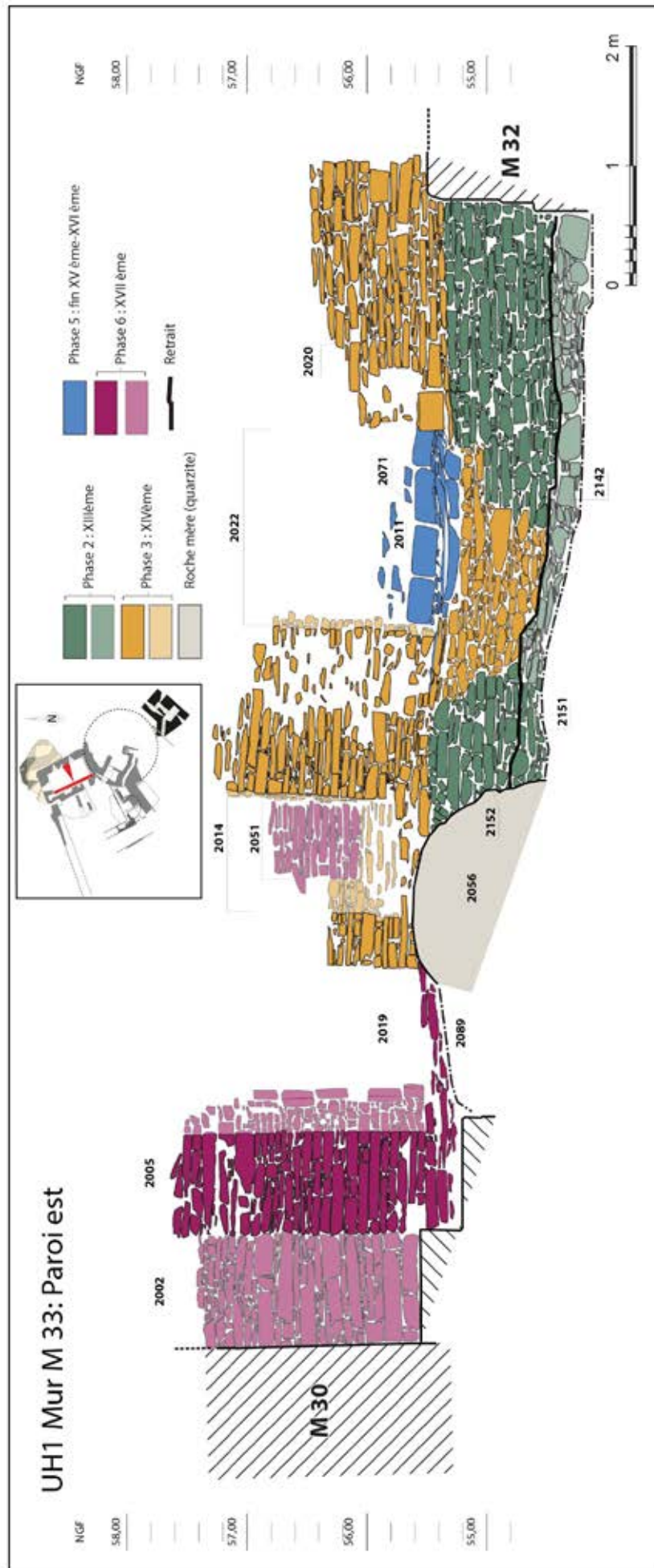


Fig. 28 : Elévation est du mur M33. Orthophoto R. Louessard, DAO A.Kergourlay, B. Grall, CD29/ Mission Archéologie

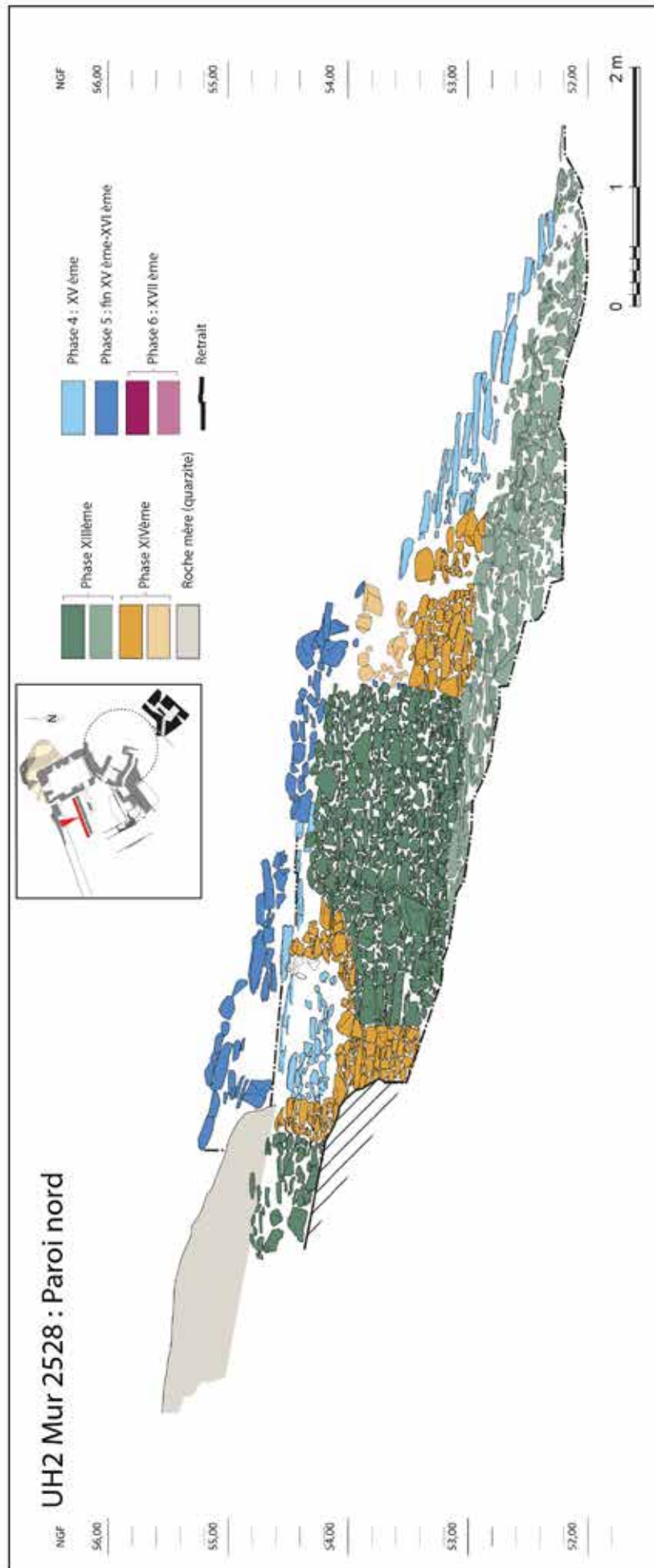


Fig. 29 : Élévation nord du mur US 2528 en UH2. Orthophoto R. Louessard, DAO C.Pfister et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

L'US 2548 est une structure maçonnée qui occupe toute la partie orientale du bâtiment nord (fig. 17, 30). Son emprise bâtie était initialement de l'ordre de 3 x 3 m, mais compte-tenu de la présence d'une structure antérieure arasée au même niveau, elle peut être portée à 3 x 3,50 m, et a dû couvrir l'espace jusqu'au mur M 33. Elle constituait une estrade empierrée, surplombant les sols environnants. Contrairement à ces derniers, qui accusent un pendage marqué vers l'ouest, l'estrade US 2548 est parfaitement plane. Cette caractéristique la rend parfaitement adaptée à une fonction de stockage. L'orientation nord de la longère pourrait évoquer un cellier, mais cette hypothèse ne peut être confirmée



Fig. 30 : Vue générale de la structure US 2548, vue du sud-ouest.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Elle est appuyée contre le mur du XIIe siècle US 2560. Cette orientation a été conservée lors de la construction de 2142, en phase 2a. Le parement US 2560 a pu être transformé en fondation de 2142. Mais la pente générale du terrain vers l'ouest depuis cet endroit ne rend pas très crédible cette conservation très apparente d'une structure antérieure d'orientation légèrement divergente. Il est donc plus probable que quand 2548 a été édifié, les murs 2560/2144 ou 2142 étaient encore en utilisation, mais pas encore M33-3 (US 2152), qui a une orientation très différente. Du fait de précipitations abondantes, un éboulement du parement de l'US 2548, déjà soufflé, a permis de récupérer quelques informations sur sa construction (fig. 31).



Fig. 31 : Vue du parement ouest de l'US 2548 après éboulement partiel. Vue de l'ouest.
Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

La structure, qui se présente sous la forme d'une large estrade en dur, n'apparaît pas homogène. Un remplissage étroit, contre le mur 2528, n'est pas aussi bien fondé que le reste de la structure. Les moellons US 2548c y reposent sur un remblai d'argile limoneuse brun-jaune. L'US 2548c n'est de plus pas parfaitement jointive avec le mur US 2528. Elle est accolée côté nord à l'US 2548b, de dalles de schiste, parementée côté sud. Côté nord, la maçonnerie semble plaquer contre l'US 2548a, qui constitue les deux tiers de la structure. Il est fort possible que la structure 2548 ait été agrandie vers le sud et le mur 2528, en deux fois. En effet, la faible fondation de l'US 2548c, dont le traitement semble bien différent de 2548a et 2548b, ne plaide pas pour un fonctionnement avec 2548a. Il semble donc peu probable que 2548b ait constitué le bouchon d'une ouverture, d'une niche ou d'un escalier. Les deux modifications de la structure originelle ne sont actuellement pas datées.

1-3) Phase 3 (fig. 33)

L'intégralité du logis oriental est reconstruit, à commencer par les courtines.

En préalable, le sol d'argile limoneuse US 2110, a été perforé par une fosse US 2106, d'environ 1m de diamètre pour 0,50 m de profondeur, au remplissage de plaquettes de schiste US 2103 (fig. 32 et 33). Il semble que la raison première de cette fosse ait été d'approvisionner le nouveau chantier en matériaux de construction. La courtine orientale du XIIIe siècle (US 2117) était construite contre et sous le mur antérieur US 2079. Lors de la nouvelle campagne de travaux, cette courtine, vraisemblablement très endommagée, est reconstruite quasiment à l'identique sur l'ancienne, très arasée. La nouvelle maçonnerie de M31, l'US 2046, est alors elle aussi posée sur le mur 2079. Ce dernier a peut-être été redécouvert à cette occasion. La fosse US 2106 est positionnée de manière à récupérer les matériaux du mur plus au sud, sans l'affaiblir là où il sert de fondation à M31. Quant à l'ampleur de la fosse, elle vient peut-être de ce qu'une récupération de matériaux assez poussée avait déjà eu lieu lors de la phase 1.

Fig. 32 : Fosse US 2106, vue de l'ouest. A l'arrière plan, sous la courtine M31 (US 2117), l'US 2107. Cl. R. Pérennec, 2015, CD29/Mission Archéologie.



Dans le même temps, le sol US 2091 est perturbé par une petite fosse US 2099 au comblement de terre granuleuse brune, peu développée.

La nouvelle courtine orientale M31 est une belle maçonnerie US 2046 de moellons et grosses dalles de schiste, liés à l'argile, comportant deux archères et une niche avec égout d'évacuation de l'eau US 2028 (fig. 24). Du mortier a été utilisé de façon ponctuelle, comme dans la phase 1, pour renforcer la cohésion de la maçonnerie sur des parties sensibles. Il a ici été mis en évidence sur les quelques pierres qui témoignaient encore du couvrement d'une voûte en plein-cintre sur l'archère nord, US 2013. Le dispositif d'évacuation d'eau est un élément de confort qui explique sans doute la dégradation d'un contrefort US 2034, qui assurait auparavant le confortement du parement est. Ce dernier était en effet un obstacle à la circulation des liquides. L'élévation est de la courtine fournit un vestige de l'élévation antérieure de ce contrefort très arasé : un arrachement US 2034bis a été reparablement (cf. Pérennec 2013, p. 37).

La courtine nord M32, reconstruite en même temps que M31, présente la même homogénéité de traitement. L'appareil de moellons US 2118 est percé d'une baie unique US 2030 (fig. 33). Sa largeur ne peut être déterminée côté nord, puisque toute la partie septentrionale, avec l'appui, a disparu. Elle était de toute façon inférieure à 1m, et plus vraisemblablement à 0,50m. L'ouverture, au sud, était en revanche de 2m. L'embrasure de 1,80 m de longueur conserve les vestiges de deux coussièges. Un gradin US 2031, de 0,39m de largeur pour 0,41m de hauteur, est partiellement conservé du côté ouest. En vis-à-vis, se voient les traces d'un second gradin, US 2032, d'une trentaine de cm de hauteur initiale. Son arasement est quasiment général, et nous n'avons pas de traces de sa largeur (fig. 33). Cette baie est comparable à des fenêtres de la courtine nord-est de la plateforme haute : embrasure de même ouverture, présence de coussièges. Ces fenêtres sont datées du XIV^e siècle (Martineau 2007a et 2007b).

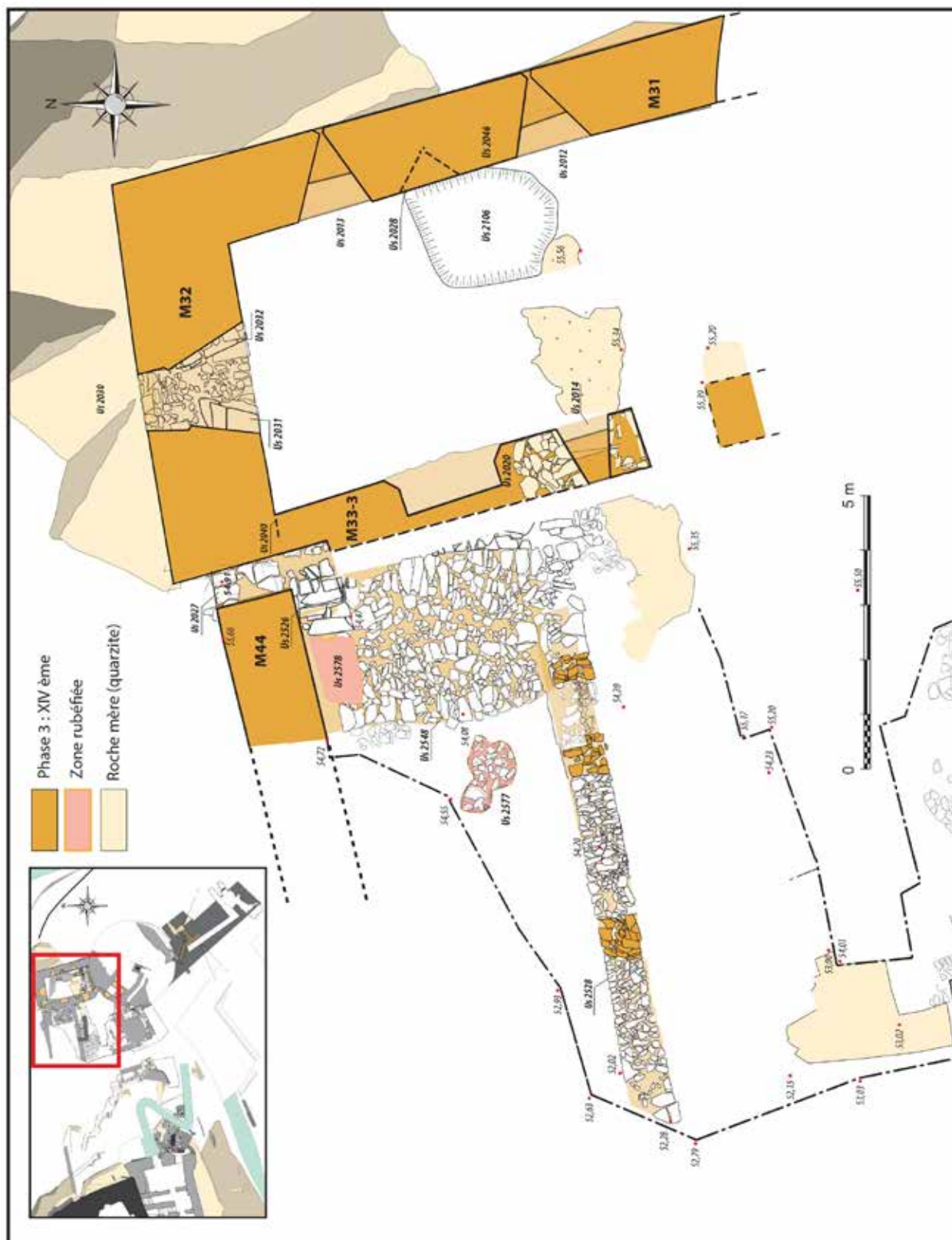
La façade du logis est aussi au nombre des murs réédifiés durant cette phase de travaux. L'ancienne ouverture US 2153 dans l'appareil antérieur US 2152 est comblée, avant reconstruction totale du mur (fig. 28). La nouvelle maçonnerie US 2020 (M33-2), homogène avec celle des courtines contemporaines, comprend une cheminée US 2022 et une archère US 2014, près d'un seuil US 2019, repris ultérieurement, et dont seul un montant nous est parvenu.

Bien que le mur soit lié à l'argile, l'emploi d'un mortier de chaux blanc de bonne tenue, comportant des inclusions coquillières, a été mis en évidence sur un petit massif de maçonnerie, entre la porte et l'ébrasement de l'archère. Cette dernière, située près de la porte, protégeait l'accès au logis oriental. Mais sa situation lui permettait aussi de flanquer le mur gouttereau du bâtiment nord, et de contrôler l'accès à la partie est de l'enceinte basse (fig. 33). Son embrasure fait 1,20m de longueur, son ouverture interne, d'1m, est la plus étroite repérée dans ce secteur. L'ouverture de tir n'est pas visible. Deux marches de 0,20m de hauteur en permettaient l'accès. Elles sont partiellement conservées.

Du côté ouest, une partie du parement en retour US 2020 du mur M33-2 est fossilisée, sous une maçonnerie postérieure du XVII^e siècle. (fig. 43). Ce vestige a permis de s'assurer de la largeur initiale du mur, de 1,12m de largeur.

La cheminée US 2022 fait 1,75m de largeur pour 0,72m de profondeur. Les montants de granite des jambages ont été récupérés, hormis une pierre côté nord. Il en subsiste l'arrachement, particulièrement bien apparent des deux côtés : US 2041 et 2042. Le contrecœur, qui subsiste partiellement, sous la forme de quelques pierres de taille en granite US 2011, a sans doute été repris au XVI^e siècle (fig. 28).

Une reconstruction d'ensemble a ainsi laissé des traces importantes sur tout le logis oriental. On notera d'ailleurs l'introduction d'éléments de confort peu ou pas représentés auparavant : cheminée, égout d'évacuation de l'eau, fenêtre à coussièges. Les données de la fouille ne sont pas incompatibles avec une occupation plus pratique et de statut moins noble au rez-de chaussée qu'à l'étage.



Dans la partie sud de l'UH1, un niveau de sol d'argile jaune verdâtre US 2087, de quelques centimètres d'épaisseur, vient ensuite recouvrir les US 2090, 2091 et 2099 (fig. 25). Son équivalent plus au nord est le sol de limon brun et plaquettes de schiste US 2082/2086, en pente vers le nord. Il s'est affaissé suite au tassement de la fosse US 2106 (fig. 25). Sa surface présente des traces régulières de rubéfaction. Une petite fosse US 2106bis a sans doute ensuite perforé à nouveau ce niveau, à l'aplomb de la partie nord de l'ancienne fosse 2106, mais sans que sa limite ait pu être cernée.

Des apports ponctuels le long de M33, au nord-ouest du rocher quartzite qui traverse la salle, sont des remblaiements destinés à compenser un tassement des niveaux sous-jacents (comblement des fossés US 2140 et US 2149) : Argile jaune US 2104, argile brun-jaune et pierres US 2105 (qui a livré en 2015 un fragment de céramique onctueuse attribuable aux XIIIe-XIVe siècles), sable fin jaunâtre mêlé de débris de granite US 2102, amas de blocs de schiste sans agencement US 2101 (Pérennec 2015).

En UH2, la courtine nord M44 (US 2540) est, elle aussi, reconstruite en même temps que M31 et M32. Elle conserve les traces d'un enduit de chaux blanche US 2539, qu'il est impossible d'attribuer à la phase 3 plutôt qu'à la phase 4.

Des travaux sont aussi entrepris sur le bâtiment nord. Le mur US 2528 est réaménagé (fig. 29). La porte est surélevée et légèrement déplacée. L'emprise des montants qui ont été rebâties est nettement visible, en plan comme en élévation, dans l'appareil de moellons (fig. 29 et 34). La nouvelle porte US 2588 ouvre au sud. Elle fait 1,30 m de largeur. La feuillure est conservée, mais le montant ouest 2703b a été perturbé. Une dégradation très partielle du montant (quelques pierres remaillées) a été faite très grossièrement, en phase 4. Du côté ouest, l'archère US 2590 a été obturée au moyen d'une maçonnerie de moellons de schiste et quartzite liés à l'argile, US 2709 (fig. 27 et 29). L'emprise de cette reprise n'est pas connue, mais il n'est pas exclu que l'intégralité du mur US 2528 ait été repris en élévation.



Fig. 34 : porte US 2588 dans le mur US 2528, et son bouchon maçonné postérieur US 2589. Cf. B. Grall et E. Simonet, 2015, CD29/Mission Archéologie.

A l'intérieur du bâtiment nord, La structure maçonnée US 2548 a sans doute été reprise et agrandie. Nous n'avons pas encore d'éléments permettant d'affiner la datation de la latrine et de son escalier d'accès, qui prend appui sur l'US 2548, mais cet ensemble est existant en phase 4. Les niveaux de sols et de remblais sont en pente vers l'ouest (Pérennec2015). Ils sont marqués par un remblai argileux gris US 2584, qui a livré un bord céramique attribuable au XIVe ou XVe siècle. L'US 2584 est partiellement recouverte par les restes ténus d'un niveau de circulation jaune avec plaquettes de schiste US 2585. Puis surface de circulation argileuse US 2581, d'environ 3 cm

d'épaisseur, datable d'après la céramique du XIV^e siècle. Une cavité subcirculaire y a été ménagée pour accueillir un foyer US 2577, installé quasiment face à la porte. La petite fosse de 2581 a été tapissée de pierres disposées obliquement pour bien épouser la pente des parois, le fond étant aussi rempli de pierres (fig.33). Un niveau argileux brun-noir posé sur les pierres, constituait la sole de ce foyer. L'empierrement déborde le foyer proprement dit en une petite excroissance se développant au nord-ouest, qui pourrait s'interpréter comme la fondation d'un aménagement utilitaire (soufflet, enclume ?). Le foyer 2577 est ouvert, et se trouve décentré au sud près de l'axe matérialisant le centre de la pièce, c'est-à-dire le faitage d'une toiture. Il faut sans doute imaginer un dispositif d'évacuation des fumées de type lanterne près de la faîtière (Pérennec 2015). Les céramiques recueillies dans les US 2584, 2581 et 2577 permettent d'envisager une datation XIV^e-XV^e siècle, qui peut être précisée plutôt sur le XIV^e siècle au vue des données stratigraphiques recueillies, et d'une date radiocarbone obtenue sur le niveau US 2581, avec un intervalle à 95,4% de probabilité sur les années 1304-1364 (57,8% de chances) et les années 1384-1422 (37,6% de chances)⁸.

Cette occupation est scellée par un remblaiement de 8 à 10 cm d'épaisseur, pouvant ponctuellement en atteindre près de 0,20 m (côté sud-est). A moins que les niveaux sous-jacents n'aient subi d'importants tassements, cet apport de remblai n'a pas été mis à profit pour atténuer les pentes des niveaux d'occupation. Ces apports sont au contraire plus importants à l'est qu'à l'ouest. Ils sont marqués par une US grise granuleuse avec des fragments de mortier US 2576/2572, et des niveaux argilo-limoneux jaune à brun US 2586 et US 2587, près de l'escalier d'accès aux latrines (Pérennec 2015).

Cette séquence précède l'installation d'une US argileuse 2573, rubéfiée dans sa partie nord. On n'en a retrouvé que des fragments dans la partie ouest de la zone fouillée. Ce niveau correspond, près de l'escalier, à une US argilo-limoneuse avec inclusions d'argile rubéfiée, fragments de charbon et de mortier 2579 qui présente, devant l'escalier d'accès aux latrines (marches US 2565 et 2537), une très forte rubéfaction, circonscrite à un quadrilatère de 1,26 m x 0,75 m : l'US 2578 (fig. 33). La forme spécifique de l'US 2578 laisse à penser qu'une superstructure de bois à pu s'effondrer sur le sol et y brûler, en provoquant une rubéfaction encore plus importante que sur le reste des sols (Pérennec 2015).

Dans la cour, devant les bâtiments, une couche de chaux US 2561, fouillée très ponctuellement au sud-est de l'UH 2, près de M33, présente un pendage très prononcé vers l'ouest. Elle témoigne probablement de travaux sur les bâtiments proches. Elle est recouverte par un niveau d'argile jaune à brun-jaune US 2559, et un feuilletage d'argile beige-orangée et de mortier US 2564, le tout ayant été exposé à une chauffe. Cette couche en pente prononcée vers l'ouest comporte un amas de chaux rubéfiée US 2558, entouré d'une petite couronne cendreuse (fig. 33). Elle est scellée par une rehausse brun-grise granuleuse US 2545.

1-4) Phase 4, XV^e siècle (fig. 36)

Une réfection partielle des sols rubéfiés du bâtiment nord, en UH2, est marquée par l'apport de niveaux parcellaires : US de plaquettes de schiste et argile grise US 2533, puis US argileuse gris-jaune et petites plaquettes de schiste US 2550. Ces apports sont des confortements du sol dans une zone de passage intense : l'accès aux latrines.

Dans le bâtiment est, en UH1, une réfection des maçonneries intervient sans doute à ce moment : le parement oriental effondré de la courtine est M31 est reconstruit (US 2045). La différence d'appareil entre cette réfection et le parement occidental US 2046, en partie basculé, est

⁸ Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-424827, LRM2015_2581.

particulièrement nette au niveau des embrasures d'archères (Pérennec 2013). Cette réfection est datée par une analyse radiocarbone effectuée sur des charbons prélevés sur le niveau d'arasement du mur US 2079 sous-jacent. Le résultat donne un intervalle à 95,4% de chance sur les périodes 1388-1437 (65,6%) et 1316-1354 (29,8%). Les probabilités à 68,2% couvrent les années 1396-1426 (54,7%), et 1329-1340 (13,5%)⁹.

Un remblaiement d'ensemble est marqué :

- par une US de blocs et d'éclats de schiste mêlés de limon brun US 2076 mise au jour dans la partie nord de la pièce, pour atténuer la différence de niveau de part et d'autre de la barre de quartzite (Pérennec 2015).
- Par une couche d'éclats de schiste indurés dans un limon brun-gris, d'un à deux centimètres d'épaisseur, US 2078, plus au nord.

Trois petits foyers ou fosses charbonneuses US 2083, US 2084 (fig. 36), et US 2085, ont des dimensions respectives d'environ 0,25 x 0,60 m, 0,50 x 0,50 m, 0,70 x 0,65 m. Le remplissage de US 2083, engagé sous la berme, est entièrement charbonneux. De l'argile rubéfiée US 2108 a été mis au jour sous les 5 à 6 cm de 2083. L'US 2084 a été comblée en deux temps: un remplissage charbonneux précède le comblement définitif, effectué par les cailloutis de la couche sus-jacente. Cette structure est elle aussi engagée sous la berme, donc incomplète. Mais elle présente un aménagement de pierre plate au fond, supportant des pierres sur chant (US 2088) disposées le long des parois. Cet aménagement rappelle la conception du foyer US 2577 de l'UH2, mais il n'est pas non plus sans évoquer un petit four. L'US 2085 est un limon brun charbonneux, à même la roche quartzique US 2056.

Tous ces aménagements, pour lesquels la chauffe est peu marquée ou non attestée, peuvent traduire une phase temporaire de travaux.

Ils sont scellés par une US 2077 de petits cailloutis bleus, avec une réfection de terre battue avec cailloutis et éclats de schiste US 2080/2081 (fig. 25).

Ces niveaux, comme certains des précédents dans ces phases, ne couvrent pas toute la surface de la salle. Leur installation ne cherche pas à compenser le dénivelé récurrent de part et d'autre de la barre rocheuse US 2056. Les sols sont en pente vers le nord, et le gros des réfections a lieu dans la partie la plus haute de la pièce. Celle-ci correspond à la zone proche de la porte, qui devait se trouver déjà à cet endroit dès la phase précédente, si l'on en juge par les marches US 2090 et 2122, installées dans une zone de passage. Mais il est logique de penser que la localisation de la porte n'a guère changée, et que les constructeurs avaient mis à profit le replat rocheux. Les reprises de sols interviendraient donc pour renforcer une zone de cheminement intense, face à la porte (avec un éventuel accès à l'étage ?).

C'est aussi à cet endroit qu'a été mis au jour une US de chaux pure 2072, de 0,87 m par environ 1,30 m (fig. 26). Les travaux qui ont laissé cette trace ne sont pas identifiés : s'agit-il du remontage du parement écroulé de la courtine orientale, l'US 2045 ?

Un niveau de sol argileux gris US 2064 en pente vers le nord (une quinzaine de cm) est ensuite aménagé dans la salle (Pérennec 2015). Cette belle terre-battue la couvre intégralement, à l'exception de la partie sud, du fait de travaux d'aménagement postérieurs.

Dans la cour, la pente initiale fortement marquée vers l'ouest est aménagée. Cette opération a nécessité, en préalable, la construction d'un bouchon maçonné US 2589 pour combler la porte US 2588 ouvrant dans le mur US 2528 (fig. 29, 34 et 36). Du fait de perturbations ultérieures, il ne subsiste plus qu'une étroite bande mal conservée d'une dizaine de centimètres dans l'alignement du parement sud de 2528. La hauteur même de l'US 2589, jusqu'au niveau du futur sol extérieur, est de 0,48 m. L'emprise initiale de la maçonnerie couvrait donc sans doute initialement l'intégralité

⁹ Laboratoire Beta Analytic Inc. , référence : Beta-451654 : LRM2016-2079. Cf. fig. 129, p. 168.

du seuil, dans lequel devaient être installées des marches d'accès au bâtiment nord. En bloquant les remblais extérieurs, cette structure a permis de remonter le niveau de la cour, pour en faciliter l'usage. Un apport de plaques de schiste US 2566 sert ainsi de soubassement à un remblai US 2563 argilo-sableux, puis à une US d'argile jaune 2554, de quelques centimètres d'épaisseur. Il s'agit ici du lit de pose de dalles de schistes ayant servi à la création d'un grand escalier, US 2592 (fig. 40).



Fig. 35 : L'escalier US 2592 qui donnait accès à la partie orientale de l'enceinte, et desservait les bâtiments nord et est. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

L'agencement des dalles qui le composent est très soigné. Les marches sont étonnamment régulières et peu hautes (fig. 40). Il n'est donc pas impossible le cas échéant, que l'on ait pu monter à la partie est de l'enceinte basse, y compris à cheval. Mais cette régularité traduit sans doute avant tout une volonté d'apparat : c'est l'époque où, sur l'enceinte haute, le grand logis aristocratique est reconstruit, avec ses cheminées monumentales.

La partie basse de l'escalier est bien mieux conservée que la partie haute. Cependant, les témoins subsistant avaient en 2015 permis d'en compléter la vue d'ensemble. Ils avaient aussi permis d'identifier, dans un deuxième temps, un remblaiement obtenu au moyen d'une masse de dalles

de schiste US 2591, épandue contre la marche US 2529, pour supporter des dalles US 2568bis (Pérennec 2015). Leur installation permettait d'obtenir un niveau à peu près plan sur la partie la plus haute de l'escalier, jusqu'à la façade du bâtiment est M 33. C'est à dire la transformation en une terrasse, permettant sans doute une desserte plus aisée des portes des deux bâtiments (Pérennec 2015).

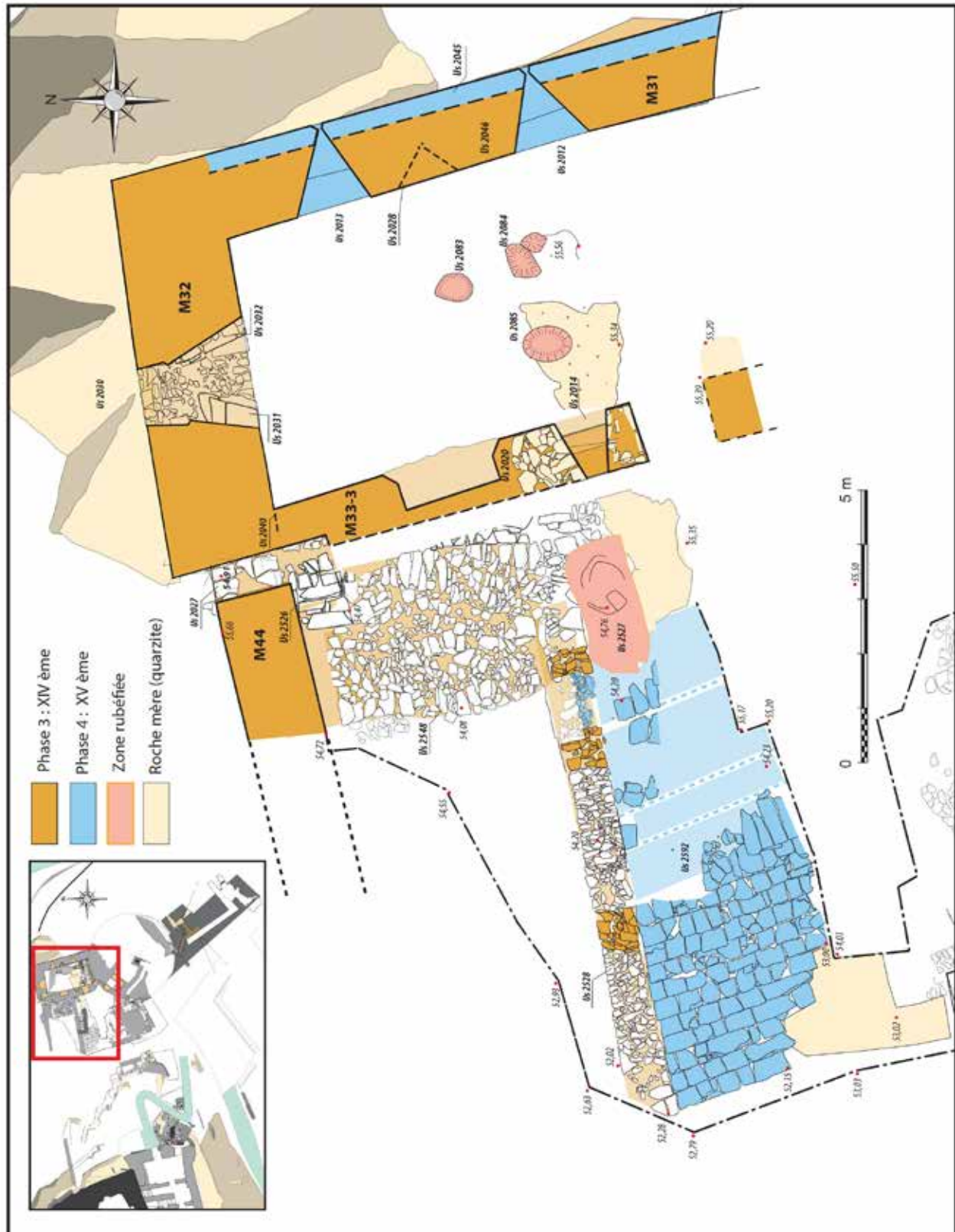


Fig. 36 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 4. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

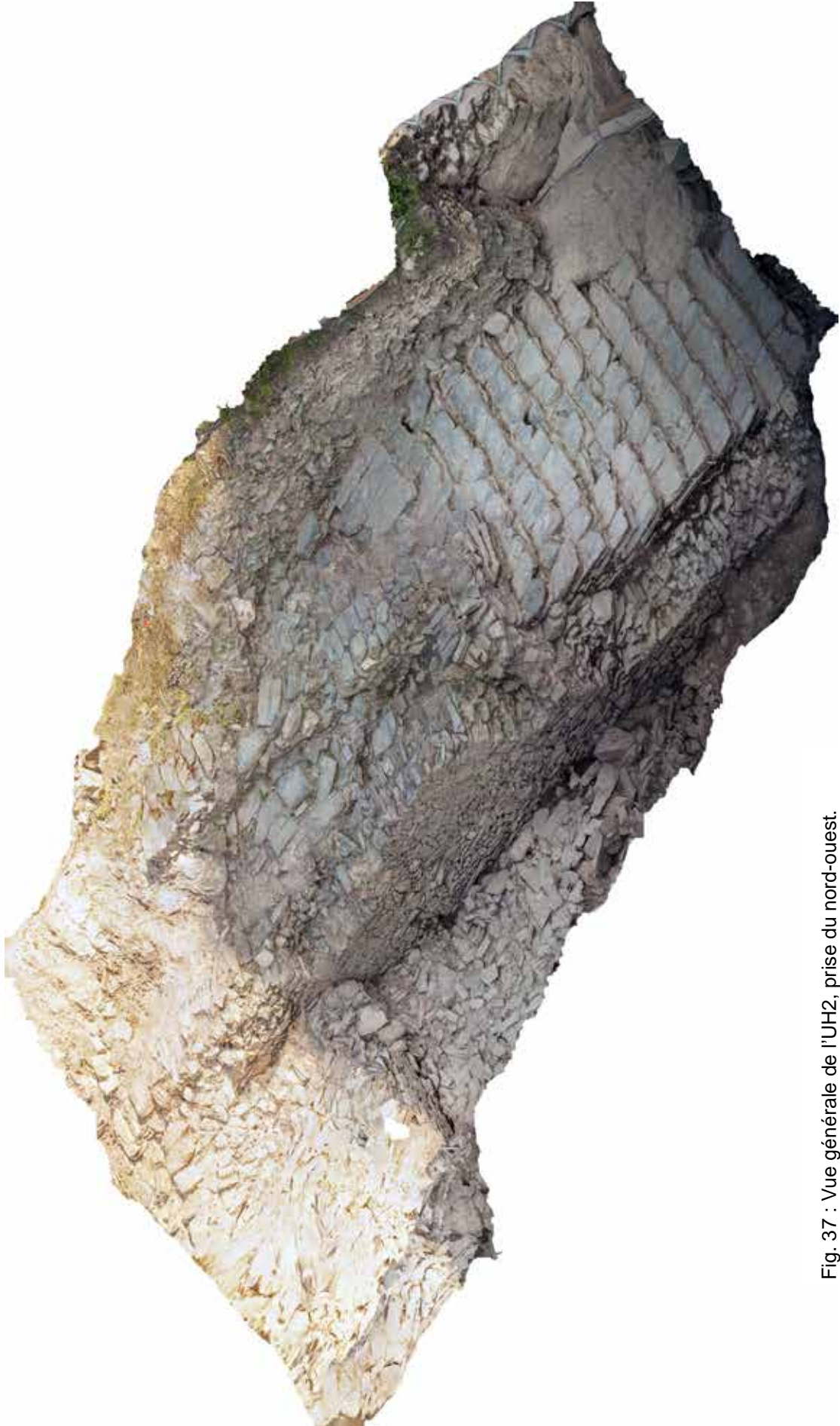


Fig. 37 : Vue générale de l'UH2, prise du nord-ouest.
Cl. R. Louessard, d'après modèle photogrammétrique 3D.

L'escalier US 2592, qui prenait appui au nord sur le mur préexistant US 2528 (fig. 29, 35, 37) était borné du côté sud par un autre mur, US 2412 (fig. 37, 38, 39). Ce mur de moellons liés à l'argile présente des parements conservés sur une hauteur de 0,38 m. Mais il repose sur un socle rocheux de quartzite, taillé verticalement, d'une hauteur de 0,42 m, bordé côté nord par une petite rigole de 9 cm de largeur. Au nord de ce socle, le pendage de la roche s'infléchit vers le nord. L'escalier prend appui dessus, sans que les constructeurs aient cherché à la tailler pour implanter plus facilement les marches, et, surtout, faciliter son utilisation. Ce mur est actuellement mal daté.



Fig. 38 et 39 : Le mur US 2412 sur son socle rocheux, au pied de la pile de pont M45. Au premier plan, l'escalier US 2592.

Fig. 38 : Vue du nord.

Fig. 39 : Vue du nord-ouest.

Cl. R. Pérennec, CD29/
Mission Archéologie.



La création de l'escalier puis de la terrasse n'a pas affecté les utilisations fonctionnelles de la cour : une cuvette US 2557 au remplissage argileux brun-gris et petites plaquettes de schiste US 2575 est ménagée dans l'US 2545. Ce dispositif est le soubassement d'un foyer US 2531 de 0,80 x 1,10 m, fonctionnant avec une zone rubéfiée plus vaste, US 2527 (fig. 36). Un niveau charbonneux US 2534 a aussi été mis au jour sur la plaque foyère US 2531 (fig. 36). Ces différents dispositifs de chauffe sont, comme pour le foyer antérieur US 2558, installés contre le mur US 2528, c'est-à-dire le long du gouttereau du bâtiment nord.

1-4) Phase 5 : le XVI^e siècle (fig. 41)

Concernant la destruction du château en 1489 et sa reconstruction entre l'extrême fin du XVe siècle et le début du XVI^e siècle, puis l'occupation du XVI^e siècle, les fouilles de cette année n'ont pas apportés d'éléments nouveaux.

Mais l'extension des surfaces fouillées a permis de confirmer, et de préciser la succession chronologique des remblais (cf. Pérennec 2015). Ainsi, dans la cour, le remblai brun US 2543 est épandu sur la totalité de l'escalier US 2592 (fig. 40). Ce remblai comporte une poche importante de pierres de taille de granit (montants de porte etc.), en partie basse, localisée contre la berme sud. Il précède le remblai de travaux et de circulation US 2514. Après la disparition de l'escalier, aucun dispositif pérenne ne semble avoir été prévu en remplacement. Tous les niveaux accusent une forte pente vers l'ouest (fig. 40).

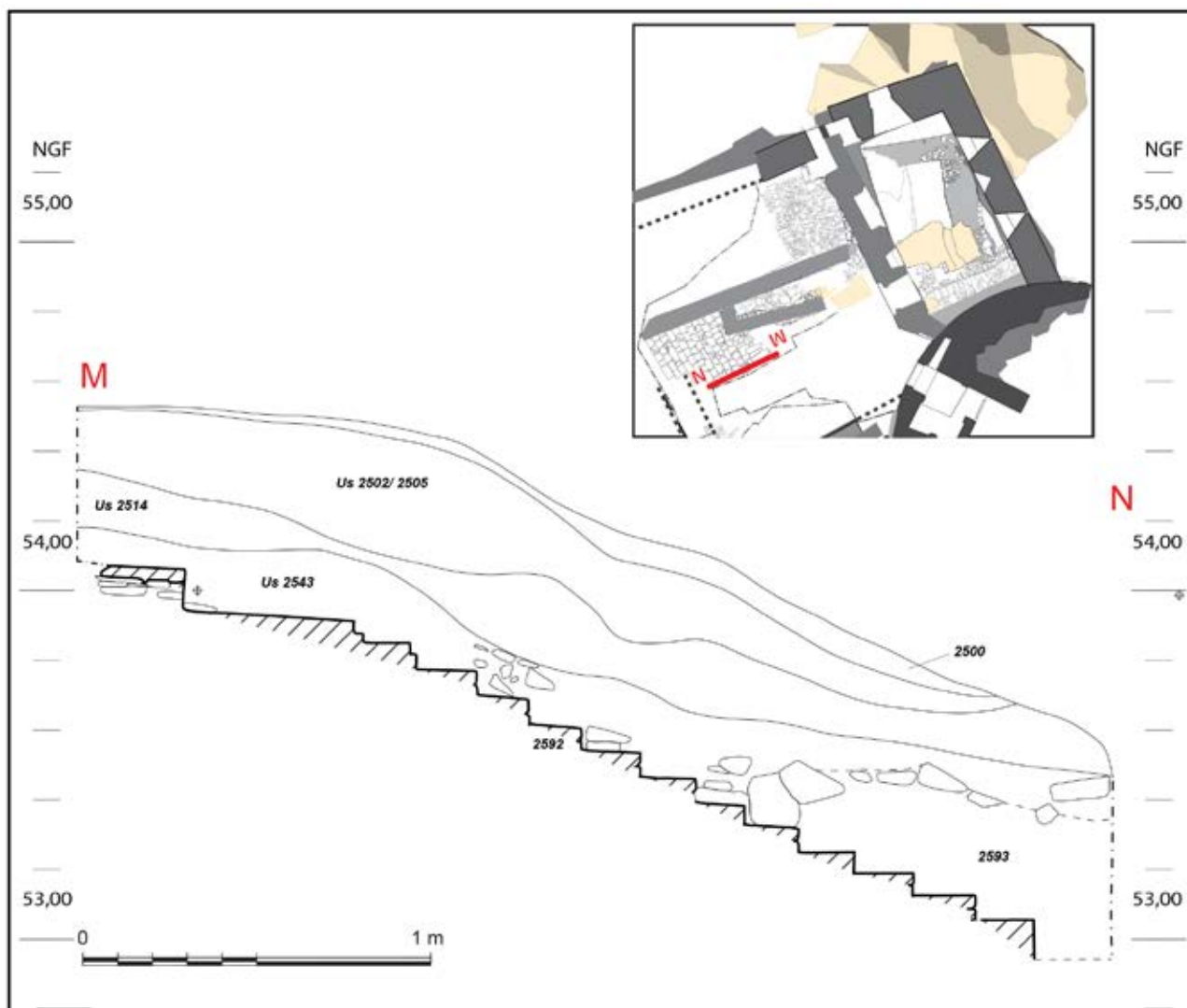


Fig. 40 : Coupe est-ouest M-N, sur escalier US 2592.

Relevé M. Lemée et M. Paludetto, DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Les recollages inter-couches ont aussi permis de confirmer la contemporanéité de différents remblais qui étaient considérés être contemporains et faire partie de cet épisode de destruction, puis de reconstruction du château (US 2533, 2543, 2530, 2514).

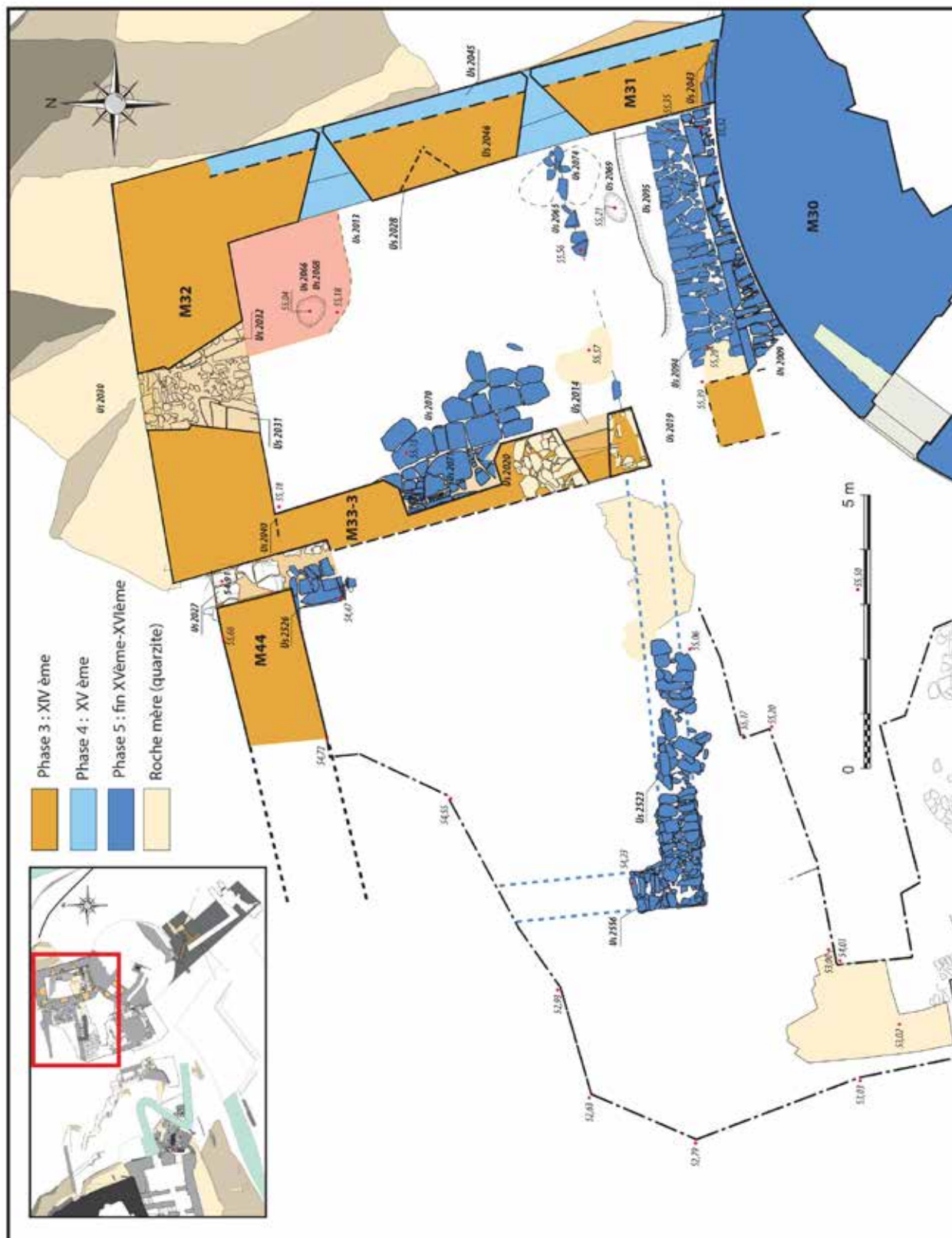


Fig. 41 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 5. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

La fouille a aussi permis de préciser les conditions de la construction d'un nouveau bâtiment nord, aux murs de moellons de 0,70 m de largeur, accolé à la courtine nord. Une récupération des matériaux assez poussée a été organisée après la démolition. Le mur US 2528 a été épierré, dans sa partie ouest, bien en dessous du niveau de l'escalier US 2592 (fig. 37 et 39).

Un mur gouttereau US 2523 est construit 1,20 m au sud de l'ancien mur 2528. Le bâtiment est ainsi notablement élargi : sa portée est accrue d'1,90 m, pour passer à 6 m intérieur (fig. 37, 41). S'il est désormais plus large, le nouveau bâtiment nord est aussi beaucoup moins long (7 m). En témoigne un retour nord-sud US 2556, partiel : des creusements contemporains l'ont fait disparaître sur la majeure partie de son tracé.

Mais si le mur 2523 est construit en partie sur les remblais de démolition des bâtiments précédents, un soin plus grand a été apporté à l'angle du bâtiment, qui est fondé sur l'escalier US 2592, et sur le bouchon maçonné US 2709, qui avait obturé l'archère US 2590 (fig. 42).



Fig. 42 : Angle des murs 2523 et 2556, construit sur l'escalier antérieur US 2592, et sur le bouchon maçonné US 2709, dans l'archère du mur médiéval arasé (à gauche). Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Enfin, cette même campagne voit la construction d'une tour d'artillerie imposante, aux parements de pierres de taille, dont les fondations en gradins ont été mises au jour en UH1 (Pérennec 2014 et 2015).

1-5) Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle (fig. 43)

Le château est une nouvelle fois détruit à la fin du XVIe siècle, dans le contexte des guerres de la Ligue.

La fouille de 2014 avait permis de mettre en évidence une reconstruction du logis oriental, datable des années 1640 (fig. 43). Elle comprenait la création d'une latrine interne au logis, une porte monumentale, la réfection de la cheminée et la création d'un four à pain, et surtout, la reconstruction de la façade du logis et d'une partie de la courtine nord (Pérennec 2014). Cette phase de travaux était intéressante, car non documentée, et non mise en évidence sur le Roc'h, qui semble à cette époque relativement abandonné. Une des explications à cet état de fait pourrait être la reconversion de la forteresse en univers carcéral.

Les fouilles de cette année n'ayant pas permis de disposer de nouvel élément sur le sujet, nous n'y reviendrons pas.

2) Le front sud : les UH 3, UH 4, UH6, UH7 et UH8

La fouille a ponctuellement repris dans ces secteurs pour vérifications et compléments de fouille. Bien que ces interventions soient somme toutes restreintes, elles ont permis de faire des avancées non négligeables dans la chronologie, et la connaissance du château.

2-1) Phase 1 : le XIIe siècle (fig. 47)

Deux tours semi-circulaires ouvertes à la gorge sont construites en utilisant des reliefs quartziques (Pérennec 2013 à 2015).

A l'est, la tour M35/M41 est assise sur un aplomb rocheux surplombant de plusieurs mètres le terrain environnant, en contrebas. Mais le diamètre de l'organe de flanquement a conduit à englober une paroi, en y plaquant la maçonnerie nouvellement construite sur plus de 3 m d'élévation. Celle-ci se présente sous la forme d'un parement ou mur courbe de moellons de schiste lié à l'argile US 2269, de 0,70 m de largeur, qui contient un remplissage interne de pierres, blocs de quartzite et argile jaune US 2274, formant masse.

La courtine contemporaine est reportée en arrière, puisque la tour est installée sur le bord de l'aplomb rocheux rectiligne. Sa taille est comparable à la fois à celles mises au jour sur le Roc'h (Martineau 2005a) et à celles de l'enceinte castrale de Landévennec, au milieu du XIIIe siècle. On peut penser à des dimensions relativement normalisées, qui peuvent préjuger d'une certaine contemporanéité. En l'absence actuelle de datations absolues, c'est comme nous le verrons plus loin un nouvel élément de chronologie relative qui permet aujourd'hui de privilégier la datation haute, celle du XIIe siècle.

Quelques mètres plus à l'ouest se trouve un autre roc, au profil moins rectiligne, avec à sa base une faille formant une cavité de 3 m de longueur sur 1,40 m de hauteur. C'est dans cette anfractuosité que le parement subcirculaire M47 de la seconde tour, de 3,40 m de longueur et 0,55 m de hauteur maximale, a été conservé, malgré des perturbations contemporaines. Derrière le parement, construit en moellons de quartzite et de schiste, un blocage de moellons et d'argile, moins organisé, remplissait l'espace (0,80 m de profondeur), jusqu'à la paroi.

La proximité des deux tours, 6,50 m, évoque un châtelet d'entrée (fig. 46). Nous sommes en effet très éloignés ici de distances de confortement entre deux tours, très souvent supérieures à 20 m. Mais il faut garder à l'esprit que la fouille du Roc'h avait permis la mise au jour de deux départs de tours espacées d'un peu plus de 5 m, sans relation apparente avec un dispositif d'entrée (Martineau 2007a), et attribuées au dernier tiers du XIIe siècle.

Un mur orienté sud-ouest/nord-est, se rapporte à ces deux tours. Il est matérialisé à l'ouest, par un mur US 2642, mis au jour sur 2,70 m de longueur. Sa maçonnerie est montée avec des moellons de schiste et de quartzite. Pour cette dernière roche, elle intègre aussi des blocs bruts de très grande taille. Ce mur est flanqué d'un petit contrefort US 2646, de 0,92 m de largeur pour 0,77 m de débord, accolé à la paroi rocheuse (fig. 44 et 45). Du côté est, le pendant du mur US 2642 est fourni par un socle maçonné US 2406, d'1,40 m de largeur (fig. 47).



Fig. 44 : Mur US 2642 et structure US 2646 vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 45 : Vue du mur US 2642, de la structure 2646 et des vestiges de la tour M47. Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

En l'état actuel de la fouille il n'est pas possible de comprendre la différence de traitements entre ces deux tronçons de murs, que le maintien d'un chemin d'accès au chantier pour des petits engins n'a pas permis de joindre. Le contrefort US 2646 est-il là pour compenser la largeur plus faible du mur à cet endroit, et rigidifier la maçonnerie ? Ou la structure US 2406, coiffée par un mur postérieur, intègre-t-elle aussi un dispositif de ce type, que nous ne percevons pas ?



Fig. 46 : Front sud, plan de la phase 1. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Par rapport à ce que l'on connaît du seul tracé attesté de la courtine sud (M34), ce mur US 2642/ 2406 serait, entre les deux tours, en saillie de l'épaisseur d'un mur (fig. 46). Cette particularité peut correspondre : à une inflexion du tracé de la muraille, à un aménagement particulier en lien avec une porte, à la volonté enfin d'installer le mur en limite d'un replat, au-delà duquel le substrat, puis les sols extérieurs qui lui succéderont, seront en pente vers le sud.

Quoiqu'il en soit, l'US maçonnée 2406 présente un parement très net côté ouest. Et l'on pense naturellement, dans l'hypothèse d'un châtelet, à la possibilité d'un montant de porte (fig. 47)...

La stratigraphie attribuable à cette première phase est plus que ténue : elle se résume à une poche d'argile jaune verte (US 2655) sur le substrat de schiste aplani, contre le parement nord du mur US 2642 ; et à un petit niveau argileux brun clair, avec fragments ou petits morceaux d'ardoises et de quartz, micro parcelles de charbon, d'ossements, de tessons, US 2658, au sud du parement US 2642. La surface de circulation la plus utilisée semble avoir été le substrat rocheux plus ou moins aplani. Des traces rouges prononcées sur la paroi rocheuse peuvent aussi

évoquer une chauffe de celle-ci pour la fracturer plus aisément selon les diaclases et faciliter l'extraction de blocs.

Fig. 47 : La structure US 2406 et son parement ouest. Au-dessus, le mur US 2277. A gauche, la pile de pont M45. Vue du sud-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



2-2) Phase 2, le XIIIe siècle (fig. 52)

L'état de conservation de la tour ouest ne permet pas de savoir si elle a été maintenue en état, ou si elle a été remaniée, ou même abandonnée. Si l'on envisage actuellement le maintien de la courtine sud en état, dans son tracé sud-ouest ; il ne s'agit que d'une hypothèse de travail : non démentie, non étayée.

Pour ce qui concerne la partie est du front sud, presque tous les éléments dont nous disposons sont soit relatifs, soit reposent sur des comparaisons.

Une structure de moellons maçonnés dans de l'argile, US 2300, est installée contre la tour M35 et le parement nord de la courtine M34. Son épaisseur, sa largeur, le fait qu'elle ait été conçue pour créer une large semelle de fondation, sont à rapprocher de structures de même type qui ont été découvertes en UH1 : les US 2096 et 2134. Dans les deux cas, la construction de la fondation de moellons a pour but d'agrandir le château, en repoussant une nouvelle courtine vers l'extérieur. Ici, l'US 2300, comme l'US 2134 de l'UH1, était sans doute parementée plus loin sur le rocher. Toujours est-il que dans les deux cas une nouvelle construction est bâtie sur cette place stable gagnée sur le vide. Courtine M42 dans un cas, et ici mur M43.

Celui-ci est un massif maçonné de 1,50 à 1,60 m de largeur, en débord du parement de la tour M35 de 1 m. Du fait de perturbations ultérieures, sa plus grande largeur observée est de l'ordre de 2,40 m. Son parement sud, noyé dans des constructions postérieures, avait été repéré en 2014. Le parement nord est clairement identifié comme ayant été construit sur la fondation US 2300. La tour, maintenue en élévation, sert désormais de point d'appui à des constructions nouvelles. Hormis du côté ouest, elle a désormais perdu la capacité à assurer un flanquement actif, conféré par sa position en saillie de la courtine.

Fig. 48 : Semelle de fondation US 2300 supportant le massif maçonné M43. Au fond, la tour M35 ; et à gauche, le parement nord de la courtine M34, contre laquelle 2300 a pris appui. Vue du nord-est. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 49 : Au premier plan, l'angle du massif M43. On devine, à gauche de la mire, son parement sud US 2228, englobé par la maçonnerie de courtines postérieures, situées en contrebas. Cl. R. Pérennec 2014, CD29/ Mission Archéologie.

Les éléments de datation dont nous disposons sont quasiment inexistant pour savoir si M34 est toujours en élévation, ou si elle a d'ores et déjà été arasée. Dans ce dernier cas, il semble probable que le parement nord ait été conservé, même arasé : marche, banquette ? Un mur US 2245, de 0,65 m de largeur, monté au moyen de gros moellons de quartzite et de schiste agencés en lits irréguliers, et liés à l'argile brune, est installé sur M34. Ce type de maçonnerie est atypique dans l'enceinte basse, presque exclusivement construite avec des moellons et des dalles de schiste (fig. 50).

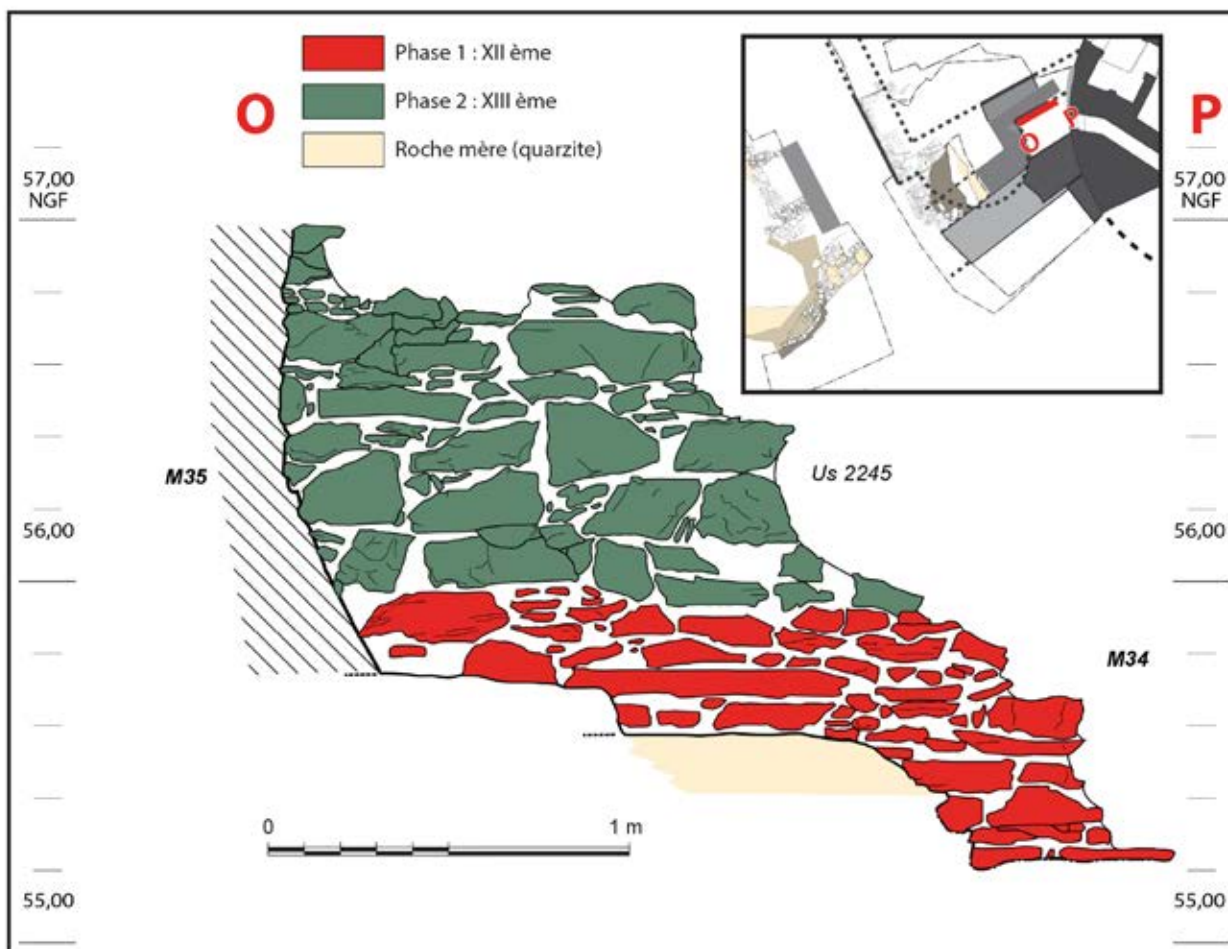


Fig. 50 : Elévation sud du mur US 2245 sur la courtine arasée M34.
Relevé N. Percepied et M. Dufeil ; DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Il constitue, avec le massif M43, les côtés d'un petit bâtiment de 1,75 m de largeur appuyé sur la tour (fig. 48). Sa faible largeur est conditionnée par la volonté de s'inscrire dans un cadre déjà déterminé (réutilisation de parements de la tour M35 et de l'ancienne courtine M34, sur laquelle le mur 2245 est construit) ; mais aussi par la topographie du rocher. Elle est en effet définie par la plus grande avancée de la nouvelle muraille vers le sud, tout en restant positionnée au droit de l'apic de quartz. (fig. 52)

La fonction de cet édifice est à cette époque inconnue.

A l'ouest de la tour M35, deux murs accolés, US 2250 et 2275, sont venus s'appuyer sur le parement ouest US 2269, de M35/M41 (fig. 51). Le mur US 2250 est le premier construit. Large de 0,65 à 0,70 m, c'est une construction de moellons de schiste présentant un fruit appuyé en partie basse. Il est fondé sur le rocher de schiste.



Fig. 51 : De gauche à droite : Murs M45, US 2277 sur 2406 ; murs accolé US 2275 et 2250, courtine M40 (US 2238). Vue prise de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Le second mur, US 2275, est venu s'appuyer contre le parement nord de 2250 (fig. 51). Il s'agit d'un complément destiné soit à compléter US 2250, soit à le renforcer. Dans le premier cas, la construction (aménagement annexe, banquette, etc.), a pu intervenir dans la même campagne de travaux. Dans le second cas, elle aurait pu viser la consolidation de l'ouvrage par un rôle d'étalement pour éviter une gîte (mais celle-ci n'est pas attestée par la fouille) ; ou pour doubler la largeur de l'ouvrage existant, dans le cadre d'une réfection du système défensif, permettant par exemple de pouvoir obtenir une élévation plus importante. Contrairement au mur 2250, pour lequel la poursuite de la fouille a permis de s'assurer qu'il était fondé sur le rocher et non pas sur un niveau d'argile, la question reste un peu en suspens pour 2275. La reprise partielle de la fouille a permis de dégager de nouvelles pierres de fondations, assises sur la roche (quartzite). Toutefois, les 2/3 sud du mur paraissent posés sur de l'argile jaune. En l'absence de confirmation définitive, qui ne pourrait être obtenue que par un démontage ou une fouille en sape, le type de fondation particulier de 2275 incite à penser que son assise n'est que très partiellement établi sur le dur. Le relief est irrégulier, et les constructeurs ne semblent pas avoir opté pour un terrassement général effectué sur toute l'emprise du mur. C'est du moins ce que l'on peut penser un observant que l'élévation est fondée sur une grande dalle de schiste, qui fait toute la largeur du mur. Cette dalle permet de répartir la charge des moellons de la structure, pour éviter des affaissements différentiels. Un exemple similaire a pu être observé à l'abbaye de Landévennec, sur un segment de courtine reposant sur des troncs de la largeur du mur, posés bords à bord pour stabiliser celui-ci.

Le rôle de ces maçonneries est encore mal cerné : ouvrage avancé en avant d'une porte ? De l'autre côté du chemin contemporain, en UH8, aucune trace de structure de ce type n'a été mise en évidence. On peut envisager que leur arasement n'aurait pas nécessairement laissé de traces sur la roche, mais du fait de la multiplicité de niveaux de sols mis au jour, cette hypothèse n'emporte pas l'adhésion. Il peut aussi s'agir d'un bâti annexe. Mais les destructions inhérentes à la présence du chemin contemporain d'accès au site ne permettront sans doute jamais de le vérifier.

Les restes d'un dallage d'ardoise US 2283 sont en lien avec le parement de la tour M35 (US 2269), le mur US 2275 et le mur US 2277 (fig. 51). Un niveau de petites pierres posées à plat, US

A l'ouest, en UH8, un niveau d'argile brune US 2660, en pente vers le sud, est présent en partie basse de la coupe est. Dans l'espace exigu entre les murs ou structures 2642, 2646, 2647 sous M46, 2640, il n'a pas été repéré, si tant est qu'il ait existé à cet endroit. Ce niveau d'argile supporte des petites pierres sur chants US2659, matérialisant un sol pavé accolé à la grosse pierre de quartzite la plus à l'est du mur 2642 dans la zone fouillée (fig. 53 et 44). Un équivalent de ce niveau a aussi été mis au jour au sud du mur 2642, sur la pente légère du substrat de quartzite. Il s'agit alors d'un niveau de sol US 2653 d'argile brune et pierres, beaucoup moins soigné que l'US 2659. Dans les deux cas, ce niveau de circulation se rapporte parfaitement au mur 2642. La présence d'un sol dallé US 2659, en pente vers le sud, à l'est du mur 2642 confirme l'hypothèse de la présence d'une porte à cet endroit.



Fig. 53 : UH8 : Le chemin de pierres sur chant US 2659 est visible en partie basse de la coupe est. Vue prise de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

On a pu constater d'autre part que le mur US 2277 est en partie construit sur la maçonnerie de la partie basse de la pile de pont M45, l'US 2289, qui présente aussi une saillie vers le sud par rapport aux autres US maçonnées de M45, jusqu'au mur US 2406, antérieur à 2277 (fig.54). La construction du massif maçonné US 2289 doit donc être, a minima, placée dans cette phase, et non en phase 3 comme auparavant.



Fig. 54 : Mur US 2277 sur murs 2406 et 2289 (M45), à gauche sur la photo. Vue prise de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Pour ce qui est du massif M46, nous n'avons qu'un élément indirect et non décisif pour une datation haute des massifs M45 et M46. La fondation US 2657 de M46 est une semelle de dalles

et moellons de schiste liés avec un mortier blanc beige granuleux. En l'absence d'analyses pratiquées sur les mortiers, la comparaison que nous pouvons établir ne repose que sur des critères visuels. Ce mortier semble comparable à celui qui a été mis en œuvre pour enduire les parties basses de la tour M35/M41, liée à l'argile.

Le changement de datation des massifs maçonnés M45 et M46 a pour conséquence de nuancer l'interprétation de leur fonction. Elle a jusqu'ici été appréhendée comme des piles de pont permettant une communication plus aisée entre le Roc'h et la partie orientale de l'enceinte basse. Sans pour autant remettre en question cette attribution au vu des éléments dont nous disposons, il convient désormais d'envisager un élargissement de la fonction, sans exclusive. Leur présence derrière la porte de l'enceinte basse, dans l'alignement des montants, ne semble pas non plus anodin. Il semble qu'il faille désormais aussi envisager une fonction défensive, pour ralentir l'intrusion des assaillants : herses, assommoir, etc.

2-3) Phase 3 : Le XIV^e siècle (fig. 57)

La courtine sud, du moins dans son tracé sud-est, s'est déplacée vers le sud (M40/US 2238). Elle est installée sur M43, dont le parement nord est conservé en élévation apparente sur plus de 1,20 m de hauteur. La largeur de la courtine est portée à 2 m, ce qui permet une avancée de 0,45 à 0,50 m en avant du rocher. La maçonnerie devait-elle présenter une meilleure stabilité en étant ancrée sur un terrain plat, en avant de l'à pic rocheux ? Le rocher de quartzite est taillé pour ménager quelques petits replats susceptibles d'améliorer la stabilité des assises de maçonnerie. Ces travaux restent cependant très localisés.



Fig. 55 : Les différents éléments successifs des fortifications au sud-est, articulés autour du rocher de quartzite, de la tour M35, de M43, jusqu'à un chemisage d'ensemble avec la courtine M40 (US 2238). Vue du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/Mission Archéologie.

Cette situation pouvait aussi générer des faiblesses, puisque l'intégralité de la paroi rocheuse, mais aussi les structures antérieures (M35, M43) ont été englobées dans la nouvelle maçonnerie.

Cette opération a été réalisée en conservant l'intégrité des parements des structures antérieures : aucun maillage n'a été repéré. On aboutissait donc de fait à la construction d'un parement sud et d'une grande partie de la nouvelle courtine plaqués contre le rocher et les structures plus anciennes. C'est peut-être pour compenser en partie un manque de cohésion potentiellement induit par cet état de fait que la courtine M40 présente un liant mixte d'argile et de mortier de chaux blanc. Ce dernier n'est jamais utilisé près des parements, ni semble-t-il dans les parties hautes, et avait donc sans doute pour but de renforcer l'adhésion de l'appareil de moellons de schiste de M40 contre le rocher.

Peut-être faut-il aussi envisager qu'une volonté d'affirmer une certaine monumentalité des murailles du château, une volonté ostentatoire certaine, ait été un élément déclencheur dans la construction de la courtine en avant du rocher. Les murailles étaient ainsi plus hautes, plus homogènes. Cette volonté d'affirmation de la puissance châtelaine, peut-être aussi porteuse d'une certaine dissuasion, se serait ainsi traduite dans la pierre, en primant sur les aspects purement pratiques que sont la solidité réelle, la cohésion et la stabilité des murs de protection... On pourrait alors penser à une refonte après la prise de possession des nouveaux maîtres de La Roche-Maurice, en 1363, les puissants vicomtes de Rohan.

Mais contrairement aux aménagements précédents, cette courtine affecte un tracé rectiligne, car la tour M35 est arasée. Son sommet aplani est transformé en terrasse dallée dès ce moment (US 2226). Une datation radiocarbone sur un sol de terre brune US 2222, lié à l'US 2226, a en effet fourni l'intervalle à 95,4% de probabilité 1296-1419. L'intervalle à 68,2% couvre les périodes 1307-1362 (pour 55%), et 1386-1399 (pour 13,2%)¹⁰.



Fig. 56 : Angle ouest de la courtine M40 (US 2238), et découpes de rocher dans le prolongement nord. Vue du sud-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

¹⁰ Laboratoire Beta Analytic Inc., référence Beta-424826 : LRM2014_2222. Cf. fig. 128, p. 167.

par deux ouvrages successifs superposés, connus au travers des murs US 2234bis et US 2230, orientés nord-ouest/ sud-est (Cf Pérennec 2014). Cet ouvrage fut remplacé fin XVe – début XVIe siècle par une imposante tour d'artillerie.

Une inconnue subsiste quant au tracé sud-ouest de la courtine sud. La fouille menée en UH8 permet d'exclure une avancée de la courtine vers le sud comparable à celle de M40. Il faut envisager que le tracé dans ce secteur ait pu reprendre peu ou prou celui de l'ancienne courtine à cet endroit.

Les massifs M45 et M46, attribuées autant à la porte qu'à un probable pont, font elles aussi l'objet de travaux de reconstruction ou de consolidation. Ces massifs maçonnés servent aussi d'appui pour édifier des bâtis de faible ampleur. En UH8 se sont les murs US 2638 et 2639 qui ont été découverts, 2638 étant plaqué contre M46. Mais nous n'avons actuellement aucune vision d'ensemble de l'aménagement. Côté est, les reprises de M45 sont visibles au travers des appareils de moellons de schiste US 2297/ US 2271, en léger retrait par rapport à l'US 2253 bâtie sur 2289. Les maçonneries sont désormais liées uniquement à l'argile, et non plus au mortier de chaux. Les US 2297 et US 2271 forment un angle de mur appuyé à l'est au rocher, qui devait former une troisième paroi, ou supporter une maçonnerie jouant ce rôle, attestée pour la phase postérieure. Un sol empierré US 2279 a été mis au jour dans cet espace, qui s'apparente à un petit abri ou remise.

Fig. 58 : Niveau charbonneux US 2240 en UH4. Vue de l'est. Cl. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.



Dans l'UH4, s'il ne l'avait pas déjà été préalablement, le mur US 2245 est construit sur la courtine M34 arasée. Quoiqu'il en soit, nous sommes désormais certains d'une fonction utilitaire dévolue à cet appentis. Un niveau d'argile jaune et pierres US 2263/ 2301 est épandu sur la fondation

antérieure US 2300. Il contribue à en atténuer le relief. Cette US 2286/ 2301 est charbonneuse en surface, en particulier au centre et dans l'angle sud-est. Une molette d'éperon datable du XIV^e siècle y a été mise au jour. Si l'US 2263/ 2301 a pu accueillir un foyer, c'est chose certaine pour le niveau qui lui succède, l'US 2240 (fig. 58).

En UH8, secteur sud, des niveaux de chemins successifs sont attribués à cette phase 3. US 2650/2651 de limon jaunâtre et pierres ; US 2652 d'argile jaune et pierres, qui correspondent à un arasement partiel du mur US 2642 ; empierrement US 2649 dans une matrice d'argile brun-jaune ; US 26441 d'argile brune. Le niveau de circulation US 2651 a livré un fragment céramique attribuable aux XIII^e-XIV^e siècle, la céramique de l'US 2641 est quant à elle attribuée, sous réserve, au XIV^e siècle.

2-4) Phase 4 : Le XV^e siècle (fig. 59)

Les fortifications sud-est sont à nouveau reconstruites. La courtine sud M40 est conservée, mais modifiée. Si le parement interne ne change pas, un nouveau parement sud US 2229 est en revanche construit, un peu en retrait du parement précédent, US 2238, qui reste en élévation en partie basse. Même chose en ce qui concerne la tour ou bastion de l'angle sud-est : le retour US 2230 est reconstruit sur l'état précédent US 2234bis.

Au nord de cette courtine, dans le bâtiment de l'UH4, une couche d'argile jaune orangé US 2041, de 10 cm d'épaisseur, recouvre l'US 2240. Lui succèdent des recharges plus ou moins partielles US d'argile jaune 2239, et US de terre brune recouverte de dalles de schistes disposées à plat, 2237.

Les piles sont encore modifiées. Le couronnement du parement US 2253 (base de M45) est repris, sur la majeure partie de sa longueur, sur 0,18 à 0,28 m de hauteur (US 2293). Parallèlement, une reprise de l'US 2297 concerne un bouchage suite à un écroulement partiel du parement. La reprise, US 2296, se développe 0,70 m au-dessus de l'US 2253, et est large de 0,94 m à sa base. Le parement US 2253 présente, dans son extrémité nord, une feuillure US 2298, conservée sur 8 cm de hauteur, 10,5 cm de profondeur, 49 cm de longueur. Elle à son vis-à-vis en M46. Nous n'avons pas vraiment d'élément pour dater cet aménagement, qui peut correspondre au premier état de l'US 2253, mais qui aurait été conservé par la suite. L'US construite 2295 constitue une réfection de la partie haute de M45. Elle va de pair avec la construction d'un mur M38 sur l'US 2271. Le petit bâtiment adossé à M45 est donc intégralement rebâti.

En UH 8, des niveaux de chemin US 2637 et US 2636 sont constitués de petites pierres dans de l'argile brune ou brun-jaune. Le mobilier céramique de l'US 2636 est attribuable à la fourchette chronologique XIV^e-XV^e siècle.

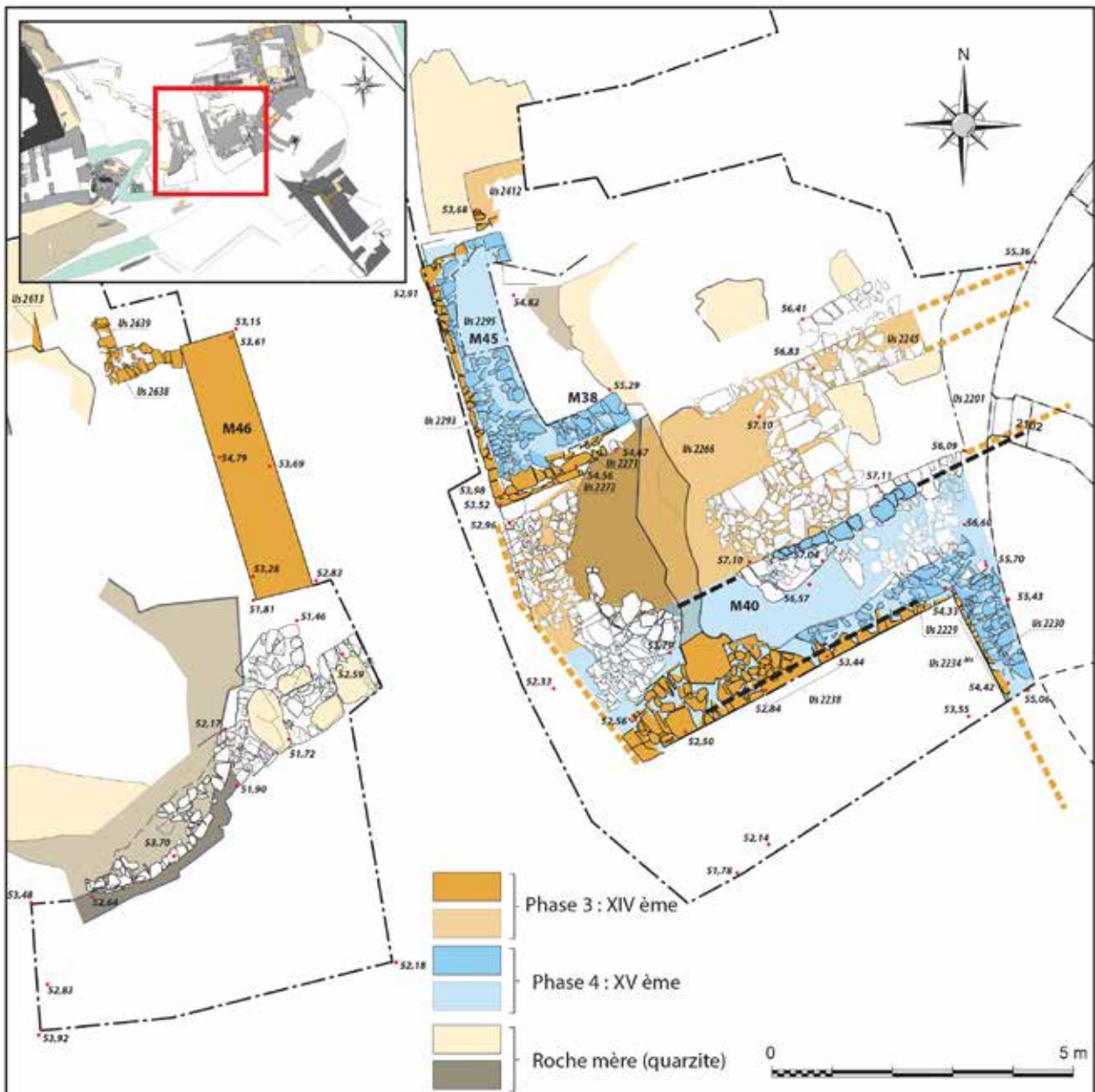


Fig. 59 : Front sud : plan de la phase 4. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

2-5) Phase 5 : Le XVIe siècle (fig.60)

Dans un second temps (?), un petit mur de soutènement orienté nord-ouest/ sud-est, US 2262 est ménagé pour contenir des remblais épanchés à l'intérieur du bâtiment accolé à M45: les US 2259/2211, qui succèdent à une couche US 2267 d'effondrement d'ardoises et argile brune, qui pourrait correspondre à la destruction du château à la fin du XVe siècle. Le mobilier céramique est cependant plutôt attribuable au XIVe siècle.

Cet épisode de remblaiement ne semble pas faire partie d'une campagne parfaitement planifiée et maîtrisée. Le muret de soutènement fait l'effet d'une construction de fortune. Il est peut-être contemporain du remblai de démolition US 2270 qui remplace et recouvre les structures de l'angle

ouest de la courtine sud. Cet épisode, qui semble tardif, résulte peut-être de la destruction du château en 1489¹¹.

La Roche-Maurice est en effet saccagé et en partie démantelé lors de la guerre franco-bretonne, en 1489.

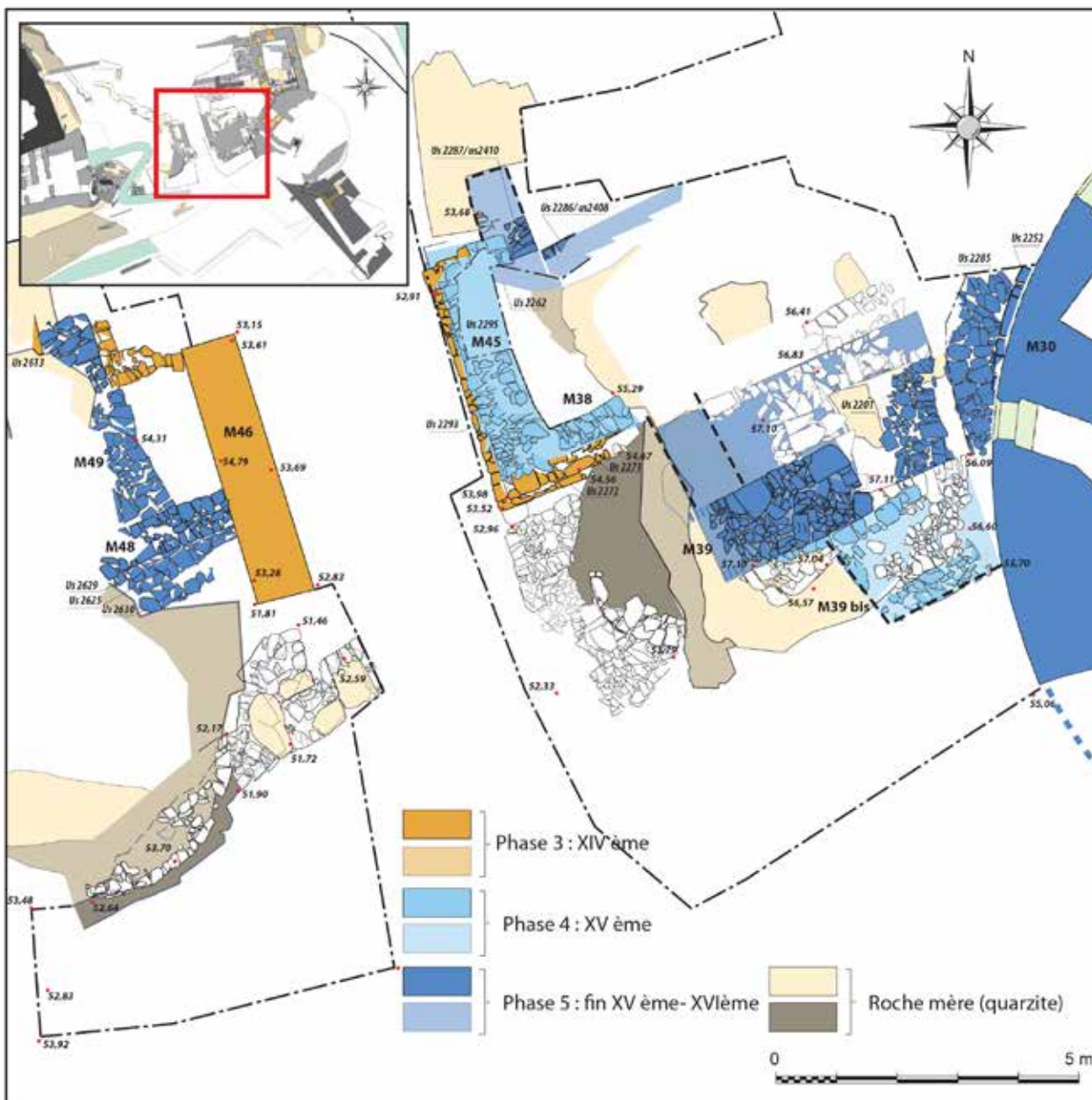


Fig. 60 : Front sud, plan de la phase 5. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Du côté nord de ce secteur (UH3 et UH7), cette démolition a laissé des traces sous la forme d'un remblai de démolition non fouillé, US 2409 (cf. les US 2543, 2530 et 2514 en UH2), en pente vers l'ouest, qui ont recouvert le mur US 2412 et le grand escalier US 2592.

Après sans doute des interventions d'urgence (parement US 2261), et probablement une phase de récupération de matériaux, si l'on en juge par la composition des remblais ; d'où les moellons sont quasiment absents, de nouveaux travaux sont lancés, dès la fin du XVe siècle. C'est ce qui ressort

¹¹ La construction du muret US 2262, et le remblaiement US 2259/2211 s'inscrivent parfaitement dans le contexte de destruction du château de la fin du XVe siècle, qui a généré d'importants remblais de démolition. Mais l'homogénéité des céramiques contenues dans les US 2259 et 2211, datables du XIVe siècle, sans aucune pollution apparente de céramiques du XVe siècle, reste problématique : rehausse de sol plutôt que remblai d'abandon ?

d'un devis de charpente de février 1493 pour le pont levis, pont dormant, porte, et aménagements divers pour la prison¹². Mais c'est sans doute dans les premières années du XVI^e siècle que le château va réellement faire peau neuve.

Deux murs perpendiculaires, US 2286/2408 et US 2287/2410 sont construits en limite de l'ancien escalier 2592 désormais arasé. Ils sont construits en moellons de schiste liés à l'argile contre la paroi rocheuse, mais aussi contre des structures antérieures, le parement de soutènement US 2262, et le massif maçonné M45 (fig. 61 et fig. 62). Le mur 2410, orienté nord-ouest/ sud-est, reprend peut-être en partie le tracé ou l'emprise d'un mur précédent, l'US 2412. Un seul parement nous est parvenu. Le parement ouest, qui englobait initialement l'angle de M45, n'est pas conservé.

Les deux murs sont construits sans fondations sur les remblais très empierrés issus de la démolition des structures précédentes (US 2409). La stabilité du mur 2286/2408 est cependant accrue par un léger retrait d'aplomb US 2408bis débordant de 10 cm.

Fig. 61 : Le mur US 2286/2408 et son retour vers le nord US 2287/2410, construits sur le remblai US 2409. A droite de la photo, le massif M45. Au premier plan en partie basse, le mur US 2412 arasé et partiellement recouvert par l'US 2409. Vue prise du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



¹² Jean Kerhervé : « La Roche-Maurice, château. Travaux à la fin du XVe siècle (documents inédits) », dans *Bulletin de la société archéologique du Finistère*, 1982, p. 332-336.

« Devis des travaux de charpenterie à faire au château de La Roche-Maurice », Patrick Kernévez : *Les sources documentaires du château de La Roche-Maurice, rapport 2005*. T. 1, p. 110.



Fig. 62 : Mur est-ouest 2408 accolé au rocher et au parement antérieur 2262 ; et son retour vers le nord, le mur 2410 qui chemisait en partie M45. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

En UH8, un éboulis de moellons US 2644 correspond à l'arasement des murs US 2638 et 2639. Il est vraisemblable qu'il ait été originellement très en pente, en « cône d'éboulis » : au sud de M48, des pierres éboulées US 2634 retrouvées plus bas contre le rocher et le parement de M46, dans une terre granuleuse brun-jaune, correspondent à ce fait. La partie sud de l'éboulis est recouverte par un remblai affleurant au même niveau que l'US 2644 dans l'édicule, en forte pente vers le midi, plus au sud (US d'argile jaune et pierres 2624). Les US 2644/34 et 2624 semblent participer d'un même épisode d'effondrement de maçonnerie. Le mobilier en céramique commune de l'US 2634 est datable de la fin XVe-XVIe siècle.

Un mur M49, d'orientation globalement semblable à M46 repose sans fondations sur ces niveaux. Il est postérieur à M48, mur est-ouest accolé à M46, et globalement semblable à M38, contre M45. Les petits bâtis adossés aux « piles de pont » M45 et M46 sont donc maintenus.

Le chemin extérieur est également réaménagé en UH8. Une nouvelle surface de circulation, US 2621/2633, se présente sous la forme d'un niveau d'argile jaune et petites pierres, en pente prononcée vers le sud : 0,60 m de dénivelé sur 5,50 m de longueur. Une recharge US 2631 de limon et petits cailloux de schiste la renforce ensuite, dans la partie ouest de l'UH8.

Mais les principales reprises attribuables à cette phase concernent les fortifications. Une imposante tour d'artillerie est construite dans l'angle sud-est de l'enceinte basse, sur des structures antérieures elles-mêmes en saillie, qui avaient pu être prévues pour, ou amenées à jouer le même rôle. Ces aménagements ont été recouverts par un talus de terre (cf. Pérennec 2014 et 2015).

Une nouvelle courtine sud, M39, est construite, cette fois sur la terrasse aménagée sur l'arasement de la tour M35, et contre les vestiges de la courtine antérieure M40. Elle ne pouvait aucunement, dans la partie occidentale, reprendre l'ancien tracé, ne serait-ce que partiellement. Un remblai d'argile jaune et petites pierres US 2270 nappe à ce moment la pente, à l'ouest de la paroi rocheuse, en recouvrant toutes les structures antérieures. Il est d'ailleurs possible que ce remblai, jusqu'ici considéré comme un cône d'éboulis, ait été apporté ou épandu pour constituer

un talutage semblable à celui qui protégeait la base de la tour d'artillerie. La terre aurait ainsi pu être utilisée pour amortir les impacts, et éviter que les boulets ne puissent ricocher.

Le retour ouest de ce pan de mur s'effectue donc avant la paroi ouest du rocher qui supportait M35. Or précisément à cet endroit, une semelle de quartzite a été laissée en état malgré l'aplanissement de la zone. Sa largeur, qui est de l'ordre de 0,80 m, peut avoir été mise à profit dans la construction d'un ouvrage nord-sud aujourd'hui disparu.

Du côté est, la fouille n'a pas permis de mettre au jour de reconstruction de maçonnerie, permettant de faire la liaison entre la tour d'artillerie et M39. Il faut donc considérer qu'un tronçon de l'ancienne courtine a partiellement été conservé. La longueur de ce segment ne pouvait cependant être très longue, puisqu'il aurait fait double emploi avec M39. Il est donc possible que l'angle ouest de M43, de nouveau visible après des éboulements, ait été utilisé.

La nouvelle disposition créait une courtine sud non rectiligne, mais en décrochements réguliers. Cette disposition devait permettre un tir couvrant depuis la tour d'artillerie, jusque devant la porte. La protection de cette dernière pouvait donc être assurée depuis les différentes parties de la courtine sud, en saillie par rapport à la porte, mais toutefois pas assez pour gêner le tir depuis la tour d'artillerie. Celle-ci apparaît comme un dispositif pivot, non seulement de la protection de l'enceinte depuis son angle sud-est, mais aussi de la protection de l'entrée.

Une petite terrasse artificielle a été mise au jour dans l'emprise de l'ancien bâtiment de l'UH4, désormais abandonné. Un muret de soutènement US 2201 contenait des remblais argileux pour obtenir une surface à peu près plane. Des boulets de pierre médiévaux ont été réutilisés dans le comblement de pierres derrière le parement du muret. En l'absence d'éléments datant, cette terrasse est attribuée à la phase 5 surtout en raison de sa position, près d'une des portes de la tour d'artillerie. Cette petite terrasse aurait ainsi pu constituer une zone de stockage destinée à alimenter la tour d'artillerie.

2-6) Phase 6 : Le XVIIe siècle (fig. 65)

La fin du XVIe siècle, pendant les guerres de la Ligue, marque un nouveau tournant dans l'histoire du château, une nouvelle fois détruit.

En UH7, un remblai d'argile jaune US 2268, adossé à la paroi rocheuse, peut atteindre jusqu'à 0,70 m d'épaisseur. Il est en forte pente vers l'ouest, sur l'US 2270. Sa composition est celle des argiles utilisées comme liant. Cette coulée évoque donc soit la destruction brutale de maçonneries situées plus haut, soit plus vraisemblablement un épandage volontaire de matériaux jetés en contrebas depuis le sommet du rocher. L'absence de pierres ne cadre en effet pas avec un effondrement, même en envisageant a posteriori une récupération poussée des moellons. L'affleurement haut de l'US 2268 correspond à la base de M38. Un ferret d'aiguillette retrouvé dans le remblai donne un *terminus post-quem* de la fin XVe – XVIIe siècle.

En UH3, une ouverture a permis d'observer, au nord de la paroi rocheuse, un cône d'éboulis de moellons de quartz US 2306 (fig. 63). Plus dense à l'ouest qu'à l'est, cet éboulis fait partie intégrante d'un remblai US 2305 d'argile brun-jaune et plaquettes de schiste. Il recouvre un remblai de même composition US 2307, beaucoup plus chargé en plaquettes de schiste et petits moellons. Ces niveaux suivent la pente générale du terrain, du sud vers le nord, et recouvrent le mur US 2286/2410. Les murs US 2410 et US 2408 sont donc abandonnés à la fin du XVIe siècle, et le relief du terrain, à l'intérieur et au sud de l'enceinte, se trouve modifié par les apports de matériaux.

Nous n'avons pas d'éléments permettant de dater les réaménagements qui ont suivi. Mais si l'on se fie à la chronologie établie pour la reconstruction du logis oriental de l'UH1, ceux-ci interviendraient dans le milieu du XVII^e siècle (Pérennec 2014 et 2015).



Fig. 63 : Eboulis US 2306 recouvrant le mur US 2286/2408, dont on voit le parement nord à droite de la photo. La partie nord de l'éboulis a été aménagée via la construction d'un muret de soutènement M37. Vue prise du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

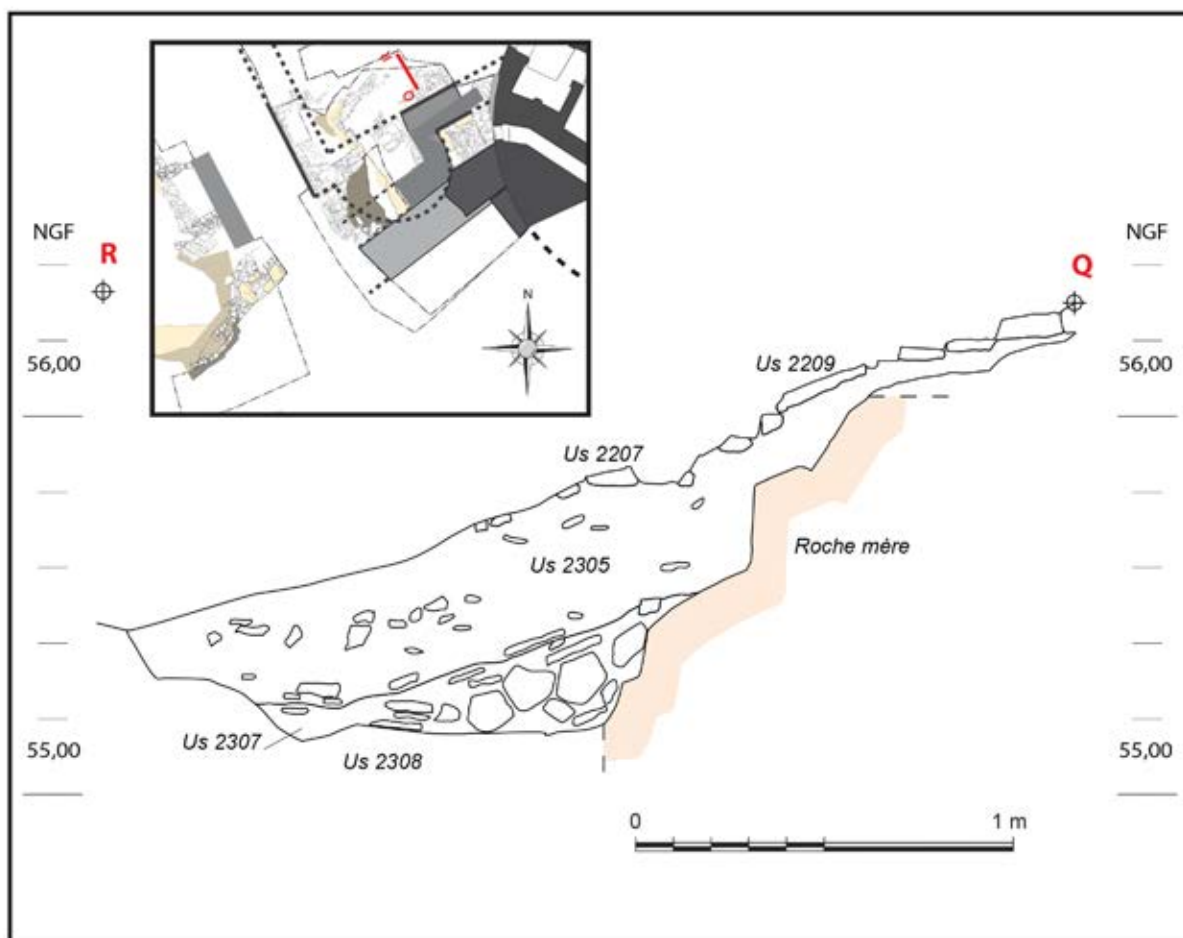


Fig. 64 : UH3, coupe nord-sud. Relevé A. Kergourlay. DAO L. Clouet et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Un muret de soutènement M37, orienté sud-ouest/ nord-est, est construit sur l'US 2306, qu'il contribue par la même occasion à soutenir et stabiliser (fig. 63). Un aménagement du même type, M36, orienté nord-ouest/ sud-est, a aussi été établi sur le rocher, en bord de pente, plus à l'ouest. Un autre muret, US 2219, constituait plus à l'est un retour parallèle à M36. Cet ensemble forme une petite plate-forme quadrangulaire US 2220 de 5 m de largeur, venant en débord au nord de la marche ou muret US 2205 d'un peu moins de 2,50 m.

Les destructions postérieures ont fait disparaître les liens entre ces différentes structures non fondées, et avec la marche ou muret de soutènement US 2205, située plus au nord, qui devait prendre appui sur l'US 2219.

La structure US 2205 avait été interprétée comme un aménagement léger destiné à contenir des remblais, pour faire perdurer la terrasse artificielle située sur le sommet de la tour M35 et du mur 2245 arasés, l'US 2244. Il n'était pas exclu non plus qu'elle ait pu servir aussi de marche, dans le cas où un dénivelé aurait existé entre cette terrasse haute et celle située en contrebas. Celui-ci est désormais prouvé, puisque la fouille a permis de dater trois marches perpendiculaires à l'US 2205. Les marches ou vestiges de marches 2205bis, 2209, 2207, et le petit dallage US 2208 situé au pied de la marche US 2207 sont en effet postérieurs au remblaiement US 2305/ US 2306. Ces marches sont donc contemporaines des murets de soutènements.

Le secteur de l'UH3 a donc été transformé en terrasses sur deux niveaux, les US 2244 et 2220, desservis par un petit escalier très simple, et, comme toutes les structures de cet aménagement, sans fondations.

Deux petites structures ont aussi été bâties sur la terrasse US 2244. Un agencement résiduel de dalles de schiste US 2225 est orienté nord-ouest/sud-est. Il est conservé sur 0,70 m de longueur pour 10 cm de hauteur, correspondant à deux assises. Il n'en subsiste plus que le parement oriental US 2213. Un possible parement occidental US 2210 avait été repéré en 2013. Laissé en attente en vue d'un futur agrandissement, il avait été très fortement ébranlé par les racines et s'est écroulé durant l'hiver.

La seconde structure, US 2224, est perpendiculaire à M39 contre laquelle elle se raccorde. Montée, comme l'US 2225, en dalles de schiste liées à l'argile, elle présente aussi une orientation similaire. Elle n'est conservée que sur une à trois assises pour 5 à 15 cm de hauteur, et sur une longueur de 0,65 à 0,90 m. Côté ouest, l'US 2224 repose sur les dalles US 2226 en légère pente vers le nord, et qui forment retrait d'aplomb. Elles sont en débord d'une trentaine de cm du parement ouest de 2224.

La fonction de ces structures partielles est indéterminée.

La liaison entre la structure US 2224 et M39 induit a priori que le segment de courtine M39 possède encore une certaine élévation à ce moment. Comme des travaux ont par ailleurs été identifiés sur la courtine nord, il semble donc que les murs extérieurs de l'enceinte basse étaient, ou ont été maintenus en état au cours du XVIIe siècle. Nous n'avons cependant aucune donnée permettant d'évaluer leur élévation : simples parapets, ou murs d'enceinte ? Le changement d'affectation du lieu est patent à cette époque, avec un glissement vers une fonction carcérale de plus en plus appuyée. Le fait que des plus fortes présomptions pèsent sur la transformation de l'enceinte haute en lieu de détention ne permet pour autant pas d'évacuer une telle possibilité pour l'enceinte basse, même si un logis plutôt résidentiel y est attesté.

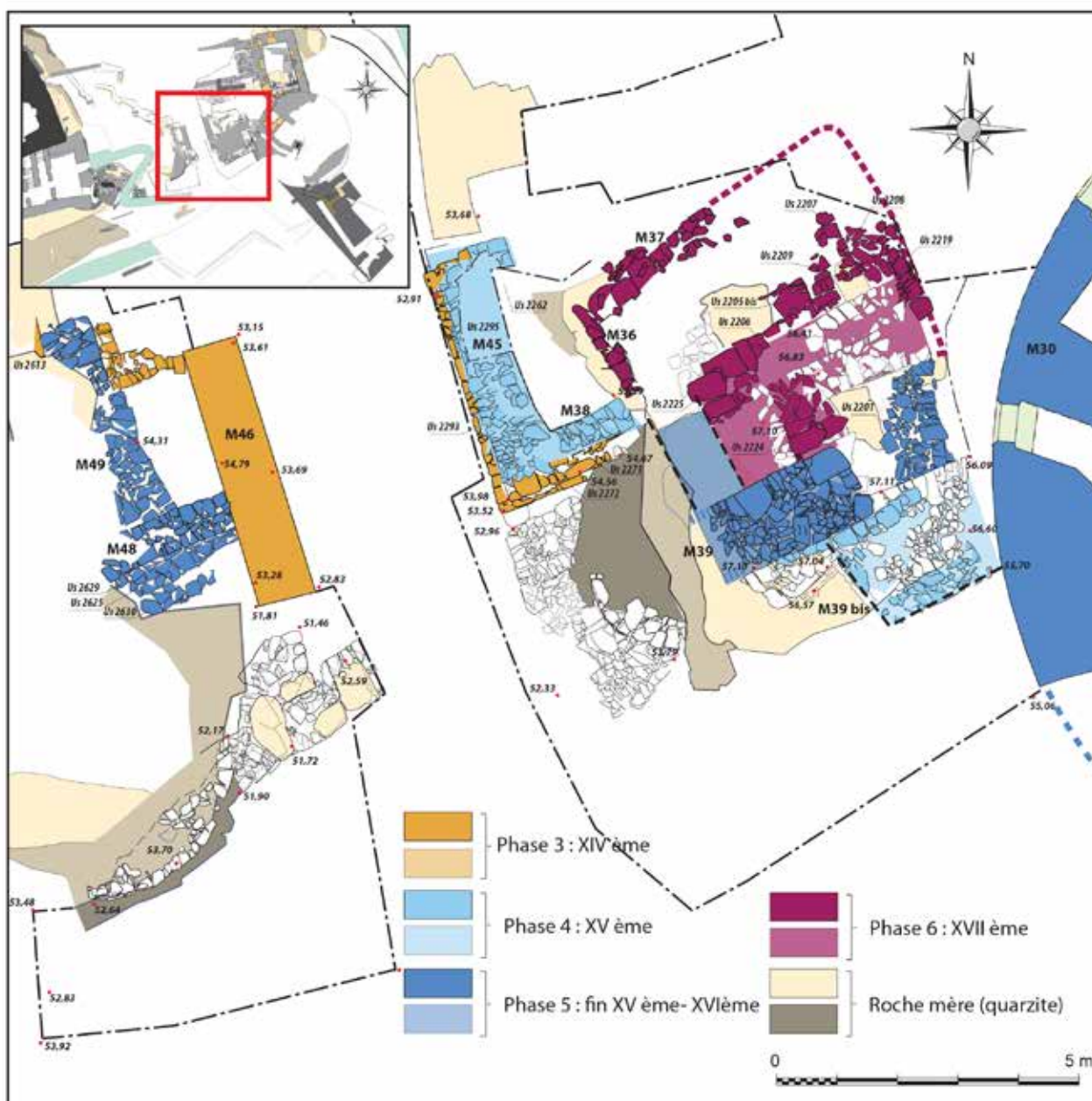


Fig. 65 : Front sud : Plan de la phase 6. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Le secteur sud-ouest: l'UH10

La zone de fouille a été agrandie via une intervention sous la porterie haute du Roc'h, sur la partie sud-ouest de l'enceinte basse. Une tour US 3141, initialement semi circulaire, semblait en effet avoir été reprise dans un second temps. Elle s'interrompait curieusement de façon très rectiligne vers le nord. Les aménagements de circulation ne permettant pas de visualiser le tracé de la courtine de ce côté de l'enceinte, l'hypothèse de départ était que cette anomalie pouvait témoigner du négatif d'une courtine disparue.

3-1) Phase 1 : le XIIe siècle (fig. 73)

La porterie haute est flanquée dans son angle sud-est par une tour semi circulaire US 3141. Celle-ci présente un fruit très prononcé. Il est interrompu par un passage US 3105, de 1,35 m de largeur, encadré par deux parois verticales ménageant un couloir (fig. 66).

Fig. 66 : La tour 3141, à l'angle de l'enceinte basse et de la porterie haute. Couloir escalier US 3105, et mur postérieur US 3104, qui en réduit la largeur. Contrefort US 3107, à droite de la porte. Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Ce dernier donnait accès à l'enceinte haute via une ouverture située dans la porterie haute, dont l'embrasure est encore conservée : porte US 3142 (fig. 67). On y accédait par un escalier US 3110, dont 12 marches ont à ce jour été découvertes. Elles sont construites en moellons et dalles de schiste. Les contremarches sont en maçonnerie de moellons et fines plaques de schiste, les

marches en dalles de grands gabarits (fig. 66, 74). Le liant d'origine, masqué par un enduit postérieur, n'est pas apparent.



Fig. 67 : Au premier plan, débouché du passage-escalier US 3105 dans la porterie haute (montant de porte US 3142). La maçonnerie qui le condamne est contemporaine. Vue de l'ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Les parois verticales du couloir US 3105 sont construites en moellons de schiste et quartzite liés avec un mortier sableux jaune (fig. 69).



Fig. 68 : Montant nord de l'escalier US 3105 : les logements de poutres de la barricade US 3143. Vue du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

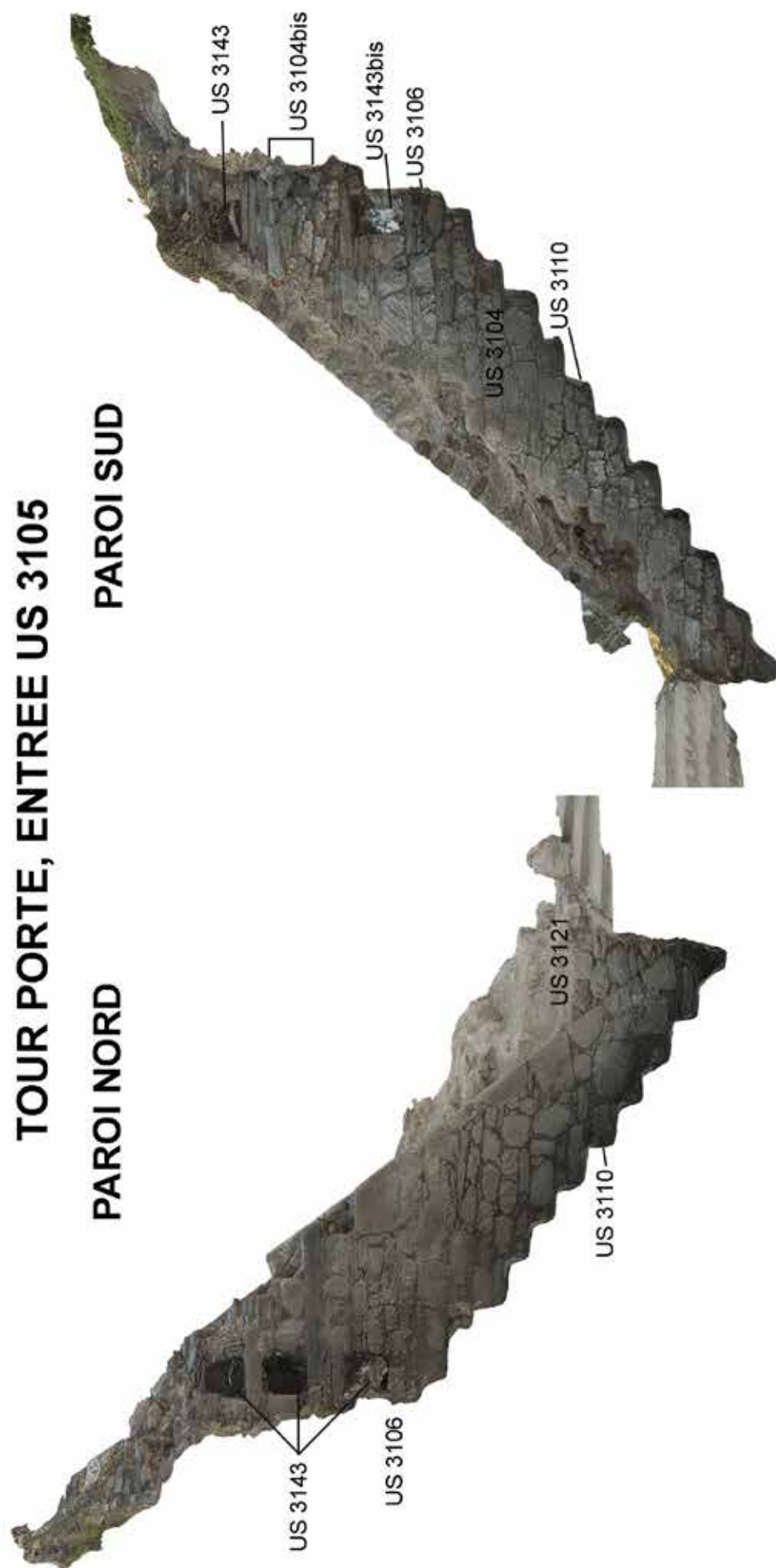


Fig. 69 : Parois nord et sud de l'accès à la porterie haute dans la tour (US 3105) : Logements de poutre des barricades 3143 et 3143bis, mur 3104 et réflexion 3104bis, aménagement US 3121. Coupe du mur de condamnation US 3106 et des marches US 3110. D'après Orthophotographies R. Louessard.

Des aménagements spécifiques y ont été mis en évidence. Il s'agit de logements de poutres disposés verticalement de chaque côté du passage. Un seul est apparent du côté sud, qui est en grande partie masqué par une maçonnerie postérieure (fig. 69). Le logement, dont la profondeur est incomplètement dégagée, est large de 0,34 m et haut de 0,32 m. En face, côté nord, Trois cavités sont superposées (fig. 68 et 69). Leurs dimensions sont respectivement, du haut vers le bas, de 0,42 m de largeur pour 0,36 m de hauteur ; 0,37 m de largeur, 0,39 m de hauteur, 1,84 m de profondeur ; 0,39 m de section, au carré. Le logement central est le seul dont la profondeur totale soit connue. Cet ensemble compose les points d'ancrage d'une barricade verticale US 3143, telle qu'il en a été mis au jour à l'intérieur de la porterie haute, pour verrouiller les accès vers le donjon et le logis seigneurial (Martineau 2007b, p. 18-24). Ces barrières, placées en avant des portes, avaient pour but de ralentir l'assaillant : obligé de débiter ces sortes de herses de bois avant de pouvoir enfoncer les portes, il était par là même momentanément vulnérable. Ce système était en vigueur dans plusieurs châteaux du Léon (Joyeuse-Garde, Trémazan), ce qui lui a valu le qualificatif de « portes léonardes » donné par Jocelyn Martineau.

La barricade US 3143 a été installée plusieurs mètres après le début du couloir US 3105. Ce choix résulte d'une contrainte induite par le fort glacis de la tour. Plus en avant, elle n'aurait pas été très efficace, puisqu'il aurait été possible de la contourner en s'aidant du talutage de la tour.

Le couloir US 3105 est marqué, du côté nord, par un petit massif US 3107 faiblement débordant, large de 0,93 m, qui suit l'inclinaison du glacis de la tour. Il s'apparente visuellement à un contrefort, même s'il n'en a pas le rôle structurel (fig. 67). Ce massif US 3107, parfaitement lié à la maçonnerie de la tour, est construit avec le même mortier sableux jaune/ocre. Les deux ensembles apparaissent parfaitement contemporains.

Une datation radiocarbone effectuée sur un charbon de bois prélevé dans le mortier de liant, à l'intérieur de la maçonnerie, a donné pour l'intervalle à 95,4% de probabilités les fourchettes 1120-1250 (78%) et 1045-1094 (17,4%). La proposition à 68,2% de probabilités concerne les fourchettes 1154-1218 (66,7%) et 1059-1062 (1,5%)¹³. Cette datation du XIIe – première moitié du XIIIe siècle peut être affinée d'après le contexte historique autour de deux moments : vers 1163, ou vers 1180 (cf. p. 14-15)

Aucun contrefort plat similaire n'est présent sur le côté sud du couloir 3105. Le rejointoiement de la maçonnerie est quant à lui une gêne conséquente à la collecte d'informations. Mais nous avons pu constater, lors de la création de l'escalier d'accès actuel au Roc'h, que, sous le niveau du sol, le glacis de la tour était arraché près du couloir. Un contact auprès de l'architecte du patrimoine en charge de la restauration de l'enceinte haute quelques années plus tôt, D. Lizerand, a permis de s'assurer de la dégradation très prononcée du glacis et de l'élévation de la tour au sud du passage 3105 (fig. 70). L'emprise même de cet arrachement permet d'envisager la récupération des pierres de taille d'un contrefort de même type que 3105, de l'autre côté du couloir. La présence de deux massifs symétriques peu saillants sans rôle structurel, de part et d'autres du passage, semble ne devoir s'expliquer que par une volonté ostentatoire : il se serait s'agit ici de faire ressortir la porte, et lui donner plus de solennité.

¹³ Analyses réalisées par Beta Analytic Inc., référence Beta-451655 : LRM2016-3107. Cf. fig. 130, p. 169.



Fig. 70 : Tour porte : Arrachement de la maçonnerie du côté sud de l'entrée US 3105.
Vue prise du sud-est, pendant les travaux de restauration en octobre 2009. Cl. D. Lizerand.

Fig. 71 : En partie basse, le mur US 3130 et son archère US 3134 dont on devine le départ de l'embrasure dans un manque, à la jonction avec le mur supérieur US 3114. Le parement sud du mur 3109/3114 a, dans un troisième temps, été reporté plus au sud, au moyen d'un bouchon maçonné US 3129. Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



La tour porte n'était pas un ouvrage isolé. Quelques mètres plus à l'est, un mur US 3130 a été construit, comme la tour, avec un glacis prononcé (fig. 74). Sa maçonnerie, liée au même mortier jaune que la tour, est montée au moyen de moellons de schiste et de quartzite, et de dalles de schiste. L'appareil, de pierres brutes, est disposé en lits horizontaux. Il comprend cependant des pierres verticales. Sa largeur est inconnue. Le parement oriental, en glacis, comporte une archère assez fruste US 3134 (fig. 71). Une partie de l'ébrasement est encore apparente sous le mur postérieur. Cet ensemble participe d'un système de protection avancé de la porte, assimilable à une barbacane. Des maçonneries partiellement apparentes, sur le flanc sud de la porterie, correspondent vraisemblablement à la partie sud de cette barbacane (fig. 72). La fouille et le relevé de ces structures est prévu l'an prochain.

Au nord-ouest de la zone fouillée, un niveau de sol partiel brun-foncé US 3123 appartient à cette phase.



Fig. 72 : Angle de murs couverts par la végétation, sur le flanc sud de la porterie, sous la tour US 3141. Vue du sud-ouest. Cl. R. Pérennec 2010, CD29/ Mission Archéologie.

3-2) Phase 2 : XIIIe siècle (fig. 73)

Dans un deuxième temps, la tour porte et sa barbacane sont tous les deux repris lors de la même campagne de travaux.

L'édification d'un mur US 3104 contre le parement sud du couloir US 3105 a pour but de réduire ce dernier (3105bis). 3104, lié avec un mortier de chaux, beige, fait 0,60 m de largeur (fig. 66 et 69). Ainsi, le couloir US 3105bis, plus étroit, devient encore plus facile à défendre : il ne peut être emprunté que par une seule personne à la fois. Le dispositif de logements de poutres pour une barricade a été reconduit. Toutefois, des transformations ultérieures ne permettent pas de détailler l'intégralité de ce nouvel état US 3143bis (fig. 69).

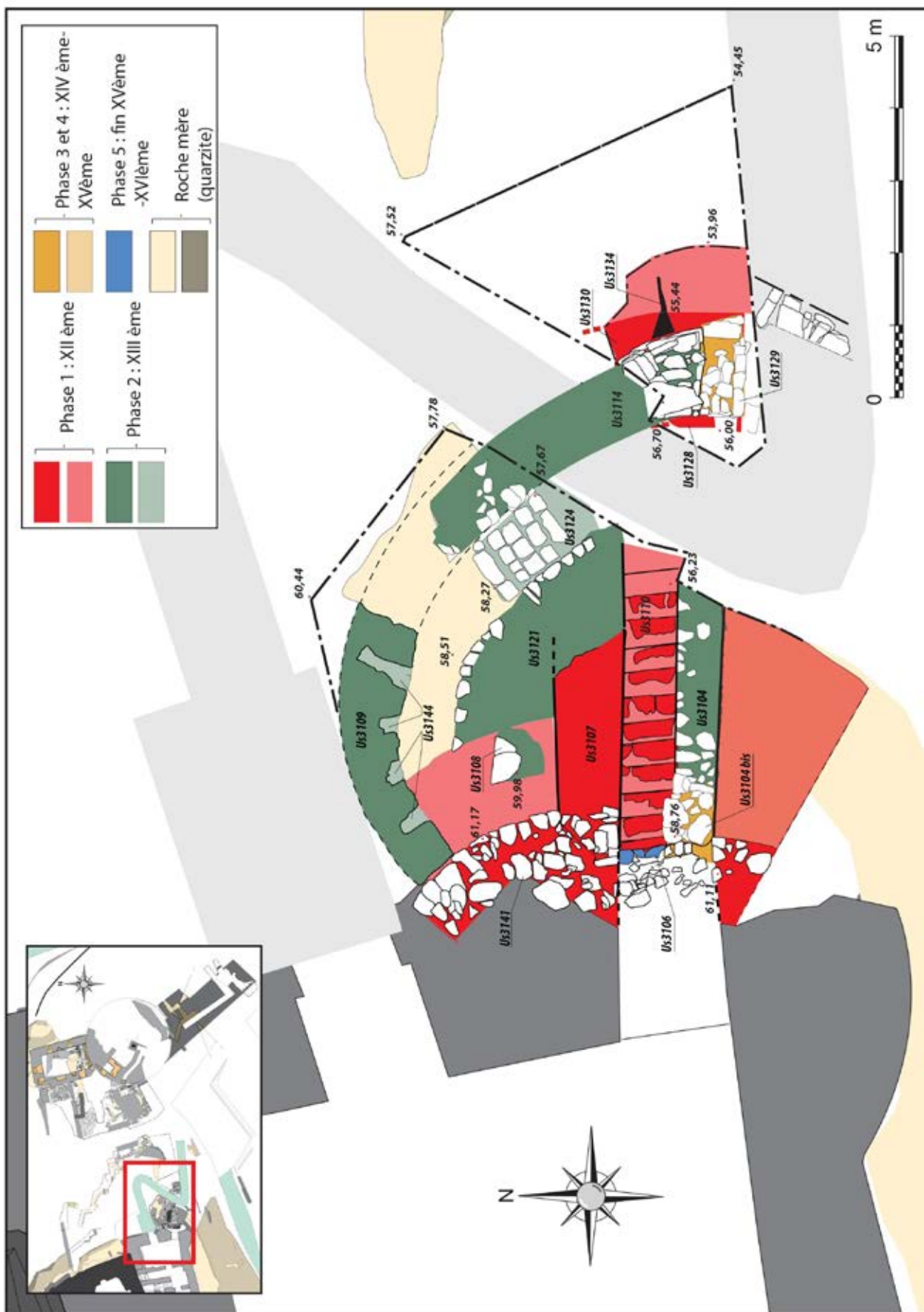


Fig. 73 : Plan de phasage de l'UH10. DAO Y. Dieu, R. Louessard et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 74 : Vue générale
de l'UH10, vue du sud-
est. Photogrammétrie
R. Louessard.



Fig. 75 : Vue de l'UH10, de l'est. Orthophoto R. Louessard.

En parallèle, la barbacane est reconstruite. Un mur courbe US 3109/3114 est construit sur 3130 arasé (fig. 71, 74, 76). Son appareil est fait de dalles de schiste liées au mortier beige. L'emprise du mur, dans les parties où il a été totalement épierré, était conservée au travers des traces d'accroche de liant sur le rocher. Ce mortier a aussi été utilisé comme mortier de jointoiement de la structure antérieure US 3130. La reprise ne s'est pas faite à l'identique. Un décalage notable dans l'axe des parements est des murs US 3130 et 3114 suggère que le plan de l'ouvrage a pu changer (fig. 74 et fig. 76). La construction du nouvel ouvrage a au préalable nécessité de combler l'archère US 3134. La maçonnerie de dalles et moellons de schiste US 3128 qui a été utilisée est construite, de manière classique pour un retrait d'aplomb, en léger débord.

Côté sud, le mur US 3114 présente un parement marqué pouvant s'expliquer par la présence d'une ouverture (fig. 74, 75, 76). Ce parement se situe dans l'alignement du parement nord du mur

US 3104. De cette façon, cette ouverture n'était pas située dans l'axe de l'entrée de la tour, US 3105bis. Des tirs traversant la porte ou baie de la barbacane ne pouvaient donc prendre en enfilade le passage dans la tour porte, ce qui devait favoriser les possibilités de repli ou, à l'inverse, de regroupement des défenseurs avant une sortie.



Fig. 76 : Montant sud du mur US 3114, qui a ensuite été déplacé vers le sud au moyen d'un bouchon maçonné US 3129 (à gauche). Vue prise du sud-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 77 : Détail des ouvertures ou logements US 3144 dans le mur US 3109. De gauche à droite, US 3144a, 3144b, 3144c. Vue du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Côté nord/nord-est, 3109 repose directement sur le rocher de quartzite. Le parement sud comporte quatre logements, US 3144, qui sont peut-être traversants : la présence d'un escalier contemporain installé sur des remblais de démolition, au-dessus du mur, ne permet pas de le vérifier. Leurs largeurs sont, de l'ouest vers l'est (de 3144a à 3144d), de 22,5 cm, 29 cm, 23 cm, 31 cm (fig. 77, 78). Leur hauteur, non conservée pour 3144d, atteint 0,54 m pour 3144a.



Fig. 78 : Vue du passage US3120 et de son escalier US 3124. Au fond et à droite, les vestiges arasés du mur 3109. Vue prise du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Ces véritables saignées permettent d'exclure qu'il puisse s'agir d'un aménagement de type barricade, puisque les poutres mises en œuvre n'auraient pas été bloquées. Dans deux cas, la partie basse de ces logements est plus large et affleure moins haut que la partie haute (fig. 77). Il n'est donc pas exclu qu'ils aient été remaniés. La fonction exacte de ces dispositifs reste actuellement en suspens, faute de données complémentaires sur le front sud. Le raccordement entre la courtine sud dans son tracé occidental n'est en effet pas connu avec exactitude. Or, on peut certes imaginer un aménagement d'escalier de bois, mais ce dernier ne serait valable que dans l'état initial probable des logements, et il ferait d'autre part double emploi avec celui de la tour porte. Par conséquent, il faudrait envisager soit une plateforme, soit des fenêtres de tir. Se pose dans ce cas la question des relations exactes entre les zones de circulation des enceintes hautes et basse et de la barbacane. Ces postes de tir, dirigés vers la partie haute de l'enceinte basse et son raccordement à la porterie haute, supposeraient que l'enceinte basse soit plus vulnérable que la barbacane de la tour porte, pourtant très exposée en cas d'assaut, comme le confirme la découverte de projectiles de trébuchet dans les remblais de démolition, contre son parement est. A l'inverse, un tir vers l'intérieur de la barbacane est difficilement envisageable, puisqu'il concernerait une partie de celle-ci éloignée du couloir donnant accès à la porte de la tour et en cul de sac.

La reconstruction de la barbacane 3109/3114 s'est accompagnée de la création d'un couloir US 3120, en pente vers le sud (fig. 74, 78, 79, 80). Le relief a été aménagé par la création de marches maçonnées, notamment dans sa partie basse (fig. 74, 79).



Fig. 79 : Couloir US 3120, encadrés par les murs US 3109 et 3121. Au premier plan, marches de l'escalier US 3124. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 80 : Couloir US 3120, encadré par les murs 3109 et 3121. Au fond, aménagement US 3108. Vue du sud-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission

Dans la partie haute, le rocher de quartzite a été conservé, et retaillé pour être utilisable comme marches grossières (fig. 80). Le mur US 3114 est partiellement construit sur le sol US 3123, dont l'épaisseur sur le rocher a été jugée suffisamment nulle pour ne pas devoir être curée (fig. 79 et 80). Ce couloir US 3120 est matérialisé par le mur US 3114 d'un côté, et par un autre aménagement maçonné accolé à la tour, US 3108/ 3108bis (fig. 80, 81).

Fig. 81 : Détail de la partie sud-ouest du couloir US 3121 : aménagements US 3108/US 3108bis, contre le glacis de la tour porte. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Ce dernier est particulièrement mal conservé. Au nord, un segment maçonné US 3108, observé sur 0,90 m de longueur pour 0,46 m de hauteur, repose sur 3108 bis, en contrebas, et débordant. Malgré les arrachements subis par cette dernière structure, l'ensemble évoque un aménagement de type banquette ou gradins.

La hauteur de ces derniers, l'absence d'autres aménagements complémentaires, mais aussi le fait que l'escalier de la tour soit alors toujours en service, permet pourtant d'exclure qu'il puisse s'agir là d'un escalier, dont l'ascension vers la tour se serait faite sous le feu de fenêtres de tir aménagées dans le mur US 3114.

3108 et 3108bis sont liés au mortier beige identifié dans les murs 3104 et 3109/ 3114. Ce mortier contient des fragments de coquillages. Une analyse radiocarbone a été effectuée sur un petit morceau de charbon pris dans le mortier de l'US 3108. Les intervalles fournis sont en tous points comparables à ceux de la datation du mortier de la tour porte (US 3107)¹⁴. Or les éléments de chronologie relative permettent d'exclure qu'il puisse s'agir ici de deux aménagements contemporains. Il faudrait donc en conclure que les chauffourniers du XIII^e siècle ont utilisé les chutes des bois mis en œuvre par les charpentiers de la tour, et que leurs successeurs du XIII^e siècle ne se sont pas servi de bois fraîchement coupés, mais d'anciennes poutres ou charpentes. La reconstruction des murs au XIII^e siècle s'est donc accompagnée d'une réfection des bois de charpente.

¹⁴ Laboratoire Beta Analytic Inc., échantillon Beta-451656 : LRM2016-3108.

3-3) Phase 3 et 4 : Les XIVe et XVe siècles (fig. 73)

Un bouchon maçonné lié à l'argile, US 3129, est constitué d'un petit parement plaqué et non harpé, retenant un blocage de gros moellons plus ou moins bruts. Il prolonge le mur 3114 vers le sud (fig. 74, 75, 76). L'ouverture ou seuil antérieur est donc déplacé de 0,62 m. Ce déplacement correspond à l'aplomb du montant sud du couloir US 3105, soit avant le rétrécissement occasionné par la construction du mur 3104. Le prolongement maçonné du mur de la barbacane, US 3129, avait donc sans doute pour but d'obturer davantage l'angle de tir des assaillants en direction du passage dans la tour porte.

Parallèlement, le mur 3104 est restauré. Les arases les plus hautes ont été reconstruites, en moellons liés à l'argile, sur 0,33 m de hauteur. Sans doute moins solide que la précédente, voire plus sollicitée, elle a à l'usage versé vers le nord, ce qui a occasionné un élargissement du mur 3104 (fig. 69 et 82).



Fig. 82 : La reprise du mur US 3104, 3104bis, est visible, en léger débord, au-dessus du logement de poutre inférieur. Vue prise de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

La barricade est maintenue pour barrer le passage. Mais dans ce nouvel état, US 3143ter, seuls deux des logements de poutres précédents sont maintenus, au moyen d'un aménagement de maçonnerie dans le mur 3104. Le troisième est abandonné (fig. 69 et 82). L'espacement entre deux poutres est donc de fait agrandi. La barricade, bien qu'elle soit reconduite, est donc maintenue dans une configuration moins hermétique que lors de l'état précédent.

Statigraphiquement, cette phase est marquée par un niveau de sol de gravats de mortier US 3127, affleurant au niveau de 3128 (retrait d'aplomb du mur 3114). Une couche brune humifère assez argileuse, contenant des fragments d'enduits, était aussi partiellement présente sur l'escalier 3124.

3-4) Phase 5 : fin XVe –XVIe siècle (fig. 73)

Le sol de mortier US 3127 est profondément altéré lors d'un incendie : il contient des plaques d'argile rouge, du charbon. Du mortier partiellement présent sur les pierres 3128 est rubéfié. Dans le couloir US 3105bis, l'escalier 3110 est recouvert par des US 3140, 3139, 3138, 3137. Ces niveaux feuilletés limoneux bruns plus ou moins compacts ou granuleux, voire jaune-brun granuleux, se recouvrent mutuellement, partiellement. Ils sont ainsi présents plutôt dans la partie basse de l'escalier 3110 (US 3140, 3139), ou dans la partie centrale ou haute (US 3137, 3138). Ils ont livré du mobilier céramique et métallique.

Dans la partie haute de l'escalier, ce remblaiement succède à un remaniement de l'escalier US 3110 : la troisième marche est rehaussée, pour constituer un espace plan dans la continuité de la seconde marche (fig. 82 et 83). Cette reprise pourrait être en lien avec la constitution d'un sol de travaux, en liaison avec la création d'un muret US 3106, de 0,60 m de hauteur, qui barre l'entrée US 3105bis (fig. 83).



Fig. 83 : Muret US 3106, dans le couloir d'entrée de la tour porte. Vue de l'est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Ce mur de moellon est lié avec les gravats sableux de mortier issus de la démolition de maçonneries du XIIe siècle. Il s'agit d'une rehausse de seuil réalisée au moyen d'un appareil régulier de moellons conservé sur deux assises, en partie basse de 3106 : US 3106a (fig. 83).

Sur le reste de la zone, un remblai argilo-sablonneux brun-jaune US 3136/3126, composé en grande partie de gravats de mortier jaune et blanc, recouvre le mur en glacis 3130, mais pas le mur US 3114. La pente de cet apport de déblais, vers le sud, est conforme à celle du terrain naturel : son épaisseur est de 0,95 m à 1,96 m à l'est du mur 3114 ; de 0,65 m à l'ouest de celui-ci. La surélévation du terrain coïncide, pour la barbacane US 3114, au niveau de la base du mur. Les parties antérieures sont recouvertes de fait sous un talus de gravats qui n'est pas non plus sans rappeler celui qui a été mis en œuvre à la base de la tour d'artillerie à la même époque. On ne peut donc écarter, bien au contraire semble-t-il, l'idée que le talutage ait eu un rôle protecteur de la base des maçonneries, pour mieux adapter leur défense à l'artillerie moderne.

Une grande concentration d'ardoises de toiture US 3122 a été retrouvée contre le glacis de la tour porte, sur l'US 3123, dans une couche de sable et gravats de mortier US 3119 (=3136/3126), qui recouvrait le couloir 3120.

La conséquence de tous ces apports est une surélévation du niveau et la suppression de la partie basse de l'escalier US 3110, tout au moins dans sa partie basse, au profit d'une pente douce. Dans cet aménagement, les logements de poutres de la barricade sont toujours susceptibles de servir.

Dans un deuxième temps, le muret US 3106 est surélevé au moyen d'un appareil de moellons grossier US 3106b, dans sa partie haute (fig. 83). Nous n'avons aucun élément pour dater cette seconde phase de construction du muret 3106, ni l'écart de temps qui la sépare de la première surélévation de seuil (US 3106a).

L'apport de nouveaux remblais reconfigure le terrain, en le rehaussant de 10 à 20 cm, jusqu'au niveau haut du muret de seuil US 3106b. Ils sont matérialisés par une US 3133/ 3118/ 3113bis jaune sableuse (gravats de mortier de chaux) et limon brun.

3-5) Phase 6 : la fin du XVIe-XVIIe siècle (fig. 73).

A la fin du XVIe siècle, au moment de la guerre de la Ligue, le château a une nouvelle fois fait l'objet d'une démolition qui a laissé des traces extrêmement importantes dans certains secteurs¹⁵. De plus, au début du XVIIe siècle, suite à la disgrâce du vicomte de Rohan, le roi ordonne de faire démanteler ses forteresses. Si ce projet a connu un début d'exécution, il reste difficile de faire la part, au vu des données archéologiques, entre deux destructions si proches dans le temps.

Un nouveau remblaiement d'ensemble a été mis en évidence. Les remblais, issus de la démolition, ne contiennent, proportionnellement au cubage de matériaux fouillés, que très peu de moellons, et proviennent quasi exclusivement du liant de maçonneries construites au XIIe siècle. Ces remblais ne rendent donc pas compte, à proprement parler, de la démolition opérée, mais de travaux consécutifs à celle-ci. En d'autre terme, les dégâts sur le château ont été indéniables, mais le témoignage que nous conservons est celui d'un épandage après tri des matériaux. Cette action raisonnée peut parfaitement s'expliquer par l'évacuation de pans de murs écroulés, mais aussi par l'arasement de structures encore debout mais ébranlées, ou jugées trop vétustes pour le nouveau projet de reconstruction¹⁶. Mais elle peut tout aussi bien résulter d'un démantèlement systématique, avec vente des pierres de construction, et épandage sur place des matériaux sans valeur marchande, comme les liants internes des murs.

¹⁵ Cf. les traces d'incendie mises en évidence dans le logis seigneurial par Jocelyn Martineau : Martineau 2003, p. 41 et Pl. 53.

¹⁶ N'était l'anachronisme, on pourrait à cet égard faire le parallèle avec la destruction des remparts et des lignes de défenses de l'époque moderne jusqu'au XIXe siècle de la ville de Brest, pour ouvrir la ville, lors de la reconstruction nécessitée par les bombardements urbains de 1944.

Un remblai de gravats de mortier granuleux jaune US 3101/ 3113/ 3117/ 3125/ 3116 (avec plus forte concentration de pierres) est épandu en cône d'éboulis depuis le sommet de la tour porte. Son épaisseur décroît donc au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. Son épaisseur maximale en partie haute est de 0,90 m. Le remblaiement est plus empierré à l'est du mur 3114.

Lui succède un autre d'apport : remblai US 3103 de gravats de mortier jaune et limon, avec feuilletage de différents épandages plus ou moins bruns, plus ou moins jaunes et concentrés en sable et mortier. Son épaisseur est de 0,60 m. Il scelle le muret US 3106. Sa surface est couronnée d'un niveau d'ardoises à plat US 3102, qui reste localisé dans le couloir US 3105bis : niveau de circulation de chantier ?

3-6) Phase 7 : Les XIXe-XXe siècles

Un remblai de terre brune et pierres US 3111 recouvre ensuite la zone. Il correspond semble-t-il à une phase de récupération de matériaux sur le château ruiné.

Un escalier US 3115 est ensuite installé sur le remblai empierré US 3116. Il s'agit là d'un aménagement de fortune, plusieurs fois consolidé, au vu des différents liants utilisés, et qui correspond au premier aménagement de la pente d'accès au donjon et à l'enceinte haute, dans le courant du XXe siècle, cette fois dans une optique touristique et patrimoniale.

Il est recouvert par la terre végétale, comme toute la pente du Roc'h.



Fig. 84 : Aménagement sommaire de marches US 3115 : escalier d'accès au Roc'h. Vue du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Le secteur sud : l'UH11

Le projet de réalisation d'une maison de patrimoine, initié par la mairie de La Roche-Maurice, a nécessité la démolition, en 2015, d'une habitation située à l'entrée du site, contre la tour à canons et au-dessus du moineau flanquant les douves (Pérennec 2015, fig. 95).

La poursuite cette année de la démolition d'aménagements liés à cette maison, ainsi que le projet de construction d'un nouvel édifice sur son emplacement, ont permis de réaliser un certain nombre d'observations, par le biais de surveillances de travaux mais aussi d'un sondage. Il a ainsi été possible d'avoir un aperçu sur un ouvrage méconnu du château.

4-1) Avant la phase 5 : phases 3- 4, XVe-XVe siècles ? (fig. 87)

Dans la partie ouest du sondage, la fouille n'a pas atteint le rocher, mais s'est arrêtée sur l'argile naturelle US 3348, de couleur jaune, qui recouvre le rocher de schiste, mis au jour quant à lui dans la partie est de l'ouverture. Cette surface plane, qui a servi de surface de circulation, est perforée par une fosse relativement rectiligne, au creusement en cuvette, US 3345 (fig. 85). Cette fosse, engagée sous deux bermes, est incomplète. Son comblement est assuré par un remplissage de cailloutis d'environ 12 cm d'épaisseur en moyenne : US 3346, de cailloutis bleus, épaisse de 5 à 6 cm côté est, et 14 cm côté ouest ; sur US 3347 de cailloutis rouillés (fig. 89).

Fig. 85 : Argile naturelle US 3348 et fosse US 3345, en partie engagée sous la paroi sud-est. A droite, US 3335, retrait d'aplomb d'un mur postérieur US 3331. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Une maçonnerie orientée nord-ouest/sud-est, US 3335, est construite en moellons de schiste liés à l'argile. Elle est utilisée comme retrait d'aplomb d'une structure postérieure, liée au mortier. Dans un manque de l'US 3335, au nord, où les pierres de parement affleurent plus bas, elles sont recouvertes par une coulée d'argile jaune de liant (fig. 85). Cet état de fait évoque l'arasement possible d'une structure en place, avant la mise en oeuvre d'un niveau de sol contemporain du

mur lié au mortier, et installé au niveau de 3335 arasé. L'attribution de la structure 3335 à un état XIVe ou XVe siècle (phases 3 ou 4), ne repose actuellement que sur ces seuls éléments. Elle reste donc en partie conjecturale (fig. 85 et fig. 86).



Fig. 86 : Parement ouest du mur 3331, et son retrait d'aplomb 3335.
Vue du sud-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

4-2) Phase 5 : La fin du XVe-XVI siècle (fig. 87, 94 et 106

Le fossé qui longe les courtines sud du château d'est en ouest, US 3332, n'est aujourd'hui encore pas complètement comblé. Mais comme il n'a pas été fouillé, sa datation est délicate : un compte de la fin du XVe siècle, signale des travaux à faire sur le pont-levis, peu de temps après le sac de 1489. Le fossé existait donc déjà. Mais nous ignorons tout de possibles transformations subies lors de la grande campagne de restauration de l'extrême fin XVe et surtout du début du XVIe siècle. Ces travaux ont d'une part nécessité une masse de pierres de taille et de moellons, d'autre part, ils ont vu l'installation d'un moineau en fond des fossés 3332 et 3328.

Il n'est donc pas exclu, a minima, que l'un ou l'autre ait été élargi et approfondi, dans le double but d'améliorer la défense de la place, et de fournir la matière première nécessaire. Car si le piton rocheux sur lequel le château est installé est en quartzite, le fossé comme l'ancienne barbacane sont implantées dans un environnement de schiste. Et c'est précisément cette roche qui a été utilisée de façon exclusive à l'occasion de ces reconstructions et remaniements.

La maçonnerie US 3335 de la barbacane antérieure est arasée et transformée en retrait d'aplomb d'un mur de même orientation, US 3331, lié au mortier granuleux ocre-beige (fig. 86 et 88). Ce mortier est plus blanc et plus dur, pour les deux assises posées sur le socle rocheux. Le mur US 3331 affleurerait directement sous la couche herbeuse, soit à quelques cm de la surface (fig. 86 et 89). Les pierres utilisées lors de la construction de ce mur sont très majoritairement, voire quasi exclusivement des moellons et dalles de schiste. Le parement interne, à l'ouest, US 3334, est le seul qui soit conservé (fig. 86 et 89). Du côté est, l'arrachement du parement a été fossilisé par l'installation d'une bande de terre herbeuse de très faible épaisseur, formant talus, US 3315 (fig. 89).

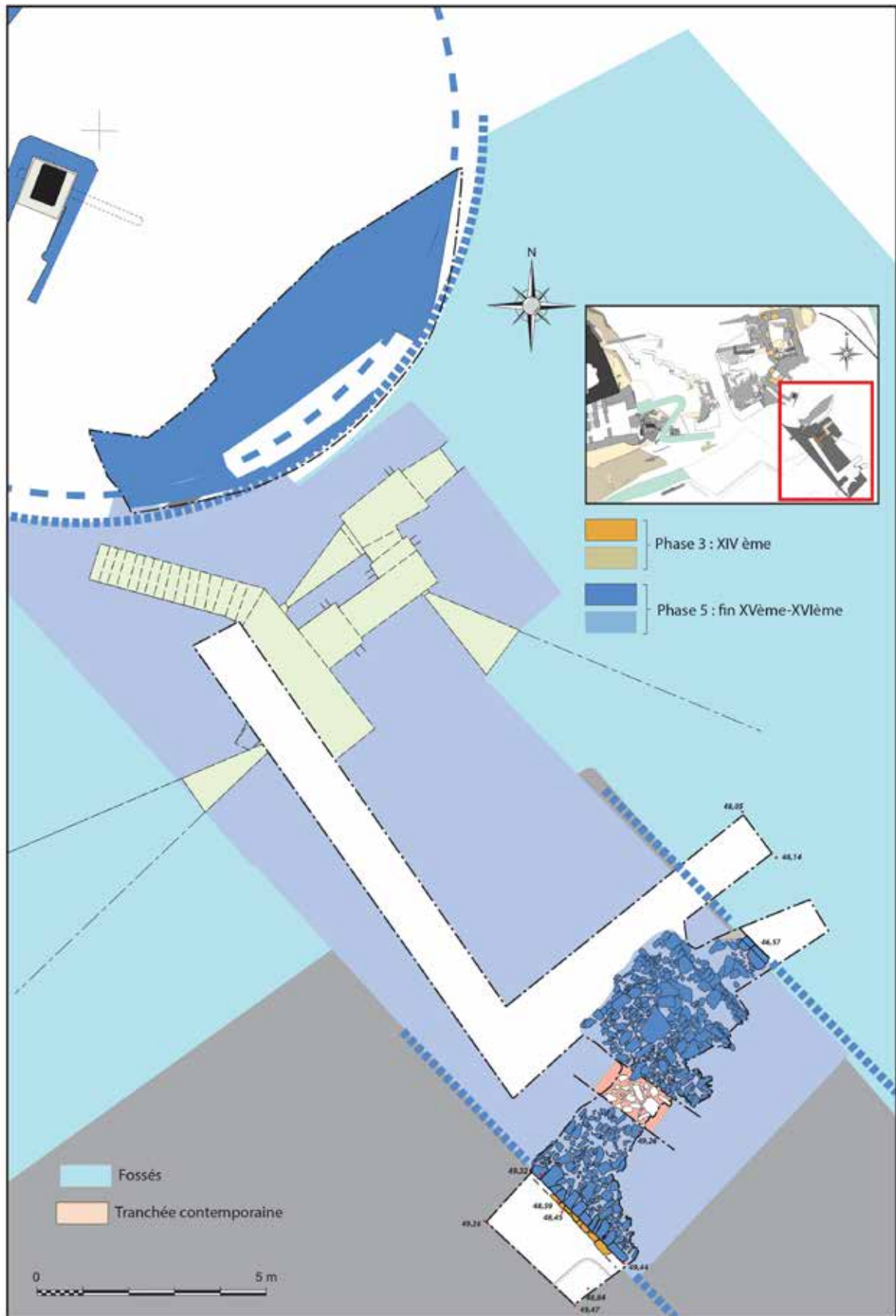


Fig. 87 : Plan de phasage de l'UH11. DAO R. Louessard et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

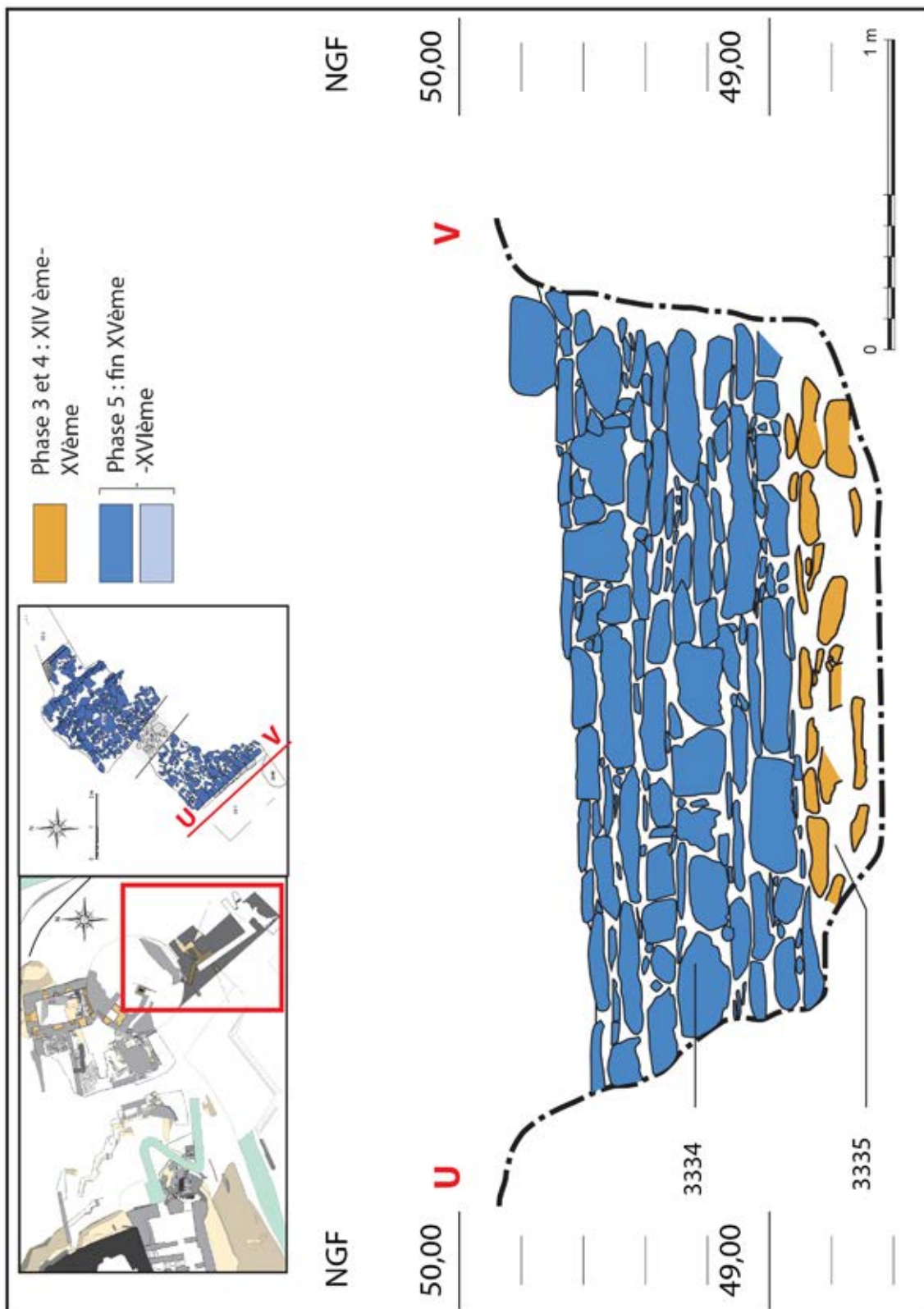


Fig. 88 : Elévation des parements US 3335 et 3334 (mur 3331).
DAO R. Louessard et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

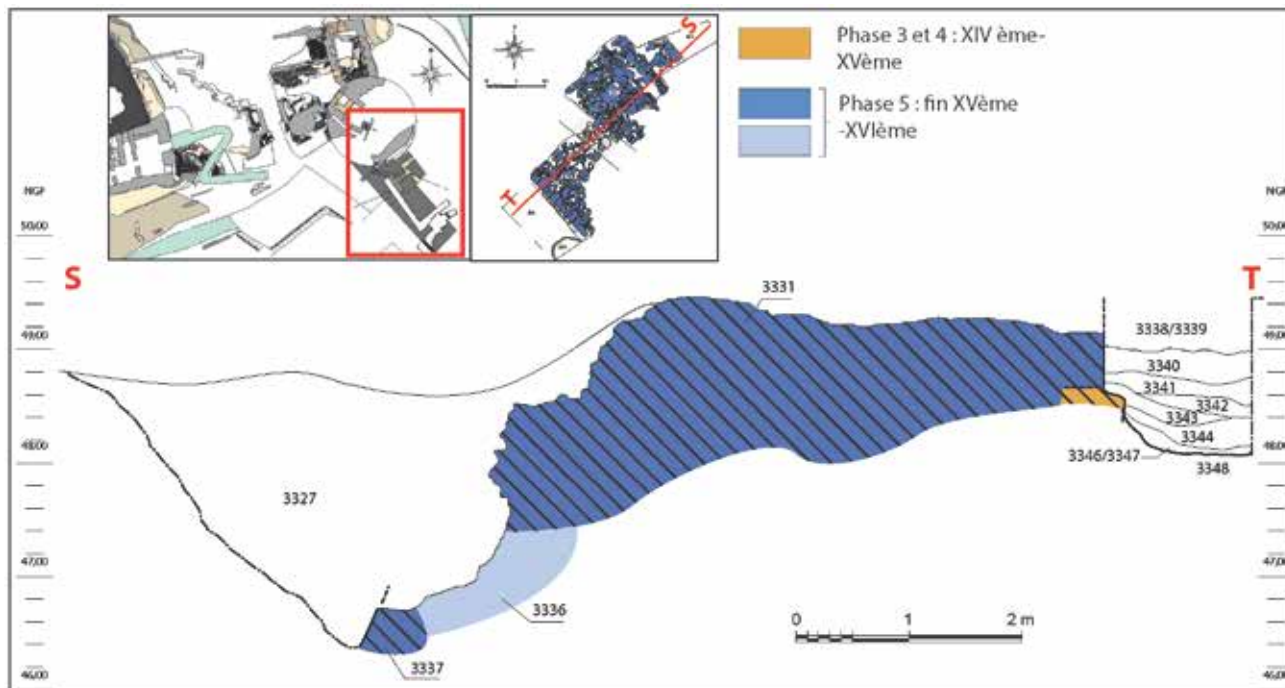


Fig. 89 : Coupe nord-est/ sud-ouest en travers du sondage-diagnostic de l'UH1.
DAO R. Louessard et B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 90 : Arrachement du parement est du mur 3331. Noter l'effet de parement US 3329. A la base, les pierres de taille US 3337. Vue du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

La mise en œuvre des pierres de l'US 3331 évoque, près de l'extrémité est, un parement extrêmement sommaire, US 3329 (fig. 90). Mais la présence de quelques pierres en saillie témoigne de l'absence réelle de ce dernier. La présence de pierres de taille (US 3337) dans les fondations, permet de supposer la mise en place, sur le côté externe de l'ouvrage, d'un parement plus luxueux que du côté interne. Cette utilisation de la pierre de taille, dans des gabarits sans doute normalisés, aurait permis la constitution, en arrière de celles-ci, de l'effet de parement US 3329, qui témoigne surtout de l'insuffisance des boutisses, donc des accroches solidarissant le parement et le blocage interne du mur. Malgré ces déficiences, l'utilisation massive de pierres de taille dans les parements, induirait, comme dans le cas de la tour d'artillerie, une forte volonté ostentatoire des propriétaires de la place-forte, les puissants vicomtes de Rohan.

La ligne de moellons 3329 longe, en retrait d'environ 0,30 m, un second fossé, US 3328, perpendiculaire au premier, et orienté nord-ouest/sud-est cette fois. Dans la mesure où le parement est du mur US 3331 n'est pas conservé au-delà de l'US 3329, il faut convenir de la coïncidence entre le parement de l'ouvrage et le bord de fossé. Le bord ouest US 3314 du fossé US 3328, comme le retour 3313 du fossé US 3332, ont été découverts à la base d'un talus contemporain US 3315, limitant la place du château. Des ouvertures ponctuelles ont été pratiquées dans le fossé US 3328, tant lors de la construction de la maison du patrimoine (tranchée de fondation sud), que lors du sondage.

Le fossé a été obtenu par décaissement du substrat schisteux. Ce dernier a été soigneusement piqueté jusqu'à obtention d'un bord en parfait glacis, suivant un angle de 30° (fig. 91). Dans le sondage, une faiblesse du rocher, localement plus friable, n'a pas permis de maintenir partout ce traitement. A l'endroit où la partie rocheuse était dégradée, une maçonnerie US 3337 a été montée en moellons, avec un parement de pierres de taille de schiste agencées en glacis, dans la continuité et suivant le même angle que le bord de fossé 3314 taillé dans le substrat (fig. 90 et 89).



Fig. 91 : Amorce du bord ouest US 3314 du fossé US 3328. Au-dessus, effet de parement US 3329, et mur 3331 éventré par la tranchée de fondation sud de la maison de patrimoine. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Quelques niveaux de sols et remblais correspondant à cette phase ont pu être rencontrés. C'est d'abord l'US 3344, d'argile brun-jaune et cailloutis (fig. 89). Ce remblaiement de 17 à 25 cm d'épaisseur, très caillouteux, a servi de niveau de circulation, *a minima* pendant la phase de travaux. Il correspond à l'affleurement de l'US 3335, arasée pour servir de retrait d'aplomb, et à la construction du large mur US 3331.

Un nouvel apport, de 4 à 14 cm d'épaisseur, US 3343, est constitué de cailloutis purs. C'est le sol fini, qui recouvre le retrait d'aplomb. Un épandage ponctuel de cailloutis rouillés US 3342, n'est qu'une recharge de 6 à 7 cm d'épaisseur pour pallier les tassements au-dessus de la fosse US 3345 (fig. 89).

Le moineau a été installé à l'angle de deux fossés, US 3332 et 3328. Une seule casemate permettait ainsi de flanquer les deux douves (fig. 87).



Fig. 92 : Salle voûtée du moineau, avec départ du conduit d'aération de fumées US 3325. En partie basse, sous celui-ci, on peut deviner une ouverture de tir. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

La tranchée occidentale de fondation de la maison du patrimoine a pris en écharpe le conduit d'évacuation des fumées US 3325 qui desservait la salle voûtée (fig. 92 et 93). Il a de ce fait été mis en évidence sur 0,90 m de hauteur. A l'instar de tout conduit de cheminée, ses dimensions vont en décroissant : la largeur passe de 0,47 m en partie basse, à 0,37 m en partie haute. Les linteaux de couverture du conduit étaient des blocs de schiste de grande dimension, l'un d'entre eux affleurerait à 2 ou 3 cm sous la surface du sol avant travaux.



Fig. 93 : Conduit d'aération des fumées du moineau, US 3325, dans la tranchée de fondation ouest de la maison du patrimoine. Vue du nord. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Nous avons pu constater l'an passé que le moineau était venu s'appliquer contre le glacis de la tour d'artillerie, sans exclure toutefois que les deux constructions aient pu faire partie du même programme de construction. La réalisation de la maison du patrimoine, dont les fondations se sont installées à la fois dans la maçonnerie du moineau (US 3317) et du mur (US 3331), a permis des observations complémentaires : C'est le même mortier de liant qui a été utilisé lors de l'édification du moineau, comme du mur US 3331. De surcroît, alors que la tranchée de fondation ouest de la maison du patrimoine prenait en écharpe le moineau et l'US 3331, bien au-delà de l'emprise du fossé, il n'a pas été possible d'identifier une reprise, ou un parement permettant d'envisager l'antériorité de l'un des ouvrages sur l'autre. Il s'agit donc bel et bien d'un même ensemble : La casemate de fond de fossé US 3317 n'est que l'étage inférieur de la structure 3331.

Cet ensemble, accolé et non chaîné à la tour d'artillerie, présente aussi un liant différent : mortier granuleux de couleur clair dans un cas, argile jaune dans l'autre. La question de la relative contemporanéité ou non des deux édifices se pose donc. Nous n'avons pas assez d'éléments pour y répondre définitivement. Actuellement, la construction du début du XV^e siècle est privilégiée, pour deux raisons. La première est que les pierres de taille US 3337 mises en œuvre pour renforcer le glacis du fossé 3328, sur son bord ouest 3314, à la base du mur 3331, présentent des caractéristiques de taille, voire de gabarits, fortement comparables à celles de la tour d'artillerie. La seconde est qu'après la destruction de 1489, le vicomte de Rohan, lieutenant général des armées du roi en Bretagne pendant la guerre, et se trouvant de ce fait du côté du vainqueur, fut largement indemnisé de cette destruction après le conflit. Il eut donc alors l'opportunité de reconstruire, et même de moderniser sa forteresse.

L'ouvrage englobant la casemate, et prenant appui sur la tour d'artillerie, a été repéré plusieurs mètres au-delà du sondage réalisé, à l'occasion de la pose d'un compteur de chantier (qui n'a pas donné lieu à un positionnement précis en plan). Il a aussi été signalé dans la cave d'un restaurant, encore plus au sud. Du fait de travaux, les substructions ne sont plus visibles. Mais dans la mesure où le signalement de leur présence sous le restaurant est antérieur aux découvertes réalisées cette année, nous n'avons pas de raisons de douter de leur authenticité. L'emprise de l'ouvrage défensif est donc importante. Les cadastres actuel et ancien, de 1814, présentent par

endroit de forts décalages¹⁷. Malgré cela, il est possible de raccorder les formes des parcelles. A partir du cadastre napoléonien, nous avons retenu, pour l'emprise de ce boulevard d'artillerie, l'hypothèse d'un ravelin. En effet, une anomalie de tracé du cadastre, au sud-est, ne peut en aucun cas correspondre à une tour d'angle d'un boulevard d'artillerie. En revanche, il paraît plausible, sinon assuré, qu'elle soit l'empreinte du saillant d'un ouvrage triangulaire disparu (fig. 94 et 106).

Ces découvertes jettent un jour nouveau sur l'évolution du château. La reconstruction du début du XVI^e siècle intègre donc de nouveaux perfectionnements, tous prévus pour adapter la forteresse à l'artillerie moderne. La tour à canons, la première construite, l'est sur un modèle de la fin du Moyen Age. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler que le traitement mixte de sa partie basse, glacis en pierre au sud et à l'est, talus de terre à l'ouest, relevait sans doute plus de mesures d'économie que d'un pas vers la fortification bastionnée en terre qui ne tardera pas à se développer. La découverte du fossé oblige à nuancer, puisque la partie basse de la tour talutée en pierres est celle qui se trouvait en fond de fossé, et qu'un traitement maçonné était alors obligatoire pour y limiter les risques de sape...

Le boulevard ou ravelin et son moineau, permettaient d'établir une plateforme en avant de la porte. La taille supposée de l'ouvrage interpelle. D'autre part ce développement du château concentre la majeure partie des armes les plus modernes, et on sait par ailleurs que son corollaire est la relative désaffectation de l'enceinte haute à des fins militaires au XVI^e siècle (Martineau 2007a.) Le château moderne est donc désormais conçu autour de cet ouvrage avancé et de l'enceinte basse, puisque la tour d'artillerie, plus haute, fonctionne comme un cavalier par rapport à la batterie basse. Elle offre aussi l'avantage de pouvoir balayer l'intérieur du ravelin si celui-ci tombait entre les mains de l'assaillant.

4-3) Phase 6 : fin XVI^e-XVII^e siècle

Un remblai, US 3341, d'argile jaune, est épais de 8,5 à 26 cm. Il précède un remblai de 25 à 30 cm d'épaisseur, US 3340, composé d'argile brun-jaune hétérogène (noyaux de mortier, cailloutis). Ces deux apports sont actuellement considérés appartenir à une seule et même phase : la démolition du château à la fin du XVI^e siècle, pendant la guerre de la Ligue (fig. 89).

Puis une couche d'argile brune de 30 cm d'épaisseur lui succède (fig. 89), sans que son origine soit établie : démantèlement de la place dans la première moitié du XVII^e siècle ? démolition-récupération de matériaux au cours des XVIII^e et XIX^e siècles ?

Le plan cadastral ancien de La Roche-Maurice est parmi les plus anciens du département du Finistère, puisqu'il a été réalisé au tout début du XIX^e siècle, en 1814. Hormis les changements intervenus en l'espace d'une quinzaine d'années, il rend donc surtout compte d'une situation antérieure à son exécution.

Du fait des anomalies repérées sur une partie des tracés qui ont perduré, et dont il a déjà été question, il semble qu'une maison ait-été construite contre le mur oriental du boulevard d'artillerie, près de l'angle sud (fig. 94, sous la parcelle 3). Le tracé cadastral fossilise à cet endroit le plan de la batterie basse : la maison semble avoir été adossée à l'ouvrage avant sa disparition complète. La façade est de ce bâtiment correspond à celle d'un restaurant encore existant, même s'il a été largement repris.

¹⁷ En cause le relief, et sans doute aussi la végétation et les problèmes d'accès au Roc'h : contre toute attente, ce n'est pas à partir de ce point dominant que les relevés ont été réalisés.

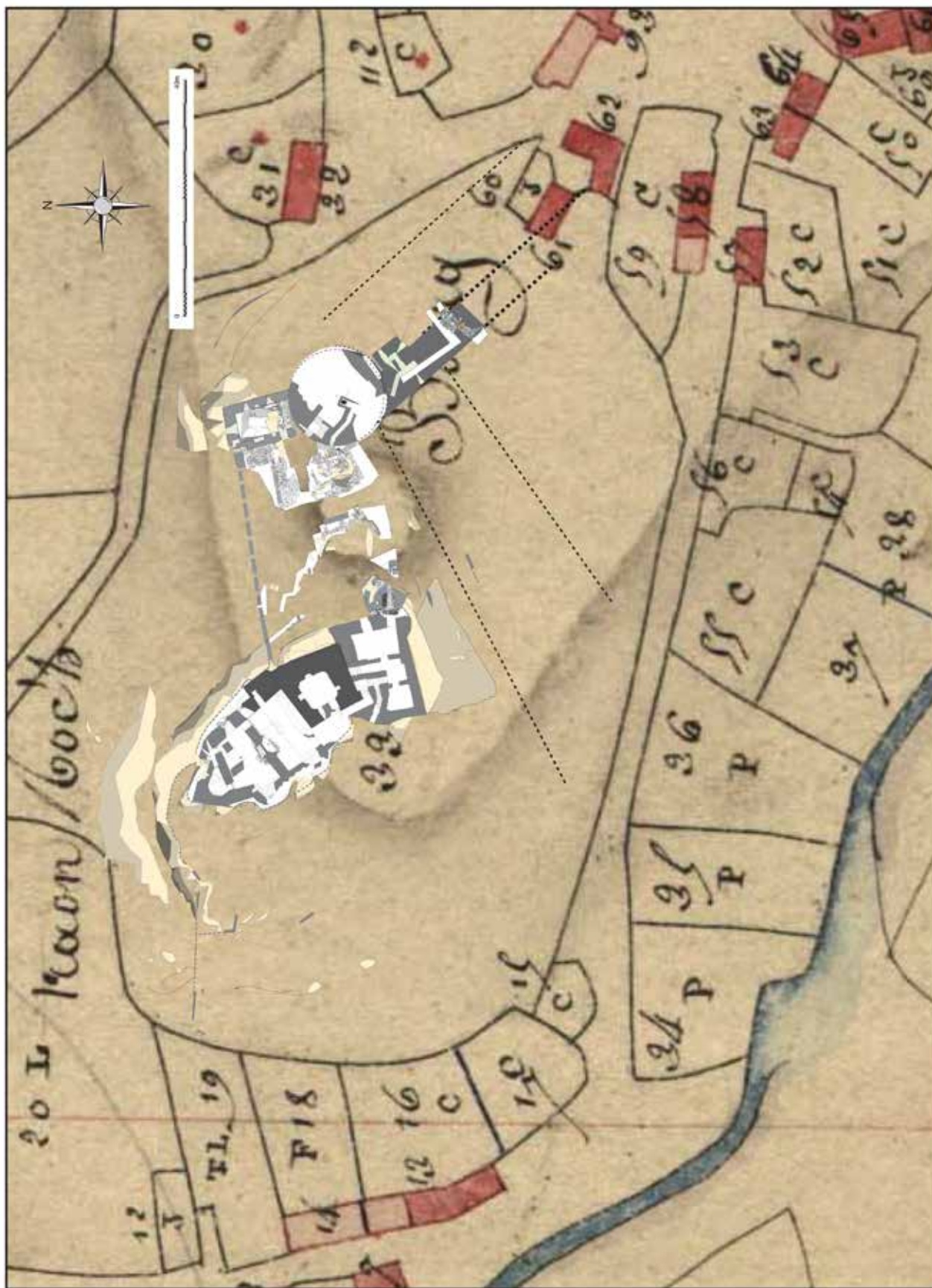


Fig. 94 : Tracé des structures sur fond de cadastre ancien. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie, sur fond de plan Archives départementales du Finistère, La Roche-Maurice, cadastre de 1814, section A, feuille 1^{ère}.

Cette maison était donc déjà bâtie sur le comblement de la douve US 3328, où en tout cas sur le colmatage d'une partie de celle-ci. De fait, le comblement de ce large espace, une fois la fonction militaire du château abandonnée, ne devait pas être un obstacle à son nouveau rôle de prison, mais il pouvait permettre un meilleur développement de la partie haute du bourg. D'autre part, la destruction du château a sans doute débuté par la batterie basse, plus facile d'accès et qui fut la plus intensément détruite.

Quoiqu'il en soit, une mention textuelle en 1641 signale : « Les chasteaux et forteresses de La Joyeuse Garde et de La Roche Morice, (...) avecq leurs clostures, estanz à présent comme à demi ruinés »¹⁸. Des maisons sont sans doute dès cette époque installées sur des parties du château, où tout au moins les fossés, telle « La maisonnette de Paol Rioual estant au pied du château (...) celle de Marye Helléouët, (...) celle de Yves Bondeur »¹⁹. C'est ce qui est expressément précisé dans un acte de 1681 : « Le four à ban dudit bourg couvert d'ardoises et deux maisonnettes couvertes de genest dans les issues des douffves du chasteau y avoict autour foyer de meschantes cahutttes et maisons quy sont à pésent ruisnées et estoient tenues en ferme, scavoir l'une par paiol Rioual (...), Celle de Marye Helleouet (...), Celle de Guillaume Courault (...), Celle de Fiacre le Brunec (...), Celle d'Yves le Boudeuc »²⁰. Les fossés, bien avant d'être comblés et gagnés pour l'espace public au XIXe siècle, auraient donc été lotis, au moins partiellement, dès le XVIIe siècle.

4-4) Phase 7. XIXe-XXe siècles

Le fossé US 3328 est comblé, au moyen d'apports successifs de remblais d'argile jaune ou brun-jaune, plus ou moins empierrés et plus ou moins granuleux (mortier), US 3327 (fig. 89). Un tesson de faïence attribuable au XIXe ou au début du XXe siècle date la fin de ce rebouchage, au niveau de la future maison du patrimoine. Les remblais US 3327 ne comportent que des petites pierres. Le comblement qui s'est opéré l'a donc été après un tri des matériaux, et le prélèvement des pierres de taille du parement du mur US 3331 du ravelin, mais aussi des moellons qui en composaient le cœur. On peut donc exclure le scénario basique du comblement du fossé au moyen de l'élévation d'un ouvrage ruiné destiné à disparaître, qui le surplombait. D'autre part la composition des remblais US 3327 évoque des provenances mixtes, à partir du mortier de liant du ravelin, mais aussi à partir d'argile de la tour d'artillerie toute proche.

Dans la partie nord de la place du château, le comblement du fossé oriental est donc intervenu lors d'un épisode de récupération de matériaux poussé, au cours du XIXe siècle (voir plus loin). Le comblement définitif de ce fossé a peu à peu permis de gagner un espace plan, qui deviendra la place du château. Le bourg avait alors de nouvelles perspectives de développement, puisque certaines maisons sont construites sur l'emplacement des anciens fossés.

Au début du XXe siècle, une maison, flanquée d'un appentis au nord, s'est posée sur la casemate désormais enterrée, en en entaillant très sérieusement les maçonneries pour obtenir une cave (Cf Pérennec 2015, fig. 95).

¹⁸ Aveu, minu et déclaration de Marguerite de Rohan pour la principauté de Léon rendu après le décès de Henry, duc de Rohan, le 13 avril 1638, 8 août 1641. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 1694 ; transcription R. Le Roy, P. kernévez (Kernévez 2005, t. 1, p. 136-139).

¹⁹ *Ibidem*

²⁰ Déclaration de la baronnie de Landerneau par Louis de Rohan-Chabot, pour la réformation du domaine royal suivie de la sentence royale, 21 août 1681. Archives départementales de Loire-Atlantique, B 1728 (Kernévez 2005, t. 1, p. 143-147).



Fig. 95 : Emprise de la maison détruite. Vue du sud. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La destruction de cette maison particulière, mais aussi celle d'un muret de soutènement de remblai XIXe-XXe siècle, avait permis de mettre au jour en 2015 l'amorce du parement de la tour d'artillerie, et le glacis de la base de celle-ci, sur environ 1,40 m d'élévation, à l'ouest de la maison. Au-dessus de cette élévation conservée, au nord de l'appentis, la tour n'existait plus qu'au travers de la masse de sa maçonnerie interne, tout parement ayant disparu (fig. 96). Un petit muret orienté nord-est/ sud-ouest, est postérieur à cette démolition (Pérennec 2015, p. 75-81).



Fig. 96 : Vestiges du parement de la tour d'artillerie et de son glacis, côté sud. La disparition du parement, au centre, donne l'emprise de l'appentis de la maison. A l'arrière-plan, le blocage interne est étayé et enduit, pour éviter son effondrement. Cl. R. Pérennec 2015, CD29/ Mission Archéologie.

La présence de l'appentis s'est faite en partie au détriment de la tour (fig. 96), et les parements de cette dernière ont aussi souffert d'aménagements liés à la maison (fig. 98 et 99).



Fig. 97 : Déconstruction d'une plateforme accolée à l'appentis de la maison détruite. Vue du sud-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

A l'est de celle-ci, la déconstruction cette année de la plate-forme du début XXe siècle qui avait été installée dans le prolongement est de l'appentis a permis de documenter les aménagements qui y avaient été installés, à savoir une cabane abritant les latrines domestiques, US 3304, et une cuve à fioul, US 3303. Ces deux installations ont plus ou moins profondément altéré le parement de l'ouvrage défensif.

Lors de l'installation d'une cuve à fioul US 3303, la volonté des habitants de la maison de dégager le plus possible le passage sur la terrasse les a conduits à imbriquer la cuve dans le parement de la tour d'artillerie (fig. 99). La dégradation est importante : 1,57 sur 0,90 m. Sous ce trou, deux encoches dans les pierres de parement, de 22 à 26 cm de largeur pour 6 de profondeur, US 3311 et 3312, sont distants de 0,86 m. Il semble qu'il s'agisse ici d'un logement pour les pieds de la cuve. Elle était installée sur une dalle de 15 cm d'épaisseur.

L'emprise intérieure des latrines US 3304, de 0,85 m, est visible en négatif (US 3305), dans le glacis de la tour, décaissé pour permettre de plaquer l'élévation de ce réduit fonctionnel contre celle des ruines (fig. 98). Les traces des parois sont conservées sous formes de traces blanches discontinues ou ponctuelles laissées par le mortier, tandis que le faitage est attesté par le logement d'une sablière de 9x7 cm, US 3308. Les parois, partiellement conservées, étaient montées sur une dalle de ciment maigre 3204, au moyen de parpaings pleins très gravillonnés (« mâchefer »), US 3307. Un niveau gris-bleu de petits gravillons et argile brune US 3310 avait préalablement été disposé.

Plus tard, ce dispositif sommaire fut « modernisé » et complété par l'installation d'une fosse septique, installée à l'intérieur même de l'appentis. Les tuyaux d'évacuation des eaux usées en provenance de celle-ci ont été rencontrés lors d'une surveillance de travaux liée à la construction de la maison de patrimoine : ils se jetaient dans le fossé 3328 !

Fig. 98 : Emprise des latrines 3304 dans le parement de la tour. Les accroches de mortier gardent la trace des cloisons, et on aperçoit au-dessus le logement de la faîtière. Vue du nord-est. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 99 : Les vestiges de la tour d'artillerie après suppression de la terrasse XXe siècle qui y était accolée au sud-est. La dégradation du parement résulte de l'installation d'une cuve à fioul US 3303. Vue du sud. Cl. R. Pérennec, CD29/ Mission Archéologie.

Une tranchée électrique US 3326 a été installée au détriment de la maçonnerie du boulevard d'artillerie (fig. 87). Elle a été rencontrée : quelques mètres au sud du sondage, lors d'une surveillance de travaux ; dans toute la largeur du sondage effectué sur le mur US 3331 ; dans plus des 2/3 de la tranchée de fondation ouest de la maison du patrimoine et l'angle de la tranchée sud. Le creusement de cette tranchée électrique avait principalement été motivé par l'éclairage du château.

La maison de patrimoine initié par la mairie de La Roche-Maurice, projet en bois, modulable et démontable, possède néanmoins des fondations en dur, ancrées dans la maçonnerie de la casemate ! Les destructions sont significatives. Mais ni les tranchées de fondation, ni la tranchée électrique n'ont porté préjudice aux parements de l'ouvrage, dans les zones investiguées. Et le suivi de chantier a, très prosaïquement, permis de faire progresser la compréhension de cet ouvrage.

5) Récapitulation

5-1) Phase 1, XIe- XIIe siècles (fig. 100)

Aucun élément ne permet de remonter à une installation au XIe siècle, telle qu'elle peut être déduite de la fondation d'un site de hauteur par un dénommé Morvan, patronyme en vogue dans la famille des vicomtes de Cornouaille au XIe siècle (Martineau et Kernévez 2009).

Nous sommes par contre en mesure de répondre à la question de l'existence ou non d'une enceinte déjà constituée au XIIe siècle, plutôt qu'un ouvrage isolé dans la partie est de l'enceinte basse.

La tour porte qui permet l'accès à la porterie haute, ouvrage charnière à l'angle des deux enceintes, est en effet datée du XIIe siècle, et plutôt de la seconde moitié ou du dernier tiers de celui-ci. Un ouvrage est semble-t-il construit en avant de la porte pour en assurer la défense, dès cette époque, mais son emprise n'est pas connue.

Les deux petites tours semi-circulaires du front sud ont, elles aussi, été identifiées comme étant antérieures à la grande campagne de reconstruction du XIIIe siècle. Il faut y voir un châtelet d'entrée vers l'enceinte basse. Mais si les circulations extérieures aux deux enceintes sont désormais connues, il n'en va pas de même des circulations internes, entre enceinte basse et enceinte haute.

Cet ensemble dessine un front sud comportant trois tours peu distantes et peu saillantes. L'intersection de cette ligne de défense et du bâtiment oriental est-elle marquée par une quatrième tour ? Celle-ci serait justifiée par la nécessité de renforcer la défense et d'assurer le flanquement des ouvrages dans les parties où le relief est le moins marqué, depuis le front sud-est de l'enceinte basse, jusqu'au front sud-ouest de l'enceinte haute, où les vestiges de deux autres tours ont été identifiés par Jocelyn Martineau (Martineau 2007a). Malheureusement, la succession des ouvrages médiévaux et modernes dans l'angle sud-est de l'enceinte, qui a toujours bénéficié des attentions des constructeurs successifs, ne permettra jamais d'en être assuré.

Nous n'avons actuellement aucune donnée sur le tracé nord des courtines. Difficile donc d'envisager qu'il ait pu être proche de celui que nous connaissons actuellement. D'autant qu'un certain nombre d'observations a permis de constater que le premier château fut beaucoup plus tributaire du relief qu'il ne le fut par la suite. Un impératif non négligeable contraindra alors les bâtisseurs postérieurs : être moins à l'étroit dans leurs murs.

Quoiqu'il en soit, même si nous ne disposons que de données incomplètes, nous sommes désormais certains de l'utilisation de l'enceinte basse à une date très précoce. Elle est en effet contemporaine du premier château de pierres mis au jour sur le Roc'h. Cette donnée nouvelle permet d'appréhender une forteresse qui fut dès l'origine beaucoup plus vaste et complexe que ce à quoi on pouvait s'attendre il y a quelques années.

Cet élément est aussi en soi porteur d'espoir quant aux possibilités de remonter encore plus haut, jusqu'au château XIe siècle du fondateur Morvan, dont on a rien pu retrouver sur le Roc'h, du fait de l'emprise des structures postérieures. La configuration de l'enceinte basse est en effet différente : il ne s'agit pas d'un rocher plus ou moins plat, utilisé de surcroît comme carrière de pierres. Mais de reliefs irréguliers, induisant des pentes de terrain, et sans doute la nécessité, au fil du temps, de niveler ce terrain irrégulier, bien plus que de le recreuser.

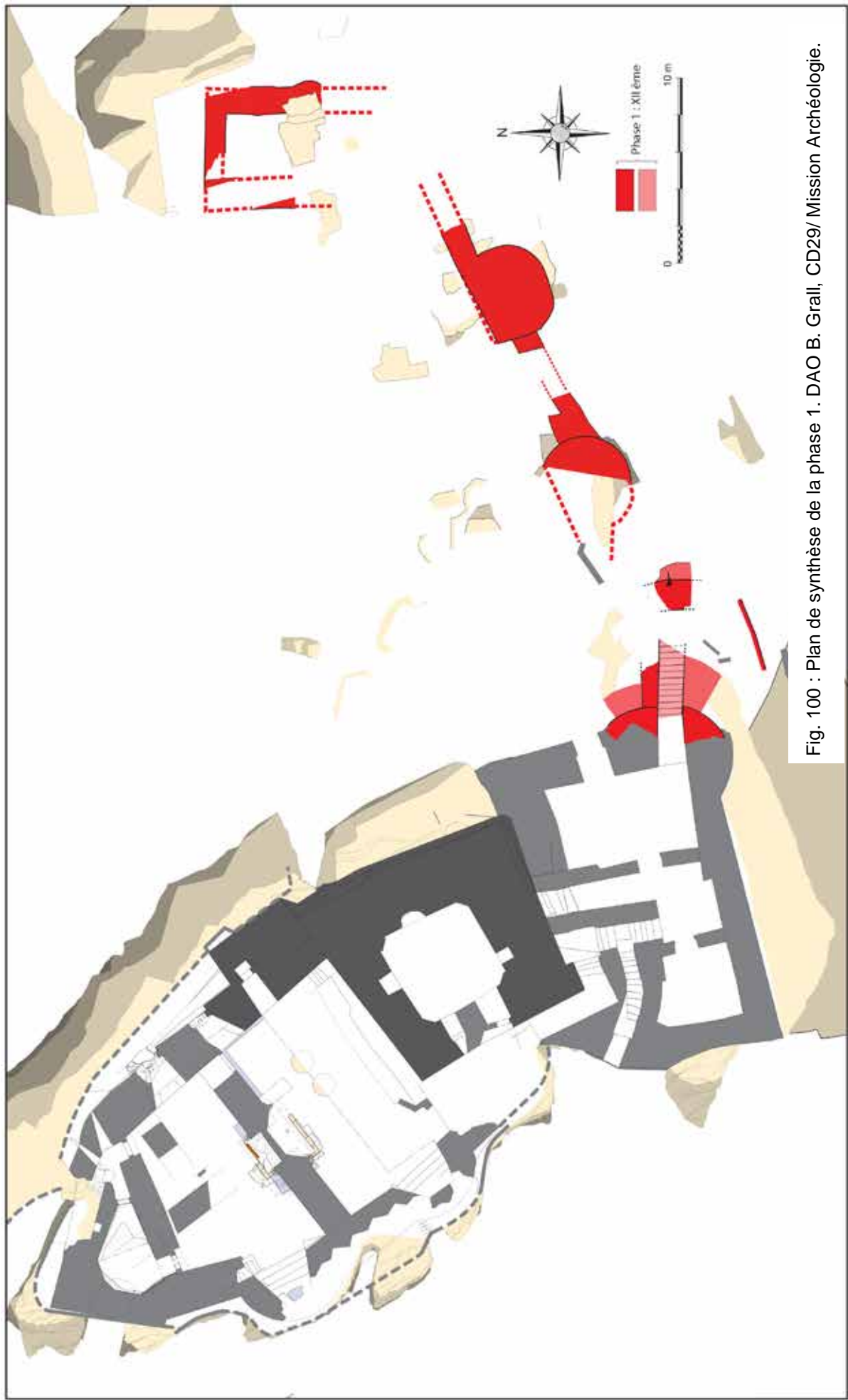


Fig. 100 : Plan de synthèse de la phase 1. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

5-2) Phase 2, XIIIe siècles, (fig. 101)

La première enceinte maçonnée, construite à l'est du Roc'h, sous le donjon, est reprise, sans doute vers le milieu du XIIIe siècle.

Son tracé, bien qu'il ne soit pas aussi contraint par le relief que ce fut le cas sur le sommet du Roc'h, a tout de même été conditionné par la présence de rochers de quartzite, régulièrement utilisés comme points d'appuis. C'est notamment le cas pour deux reliefs du front sud, qui portent deux tours de la phase précédente ; mais aussi pour l'angle nord-est de l'enceinte. Enfin, dans l'angle nord-ouest, la courtine est insérée dans une faille entre deux masses rocheuses. Cette disposition de la muraille permettait une meilleure stabilité de son élévation, dont les possibilités d'écroulement étaient limitées par les rochers situés de part et d'autre. D'autre part, elle avait aussi l'avantage de conforter la maçonnerie du donjon. Celui-ci est en effet construit sur une éminence rocheuse, et cette faille est le seul endroit où le parement oriental de la tour maîtresse est développé en contrebas. La courtine jouait donc aussi à cet endroit un rôle d'étalement de l'élévation très importante du donjon, sur son point de faiblesse le plus marqué.

Le tracé des courtines diffère de celui de la phase 1, en tout cas dans chaque secteur où il a été possible de le vérifier, hormis la porte : partie est du front sud, courtine est et courtine nord. Le déplacement de la muraille a conduit à rechercher de nouveaux points d'appui, à développer pour cela des fondations imposantes. Le château, à l'étroit dans ses murs, fait peau neuve et s'agrandit.

Mais le plan de l'enceinte basse, bien qu'il s'adapte pour intégrer une partie des aménagements précédents, qui sont conservés, devient aussi beaucoup plus régulier et géométrique.

Il est obtenu par extrapolation, puisque la fouille n'a pas été exhaustive, mais à partir de suffisamment d'éléments pour être certain du schéma dans son ensemble, sinon dans ses détails. Il a été conçu selon le tracé orthonormé d'un quadrilatère rectangle. On pense spontanément au retour des plans réguliers des enceintes, et surtout à l'influence marquante de la fortification philippine à partir de la fin du XIIe siècle.

Son archétype est « une enceinte rectangulaire, des tours aux angles et aux courtines, parfois au milieu des courtines, une conception des logis et des services qui s'organise naturellement le long des côtés du rectangle, une porte ménagée entre deux tours au milieu d'une courtine, enfin une tour maîtresse placée soit au centre de l'ensemble, soit, bien plus fréquemment, à l'angle de deux courtines » (Mesqui 2013, t.1). Malgré les données encore incomplètes dont nous disposons, le château de La Roche-Maurice remplit une bonne partie de ces conditions : châtelet d'entrée, donjon centré entre deux enceintes, organisation des bâtiments le long des courtines. Un petit bâtiment est d'ailleurs créé le long de la courtine sud.

Des aménagements maçonnés en retrait de la porte sont interprétés comme les piles d'un pont permettant d'assurer une circulation plus aisée entre le Roc'h et la partie est de l'enceinte basse. Leur positionnement le long des courtines permettait sans doute aussi de faciliter la défense en installant un large chemin de ronde permettant aux défenseurs de se mouvoir et de se croiser aisément.

Mais la position de ces piles juste derrière la porte pose aussi la question de leur insertion dans la défense de celle-ci : ont-elles contribué à ralentir les assaillants, grâce à des dispositifs de herses et d'assommoir ?

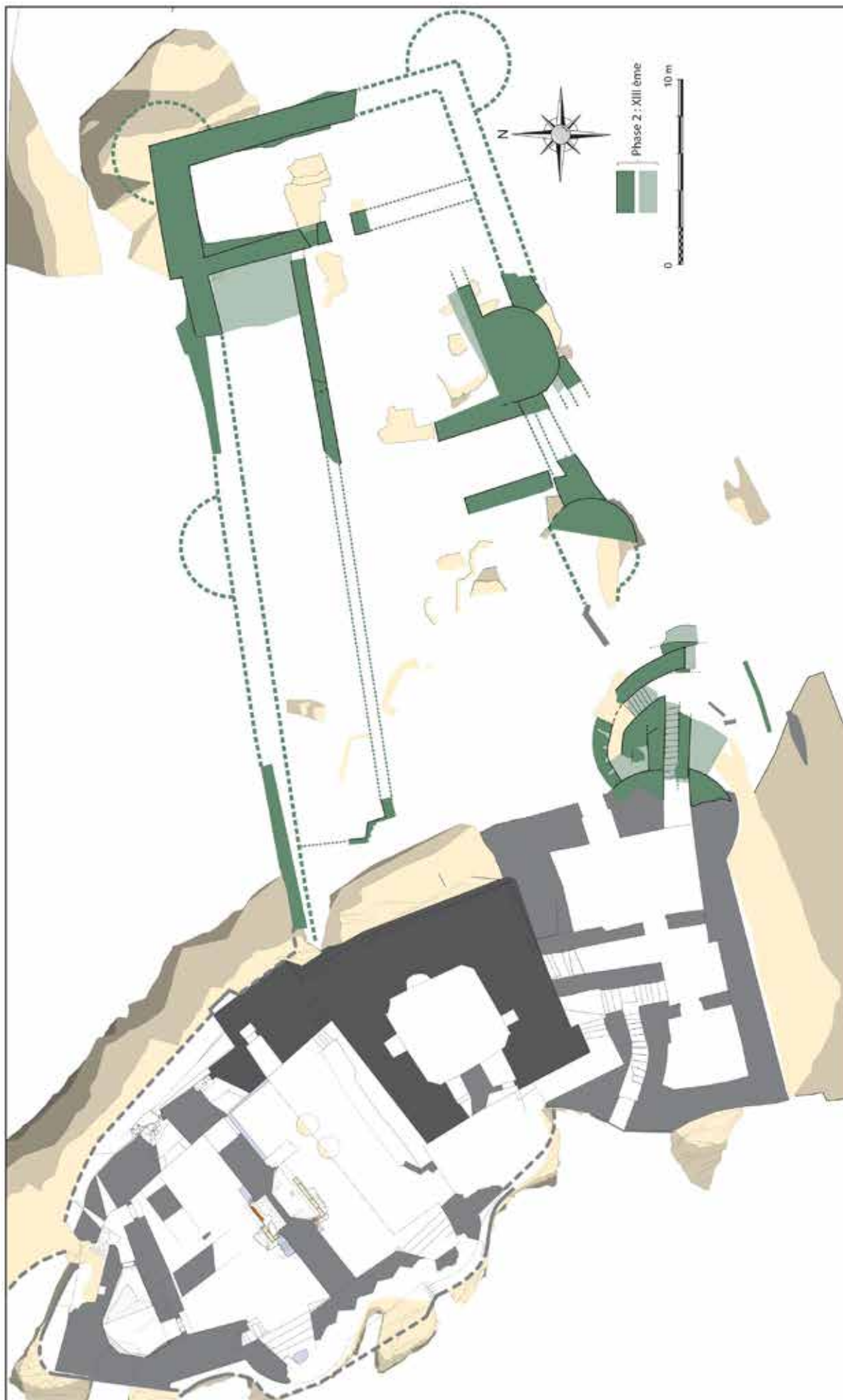


Fig. 100 : Plan de synthèse de la phase 2. DAO. B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

Seule la présence de tours d'angles peut être discutée. Mais la tour porte, renforcée par une nouvelle barbacane, en est une. L'angle sud-est ne pourra être confirmé, du fait de la présence d'une grosse tour d'artillerie du début du XVI^e siècle à cet endroit. Par contre, malgré les récupérations de matériaux, qui ne laissent le plus souvent pas de traces sur le substrat quartzite, un doute raisonnable subsiste pour l'angle nord-est.

La partie nord du parement est de la base de la courtine M31 (US 2048), attribuée au XIII^e siècle, comme l'US 2047, présente en effet l'aspect d'une maçonnerie très désordonnée. La différence de traitement avec ce qu'on peut observer au sud du contrefort 2034 (US 2047), ne permet pas de considérer qu'il puisse s'agir là d'une seule et même maçonnerie. Cette anomalie avait été interprétée comme le remaillage grossier de la fourrure interne d'un massif de maçonnerie aujourd'hui disparu, à la fonction indéterminée (fig. 102 ; Pérennec 2013).

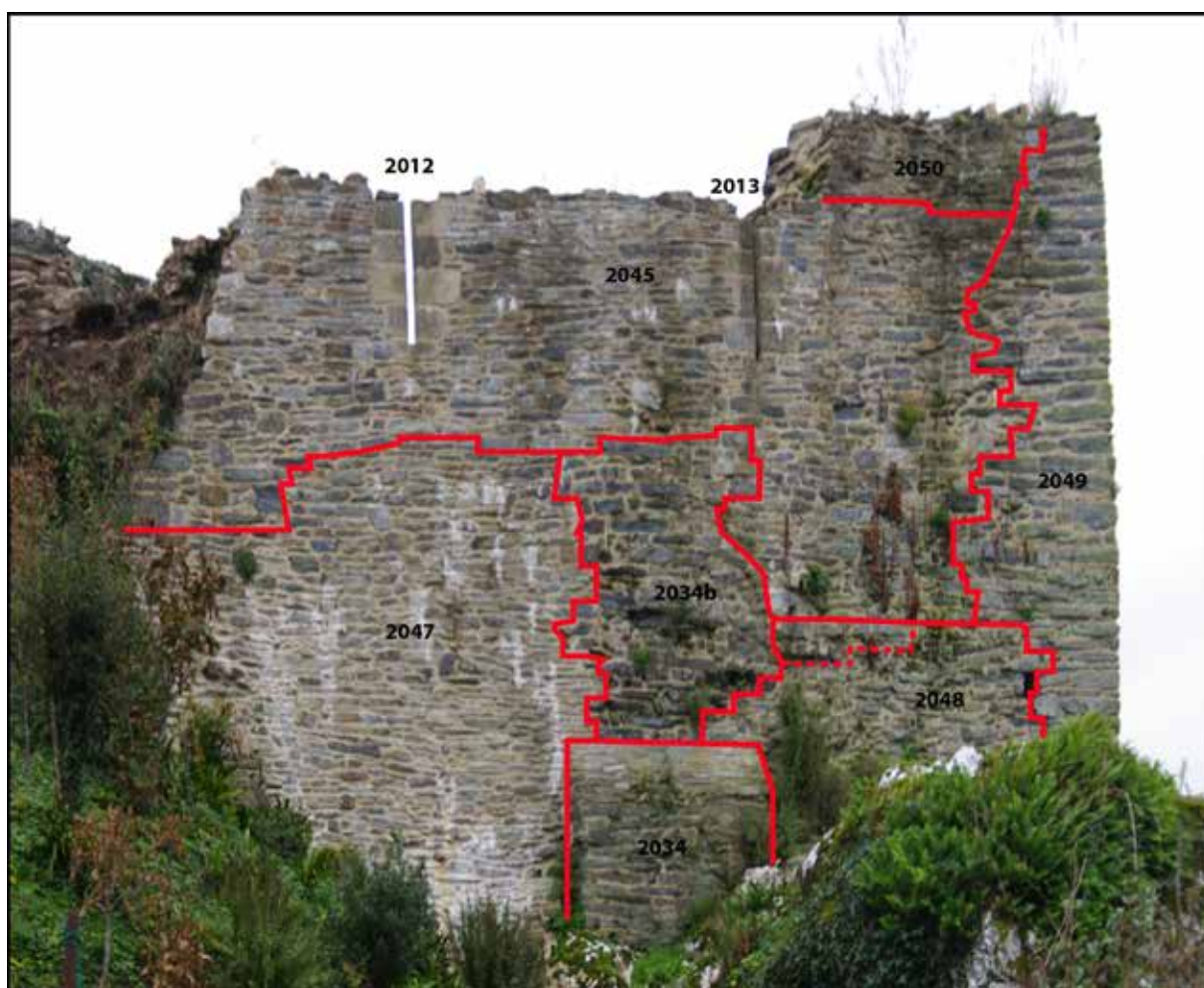


Fig. 102 : Courtine orientale M31 : principales reprises visibles depuis le sol.
Cl. R. Pérennec 2013, DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

En parallèle, l'angle de cette courtine et de la courtine nord présente un aménagement singulier : la maçonnerie de petits moellons de schiste, de même type que celle de l'US 2047 du parement oriental de la courtine est M31, est assise sur le quartz. L'angle est simplement renforcé par une avancé en éperon oblique (fig. 103).

Ce traitement de fondation inédit, qui n'a pas d'autre équivalent sur le site, et l'US 2048 dans la courtine orientale, pourraient constituer les fossiles maçonnés d'une tour d'angle aujourd'hui disparue. Une observation complète des éventuelles reprises du parement nord de M32 serait à mener pour plus de certitude.



Fig. 103 : Renfort de la fondation de l'angle des courtines nord et est. Vue du nord-ouest. Cl. R. Pérennec 2013, CD29/Mission Archéologie.

Etant donnée la longueur du front nord, supérieure à 40 m, il paraît difficilement concevable qu'au moins une tour n'ait pas été construite de ce côté, pour flanquer les courtines. Son rôle n'aurait d'ailleurs pas été uniquement celui d'assurer la défense active de la place. Car étant donné le positionnement de cette courtine par rapport au relief rocheux, l'élévation des courtines au centre du front nord était très importante, le substrat n'offrant pas de boules ou rochers de quartzite pour ancrer la muraille, comme dans l'angle nord-est. Une tour aurait donc eu aussi un rôle structurel de confortement des courtines, en agissant de fait comme un contrefort pour soutenir leur élévation.

On notera que le secteur de la porte sud s'affranchit du plan géométrique philipien avec tours de flanquement. La tour est du châtelet reste bien en élévation, et peut continuer à assurer la couverture de la porte, mais elle n'est plus en saillie de la courtine sud, qui s'est déplacée vers le sud. L'extension du château ne permettait pas de réutiliser la tour antérieure au mieux de ses capacités, et la présence d'un ouvrage postérieur ne permet pas de savoir si elle a pu être doublée par une nouvelle tour située légèrement à l'est de l'ancienne.

Des murs accolés à la tour côté ouest semblent participer d'un ouvrage en avant de la porte, pour en renforcer la défense.

La datation de cette phase ne reposait sur aucune datation absolue. Une datation radiocarbone effectuée en 2015 sur un creusement postérieur, ouvert jusque sur les fondations XIIIe siècle (US 2096) avait fourni la datation 1160-1264 pour l'intervalle à 95,4% de probabilités, 1188-1251 pour celui à 68,2% de probabilités²¹. Cette datation XIIe-XIIIe siècle, plutôt axée sur la première moitié du XIIIe siècle ou le milieu de celui-ci, est à la fois totalement incohérente avec celle du creusement 2095, et parfaitement conforme avec celle de la fondation 2096. Elle daterait donc la reconstruction de l'enceinte basse du XIIIe siècle.

Cette datation reste en adéquation avec ce que nous savons du contexte archéologique sur le Roc'h : la forteresse des seigneurs de Léon, détruite dans le milieu du XIIIe siècle, aurait été relevée dans la seconde moitié du XIIIe siècle (Martineau 2007a, p. 6).

Le contexte historique de cette époque est celui d'une révolte d'Hervé III, seigneur de Léon, contre le duc Jean Le Roux en 1241, au cours de laquelle il mourut. Le duc fit valoir son droit de garde durant la minorité d'Hervé IV de Léon. La normalisation des relations entre les deux parties fut entérinée par un accord passé devant le roi en 1260 (Martineau et Kernévez 2009 p. 153).

La construction par Hervé IV du château philipien de Joyeuse-Garde est postérieure à cet accord. La fourchette de datation radiocarbone pose la question de la contemporanéité possible des deux constructions, ou de l'antériorité plus probable de celle de La Roche-Maurice sur celle de Joyeuse-Garde.

Sur le site abbatial de Landévennec, l'enceinte philipienne est, elle aussi, datée du milieu du XIIIe siècle.

²¹ Laboratoire Beta Analytic Inc., Référence Beta-424825 : LRM2015_2073.

5-3) Phase 3, le XIVe siècle (fig. 104)

L'organisation des bâtiments le long des courtines, autour de l'enceinte, est inchangée.

La partie occidentale de l'aile nord n'a pas été fouillée. Dans sa partie orientale, un foyer et des latrines ont été mises au jour. Une estrade empierrée, présente depuis le XIIe siècle au pignon du bâtiment, évoque une fonction de stockage, au moins entre la porte d'entrée et l'accès aux latrines... Elle semble avoir fait l'objet de réaménagements à ce moment. La réédification de sa porte et de segments de maçonneries témoigne de reprises sur le gouttereau sud, et pose la question d'une possible reconstruction complète du bâtiment nord.

Le bâtiment est quant à lui intégralement rebâti. Il accueille sans doute un logis à l'étage, et une occupation plus fonctionnelle de type cuisine au rez-de-chaussée, avec une cheminée et un évier.

Dans le bâtiment nord, des sols rubéfiés, gardant localement la trace du brûlis d'une structure de bois effondré, peuvent témoigner d'un épisode conflictuel.

Une archère tournée vers l'intérieur rappelle le contexte militaire, et la volonté, en cas d'intrusion armée, de pouvoir retarder l'ennemi dans une attaque du Roc'h, en transformant les deux logis en bastion défensif. Cette archère, dans le logis oriental, prenait la cour en enfilade en flanquant le mur gouttereau de la longère voisine. A l'ouest du bâtiment nord, l'archère ouverte sur l'entrée de la cour semble avoir été abandonnée à cette époque.

La porte semble bien avoir été maintenue en état, même si certains aménagements de la phase précédente ont disparu, tout au moins en partie, et si nous sommes mal renseignés sur l'emplacement des courtines. C'est le cas dans toute la partie ouest du front sud.

Il est désormais possible d'exclure l'hypothèse émise l'année dernière d'un possible déplacement de la porte vers l'ouest, sous la porterie haute. Les deux portes identifiées pour la phase précédente, l'une donnant vers l'enceinte basse à travers le front sud, l'autre vers l'enceinte haute via la tour porte, continuent de coexister. Mais ces portes sont des accès au château depuis l'extérieur. Les circulations internes entre enceinte basse et enceinte haute ne sont pas connues. Les possibilités de les mettre au jour sont actuellement gelées par des aménagements contemporains permettant d'accéder à l'enceinte haute.

Cependant, les deux portes, ou leur environnement immédiat, sont reprises. En arrière de la porte sud, les piles de pont servent d'accroche à d'autres murs, et des bâtis indéterminés sont alors édifiés.

Dans la tour porte, le mur de réduction de l'accès est reconstruit. La barbacane de la tour porte est, elle aussi, au moins partiellement reprise.

Les fortifications sont reconstruites. Ceci n'a rien d'étonnant dans ce siècle agité, qui voit alterner menaces de conflits et conflits ouverts. Mais contrairement à ce que l'on pouvait croire jusqu'à présent, la reconstruction n'est pas minimaliste. L'ampleur de cette campagne ne laisse aucun doute : toutes les courtines sont reconstruites, après un arasement très important.

Dans le logis oriental, une fenêtre à coussièges côté nord et deux archères côté est participent à la défense active des murs contre les attaques extérieures.

Côté sud, la courtine n'est connue que dans sa partie sud-est. Initialement perchée sur le relief quartzique, elle descend désormais en avant de celui-ci. Une volonté ostentatoire et dissuasive a sans doute décidé de cet aménagement : la courtine est désormais plus haute, plus imposante. L'appareil est en revanche plaqué sur près de 4 m d'élévation contre le rocher et les structures antérieures, d'où un risque de fragilisation en cas d'impact d'artillerie. L'affirmation de la puissance

châtelaine, en privilégiant des courtines plus hautes, se serait donc faite, paradoxalement, au détriment de leur résistance effective.

L'arasement de la tour est du châtelet d'entrée a permis d'aménager une terrasse sur le sommet de l'ouvrage. L'utilisation de structures antérieures a vraisemblablement permis d'obtenir un retour nord-ouest/sud-est en saillie au droit de la porte sud. Le flanquement de la porte depuis cet ouvrage permettait de remplacer la tour abandonnée.

Dans l'angle sud-est, un flanquement de cette courtine est obtenu par la construction d'un ouvrage en saillie, tour ou bastion. Cet emplacement n'est pas le fruit du hasard : au débouché de l'actuel bourg de La Roche-Maurice, il commande l'endroit où l'enceinte était le moins protégée par le relief. Cette création peut aussi correspondre à l'intégration dans la défense de la place des développements de l'artillerie.



Fig. 104 : Plan de synthèse de la phase 3. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

5-4) Phase 4, le XVe siècle (fig. 105)

Les sols sont refaits, tant dans le bâtiment est que dans celui du nord. Ils conservent cependant, quel que soit l'édifice concerné, un caractère indéniablement rustique, renforcé par le fait que les remblaiements successifs n'ont jamais eu vocation à niveler les surfaces en pente, mais simplement à remonter les niveaux de manière homogène. Dans le bâtiment oriental, un soin tout particulier est apporté à la zone située en face de la porte, qui permettait peut-être l'accès à un escalier desservant l'étage.

Dans le bâtiment nord, l'estrade empierrée est toujours en fonction.

Un bouchon maçonné permet de remonter le seuil de la porte du bâtiment nord, lors de travaux sur la cour. Celle-ci est en effet intégralement réaménagée. La forte pente initiale du sol vers l'ouest est maîtrisée par la création de vastes gradins formant un large escalier maçonné, assez monumental. En partie haute, cette nouvelle cour/escalier garde cependant un rôle fonctionnel : un foyer adossé près de l'angle des deux logis a en effet été mis au jour.

Dans un second temps, une transformation de l'escalier de la cour consiste en un remblaiement ciblé, forcément associé à une surélévation du parement d'une des anciennes marches. Le but était ici de supprimer l'une des marches, pour obtenir une terrasse plane sur une 6 m de longueur.

Des travaux affectent les piles de pont. D'autre part, profitant des murs existants, d'autres structures viennent s'y agréger. Pour l'essentiel, nous n'en connaissons que peu de choses. Pas suffisamment en tout cas pour pouvoir restituer en détail les aménagements qui se font jour à ce moment.

Le système de fortifications, le tracé même des courtines et des autres éléments défensifs (porte et barbacane de la tour porte) est globalement inchangé. Des travaux assez importants sont cependant repris, au moins sur les parties est et sud-est.

A l'est, dans le premier quart du XVe siècle, une réfection non négligeable est à noter : la reconstruction du parement extérieur de la courtine est M31, qui s'était effondré. La reconstruction reprend les éléments défensifs antérieurs : les archères sont reconstruites sans adaptation aux armes nouvelles : pas d'archères-canonnières.

Les travaux sont lourds du côté sud. La courtine est intégralement reconstruite dans sa partie est. Il en est de même de la tour ou bastion en saillie dans l'angle sud-est. Ces travaux reconduisent les éléments défensifs antérieurs, sans changement ni innovation apparente.

En revanche, de l'autre côté du fossé sud, des structures partielles permettent d'envisager la construction d'une barbacane. Cet ouvrage avancé devait permettre un meilleur contrôle des accès, et une optimisation de la défense des portes.

En 1489, le château subit de lourds dommages pendant la guerre d'indépendance de Bretagne. Au nombre de ceux-ci figure la destruction du bâtiment accolé à la courtine nord, et une partie des courtines.

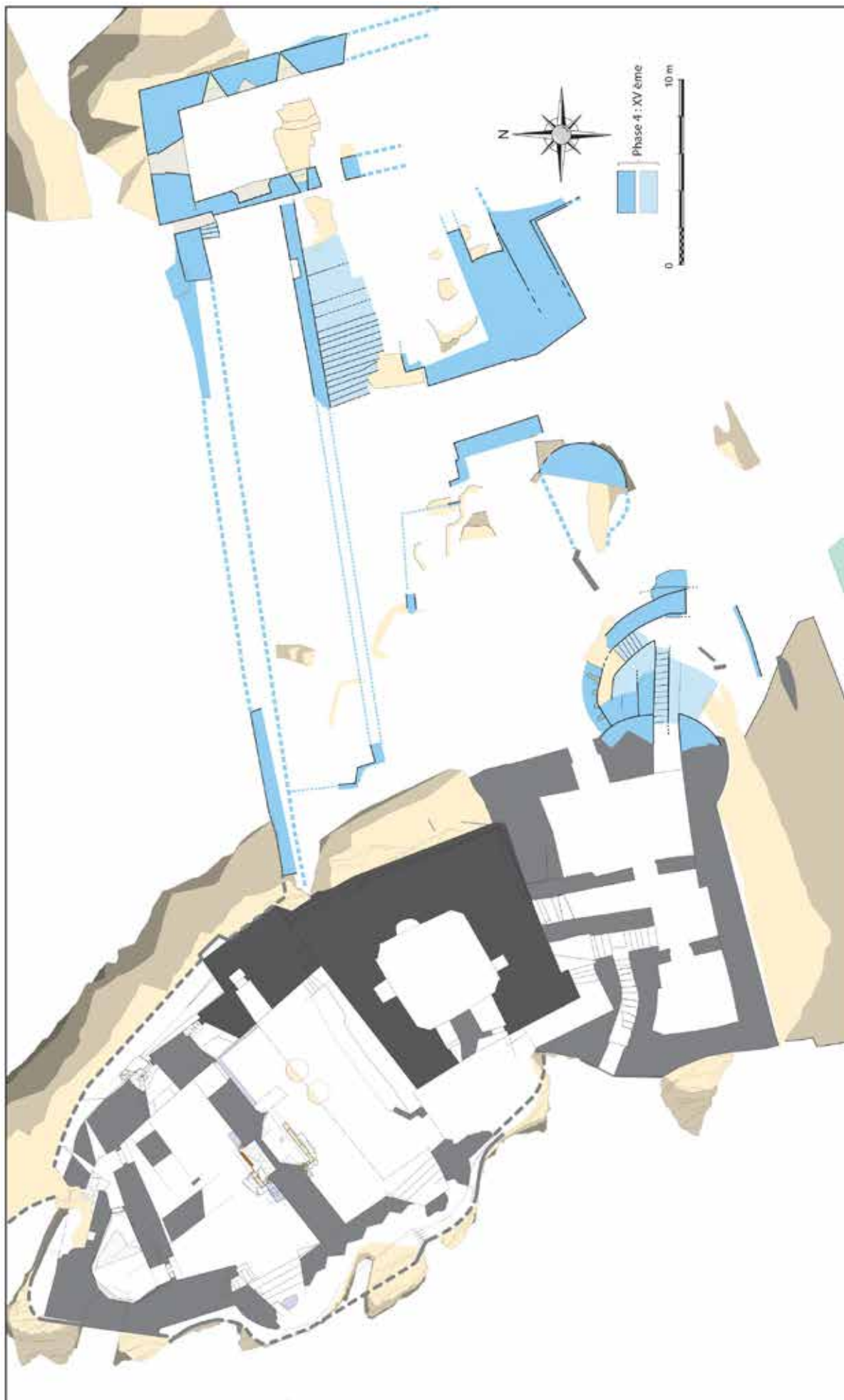


Fig. 105 : Plan de synthèse de la phase 4. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

5-5) Phases 5 : fin XVe – XVIe siècle (fig. 106)

Lors de la reconstruction, sous le gouvernement du capitaine Perceval de Lezormel, la disposition générale des bâtiments reste globalement la même. Après un épisode de récupération de matériaux dans les décombres du bâtiment nord arasé, un nouvel édifice est reconstruit, sur les remblais de démolition et les structures antérieures. Sa largeur initiale, de 4 à 4,50 m, passe désormais de 5,50 m à 6,50 m. Le niveau de sol y est en terre battue. C'est aussi le cas dans le bâtiment oriental : un aménagement dallé n'a été mis au jour qu'autour de la cheminée.

L'escalier monumental qui permet la desserte de toute la partie est de l'enceinte basse est enseveli sous les remblais.

Le mur qui bordait l'escalier du côté sud ayant été détruit, il est remplacé par de nouvelles constructions, implantées sur les remblais de démolition. L'aplomb du rocher dans cette partie ne semble pas nécessiter la construction de murs de terrasses. Il n'est donc pas totalement exclu qu'il puisse s'agir ici du gouttereau d'un petit bâtiment.

Les deux piles de la passerelle sont reprises. On n'est cependant pas assuré de la continuité de leur utilisation primitive. En revanche, elles servent d'appui pour la construction de deux petits abris normalisés, en partie établis sur des remblais de démolition.

Le chemin mis au jour au sud de l'UH8 reste toujours en service.

Le système défensif subit lui aussi des transformations importantes. Les travaux entrepris aux alentours de 1493-1504 consistent en une réfection de l'existant, et en création de structures nouvelles et innovantes.

La tour porte continue d'être utilisée pour permettre l'accès à la porterie haute. Mais l'escalier d'accès est supprimé dans sa partie basse, et modifié dans sa partie haute. Le système de barricade est sans doute encore actif.

Cette porte reste protégée par sa petite barbacane. Néanmoins, un épandage massif de remblais issus, après tri, de la démolition, change la configuration des lieux. Toute la partie basse de la barbacane est désormais recouverte d'un talutage de terre. Ce remblaiement peut bien sûr n'être qu'une réponse pragmatique au problème du stockage d'une partie des matériaux issus de la démolition de la fin du XVe siècle. Mais il est cependant troublant de remarquer le parallèle avec le talutage de la base de la tour d'artillerie, réalisé à la même époque. Il est difficile d'évacuer la possibilité d'un épandage volontaire, avec un matériau inerte encaissant bien les canonnades et ne se prêtant pas au rebond des boulets. Une adaptation aux progrès de l'artillerie, qui plus est à un coût très raisonnable.

La reprise du système défensif de l'angle sud-est constitue une innovation notable. La courtine sud, ou tout au moins son tracé sud-est, est reconstruite en retrait, pour s'appuyer sur le sommet du rocher, et sur la terrasse installée au XVIe siècle sur l'arasement de la tour est du châtelet du XIIe siècle. Les constructeurs ont tenu compte, ou souhaité prévenir des possibilités d'écroulement des remparts antérieurs, édifiés au sud de la paroi rocheuse, et trop largement plaqués contre celle-ci et les structures antérieures. Le nouvel aménagement ne nécessitait la conservation que d'un petit segment de la courtine antérieure, remaniée.

Une imposante tour d'artillerie est construite en lieu et place de l'ouvrage antérieur de l'angle sud-est, sans doute déjà destiné à accueillir de l'artillerie. La réutilisation de ce bastion pour servir de fondation à la tour a cependant influé sur la construction même de celle-ci. Les hauteurs de parement sont en effet hétérogènes : importantes là où la tour débordait l'ouvrage antérieur, elles

sont renforcées en partie basse par un glacis de pierres. Celui-ci était nécessité, en fond de fossé, par la volonté de limiter les risques de sapes. En revanche, sur l'emplacement du bastion, l'élévation de pierres est beaucoup moins développée. La tour s'est posée sur des maçonneries antérieures partiellement laissées en élévation. La différence de hauteur entre le nord et le sud de la tour est de plusieurs mètres. Il fallut donc renforcer la base de la tour par un glacis, fait non de pierres cette fois, mais de terre.

La barbacane avancée au-delà du fossé sud est totalement remaniée, et transformée en boulevard d'artillerie. A partir des structures mises au jour ou signalées, et le plan du cadastre ancien, il est possible de proposer une emprise de cet ouvrage, en forme de ravelin. Sa surface semble considérable.

L'ouvrage était ceint de fossés larges et profonds. Une casemate (moineau), installée au fond et à l'intersection de deux fossés, permettait de les balayer de son tir, pour en empêcher le franchissement. Elle fait partie intégrante de la maçonnerie du mur est du boulevard, appuyé contre la tour d'artillerie. Ce moineau n'est d'ailleurs peut-être pas unique : il n'est en particulier pas exclu qu'une autre structure de ce genre ait pu être prévu à l'intersection du fossé sud et du fossé ouest du ravelin.

Ce boulevard d'artillerie s'inscrit dans un programme défensif ambitieux, mais qui comporte la même charge ostentatoire que la tour à canons. Les parements de pierre de taille de ces deux ouvrages avaient aussi pour rôle de manifester la puissance du seigneur des lieux.

Mais le boulevard d'artillerie a surtout pour rôle de développer une défense du château de manière plus agressive, en déployant une batterie basse devant les murs. Les constructeurs intègrent donc complètement les évolutions des canons de plus en plus modernes, précis et puissants, non seulement pour les contrer (talutages de terre), mais aussi pour être en mesure d'offrir une riposte cinglante lors d'une attaque.

La tour d'artillerie participe pleinement de ce dispositif. Son tir n'a peut-être pas l'efficacité *a priori* plus grande conférée par les tirs plus rasants du boulevard. Mais sa position de hauteur lui permet des tirs plus lointains. Elle est ainsi en mesure d'épauler l'action de la batterie basse, par des tirs passant au-dessus de cette dernière.

Sa position lui permet aussi de flanquer la porte sud, grâce au tracé particulier de la courtine sud, en décrochés successifs. Mais elle maintient aussi le boulevard sous ses feux, avec la possibilité de le balayer en cas de chute aux mains de l'ennemi.

Bien qu'elle ne soit que la modernisation d'une structure antérieure située au même endroit, et qu'elle soit conçue dans un plan et une conception qui reste médiévale, il lui est dévolu un rôle pivot dans le nouveau système défensif qui est mis en place à cette époque.

C'est une évolution fondamentale qui se produit dans la défense du château. Les changements structurels ne l'affectent pas en intégralité, du fait à la fois de contraintes de relief et du passif des constructions antérieurs et du modèle préexistant. Le château s'adapte vraiment à l'artillerie moderne, dans une configuration mixte, qui présage ce que sera l'évolution générale vers la fortification bastionnée. En corollaire, le centre névralgique du château, situé sur l'enceinte haute à l'époque féodale, s'est déplacé vers l'enceinte basse et le boulevard d'artillerie...

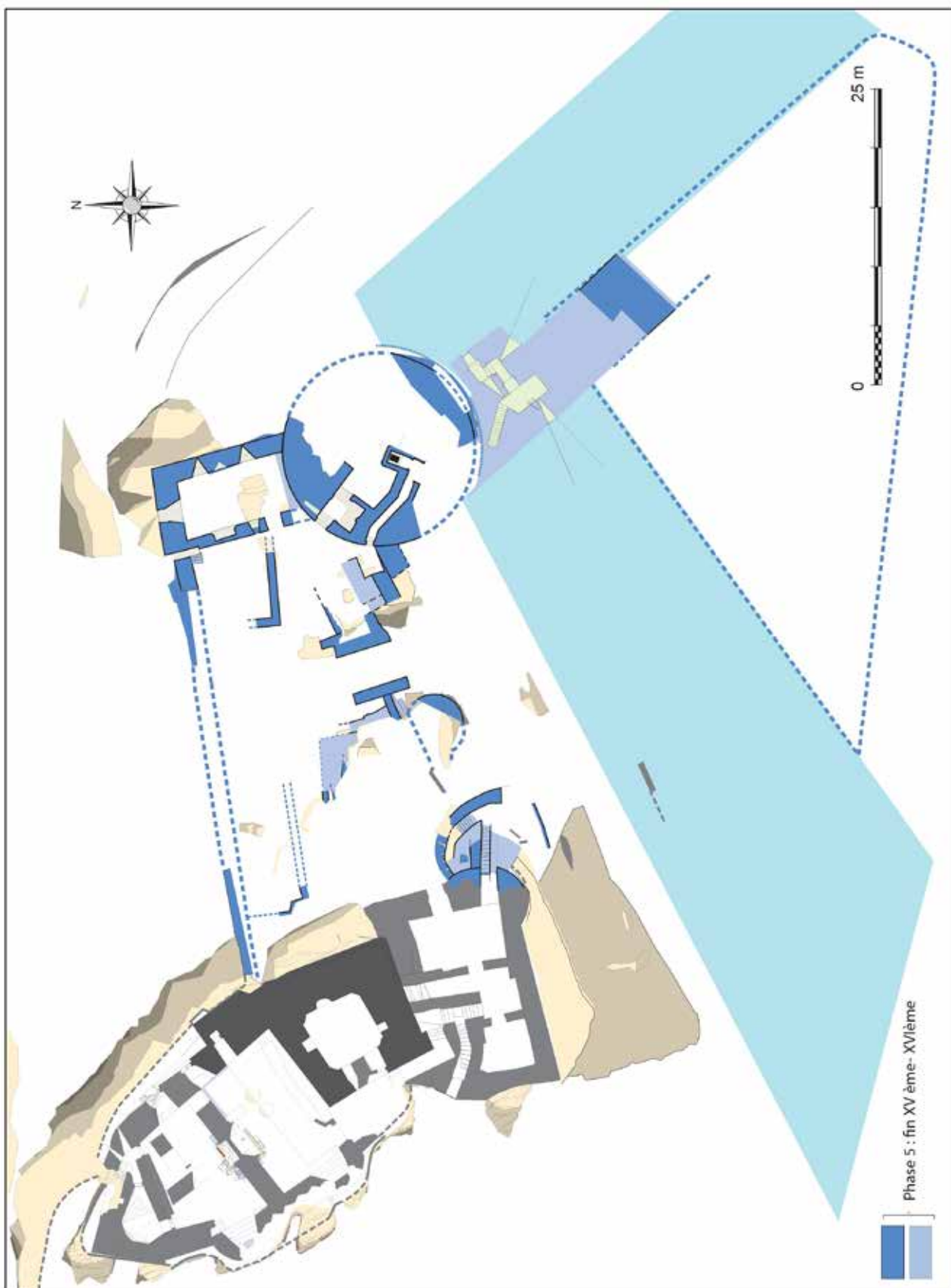


Fig. 106 : Plan de synthèse de la phase 5. DAO B. Grall, CD29/ Mission Archéologie.

5-6) Phase 6 : fin XVIe-XVIIe siècle (fig. 43 et fig. 65)

Les bâtiments qui ont été utilisés pendant tout le XVIe siècle, sont endommagées, comme la forteresse, au moment des guerres de la Ligue. Il n'est cependant pas possible, dans les zones fouillées, de faire la part des destructions provenant d'un sac et de celles résultant d'un démantèlement au début du XVIIe siècle, après la confiscation par le roi des biens du vicomte de Rohan. Toujours est-il que le bâtiment nord est définitivement abandonné, tout au moins dans sa partie orientale. C'est aussi le cas, sans doute à ce moment, des deux petits abris adossés aux anciennes piles de pont.

L'activité sur le château est cependant palpable, y compris au travers de travaux :

Une partie au moins, sinon la totalité de la courtine sud-est, est toujours en élévation. Des terrasses sur deux niveaux modifient l'accès à la courtine sud. La terrasse basse a sans doute servi de zone de stockage. Un petit escalier sommaire facilite la circulation entre les deux niveaux.

La maçonnerie de la courtine nord est en partie reprise. La faiblesse de l'élévation subsistante attribuable à cette époque ne permet cependant pas de savoir si la réfection concerne une courtine toujours en utilisation, ou un simple parapet destiné à sécuriser la cour. La latrine du bâtiment nord est maintenue en utilisation après la disparition de celui-ci. Elle est désormais accessible depuis la cour.

Le bâtiment oriental subit d'importants travaux. Sa façade est intégralement reconstruite. Elle intègre une porte extérieure au traitement monumental. D'autre part, une latrine est créée à l'intérieur, jumelée avec celle qui existait auparavant côté nord. Cette création se fait au détriment d'une maçonnerie au rôle structurel, qui est vaguement réaménagée. La volonté de confort s'est ici heurtée, apparemment, à des réalités économiques. Il n'en reste pas moins que le bâtiment, en fin de construction, présente à la fois des caractères ostentatoires (porte) et de confort (latrines, cheminée, système d'évacuation des eaux, qui ne sont pas à négliger. Cette reconstruction serait plus ou moins contemporaine de celle de l'ossuaire de l'enclos paroissial, soit des années 1640.

C'est l'époque où le château, donné comme à demi ruiné, perd en grande partie son rôle militaire. Des maisons sont signalées dans les douves quarante ans plus tard. Les reconstructions ont donc sans doute été moins motivées par une fonction militaire, que par la fonction carcérale, attestée par les textes depuis le XVe siècle jusqu'à à la fin du XVIIe siècle. L'abandon de la place reste pour l'instant délicat à dater : le mobilier est en effet rare, et les perturbations liées à des démolitions et récupérations de matériaux d'époque moderne nombreuses. Il n'intervient pas avant l'extrême fin du XVIIe siècle en tout cas, et sans doute plutôt la fin du XVIIIe siècle.

5-7) Phase 7 : XIXe XXe siècles

Dès lors qu'il ne sera plus habité, le château, va être très vite abandonné. En l'absence d'entretien, la vétusté se traduit par la ruine. Les propriétaires étant loin, il alors est tentant de venir se servir en pierres : la nouvelle vie de carrière de matériaux que connaît l'ancienne forteresse a sans doute débutée à l'occasion de chutes naturelles de pans de murs. Les remblais de démolition qui ont pu être fouillés témoignent d'une récupération assez poussée des pierres, hormis quelques moellons épars et des pierres de petit format, sans intérêt pour les récupérateurs. Les pierres de taille sont généralement recherchées. L'argile de liant reste sur place. Des déprédations volontaires ont très certainement accéléré le volume disponible de pierres : le bourg de La Roche-Maurice, reconstruit dans le courant des XIXe et XXe siècles, en fournit un témoignage éloquent.

Les destructions ont perduré au moins jusque pendant la seconde guerre mondiale : les fragments d'un lit métallique, et des douilles de fusil étaient recouverts par des remblais de démolition. Le lit, jeté dans une fosse au sommet de la plate-forme orientale, occupe une place pour le moins incongrue pour un rejet effectué depuis le bourg. Il cadre cependant beaucoup mieux avec l'occupation des lieux par un poste de DCA allemande pendant le conflit.

Des destructions relativement importantes ont aussi pu être mises en relation avec l'installation, puis l'abandon, de réseaux électriques en lien avec les éclairages du château, à la fin du XXe siècle.

Enfin, le développement du tourisme patrimonial a conduit à la création d'un escalier très sommairement maçonné sur la pente sud-ouest de l'enceinte basse, pour faciliter l'accessibilité du donjon.

Conclusion

Les recherches entreprises depuis 2014 notamment, ont permis d'établir une chronologie relative de l'évolution d'une partie des défenses de la place et de ses aménagements internes. Des avancées significatives ont été obtenues quant à la connaissance du plan de la place-forte, et des modifications qui y ont été apportées. Si les phases les plus récentes étaient, jusqu'à l'an passé, les seules à être bien documentées, ce n'est désormais plus le cas.

Il paraît est bien établi dorénavant qu'une occupation s'est développée très tôt à l'est du Roc'h, sous la forme d'une première enceinte de pierres, dont le front sud comportait au moins trois tours, et sans doute quatre. La datation de la tour porte dans la deuxième moitié du XII^e siècle permet de confirmer sa contemporanéité avec le premier château de pierre sur le Roc'h. La création de l'enceinte basse ne résulte donc nullement d'une extension tardive du château, mais est consubstantielle, sinon à la création de ce dernier, du moins à sa prise en main par les vicomtes de Léon.

Le premier château des seigneurs de Léon est vraisemblablement détruit dans les années 1240, dans un contexte de révoltes de barons bretons contre leur duc. La reconstruction et en chantier de nouvelles murailles, qui utilisent au mieux le relief : elles sont en effet assises sur des blocs rocheux qui émergent par endroit comme points d'appui.

La nouvelle construction s'inscrit à la fois dans la continuité de l'enceinte précédente, et dans la rupture : le tracé, plus rectiligne, est moins tributaire du relief que précédemment. La volonté d'extension du château va de pair avec un traitement normalisé de l'enceinte, qui s'inscrit dans la vogue de la fortification philippienne.

Il est donc possible de répondre de façon plus étayée à la question posée par Jocelyn Martineau à la fin de la fouille de l'enceinte haute en 2007, sur le pourquoi de l'absence à La Roche-Maurice des « principes de défense active développés par le roi de France Philippe Auguste entre 1190 et 1225 », d'autant que le modèle était « connu dans la région puisque que les seigneurs de Léon construisirent un château « philippien » à Joyeuse-Garde, à quatre kilomètres de Landerneau. Pourquoi un programme innovant et pas l'autre ? » (Martineau 2007a, p. 109)²².

Ce programme innovant, absent de l'enceinte haute, où la contrainte du relief était trop forte, a bien eu lieu à La Roche-Maurice, mais sur l'enceinte basse, plus facilement adaptable. La reconstruction aurait pu intervenir après la normalisation des relations entre le seigneur de Léon et le duc en 1260. C'est du moins une interprétation logique d'après les bribes de textes conservés.

L'intervalle de datation radiocarbone obtenu sur une des fondations du logis oriental n'est pas totalement incompatible avec cette interprétation (intervalle à 95,4% : 1160-1264 ; intervalle à 68,2% : 1188-1251. Cf. annexe 4 : fig. 127, p. 166)). Mais il induit la possibilité de travaux menés rapidement ; peut-être, même si cela reste difficile à concevoir, dès la mise sous tutelle d'Hervé IV de Léon par le duc?

Nous sommes aussi assurés désormais de la présence d'une porte dans le front sud, qui coexiste avec celle donnant accès à la porterie haute via la tour porte de l'angle sud-ouest. Cette porte, modernisée, restera en utilisation, au prix de changements mineurs, pendant toute la durée de vie du château.

Détruit dans les années 1340, le château est une nouvelle fois relevé. Mais il reste difficile de séparer les travaux ayant pu démarrer assez rapidement, de ceux qui sont susceptibles d'être intervenus à partir de 1364. Car à partir de cette date, le château passe aux mains de la puissante famille de Rohan. Et il est tentant de voir dans certaines constructions la « patte » de ces grands

²² La reconstruction de l'enceinte haute avait été menée au XIII^e siècle « sans rien changer au plan des fortifications du XII^e siècle » (Martineau 2007a).

seigneurs. Ainsi en est-il de la réédification d'une nouvelle courtine sud qui sera visuellement beaucoup plus haute, car construite en avant de l'aplomb rocheux qui supportait la précédente. La tour est du châtelet est supprimée, mais le nouveau tracé de la courtine permet toujours un flanquement satisfaisant de l'entrée. Enfin, la construction d'une tour ou bastion dans l'angle sud-est, sans doute en remplacement d'une tour préexistante, permet d'assurer la protection de la porte et des courtines, tout en dominant les voies d'accès vers le château et l'emplacement du bourg actuel. Cette disposition perdurera, sous une forme différente, jusqu'à la fin du château.

Les évolutions du XVe siècle sont peu importantes. Elles ne concernent que la reprise des courtines est et sud-est, et des aménagements intérieurs, comme un grand escalier dans la cour orientale.

La transformation la plus marquante depuis le XIIIe siècle est la transformation du château à la fin du XVe siècle et au tout début du XVIe siècle. Si les reprises de l'enceinte basse sont peu importantes, il faut souligner le rôle majeur d'une tour d'artillerie, installée dans l'angle sud-est, et conçue comme un cavalier pour couvrir un boulevard d'artillerie développé au-delà du fossé sud. Ce dernier, entièrement ceint de fossés, intégrait un moineau pour les battre de ses tirs. L'épaisseur des murs, la surface de l'ouvrage sont considérables. Tout est axé vers une défense agressive adaptée aux progrès récents de l'artillerie. Pour autant, boulevard et tour d'artillerie sont aussi traités comme un manifeste de la puissance des Rohan. La construction est prestigieuse, en pierres de taille apparentes. Ces constructions signalent la puissance actuelle du seigneur, alors que le donjon quasiment inutile continue d'illustrer l'ancienneté du lignage et de ses droits. L'importance de cette phase de reconstruction du château n'est pleinement apparue que sur les parties basses du château, pas sur le Roc'h.

Il en est d'ailleurs de même pour les transformations de détail, et pour la reconstruction du logis oriental au XVIIe siècle. L'enceinte haute n'a pas non plus livrée de niveaux d'occupation de cette époque.

La connaissance de l'aménagement intérieur a beaucoup progressé : bâtiments foyers, escaliers, terrasses, mais les circulations entre enceintes haute et basse demeurent inconnues, du fait de la présence de structures contemporaines.

Les niveaux du XIIe siècle n'ont pas encore été fouillés. Mais les résultats obtenus jusqu'à présent permettent d'espérer une meilleure compréhension de l'enceinte de cette époque. Il n'est d'ailleurs pas non plus interdit, étant donné la configuration du relief, d'espérer remonter jusqu'aux niveaux d'occupations du premier château du XIe siècle, celui du vicomte Morvan, que l'exploitation du rocher n'a pas permis d'observer sur l'enceinte haute.

En 2017, il est donc prévu de poursuivre la fouille dans les zones déjà ouvertes, pour remonter la chronologie offerte par les niveaux conservés.

Il est aussi prévu d'augmenter les surfaces fouillées, pour permettre une intervention plus en sécurité. C'est le cas en UH2 notamment, en reprenant en partie mécaniquement le curage de remblais qui ont été fouillés manuellement cette année. L'extension envisagée vers le sud est destinée à suivre l'aménagement de la cour et de l'escalier XVe et des structures postérieures. C'est aussi le cas vers l'ouest : puisque nous méconnaissons totalement les niveaux de sols de l'intérieur de l'enceinte et les aménagements de celle-ci dans sa partie centrale. Enfin, vers le nord, pour désenclaver la surface de fouille de l'intérieur du bâtiment nord et assurer une intervention en sécurité.

Enfin, la fouille des UH3 et UH4, serait reprise. La fouille de 2016 à cet endroit a permis de réajuster la datation de certaines structures. Un complément d'investigations est susceptible

d'améliorer la connaissance et les datations du mur 2245 et de confirmer la datation des structures antérieures, voire d'en compléter le plan et les modifications.

Il faut aussi vérifier l'agencement de la courtine sud, et de la barbacane de la tour-porte. Les ouvertures seront contraintes par la présence d'un escalier contemporain servant à la circulation du public vers le Roc'h, qu'il n'est pas possible actuellement de démonter. L'attendu reste de retrouver, si possible, les vestiges de la courtine sud et sa liaison avec la barbacane de la tour porte. Il est aussi de compléter le plan de cet ouvrage, et de mieux documenter son évolution.

La phase terrain sera menée en 2017 pendant un mois, en été, sur la base d'une équipe de 12 personnes, encadrement compris. Comme cette année, il sera majoritairement fait appel à des étudiants bénévoles en formation. Ces derniers interviendront après un décaissement mécanique préalable de remblais stériles, induit par l'extension de certaines surfaces de fouille. Leur intervention sera donc consacrée à la fouille manuelle, au lavage du mobilier. Ils seront d'autre part initiés, et mis à contribution pour les relevés en plan de structures, de coupes stratigraphiques et d'élévations de maçonneries, et les levés topographiques.

BIBLIOGRAPHIE

Bardel et Pérennec, non paru : BARDEL A., PERENNEC R., *Céramiques et objets du quotidien à Landévennec, contribution à l'étude des productions et des modes de vie en Basse-Bretagne du VIII^e au XVIII^e siècle*, non publié, 422p.

Beuchet 2014 : BEUCHET L., « Aux origines du château du Guildo », in P.-Y. LAFFONT dir., *Les élites et leurs résidences en Bretagne au moyen Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p.155-171.

Beuchet *et al.* 1998 : BEUCHET L., DUFONNIER D., FICHET DE CLAIRFONTAINE F. « Les ateliers de potiers médiévaux de Fontenay, à Chartres-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) du XI^e au XIV^e siècle » dans *Archéologie médiévale*, XXVIII, 1998, p. 71-120.

Beuchet *et al.* 2004 : BEUCHET L., LABAUNE F., PICAULT C., PILET-LEMIERE J. « Trois lots de mobilier du XVI^e siècle provenant du château du Guildo (Côtes d'Armor) » dans *Revue Archéologique de l'Ouest*, 21, 2004, p. 189-223.

Blanchard 1889-1895 : BLANCHARD R., *Lettres et mandements du duc Jean V, duc de Bretagne (1402-1442)*, 5 vol., Nantes, 1889-1895.

Bourgès 1997 : BOURGES A.-Y., « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la société Archéologique du Finistère*, 1997, p. 355-374.

Démians d'Archimbaud 1980 : DEMIANS D'ARCHIMBAUD G., *Les fouilles de Rougiers (Var). Contribution à l'archéologie de l'habitat rural médiéval en pays méditerranéen*, éd. du CNRS, Paris, Valbonne, 1980, 724 p.

Egan 2010 : EGAN G., *The Medieval Household, Daily Living c. 1150-1450*, Medieval finds from excavations in London, The Museum of London, 2010 (2^e éd.).

Fréminville 1832 : DE FREMINVILLE C.-P., *Antiquités de Bretagne : Finistère*, t. I., Brest, 1832.

Giot et Morzadec 1996 : GIOT P.-R. et MORZADEC H., *La poterie onctueuse*, DAF n° 55, p. 114-125.

Grall 2014 : GRALL M., « L'étude céramologique », In R. PERENNEC, *La Roche-Maurice, château de Roc'h Morvan : enceinte basse, rapport de fouille programmée 2014*, 2014, p. 86-107.

Halbout *et al.* 1987 : HALBOUT P., PILET C., VAUDOUR C., *Corpus des objets domestiques et des armes en fer de Normandie, du I^{er} au XV^e siècle*, Centre Archéologique de Normandie, Caen, 1987, 255p.

Kerhervé 1982 : KERHERVE J., « Château de La Roche-Maurice : travaux à la fin du XV^e siècle (documents inédits) », dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 332-336.

Kernévez 1994 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, étude préliminaire, non publiée, 1994, 94 p.

Kernévez 2004 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, rapport 2004, non publié, 193 p.

Kernévez 2005 : KERNEVEZ P. : *Les sources documentaires de l'histoire du château de La Roche-Maurice*, rapport 2005 ; tome 1 : *les sources de l'histoire du château de La Roche-Maurice* ; tome 2 : *L'histoire du château et des seigneurs de La Roche-Maurice*, non publiés, 2005, 288 p. + illustrations non paginées.

Kernévez 2007 : KERNEVEZ P. : « Annexe 2 : Résumé de l'étude historique : les seigneurs du Léon, les vicomtes de Rohan et le château de La Roche-Maurice », dans MARTINEAU P. (dir.), *La Roche-Maurice, château de Roc'h Morvan, rapport final d'opération 2002-2005*, non publié, 2007, p. 147-179.

Kernévez 2011 : KERNEVEZ P., *Vicomtes et seigneurs de Léon du XI^e au début du XVI^e siècle*, thèse de doctorat d'histoire, Université de Bretagne Occidentale, 2 tomes, non publié, 2011, 596p.

Labaune 1998-2000 : LABAUNE F. « Les lots de mobilier d'époque moderne et médiévale » (Textes et figures) dans POUILLE D. (dir.) *Rennes (Ille-et-Vilaine), place Sainte-Anne*, Rapport final d'opération de fouille, Rennes, INRAP/SRA Bretagne, 1998-2000, volume 4-1 et 4-2.

Labaune 1999 : LABAUNE F. « Le mobilier céramique » dans LE BOULANGER F., LABAUNE F., NICOLAS E., GAUBERT L., *Quimper (29), Collège de la Tour d'Auvergne, Evolution d'un îlot médiéval à Quimper (XIII^e-XVII^e siècle)*, Rapport final d'opération de fouille, Rennes, AFAN/SRA Bretagne, 1999, p. 39-42, 57-61, 89-91, 103-106, 132-136, 153-158.

Labaune-Jean 2007 : LABAUNE-JEAN F. « Analyse du mobilier archéologique » dans MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2002-2005, Rennes, INRAP/SRA Bretagne, 2007, p. 119-144.

Labaune-Jean 2012 : LABAUNE-JEAN F., avec la collaboration de POUILLE D. « Répertoire des céramiques de Rennes aux XV^e et XVI^e siècles, à partir des découvertes du site de la place Sainte-Anne (Ille-et-Vilaine, Bretagne) » dans *Revue Archéologique de l'Ouest*, 29, 2012, p. 259-286.

Lallau 2014 : LALLAU E., *Les plaques de brigandines ornées du XV^e siècle du château de Montgilbert, Ferrières-sur-Sichon (Allier)*, Cahiers de LandArc 2014 – N°3

Le Bihan et Villard 2005 : LE BIHAN J.-P., VILLARD J.-F., *Archéologie de Quimper, matériaux pour servir l'Histoire, Tome 1, De la chute de l'Empire romain à la fin du Moyen Âge*, éditions Cloître, 2005, 460 p.

Le Goffic 1993 : LE GOFFIC M., *Le château de Roc'h Morvan en La Roche-Maurice (Finistère)*. Rapport de sondage, Service départemental d'Archéologie du Finistère, non publié, 18 p. texte, illustrations non paginées.

Leguay 1985 : LEGUAY J.-P., « L'approvisionnement des chantiers bretons en matériaux de construction aux XIV^e et XV^e siècles », dans CHAPELOT O. et BENOIT P. (dir.), *Pierre et métal dans le bâtiment au Moyen Age*, éd. EHESS 1985, réédition EHESS 2001, p. 27-79.

Le Noac'h 2009 : LE NOAC'H C., *La poterie onctueuse en Bretagne, 10^e-16^e siècle. Etude archéologique, archéométrique et documentaire. Production/Consommation/ Diffusion*. 2 tomes. Thèse de doctorat Rennes 2, 2009, non publiée, 591p.

Levot 1858 : LEVOT P., *Notice sur Landévennec et son abbaye, état ancien et moderne*, Brest, Paris, Nantes, 1858.

Maccari-Poisson 1992 : MACCARI-POISSON B., « Les objets et leurs fonctions : métaux, os et pierre », in PIPONNIER F. (dir.), *Le château d'Essertines (Loire), Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes n°8*, Lyon 1993, p. 139- 159.

Martineau et Kernévez 2009 : MARTINEAU J. et KERNEVEZ P., « Le château de La Roche-Maurice », dans *Monuments du Finistère*, congrès archéologique de France 2007, Société française d'archéologie, Paris 2009, p. 151-166.

Martineau et al. 2001 : MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2001, *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, DFS d'étude de bâti, non publié, 27p. de texte, annexes et illustrations non paginées.

Martineau et al. 2002 : MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2002, *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2002, non publié, 27 p. de texte, illustrations non paginées.

MARTINEAU J., KERNEVEZ P. 2003 : *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2003, volume 1 – texte, non publié, 45 p., annexes non paginées.

MARTINEAU J., SANZ-PASCUAL F., BOUMIER F. 2003 : *Château de Roc'h Morvan, La Roche-Maurice*, rapport intermédiaire, année 2003, volume 2, non publié, 53 planches.

Martineau 2005 : MARTINEAU J. (dir.), *Château de La Roche-Maurice (Finistère)*, rapport intermédiaire, année 2004, non publié, 2005, 24 p.

Martineau 2006 : MARTINEAU J. (dir.), *Château de La Roche-Maurice (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport d'activité annuelle 2005, non publié, 2006, 38 p., annexes non paginées.

Martineau 2007a : MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2002-2005, non publié, 2007, 224 p.

Martineau 2007b : MARTINEAU J. (dir.), *La Roche-Maurice, Château de Roc'h Morvan (Finistère)*, Fouilles programmées, rapport final d'opération 2006, non publié, 2007, 38 p.

Martineau 2011 : MARTINEAU J., « Les tours à canons du duché de Bretagne au XVe siècle », dans N. PROUTEAU, E. de CROUY-CHANEL et N. FAUCHERRE, *Artillerie et fortification, 1200-1600*, Presses Universitaires de Rennes, 2011, p.191-214.

Mesqui 2013 : MESQUI J., *Châteaux et enceintes de la France médiévale, de la défense à la résidence. T.1, les organes de défense ; t. 2, La résidence et les éléments d'architecture*, Picard, Paris 1991, réédition 2013,

Morice 1974 : MORICE H., *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., réed. Paris, 1974.

Morice et Taillandier 1974 : MORICE H., TAILLANDIER C., *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, 1750-1756, réed. Paris, 1974.

Pérennec 2013 : PERENNEC R. (dir), GRALL B., *La Roche-Maurice (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse : le « petit château »*, rapport de fouille programmées 2013, Le Faou-Quimper, Conseil général du Finistère, Centre départemental de l'archéologie – Service Régional de l'archéologie de Bretagne, 2014 , 83 p.

Pérennec 2014 : PERENNEC R. (dir), *La Roche-Maurice (Finistère), château de Roc'h Morvan : enceinte basse*, rapport de fouille programmées 2014, Le Faou-Quimper, Conseil général du Finistère, Centre départemental de l'archéologie – Service Régional de l'archéologie de Bretagne, 2014 , 120 p.

Pérennec et Bardel 2015 : PERENNEC R., BARDEL A., « Landévennec, un monastère carolingien à la pointe de la Bretagne », dans COUMERT M. et TRANVOUEZ Y., *Landévennec, les Vikings et la Bretagne*, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale, Brest 2015.

Pérennec et Grall 2009 : PERENNEC R. et GRALL B., *Abbaye du Relec, rapport de fouilles 2004-2006*. Service départemental d'archéologie du Finistère, non publié, 2009, 161 p.

Pérennec et Grall 2010 : PERENNEC R. et GRALL B., *Compte-rendu de la surveillance de travaux, château de La Roche-Maurice*, 3 et 4 mars 2010, non publié, 2010, 4 p.

Pérouse de Montclos 2002 : PEROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Architecture, méthode et vocabulaire*, 1972, réédition, Monum, éditions du Patrimoine, 2002.

Rocolle 1989 : ROCOLLE P., *2000 ans de fortification française*, 2 vol., éd. Lavauzelle, Paris 1989.

Rosenzweig 1895 : ROSENZWEIG L., *Cartulaire général du Morbihan : recueil de documents authentiques pour servir à l'histoire des pays qui forment ce département*, Vannes, 1895.

Seltenreich 1982 : SELTENREICH Y., *La famille de Rohan (1396-1540)*, thèse de doctorat d'histoire, dactylographiée, 3 vol., Université de Nantes, 1982.

Serdon 2005 : SERDON V., *Armes du diable, arcs et arbalètes au Moyen Age*, Presses Universitaires de Rennes, 2005, 335 p.

Tournier 2000 : TOURNIER F., *Château de Roc'h-Morvan, La Roche-Maurice*, fouille d'évaluation archéologique, AFAN, Service départemental d'archéologie du Finistère, non publié, 2000, 36 p.

Viollet le Duc 1978 : VIOLLET LE DUC E., *Dictionnaire raisonné de l'Architecture française du XIe au XVIe siècle*, 1854-1868, réédition partielle : *L'encyclopédie médiévale*, Millau, 1978.

Zaour 2000 : ZAOUR N., *Etude du mobilier métallique du château du Guildo (Côtes d'Armor)*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Rennes 2, 2 tomes, non publié, 2000.

ANNEXE 1

LE MOBILIER

- 1) Le mobilier céramique
 - inventaire du mobilier céramique
- 2) Le mobilier non céramique
 - inventaire du mobilier non céramique

1) Le mobilier céramique²³

Une étude préliminaire du mobilier céramique a permis de préciser les datations des niveaux de sols et de remblais qui les contenaient. Très souvent, la très faible représentativité des formes ne confère qu'une valeur relative à cette première approche. Dans ce lot fragmenté, la prédominance des formes de cuisson est très nette, ce qui ressortait déjà des examens précédents. Au sein de ce groupe, les marmites sont majoritaires. Il en est d'ailleurs de même des fonds plats sur les autres types de fond. Des cruches et pichets sont cependant attestés par quelques tessons.

Les céramiques onctueuses, habituellement les plus distribuées au cours du Moyen Age sur l'emprise du département et au-delà, ne sont ici que faiblement représentées (fig. 114 : inventaire du mobilier céramique, p. 140-141). La quasi absence de cette production du sud Cornouaille laisse percevoir la vitalité d'ateliers léonards. De fait, de nombreuses formes qui sont en onctueuse sur le site cornouaillais de Landévennec, sont ici réalisées en céramique commune, à pâte mieux cuite et plus dure. On observe d'ailleurs, de petites variantes dans les caractéristiques générales de certains bords, qui tendent à corroborer l'hypothèse d'ateliers différents pour les deux sites.

UH1

Les céramiques mise au jour cette année dans le bâtiment oriental de l'enceinte, ne l'ont été que suite à l'abattage d'une berme longitudinale. Leur nombre est très faible. Elles confirment les datations déjà émises par le passé. Seules les US 2061, 2062 et 2066 ont fournies des formes utilisables ou caractéristiques.

US 2061 : Seul trois tessons de commune ont été mis au jour, pour un seul bord de marmite, daté de la fin du XVe-début du XVIe siècle sur le site de Landévennec (Bardel et Pérennec, non paru). Cf. Fig. 107, n°1.

US 2062 : Sur 14 tessons de céramique commune, 2 bords de céramiques culinaires sont attribuables : au XIVE-XVe siècle pour le premier, le XVe siècle étant ici le plus probable (fig. 107 n°3), au XVe-XVIe siècle pour le second (fig. 107, n° 2). La datation XVe-XVIe siècle de cet ensemble céramique est cohérente avec la datation relative de ce niveau, à savoir la fin du XVIe, ou le début du XVIIe siècle.

US 2066 : le lot de 43 tessons de commune compte 10 fragments de bords. La datation est à envisager sur le XVe siècle pour l'un (fig. 107, n°8), au XVe-XVIe pour un second (fig. 107, n°7), à la fin XVe-début XVIe siècle pour deux autres (fig. 107, n° 5 et 9).

UH2

Une partie des céramiques mises au jour l'a été dans des niveaux déjà rencontrés les années précédentes. Leur découverte cette année résulte en effet pour partie d'abattages de berme et d'extensions de la surface fouillée.

Les recollages intercouches entre les US 2533, 2543, 2530 et 2514 confirment leur contemporanéité tout au moins relative, et leur appartenance à une même phase d'activité, correspondant à la destruction/reconstruction du château à l'extrême fin du XVe siècle et au début du XVIe siècle.

²³ Tous mes remerciements à Annie Bardel pour son précieux concours dans les datations du lot céramique.

US2514 : Seulement 13 tessons ont été mis au jour, pour 4 fragments de bords. On peut notamment y noter une marmite XIVe-XVe siècle (fig. 108, n° 10), et une pointe de chauffe-plat XVIe siècle (fig. 108, n°11).

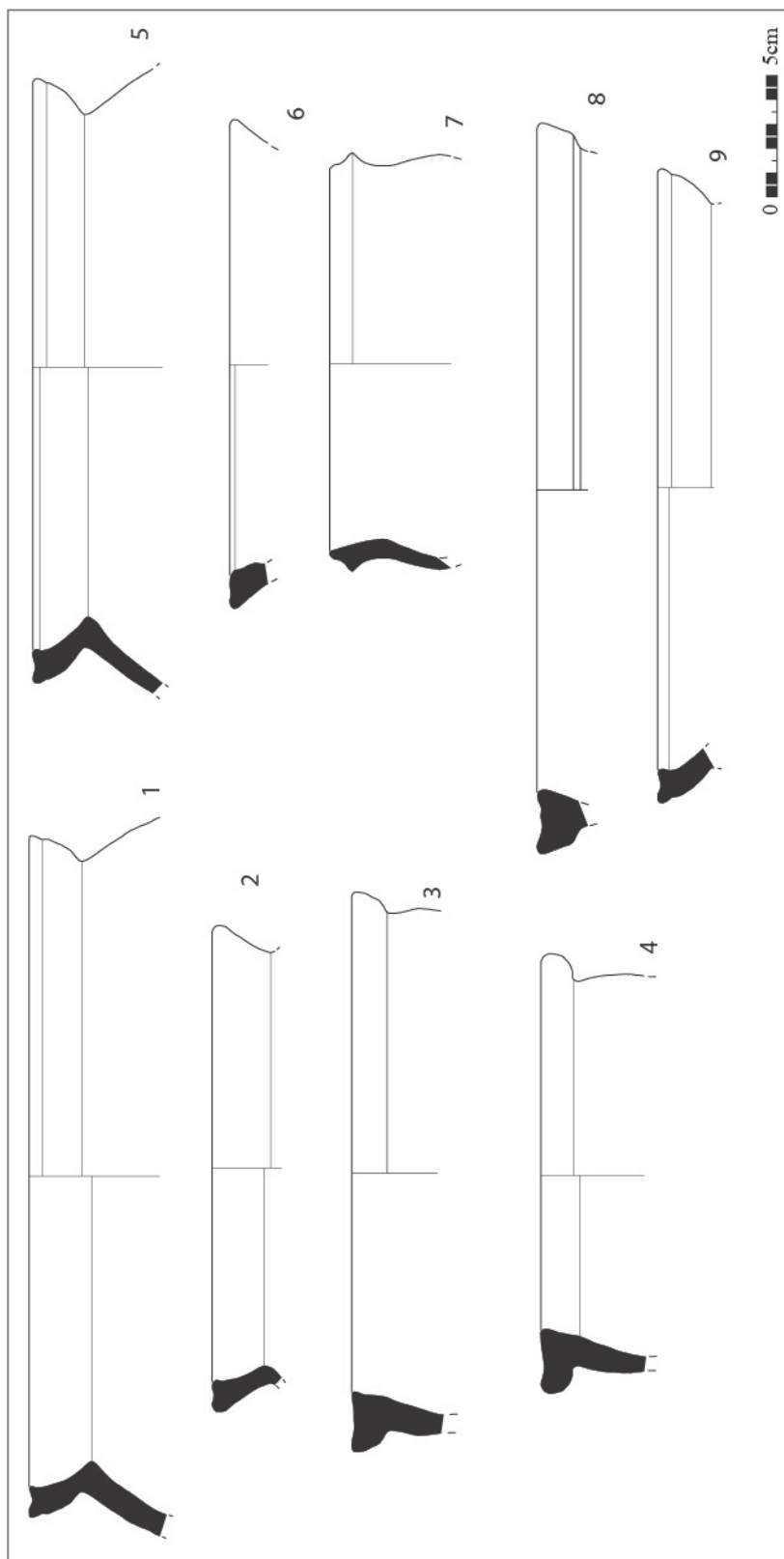


Fig. 107 : Céramiques de l'UH1.n°1 : US 2061 ; n°2 et 3 : US 2062, n° 4 à 9 : US 2066. DAO L. Clouet, CD29/Mission Archéologie.

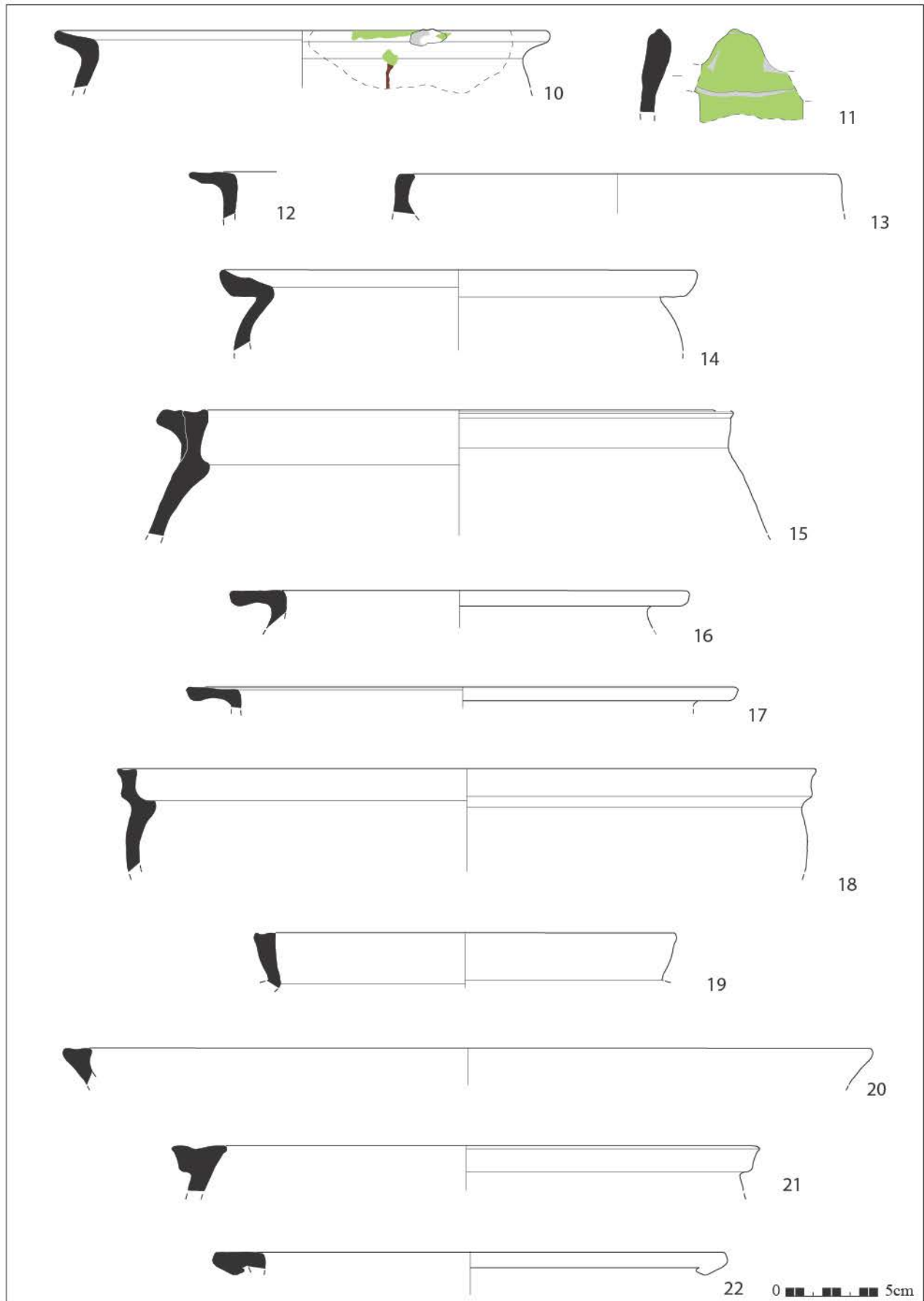


Fig. 108 : Céramiques de l'UH2 : US 2514 (n°10 à 13), US 2530 (n°14), US 2584 (n° 15), US 2585 (n° 16), US 2586 (n° 17 à 19), US 2701 (n°20), US 2702 (n° 21), US 2704 (n° 22).

DAO L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

US 2530 : Malgré la présence de quelques céramiques onctueuses (7), le gros du corpus est constitué de 38 tessons de céramique commune. Une forme un peu atypique (fig. 108, n° 14), est attribuable à une large fourchette chronologique XIVE-XVIe siècle.

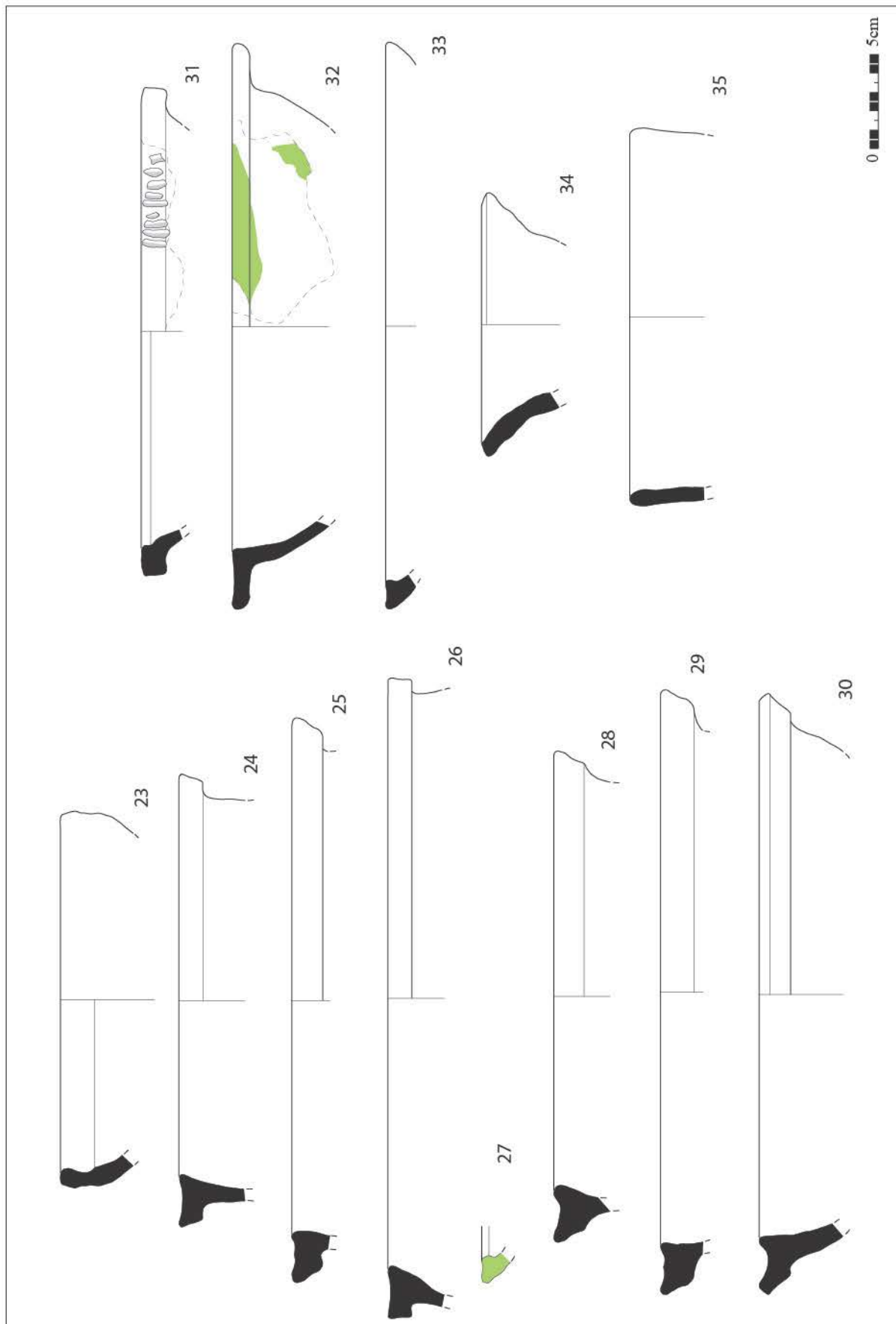


Fig. 109 : Céramiques de l'UH2 : US 2543. DAO L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

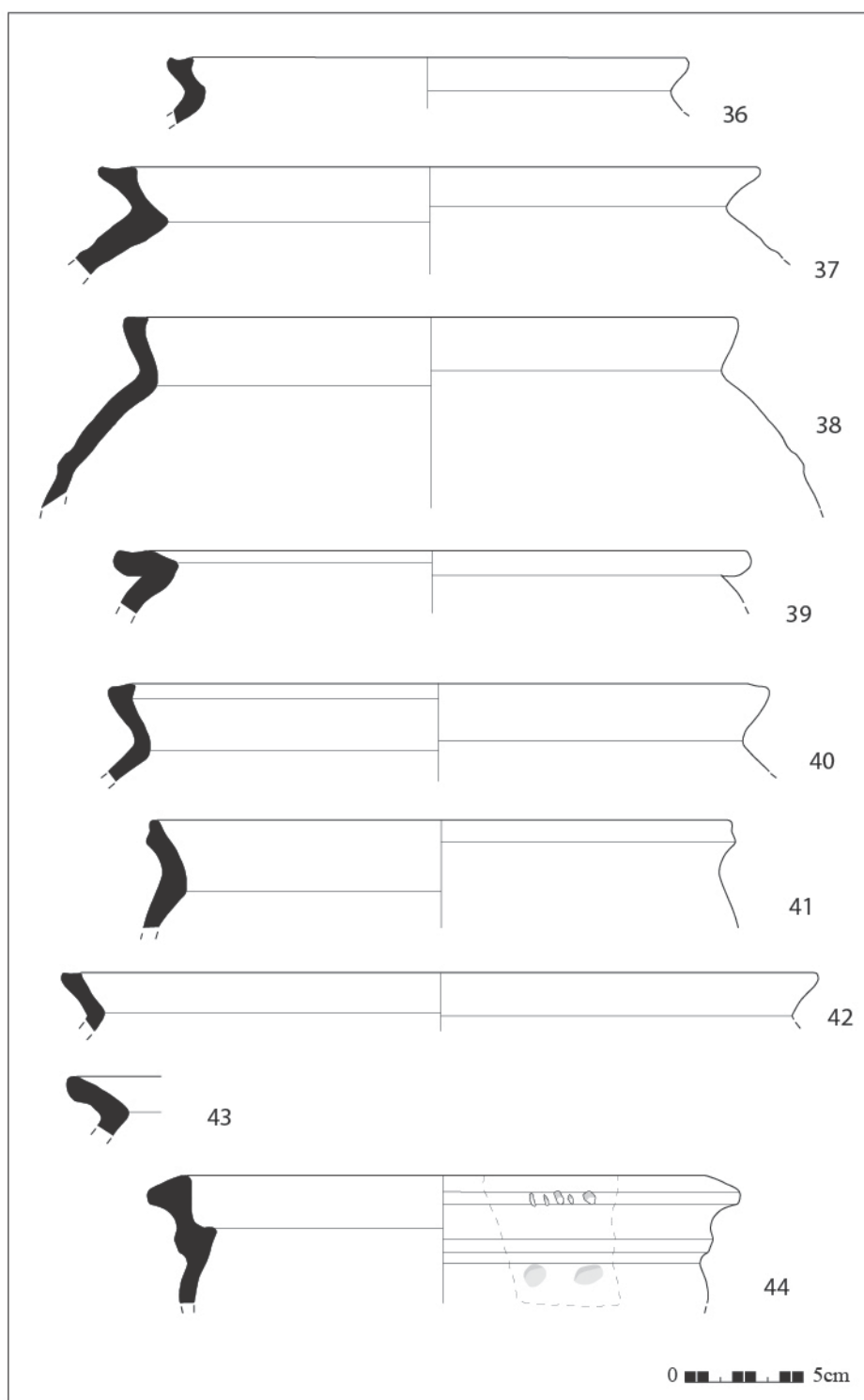


Fig. 110 : Céramiques de l'UH2 : US 2543. DAO L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

US 2543 : Si cette US contient bien quelques tessons de céramique onctueuse épars (4), elle comprend surtout des céramiques communes (112), et quelques céramiques fines (8). Les poteries culinaires sont majoritairement des marmites. On note cependant la présence d'un pot (fig. 109, n° 35), de coupes ou jattes (fig. 109, n° 31 et 32). De nombreux fragments appartiennent à un même chauffe-plat en céramique commune à pâte rouge (fig. 109, n° 23 et 34). La coupelle comporte deux tenons jumelés (non illustrés). La datation la plus couramment rencontrée pour cette forme particulière est le XVI^e siècle.

Les formes identifiées offrent une grande homogénéité. Ce sont des céramiques attribuables :

- au XVe siècle (fig. 109, n° 25 et 29)
- à la fourchette XVe-XVIe siècle (fig. 110, n° 41)
- à la fin du XVe – début du XVIe siècle (fig. 110, n° 36, 37, 38, 40, 42, 44).

US 2584 : Le seul bord conservé est une lèvre à gouttière interne avec une anse décorée de guillochis et des cordons rapportés sur la panse, l'un vertical, l'autre horizontal sous le bord. Cette forme en céramique commune est une copie parfaite, jusque dans les éléments de préhension et de décor, des productions cornouaillaises de céramiques onctueuse. Elle est datée des XIVe-XVe siècle, bien que sa forme soit aussi assez proche de celles de la fin du XVe-début du XVIe siècle (fig. 108, n° 15, décors non illustrés).

US 2585 : Un récipient à bord plat est daté aux XIIIe-XIVe siècle (fig. 108, n° 16). Un autre, non dessiné, est mal daté et attribué aux XIVe-XVe siècle, ou aux XVe-XVIe siècles.

US 2586 : Elle n'a livré que 13 fragments de commune et 1 d'onctueuse. A l'exception d'un bord de pot à lèvre plate des XIIIe-XIVe siècles (fig. 108, n° 17), les autres formes sont des marmites. Un bord est trop incomplet pour affiner la datation du Moyen Age (fig. 108, n°19). Un bord vertical à gouttière interne est quant à lui datable des XIVe-XVe siècles (fig. 108, n° 18).

US 2701 : Le seul bord mis au jour est datable des XIIe-XIIIe siècles, voire des XIIIe-XIVe siècle, datation qui reste moins probable (fig. 108, n° 20).

US 2702 : Le fragment d'onctueuse est une oreille de préhension à décor de guillochis. Les deux bords sont attribuables au XIIIe-XIVe siècle (fig. 108, n°21).

US 2704 : Un bord partiel, avec traces de glaçure, est attribué au XIIIe-XIVe siècle (fig. 108, n°22).

UH4

US 2304 : Le seul bord, en céramique commune, est daté du XVe-XVIe siècle (fig. 111, n°45).

UH7

US 2401 : 2 bords de céramique commune, bien qu'incomplets, peuvent être datés du XV-XVIe siècle (fig. 111, n° 46 et 47).

UH8

US 2636 : Le seul bord est une forme commune à pâte bien cuite, datable de la fourchette XIIIe-XVIe siècle (fig. 111, n° 48).

US 2641 : Un bord pose des problèmes d'identification : XIVe siècle ? (fig. 111, n° 49).

US 2651 : Un bord de marmite ou terrine est daté des XIIIe-XIVe siècle, avec une plus forte probabilité sur le XIVe siècle (fig. 111, n° 51).

US 2653 : Un bord assez proche du n° 48 est daté, par comparaison avec des éléments similaires mis au jour à Landévennec, du XIIIe siècle (non illustré).

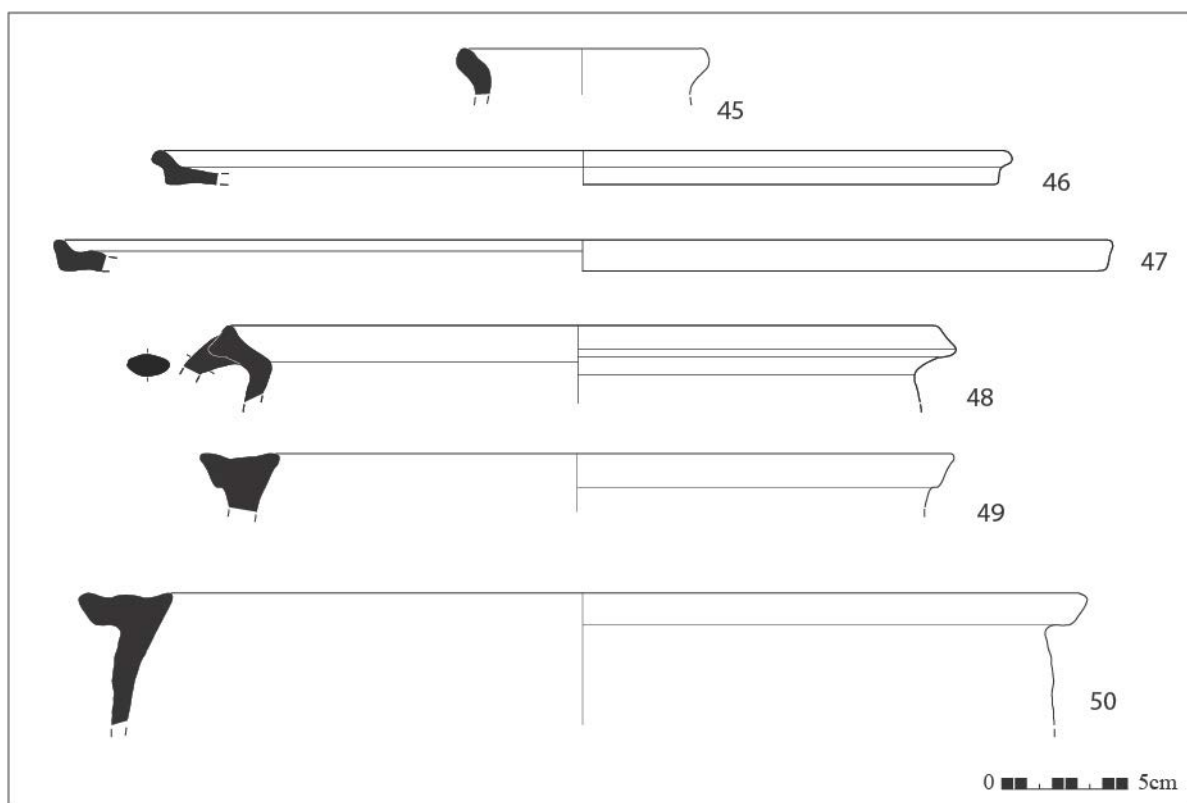


Fig. 111 : Céramiques des UH 4 (US 2304, n° 45), UH7 (US 2401, n° 46 et 47), UH8 (US 2636, n° 48 ; US 2641, n° 49 ; US 2651, n° 50). DAO L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

UH10

US 3101 : Le bord d'une coupe ou jatte est daté du XVe siècle (fig ; 112, n° 51). La datation de l'US concernée est la fin du XVIe-début XVIIe siècle.

US 3103 : Un unique fragment céramique, dans l'US 3103, est datable du XIIIe siècle, voire du XIVe siècle (fig. 112, n° 52). Ce tesson est déplacé dans un remblai largement postérieur.

US 3113 : Les trois bords de cette US, tous en céramique commune, sont datés des XIIIe-XIVe siècles (fig. 112, n° 53 à 55).

US 3137 : Cette US a livré 37 tessons de commune et 3 d'onctueuse. Les 5 morceaux de fonds sont plats, cas le plus fréquent à La Roche-Maurice. Une anse a été décorée par incisions au peigne, par groupe de 2, 3, 4 incisions, parfois plus. Les bords céramiques sont attribuables au XIIIe-XIVe siècles, et plutôt au XIIIe siècle (fig. 112, n° 56 et 57).

US 3138 : C'est le niveau le plus riche en céramique, avec 5 fragments en onctueuse, 69 en commune, et 8 en pâte fine. Au nombre de ces rares *specimen* de vaisselle de table figure un tesson d'une production Saintongeaise du XIIIe siècle (pichet probable). Certaines poteries culinaires présentent des impressions digitées en décor de « nid d'abeille », assez typiques en Basse-Bretagne sur des récipients à panse droite de type terrines, aux XIVe-XVe siècles. Le lot de l'US 3138 est assez homogène, des XIIIe-XIVe siècles, avec un individu du XVe siècle (fig. 113)

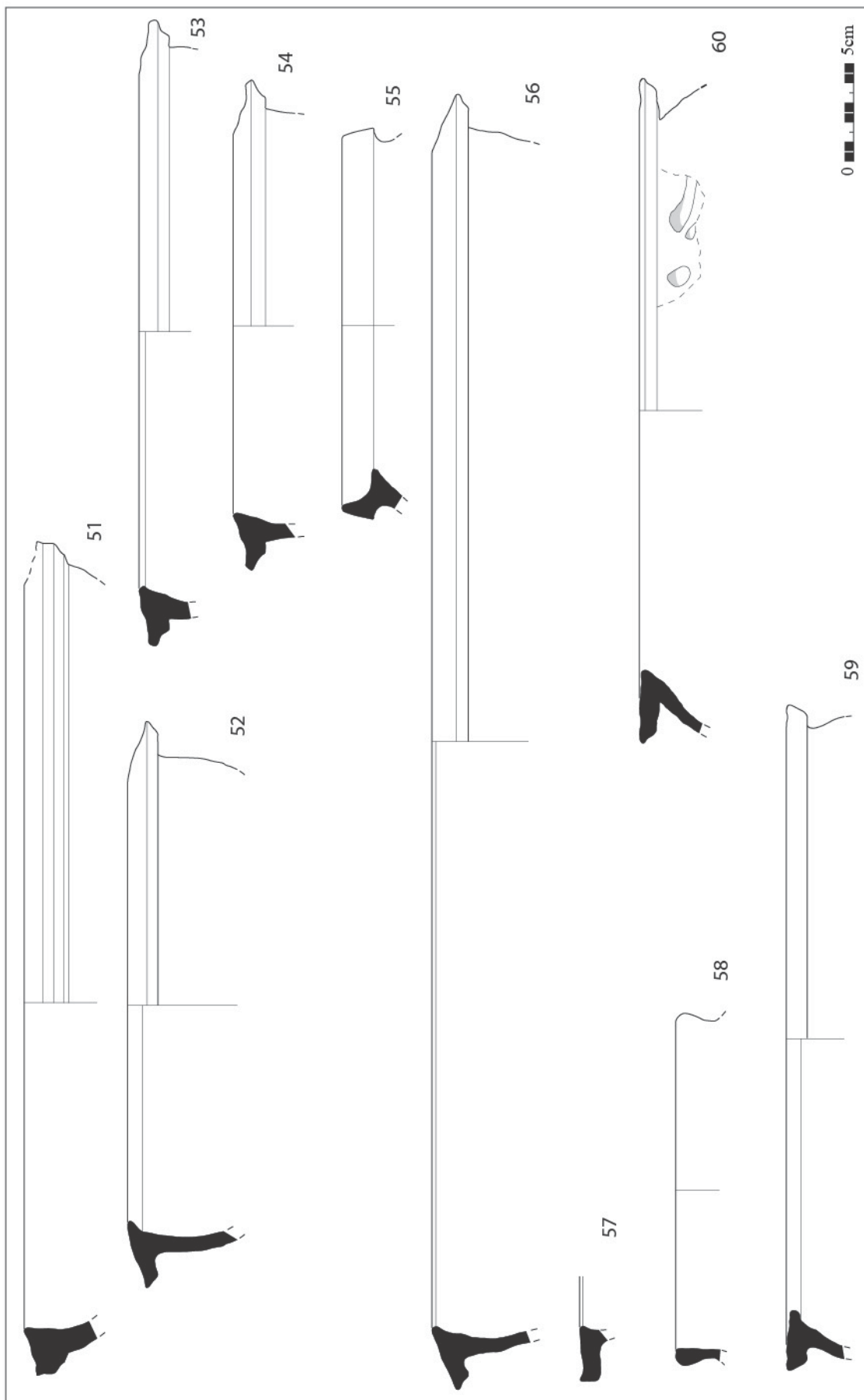


Fig. 112 : Céramiques de l'UH10. US 3101 (n° 51) ; US 3103 (n° 52) ; US 3113 (n° 53 à 55) ; US 3137 (n° 56 et 57) ; US 3139 (n° 58 et 59) ; US 3140 (n° 60). DAO L. Clouet, CD29/, Mission AArchéologie.

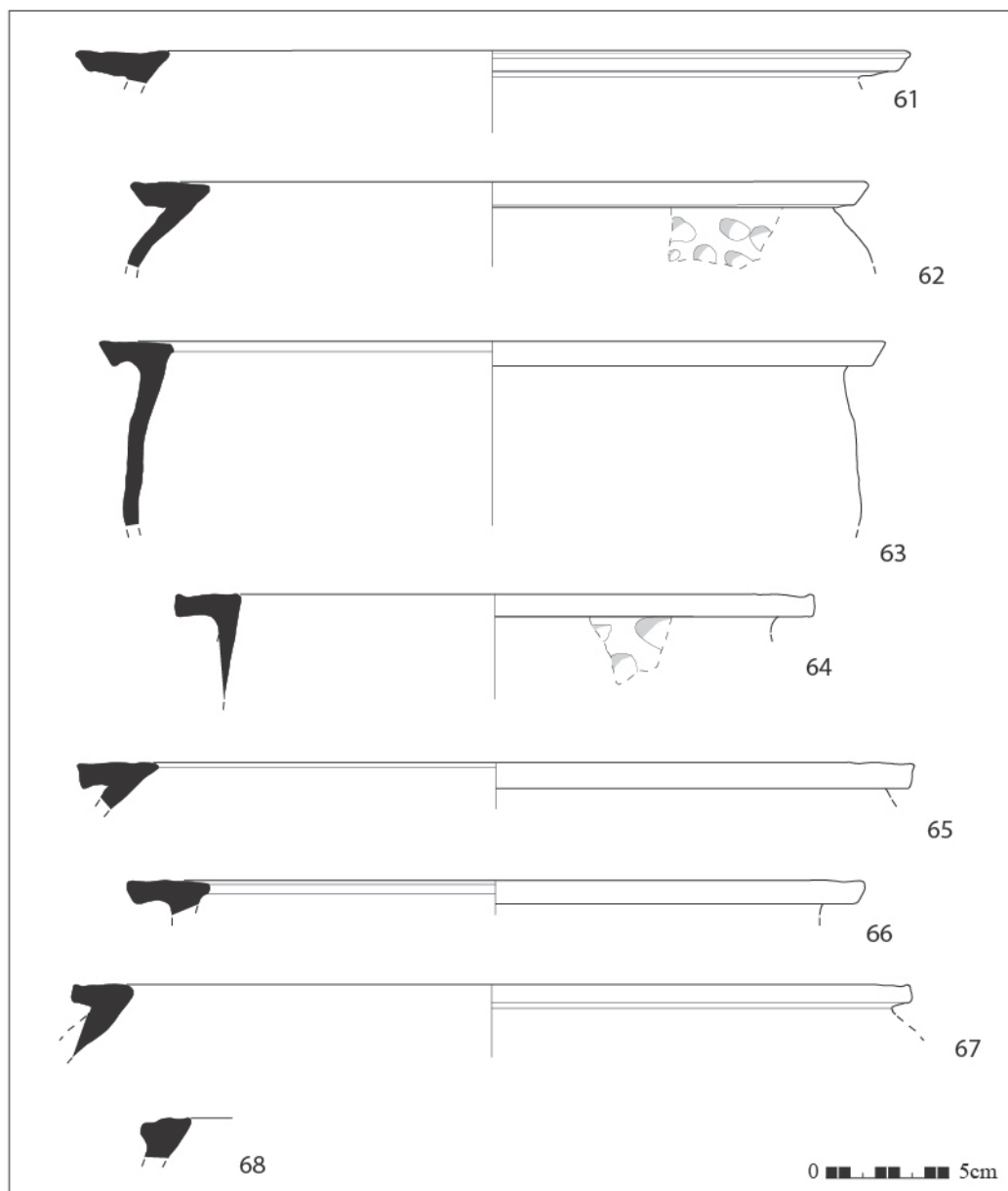


Fig. 113 : Céramiques de l'UH10 : l'US 3138. DAO L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

US 3139 : La couche contenait une oreillette de préhension décorée. Un bord est attribuable aux XIIIe-XIVe siècles (fig. 112, n° 59).

US 3140 : La seule poterie que contenait cette US est céramique commune, copie de production onctueuse dans la forme et jusque dans le décor d'impressions digitées en nid d'abeille (fig. 112, n° 60).

Fig. 114 : Inventaire du mobilier céramique. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034
RO : Ronan Pérennec

EA : 29 237 002

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

UH	St./US	INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE														Bac
		Céramique												Remarques	Bac	
		Onctueuse			Commune			Fine								
Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR	NMI					
1	2061					1	3	1							1 glaçure intérieure	1
	2062					2	14	2							Tessons brûlés + glaçure	1
	2066			1		10	2	43	6						Tessons brûlés + glaçure verte + 2 fragments d'anses	1
	2073						3								Glaçure verte	1
	2079						2									1
	2123						1									1
	2128						1								Glaçure	1
	2138							3							1 décor	1
2	2514					4		13							Glaçures + 1 tesson avec décor	1
	2530	1	1	7	1	3	4	38	3						1 anse + différentes glaçures	1
	2543	3	1	4	2	30	4	112	24						3 anses + différentes glaçures + tessons brûlés + décors	1
	2548							3							Glaçures	1
	2584					1	1	13	1						Glaçures	1
	2585					2		13	2							1
	2586			1		4		13	4						Glaçures + tessons brûlés	1
	2701					1		3	1						Glaçure	1
3	2702			1		2	2	8	2						Glaçures + tessons brûlés + décors	1
	2704					1		1	1						Traces de glaçure	1
	HS			2		5	2	11	5						Glaçure	1
	TV (zw)					1		4	1						1 tesson avec peinture plombifère	2
	2276							1							Glaçure	2
4	2300							1								2
	2301							1								2
	2304					1		6	1						Glaçures	2
	TV sur M37					1		3	1							2
6 (7)	2401					2		14	2						Glaçure	2
	2404							4							Glaçure	2

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034
RO : Ronan Pérennec

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

		INVENTAIRE DU MOBILIER CERAMIQUE																	Bac		
UH	St./ US	Céramique															Remarques	Bac			
		Onctueuse			Commune			Fine			Fonds	Bords	NMI	NR	NMI						
Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR	NMI	Bords	Fonds	NR						NMI	NR	NMI			
7	2405																		Glaçure + décor	2	
	2409										3									2	
	2409 bis										3									2	
	2634			1							2									2	
	2636					1					4	1							Glaçures + départ d'anse	2	
	2637										5								Glaçures + tessons brûlés (2 tessons de l'US 2641 dans le sac suite au recollage)	2	
8	2641					1		1	1	7	3								2 tessons recollés avec tessons de l'US 2637	2	
	2649																			2	
	2651					1				7	1								Glaçure	2	
	2652							1	1	43										2	
	2653					1		1	1	8	1								Glaçures	2	
	2656																			2	
	2658										2								Tesson brûlé	2	
	HS (zn)										1									Glaçure	2
	3101																				2
	3103								1											Tesson brûlé	2
10	3113					3		1	7	3										2	
	3122									1										Tesson brûlé	2
	3136										9									Tesson brûlé	2
	3137							2	4	37	2									Tesson brûlé + glaçure 1 anse décorée	2
	3138					2	1	5	2	4	69	12								Tesson brûlés + glaçure	2
	3139							3	2	12	3									Tesson brûlés	2
	3140							2		8	1									Tesson brûlés	2
	TOTAL					7	4	36	6	98	28	560	85	0	0	0	33	0			

2) Le mobilier non céramique (Ronan Louessard)

Les éléments métalliques mis au jour lors de cette campagne de fouilles sont essentiellement à mettre en lien avec la vocation militaire du château, renforçant le rôle de place forte que celui-ci a tenu notamment lors de la guerre de succession de Bretagne et celle opposant le duché de Bretagne au royaume de France à la fin du XVe siècle. La fouille du comblement de l'escalier de la tour-porte (UH 10) a ainsi livré une chausse-trappe et des plaques de métal identifiables comme des éléments de brigandine.

La chausse-trappe est un élément défensif constituée de 4 pointes métalliques disposées de telle sorte qu'une de ces pointes soit toujours dressée vers le haut alors que les trois autres sont en contact avec le sol (fig. 115). La pointe dressée peut alors blesser au pied un fantassin en s'enfonçant dans sa voûte plantaire, voire blesser et handicaper un cheval. Non dissimulés, ils peuvent au moins ralentir l'ennemi, faisant de ce dernier une cible plus facile pour les gens de trait. La chausse-trappe découverte cette année provient donc d'une étape du comblement de l'escalier de la tour-porte (UH 10, US 3137). Ses pointes mesurent près de 5cm et sont épaisses d'un centimètre. Un exemplaire de chausse-trappe avait déjà été découvert dans la partie haute du château lors des fouilles menées par Jocelyne Martineau (Martineau 2007, p.138).



Fig. 115 : US 3138, chausse-trappe. Cl. R. Louessard, CD29/ Mission Archéologie.

L'US 3138, formant également une partie du comblement de l'escalier de la tour-porte, recelait des plaques et fragments de plaques de brigandine (fig. 116). La brigandine est une protection du corps constituée de plaques de métal rivetées à une veste en cuir. Ce type de protection octroie une plus grande mobilité au combattant la portant (généralement un fantassin) tout en étant moins onéreuse que des éléments d'armure de plates et offrant un niveau de protection comparable. La brigandine semble apparaître au XIVe siècle et son emploi se poursuit jusqu'à l'époque moderne. On la voit souvent représentée dans les miniatures ornant les chroniques du XVe siècle. La plaque ou lame la plus grande et semblant complète issue de l'US 3138 mesure 5 cm sur 5,5 cm. Elle comporte les têtes de deux rivets et peut-être la trace d'un troisième. Des motifs se dessinent

également sur une de ses faces, mais il est très difficile de les identifier et de déterminer s'il s'agit de poinçons ou s'ils sont simplement dus à la corrosion.

La petite taille de la plaque complète et son profil courbé incitent à penser qu'il s'agit d'un élément faisant partie d'une protection de membre, probablement le bras ou l'avant-bras, ou des épaules. De même, ses faibles dimensions pourraient suggérer une datation au XVe siècle (Lallau 2014).



Fig. 116 : Fragments de plaques de brigandine. Cl. R. Louessard, Cd29/ Mission Archéologie.

Un fer de trait a été découvert dans le logis Est (UH 1), dans l'US 2066 (fig. 117). Il mesure 7 cm de long, est épais de près de 2 cm à la douille et de près de 3 cm au plus large de sa pointe. Sa pointe épaisse, longue de 3,5 cm, semble aplatie et sa douille est pleine, rendant ce projectile à la silhouette trapue très lourd. On aperçoit le départ d'une soie à sa base, servant à l'emmanchement de ce fer de trait. Ces caractéristiques ne sont pas sans rappeler des exemples identifiés par Valérie Serdon (Serdon 2005, p.113) comme des carreaux d'arbalète. Cette dernière doute de l'efficacité d'un tel modèle (déséquilibre du carreau en vol, gaspillage de matières premières). On pourrait également penser que le poids du fer lui donnait un meilleur pouvoir de pénétration du fait de l'inertie d'un tel projectile. Sa présence dans une couche datée de la fin du XVe siècle – XVIe siècle, à une période qui voit des soldats très protégés par des armures de plates et des brigandines, pourrait corroborer une telle hypothèse. Des plaques de fer, peut-être identifiables à des éléments d'armure, avaient d'ailleurs déjà été découvertes dans cette même US 2066 lors de la campagne de fouilles de 2015.

Un élément d'éperon a été découvert dans l'UH 4, US 2301. Ne subsiste de l'éperon que sa molette et le départ de sa fixation (fig. 118). L'ensemble, très corrodé et semble-t-il recouvert de mortier, mesure près de 6 cm. Cet élément dont la molette en étoile devait comporter 12 branches est présent dans un niveau d'argile installée sur une partie de la semelle maçonnée US 2300, sur laquelle s'est installée la courtine M43 et le petit bâtiment de l'UH4. Nous n'avons pas d'éléments

de datation absolue pour ce niveau, la datation relative initiale XIIe-XIVe siècle, est donc à recentrer plutôt sur le XIVe siècle.



Fig. 117 : carreau d'arbalète de l'US 2066. Cl. R. Louessard, CD29/ Mission Archéologie.



Fig. 118 : Molette d'éperon mise au jour dans l'US 2301. Cl. R. Louessard, CD29/ Mission Archéologie.



Un élément métallique d'une quinzaine de cm de long a également été découvert dans l'US 2543, en UH 2. Sa nature est indéterminée mais sa forme courbée rappelle un élément découvert à Londres et identifié comme faisant partie d'un couvercle de coffre (Egan 2010, p.71).

Le mobilier lithique

L'US 3138 a livré une rondelle de schiste ardoisier mesurant 3 cm de diamètre et percée de deux trous, identifiable à un bouton. Un bouton similaire, fabriqué dans le même matériau, avait déjà été découvert l'année précédente dans l'UH 8, c'est-à-dire juste en contrebas, dans l'US 2600 (terre végétale). Il présentait la caractéristique de disposer de l'amorce du percement d'un troisième trou.

Une autre rondelle de schiste mesurant 8 cm de diamètre a été découverte dans l'UH 2, US 2543. Elle semble présenter l'amorce d'un percement sur une de ses faces. Si ses dimensions écartent

l'identification à un bouton, on pourrait y voir un élément de jeu (type palet) réalisé à partir d'un élément de couverture non finalisé, ce qui expliquerait l'amorce de percement.

Une grosse dalle de schiste de 40 cm de côté et pesant 12 kg a été découverte dans le comblement de l'escalier de la tour porte (UH 10, US 3137). Elle présente des motifs gravés sur ses deux faces représentant des jeux (marelle, tric-trac ?). Les gravures sont mal assurées et très légères, souvent incomplètes (fig. 119). Il s'agit sans doute plus d'ébauches que de tables de jeux réellement finalisées.

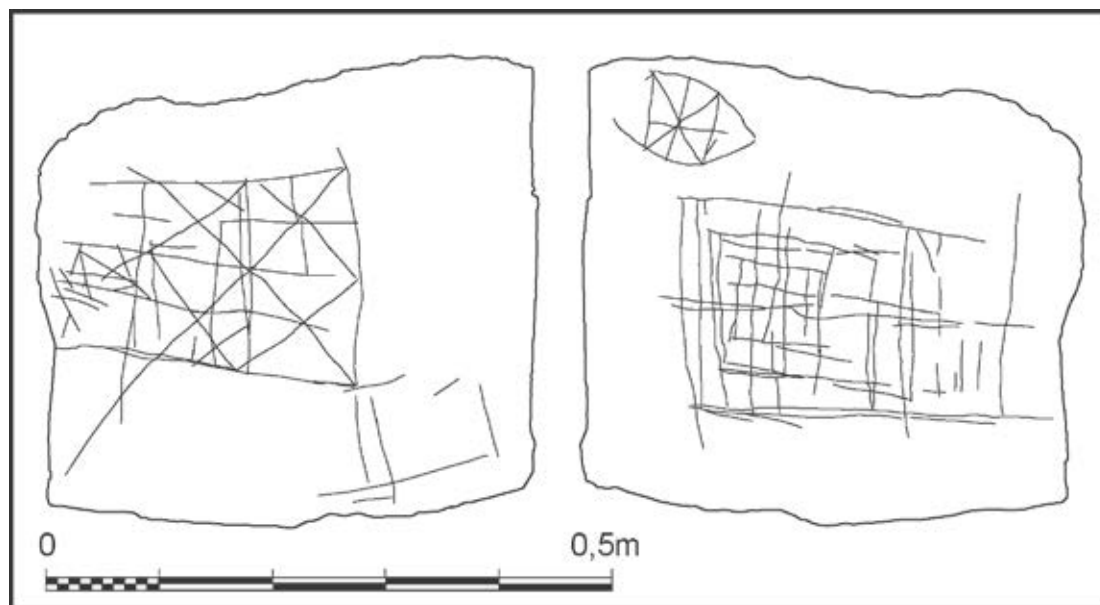


Fig. 119 : Ardoise gravée, ébauche de table de jeu. US 3137.
DAO R. Louessard, CD29/ Mission Archéologie.

Deux fragments de pierres de granite, proviennent de l'US 3113 (UH10). Ces blocs informes sont des boules plus ou moins ovoïdes, attribuées à des projectiles de trébuchet. Une réserve de projectiles similaires avait été mise au jour lors des fouilles de Jocelyn Martineau sur l'enceinte aristocratique, et quelques éléments épars de même type proviennent aussi de l'enceinte basse.

Divers

L'US 3138 (première étape du comblement de l'escalier de la tour-porte, UH 10) recelait une petite perle en ambre ou pâte de verre, d'un cm de diamètre, percée et plane sur deux de ses côtés.

Faune

Le comblement de l'escalier de la tour-porte (US 3133) a également livré le squelette d'un animal (chat ou petit chien) en connexion anatomique, couché sur son flanc gauche, la tête au Nord. Une dalle de schiste recouvrait le squelette, aussi peut-on se demander s'il s'agit d'une sépulture de fortune ou si la dalle n'a recouvert la dépouille que fortuitement, voire si elle n'a pas été la cause de la mort de l'animal. De petits ossements (microfaune) étaient présents dans l'espace que formait son ventre.

Fig. 120 : Inventaire du mobilier non céramique. L. Clouet, CD29/ Mission Archéologie.

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

La Roche-Maurice
Château de Roch Morvan

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Faune - os	1	2059			1			3
Faune - os	1	2061			11			3
Faune - os	1	2062			12			3
Faune - os	1	2064			6			3
Faune - os	1	2066			100			3
Faune - os	1	2073			9			3
Faune - os	1	2098			5			3
Faune - os	1	2103			2			3
Faune - os	1	2121			4			3
Faune - os	1	2123			7			3
Faune - os	1	2128			3			3
Faune - os	1	2138			2			3
Faune - os	2	2530			24			3
Faune - os	2	2543			218			3
Faune - os	2	2579			2			3
Faune - os	2	2584			5			3
Faune - os	2	2585			29			3
Faune - os	2	2586			8			3
Faune - os	2	2701			15			3
Faune - os	2	2702			31			3
Faune - os	2	2072/2076			9			3
Faune - os	3	TV			5			3
Faune - os	4	2286			14			3
Faune - os	4	2300			23			3
Faune - os	4	2301			40			3
Faune - os	4	2304			3			3
Faune - os	4	2305			4			3
Faune - os	4	TV sur M37			3			3
Faune - os	7	2276			6			4
Faune - os	7	2401			2			4
Faune - os	7	2403			1			4
Faune - os	7	2404			3			4
Faune - os	7	2405			1			4
Faune - os	7	2409			3			4

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Faune - os	8	2634			130			4
Faune - os	8	2636			6			4
Faune - os	8	2637			4			4
Faune - os	8	2640			1			4
Faune - os	8	2641			50			4
Faune - os	8	2648			11			4
Faune - os	8	2649			4			4
Faune - os	8	2650			2			4
Faune - os	8	2651			15			4
Faune - os	8	2652			6			4
Faune - os	8	2656			22			4
Faune - os	8	2653			49			4
Faune - os	10	3113			37			4
Faune - os	10	3116			19			4
Faune - os	10	3119			159			4
Faune - os	10	3122			5			4
Faune - os	10	3127			3			4
Faune - os	10	3133			non compté		Squelette trouvé sous une petite dalle de schiste dans le comblement de l'escalier de la tour-porte + divers os de la même US. Le sac contient 3 sacs : 1/ le squelette 2/ le crâne 3/ un prélèvement sédimentaire effectué autour du squelette de l'animal	4
Faune - os	10	3136			23			4
Faune - os	10	3137			74			4
Faune - os	10	3138			77			4
Faune - os	10	3139			20			4
Faune - os	10	3140			6			4
Faune - coquillage	1	2110			2		patelle et huître	4

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Faune - coquillage	1	2128			1		huître	4
Faune - coquillage	1	2130			4		huîtres	4
Faune - coquillage	1	2136			1		huître	4
Faune - coquillage	1	2135			3		patelles	4
Faune - coquillage	1	2138			1		patelle	4
Faune - coquillage	1	2141			1		patelle	4
Faune - coquillage	2	2543			2		huîtres	4
Faune - coquillage	2	2586			3		huîtres	4
Faune - coquillage	4	2305			1		huître	4
Faune - coquillage	10	3133			1		huître	4
Faune - coquillage	10	3137			1		huître	4
Faune - coquillage	10	3138			2		patelles	4
Mortier	1	2128	/	/	/	750		5
Mortier	2	2543	/	Mortier dans le fond de la couche, au niveau de la dernière dalle de l'escalier	/	< 50		5
Mortier	2	2586	/	/	/	1100		5
Mortier	2	2595	/	/	/	200		5
Mortier	10	3114	/	Mortier blanc de pose	/	100		5
Mortier	10	3114	/	Mortier jaune ocre de pose	/	< 50		5
Mortier	10	3131	/	Mortier de joint	/	150		5
Mortier	10	sur 3130 et 3131	/	Liant jaune à droite et gauche de l'ouverture	/	< 50		5

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
TCA	1	2061	1	Probable élément de tuile	1	35		5
TCA	2	2543	1	Fragment de petite brique	1	150		5
TCA	2	2702	/	Indéterminé	1	45		5
TCA	4	2304	/	Indéterminé	2	35		5
TCA	8	2636	/	Indéterminé	1	15		5
TCA	8	2637	/	Indéterminé	2	65		5
TCA	8	2648	/	Indéterminé	7	40		5
TCA	8	2649	/	Indéterminé	1	15		5
TCA	8	2651	/	Indéterminé	3	35		5
TCA	8	2653	1	Probable élément de tuile	2	45		5
TCA	10	3136	/	Indéterminé	1	35		5
Charbon	1	2103	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2120	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2124	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2125	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2128	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2133	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2135	/	Prélèvement	/			6
Charbon	1	2079 (surface)	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2543	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2579	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2584	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2586	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2595	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2702	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2572 / 2576	/	Prélèvement	/			6
Charbon	2	2584 / 2700	/	Prélèvement	/			6
Charbon	3	2305	/	Prélèvement	/			6
Charbon	3	TV	/	Prélèvement	/		Zone ouest	6
Charbon	4	2240	/	Prélèvement	/			6
Charbon	4	2283	/	Prélèvement	/			6
Charbon	7	2404	/	Prélèvement	/			6
Charbon	7	2407	/	Prélèvement	/			6

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Charbon	7	2276	/	Prélèvement	/			6
Charbon	7	2402	/	Prélèvement	/			6
Charbon	7	2403	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2634	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2636	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2640	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2641	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2642	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2645	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2648	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2649	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2651	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2652	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2653	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2654	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2656	/	Prélèvement	/			6
Charbon	8	2658	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3107	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3108	/	Prélèvement	/		Dans mortier de liant de la marche	6
Charbon	10	3113	/	Prélèvement	/		Démolition	6
Charbon	10	3114	/	Prélèvement	/		Dans mortier	6
Charbon	10	3127	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3136	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3137	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3138	/	Prélèvement	/			6
Charbon	10	3140	/	Prélèvement	/			6
Charbon	?	?	/	Prélèvement	/			6
Métal - Fer	1	2062	2	Clous	14	65		7
Métal - Fer	1	2066	1	?	1	550		7
Métal - Fer	1	2066	1	Clou	5	20		7
Métal - Fer	1	2110	1	Indéterminé	1	95		7
Métal - Fer	1	2121	/	Scories	7	200		7
Métal - Fer	1	2125	/	Scories	17	600	Dont 1 culot de forge	7

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Métal - Fer	1	2126	1	Clou	2	2		7
Métal - Fer	1	2127	/	Scories	16	700		7
Métal - Fer	1	2135	/	Scories	6	1000	Dont 2 culots de forge	7
Métal - Fer	1	2141	1	Clou	1	25		7
Métal - Fer	2	2514	/	Scories	4	140		7
Métal - Fer	2	2530	2	Clous + scories	15	1300		7
Métal - Fer	2	2543	/	Scories + indéterminés	15	250		7
Métal - Fer	2	2579	/	Scories	15	500		7
Métal - Fer	2	2586	2	Clous + indéterminé	4	35		7
Métal - Fer	2	2586	/	Scories	17	1650	Dont 1 culot de forge	7
Métal - Fer	2	2702	1	Clou	3	25		7
Métal - Fer	3	2305	1	Scories ?	2	100		7
Métal - Fer	4	2286	1	Clou	1	15		7
Métal - Fer	4	2300	4	Clous	6	45		7
Métal - Fer	7	2409	1	Indéterminé	1	10		7
Métal - Fer	8	2634	/	Indéterminé				7
Métal - Fer	8	2641	1	Clou				7
Métal - Fer	8	2646	1	Indéterminé				7
Métal - Fer	8	2648	/	Scories				7
Métal - Fer	8	2648	3	2 clou + éléments de plaques	5	80	Trouvé à la base de l'US	7
Métal - Fer	8	2650	/	Scories	20	100		7
Métal - Fer	8	2651	1	Clou	2	5		7
Métal - Fer	8	2653	2	Clou + élément de plaque + scorie	8	100		7
Métal - Fer	8	2656	1	Clou	1	5		7
Métal - Fer	8	2658	1	Clou + indéterminé	4	35		7
Métal - Fer	8	2701	2	Clous	2	10		7
Métal - Fer	10	3116	1	Clou + indéterminé	2	15		7
Métal - Fer	10	3136	2	Clou + indéterminé	2	15		7
Métal - Fer	10	3137	11	10 clous + 1 élément de plaque + indéterminé	14	250		7
Métal - Fer	6 (7)	2276	2	Clous	4	5		7
Métal - Fer	6 (7)	2404	1	Clou	1	5		7
Lithique	10	3138	1	1 jeton en schiste troué en son centre par 2 petites perforations	1	5	Isolé	8
Lithique	2	2543	1	1 palet en schiste	1	145	Isolé	8

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Métal - Argent ?	2	HS	1	Monnaie	1	3	Décapage: remblai déplacé	8
Métal - Argent ?	8	2585 / 2701	1	Monnaie	1	1	Isolé	8
Métal - Bronze	2	2530	1	Monnaie ?	1	1	Isolé	8
Métal - Bronze	2	2584	1	Monnaie	1	3	Isolé	8
Métal - Bronze	6	2401	2	Monnaies ?	2	6	Isolé	8
Métal - Bronze	6	HS	1	Monnaie	1	4	Isolée ; trouvée au décapage mécanique	8
Métal - Bronze	10	3137	1	1 épingle	1	1	Isolé	8
Métal - Bronze	10	3137	2	Monnaies ?	2	3	Isolé	8
Métal - Bronze	10	3138	1	Élément de plaque	2	25	Isolé	8
Métal - Bronze	10	3138	1	Élément de plaque	2	1	Isolé ; illisible	8
Métal - Bronze	10	3138	1	Monnaie	1	1	Isolé	8
Métal - Fer	1	2066	1	Carreau d'arbalète	1	45	Isolé	8
Métal - Fer	2	2530	1	Plaque rivetée	2	85	Isolé	8
Métal - Fer	2	2543	1	Indéterminé	1	35	Isolé	8
Métal - Fer	2	2543	1	Longue lige	2	20	Isolé	8
Métal - Fer	2	2543	2	Probable éléments de boucle de ceinture et ardoillon	2	10	Isolé	8
Métal - Fer	2	2543	1	Probable élément de porte	4	115	Isolé	8
Métal - Fer	2	2548	1	Ferrure de porte ?	1	35	Isolé	8
Métal - Fer	2	2578	1	Indéterminé	1	5	Isolé	8
Métal - Fer	2	HS	1	Élément de plaque	1	50	Isolé	8
Métal - Fer	4	2240	1	Clou	1	5	Isolé	8
Métal - Fer	4	2301	1	Molette d'éperon	6	55	Isolé	8

La Roche-Maurice
Château de Roc'h Morvan

EA : 29 237 002
Arrêté : 2016-034

Inventaire Léa Clouet
RO : Ronan Pérennec

Nature	UH	US	Nb d'objets	Désignation	NR	Poids (g)	Remarques	Bac
Métal - Fer	4	2301	1	Longue tige	1	20	Isolé	8
Métal - Fer	4	2301	1	Indéterminé	4	45	Isolé	8
Métal - Fer	7	2409	1	Pointe de tige	1	5	Isolé	8
Métal - Fer	10	3122	1	Elément de plaque	1	15	Isolé	8
Métal - Fer	10	3137	1	Eléments de plaque de brigandine	19	115	Isolé	8
Métal - Fer	10	3137	2	1 chausse-trappe + 2 pointes probablement issues d'un chausse-trappe	3	30	Isolé	8
Métal - Fer	10	3137	2	Objets indéterminés	2	40	Isolé	8
Métal - Fer	10	3138	10	7 clous + 1 fragment d'objet circulaire + 2 objets indéterminés	10	250	Isolé	8
Métal - Fer	10	3138	1	Elément de plaque de brigandine	4	15	Isolé	8
Métal - Fer	10	3139	1	Indéterminé	5	250	Isolé	8
Métal - Fer	6 (7)	2401	1	Elément de plaque	1	20	Isolé	8
TC	10	3137	1	Perle en terre cuite trouvée dans le bas du comblement de l'escalier de la tour-porte	1	3	Isolé	8
Verre?	10	3138	1	1 perle rouge	2	1	Isolé	8
Lithique	1	2138	1	Caillou en silex présentant 2 traces d'enlèvement de matière (naturel?)	1	1300		
Lithique	2	2543	1	Petit bloc de nature indéterminé, vitrifiée, avec des traces de glaçure verte	1	165		
Lithique	10	3113	1	Bloc de granit +/- circulaire	1	12850	Fgt de projectile	
Lithique	10	3113	1	Bloc de granit +/- circulaire	1	8900	Fgt de projectile	
Lithique	10	3133	1	Granit taillé présentant un angle et la base d'un bloc	1	3700		
Lithique	10	3137	1	Plaque de schiste quadrangulaire gravée, avec une marelle	1	11900		

ANNEXE 2
ETUDE NUMISMATIQUE
(Pierre-Marie Guihard)

La Roche Maurice, Roc'h Morvan 2014 (fouilles CD 29)

Numismatique

Pierre-Marie Guihard (Service de numismatique du Centre Michel de Boüard – UMR 6273 CRAHAM, université de Caen Basse-Normandie)

Commentaire

Les fouilles de La Roche Maurice 2014, « Roc'h Morvan », ont livré un total de 15 monnaies, dont 1 n'a pu être identifiée (n° cat. 15). De ce décompte, il est nécessaire de dissocier deux ensembles. L'un (n° cat. 1-8) associe 8 monnaies du Bas Moyen Âge (milieu XIVe siècle) et l'autre (n° cat. 9-14) 1 monnaie moderne (XVIe siècle) et 5 monnaies contemporaines (XXe siècle).

Notons que les US 2008, 2061, 2062 et 2067 ont exclusivement livré des monnaies du Bas Moyen Âge. La grande majorité (6/8) se rattache à des émissions du milieu du XIVe siècle. Parmi celles-ci, il faut souligner la présence de 3 frappes françaises des règnes de Philippe VI et de Jean II (n° cat. 1-3) et de 3 frappes (n° cat. 4-6) des ducs de Bretagne (Charles de Blois et Jean IV) qui dérivent de productions royales datées des années 1348 et 1351. Les 2 monnaies les plus récentes sont un blanc de Jean IV (n° cat. 7) inspiré du blanc au K émis en 1365 et un double denier de Jean V (n° cat. 8) inspiré du double tournois de Charles VII émis entre 1436 et 1442.

L'origine archéologique des monnaies s'établit de la manière suivante (monnaies présentées par date de frappe) :

n° cat.	1	2	3	4	5	6	7	8	Datation
US 2008						1348+			Milieu XIVe s.
US 2061	1348		1354		1351+		1365+		1340-1360
US 2062		1348		XIVe					Milieu XIVe s.
US 2067								1436-1442+	1430-1440

Les monnaies provenant des couches 2008, 2061 et 2062 sont homogènes : elles reflètent sans ambiguïté une circulation centrée sur les années 1350-1360.

Quant aux couches 2520, 2001 et 2502bis, elles se caractérisent exclusivement par la présence d'un numéraire récent (XIXe-XXe s.). Il est à noter la présence d'un jeton de Charles IX dans la couche 2520.

Co	Monnaie	Type	Auver	Date de frappe	Légende droit	Champ droit	Légende revers	Champ revers	Poids	Diamètre	Situation US	Etat de conservation	Numéro d'inventaire de la monnaie	Références	
1	Monnaie des Bourbons (monnaie)														
1	Philippe VI (double tournois) (1328-1350)	Double tournois du 2e tour	Indéterminé	1348	+ PHIL I	Coarcture chargée du mot REX et accostée de deux annelets.	+ MDMITIA DVPS DEI	Croix latine à queue trifide en croix, à la hampe de laquelle sont attachés deux besants, couplant la légende. La croix est accostée de deux points ; annelet sous la coarcture.	1,01 g	21-22 mm	U11	2061	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	01.2276.1.1.276
2	Philippe VI (double tournois) (1328-1350)	Double tournois du 2e tour	Indéterminé	1348	+ PHIL I	Coarcture chargée du mot REX et accostée de deux annelets.	+ MDMITIA DVPS DEI	Croix latine à queue trifide en croix, à la hampe de laquelle sont attachés deux besants, couplant la légende.	1,18 g	25 mm	U11	2062	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	01.2276.1.1.276b
3	Jean IV (denier tournois) (1350-1364)	Denier tournois	Indéterminé	1354	+ IOHANNES IV REX	Croix		Besants d'un chatel tournois sommés d'une croisette.	0,81 g	19 mm	U11	2061	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	01.2388.1.1.352
4	Duché de Bretagne (double denier) (1341-1344)	Double denier	Indéterminé	XVIIe siècle		Inconnu		Besants d'une croix (?)	0,95 g	19,5 mm	U11	2062	Formement usé et incertain	LAB/Roch, Monnaies	
5	Charles de Blois (double denier) (1341-1344)	Double denier	Indéterminé	1351	+ CHARLES	Coarcture chargée de deux monétaires remises qui courent le grénetis et d'un trifide, accostée de trois points en triangle ; DVX en triangle.	MONNIA . LITRE . DVX	Croix fleuronnée, voidée en cœur ; le pied accosté de deux besants, sur à sont attachés.	0,92 g	21 mm	U11	2061	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Alequel 1996, 115 ; PA.1.501.501
6	Jean IV (double denier) (1345-1399)	Double denier	Guérande	1388	+ IOHANNES IV REX	Coarcture chargée de deux monétaires remises qui courent le grénetis et d'un trifide, accostée de trois points en triangle ; DVX en triangle.	MONNIA . LITRE . DVX	Croix à queue fleuronnée et recourbées, accostée de deux besants.	1,08 g	21 mm	U11	2068	Formement usé et très corrodé	LAB/Roch, Monnaies	Alequel 1996, 177
7	Jean IV (denier) (1345-1399)	Denier	Bretagne	1395	+ IOHANNES IV REX	Coarcture chargée de deux monétaires remises qui courent le grénetis et d'un trifide, accostée de trois points en triangle ; DVX en triangle.	MONNIA . LITRE . DVX	Croix latine à queue trifide en croix, à la hampe de laquelle sont attachés deux besants, couplant la légende.	2,91 g	28 mm	U11	2061	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Alequel 1996, 186 ; PA.1.799.799
8	Jean V (double denier) (1399-1442)	Double denier	Indéterminé	1416-1442	+ IOHANNES V REX	Coarcture chargée de deux monétaires remises qui courent le grénetis et d'un trifide, accostée de trois points en triangle ; DVX en triangle.	MONNIA . LITRE . DVX	Croix latine à queue trifide en croix, à la hampe de laquelle sont attachés deux besants, couplant la légende.	1,20 g	21 mm	U11	2067	Formement usé et très corrodé	LAB/Roch, Monnaies	Alequel 1996, 142
9	Charles IX (denier) (1540-1574)	Denier	Indéterminé	1560-1562	+ CAROLVS IX REX	Grand K couronné encadré par deux cantons d'olivier et deux annelets en triangle.		La fleur de lis sur un piedestal, tenant un rameau d'olivier, un caducée et une serrure ; des annelets et des annelets sculptés à ses pieds ; un F couronné de chaque côté.	2,75 g	26 mm	U12	2520	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	
10	République française (1 franc)	1 franc	Paris	1940	+ REPUBLICA FRANCICA	Effigie de la République coiffée du bonnet et flanquée à gauche et à droite de deux annelets.	LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ en deux lignes semi-circulaires	Entre deux cornes d'abondance ; 1 FRANC 1940 en trois lignes.	3,85 g	24 mm	U12	2520	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Mazart 3.2421
11	Monnaie française (5 centimes)	5 centimes	Indéterminé	1938	+ REPUBLICA FRANCICA	Effigie de la République coiffée du bonnet et flanquée à gauche et à droite de deux annelets.	LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ en deux lignes semi-circulaires	Entre deux cornes d'abondance ; 5 CENTIMES en trois lignes.	1,95 g	17 mm	U12	2520	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Mazart 3.2521
12	Monnaie française (10 francs)	10 francs	Paris	1955	+ REPUBLICA FRANCICA	Effigie de la République coiffée du bonnet et flanquée à gauche et à droite de deux annelets.	LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ en deux lignes semi-circulaires	Entre deux cornes d'abondance ; 10 FRANCS 1955 dans le champ et cog et branche d'olivier à gauche et à droite.	3,90 g	20,5 mm	U11	2001	Mécanisme seul	LAB/Roch, Monnaies	Mazart 3.2699
13	Monnaie française (20 francs)	20 francs	Paris	1952	+ REPUBLICA FRANCICA	Effigie de la République coiffée du bonnet et flanquée à gauche et à droite de deux annelets.	LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ en deux lignes semi-circulaires	Entre deux cornes d'abondance ; 20 FRANCS 1952 dans le champ et cog et branche d'olivier à gauche et à droite.	8,07 g	24 mm	U11	2001	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Mazart 3.2688
14	Monnaie française (100 francs)	100 francs	Bordeaux	1954	+ REPUBLICA FRANCICA	Effigie de la République coiffée du bonnet et flanquée à gauche et à droite de deux annelets.	LIBERTÉ . ÉGALITÉ . FRATERNITÉ en deux lignes semi-circulaires	Entre deux cornes d'abondance ; 100 FRANCS 1954 dans le champ et cog et branche d'olivier à gauche et à droite.	9,51 g	30 mm	U12	2502b	Formement seul	LAB/Roch, Monnaies	Mazart 3.1563
15	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	XVIIe siècle					1,18 g	27 mm	U11	2062	Formement corrodé	LAB/Roch, Monnaies	

Références utilisées
Alequel 2000 n° 1, Joël Alequel, Les monnaies des Comtes et Ducs de Bretagne, Paris, 2000.
PA = F. Pory d'Avant, Monnaies Royales de France, Paris, 1858.
D = J. Duplessy, Les monnaies françaises royales. De Philippe Copet à Louis XV (1687-1793), Paris-Maastricht, 1988.

Les numéros d'inventaire suivis d'un * renvoient aux monnaies photographiées.

LAR_2D



LAR_2R

LAR_4D



LAR_4R

LAR_5D



LAR_5R

LAR_6D



LAR_6R

LAR_7D



LAR_7R

LAR_14D



LAR_14R

ANNEXE 3

DIAGRAMMES STRATIGRAPHIQUES

- Diagramme stratigraphique de l'UH1
- Diagramme stratigraphique de l'UH2
- Diagramme stratigraphique des UH3-UH4-UH6
- Diagramme stratigraphique de l'UH7
- Diagramme stratigraphique de l'UH8
- Diagramme stratigraphique de l'UH10

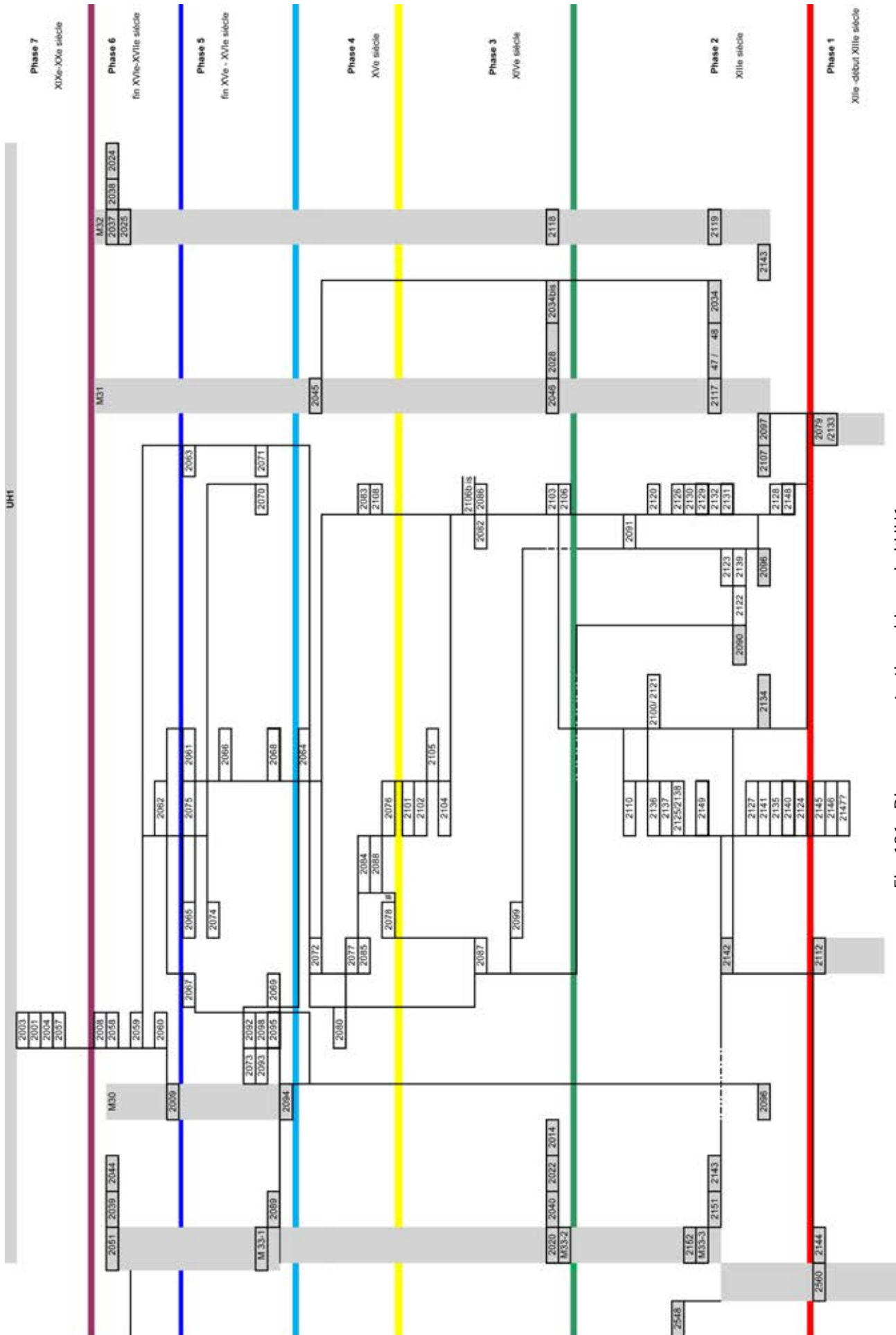


Fig. 121 : Diagramme stratigraphique de l'UHT

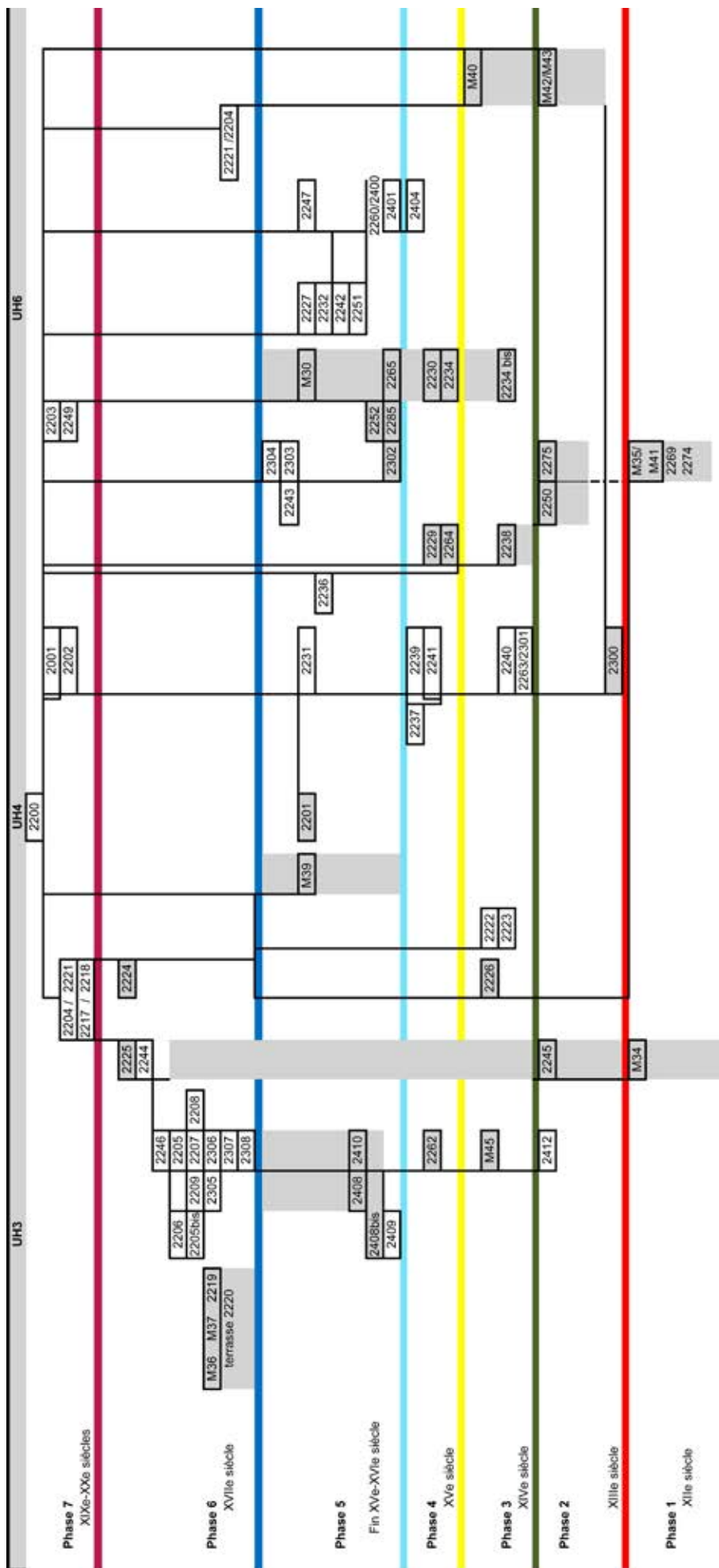


Fig. 123 : Diagramme stratigraphique des UH3-UH4-UH6

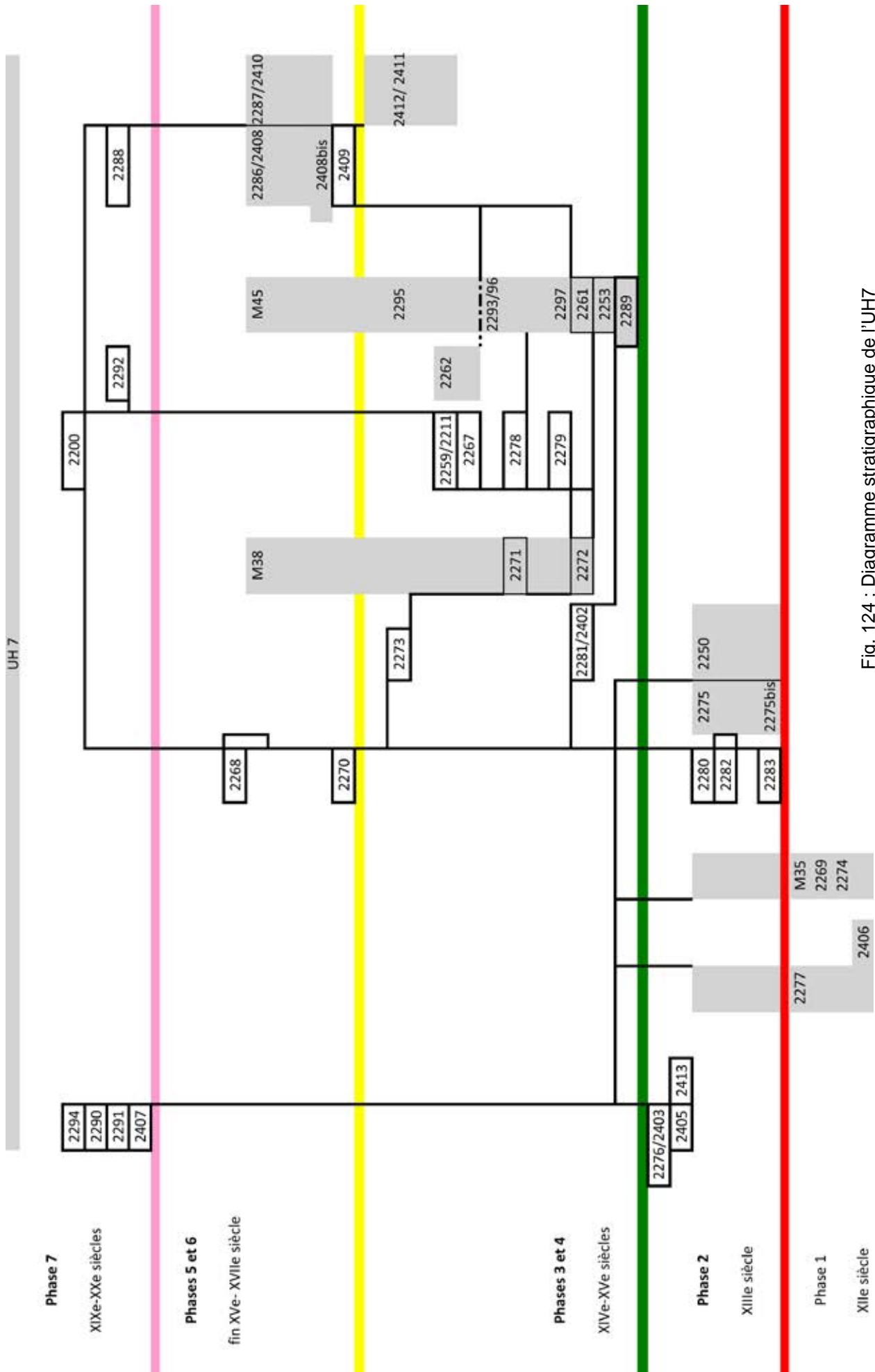


Fig. 124 : Diagramme stratigraphique de l'UH7

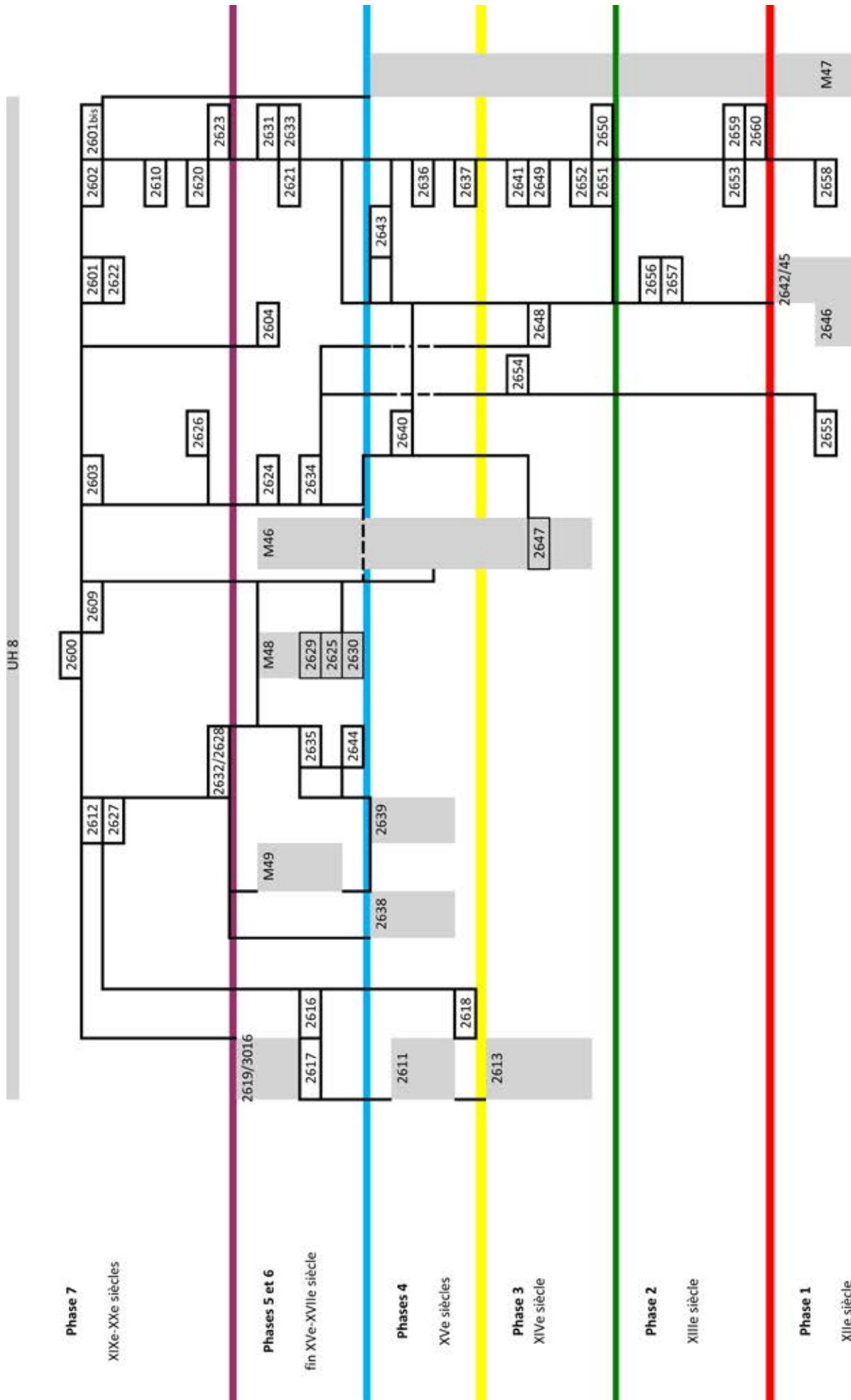


Fig. 125 : Diagramme stratigraphique de l'UH8

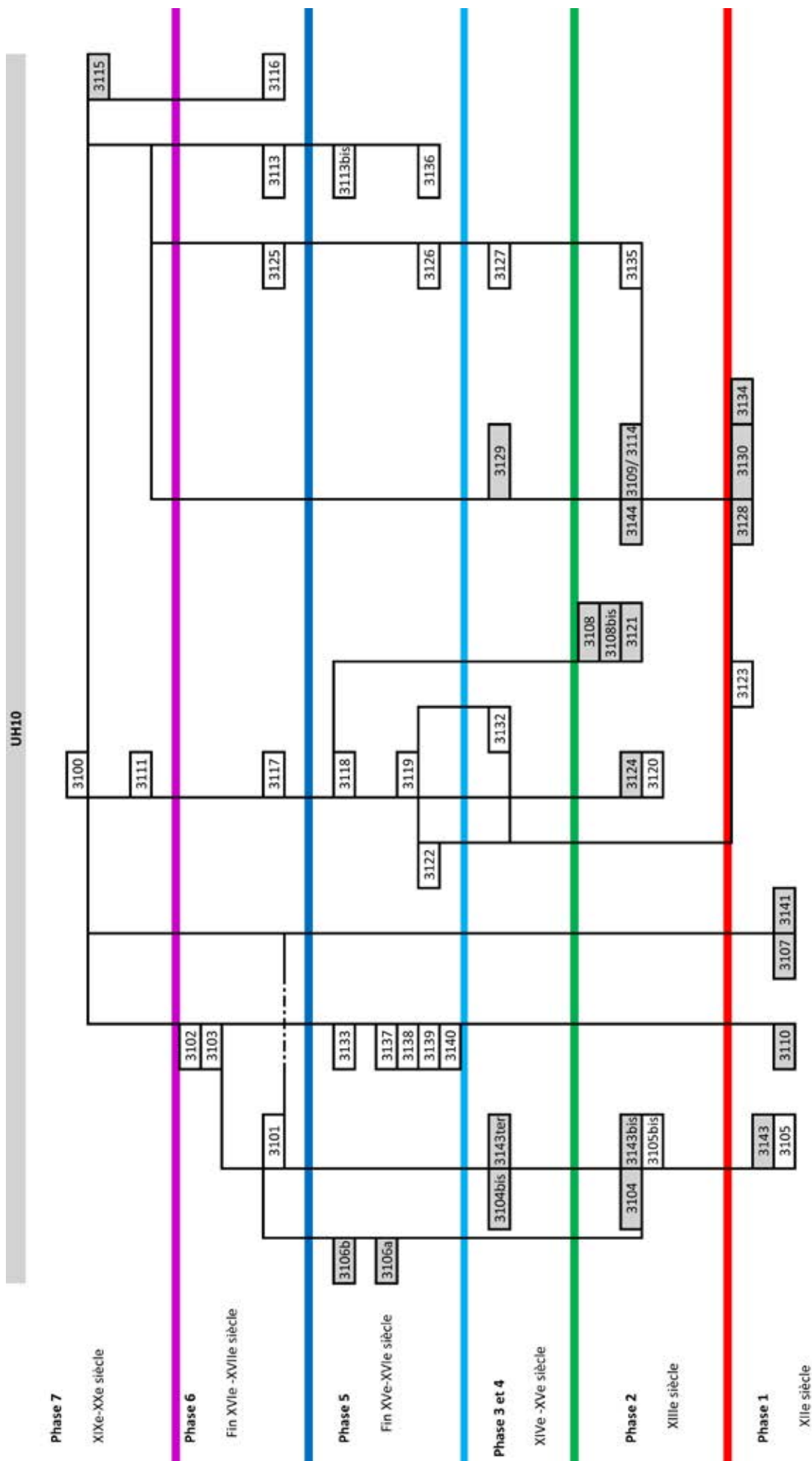


Fig. 126 : Diagramme stratigraphique de l'UH10

ANNEXE 4

RAPPORT D'ANALYSES RADIOCARBONES

BetaCal 3.12

Calibration of Radiocarbon Age to Calendar Years

(highest probability ranges: INTCAL13)

(Variables: $\delta^{13}C = -24.10$ o/oo)

Laboratory number **Beta-424825**

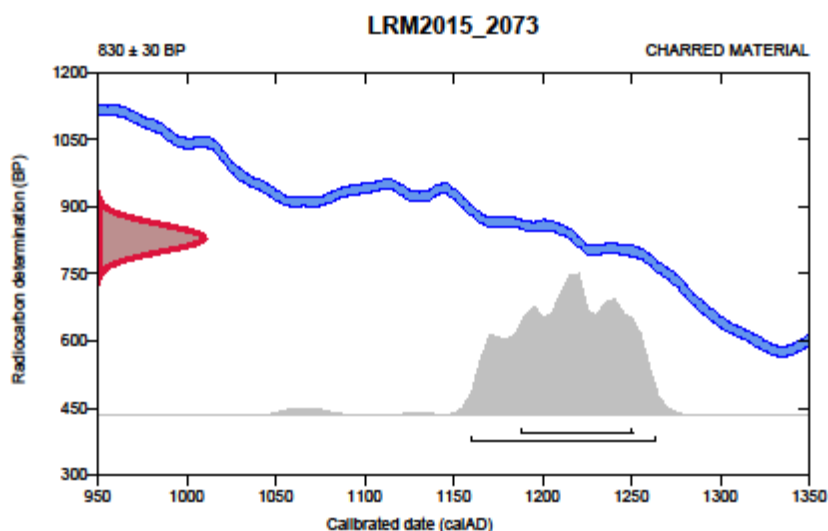
Conventional radiocarbon age **830 ± 30 BP**

95.4% probability

(95.4%) 1160 - 1264 cal AD (790 - 686 cal BP)

68.2% probability

(68.2%) 1188 - 1251 cal AD (762 - 699 cal BP)



Database used

INTCAL13

References

References to Probability Method

Bronk Ramsey, C. (2009). Bayesian analysis of radiocarbon dates. *Radiocarbon*, 51(1), 337-360.

References to Database INTCAL13

Reimer, et al., 2013, *Radiocarbon*55(4).

Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory

4985 S.W. 74th Court, Miami, Florida 33155 • Tel: (305)867-5167 • Fax: (305)863-0964 • Email: beta@radiocarbon.com

Fig.127 : Résultat de l'analyse radiocarbone sur l'US 2073. Laboratoire Beta Analytic.

BetaCal 3.12

Calibration of Radiocarbon Age to Calendar Years

(highest probability ranges: INTCAL13)

(Variables: $\delta^{13}C = -26.20$ o/oo)

Laboratory number Beta-451654

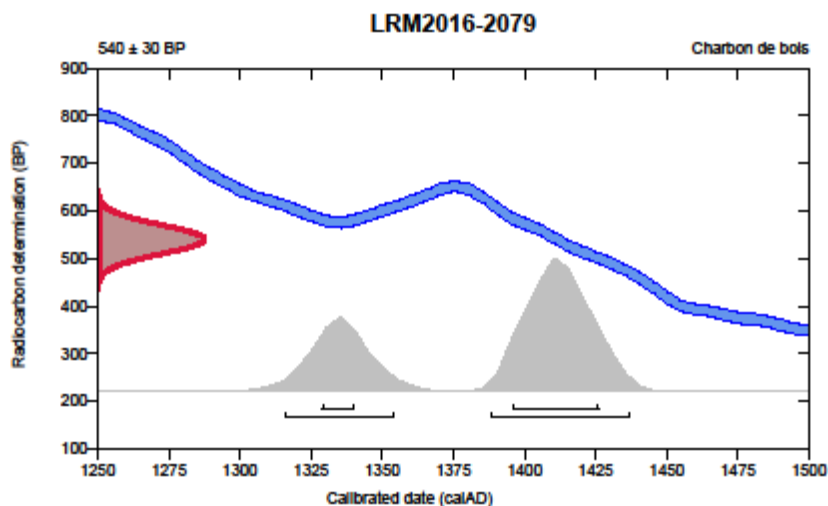
Conventional radiocarbon age 540 ± 30 BP

95.4% probability

(65.6%)	1388 - 1437 cal AD	(562 - 513 cal BP)
(29.8%)	1316 - 1354 cal AD	(634 - 596 cal BP)

68.2% probability

(54.7%)	1396 - 1426 cal AD	(554 - 524 cal BP)
(13.5%)	1329 - 1340 cal AD	(621 - 610 cal BP)



Database used
INTCAL13

References

References to Probability Method

Bronk Ramsey, C. (2009). Bayesian analysis of radiocarbon dates. *Radiocarbon*, 51(1), 337-360.

References to Database INTCAL13

Reimer, et al., 2013, *Radiocarbon*55(4).

Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory

4985 S.W. 74th Court, Miami, Florida 33155 • Tel: (305)867-5167 • Fax: (305)863-0964 • Email: beta@radiocarbon.com

Fig. 129 :: Résultat de l'analyse radiocarbone sur l'US 2079. Laboratoire Beta Analytic.

BetaCal 3.12

Calibration of Radiocarbon Age to Calendar Years

(highest probability ranges: INTCAL13)

(Variables: $\delta^{13}C = -25.30$ o/oo)

Laboratory number **Beta-451655**

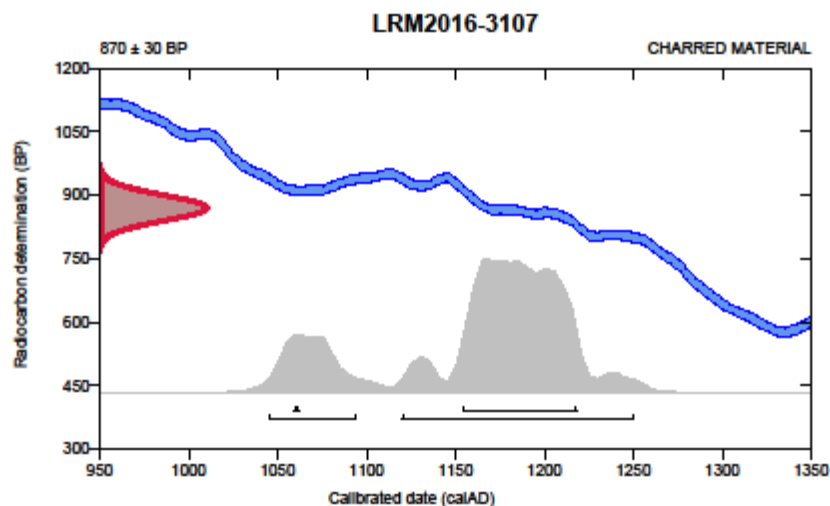
Conventional radiocarbon age **870 ± 30 BP**

95.4% probability

(78%)	1120 - 1250 cal AD	(830 - 700 cal BP)
(17.4%)	1045 - 1094 cal AD	(905 - 856 cal BP)

68.2% probability

(66.7%)	1154 - 1218 cal AD	(796 - 732 cal BP)
(1.5%)	1059 - 1062 cal AD	(891 - 888 cal BP)



Database used
INTCAL13

References

References to Probability Method

Bronk Ramsey, C. (2009). Bayesian analysis of radiocarbon dates. *Radiocarbon*, 51(1), 337-360.

References to Database INTCAL13

Reimer, et al., 2013, *Radiocarbon*55(4).

Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory

4985 S.W. 74th Court, Miami, Florida 33155 • Tel: (305)867-5167 • Fax: (305)863-0984 • Email: beta@radiocarbon.com

Fig. 130 :: Résultat de l'analyse radiocarbone de l'US 3107. Laboratoire Beta Analytic.

BetaCal 3.12

Calibration of Radiocarbon Age to Calendar Years

(highest probability ranges: INTCAL13)

(Variables: $\delta^{13}\text{C} = -24.80$ o/oo)

Laboratory number **Beta-451656**

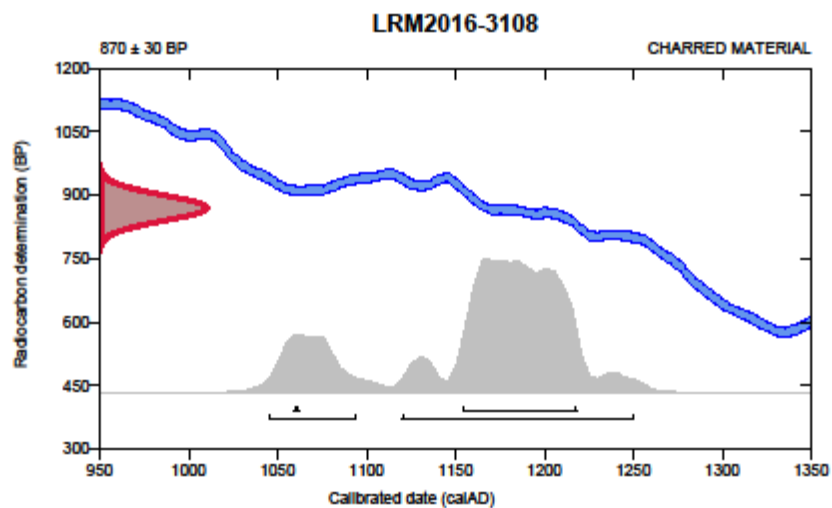
Conventional radiocarbon age **870 ± 30 BP**

95.4% probability

(78%)	1120 - 1250 cal AD	(830 - 700 cal BP)
(17.4%)	1045 - 1094 cal AD	(905 - 856 cal BP)

68.2% probability

(66.7%)	1154 - 1218 cal AD	(796 - 732 cal BP)
(1.5%)	1059 - 1062 cal AD	(891 - 888 cal BP)



Database used

INTCAL13

References

References to Probability Method

Bronk Ramsey, C. (2009). Bayesian analysis of radiocarbon dates. *Radiocarbon*, 51(1), 337-360.

References to Database INTCAL13

Reimer, et al., 2013, *Radiocarbon* 55(4).

Beta Analytic Radiocarbon Dating Laboratory

4985 S.W. 74th Court, Miami, Florida 33155 • Tel: (305)867-5167 • Fax: (305)863-0964 • Email: beta@radiocarbon.com

Fig.131 : Résultat de l'analyse radiocarbone de l'US 3108. Laboratoire Beta Analytic.

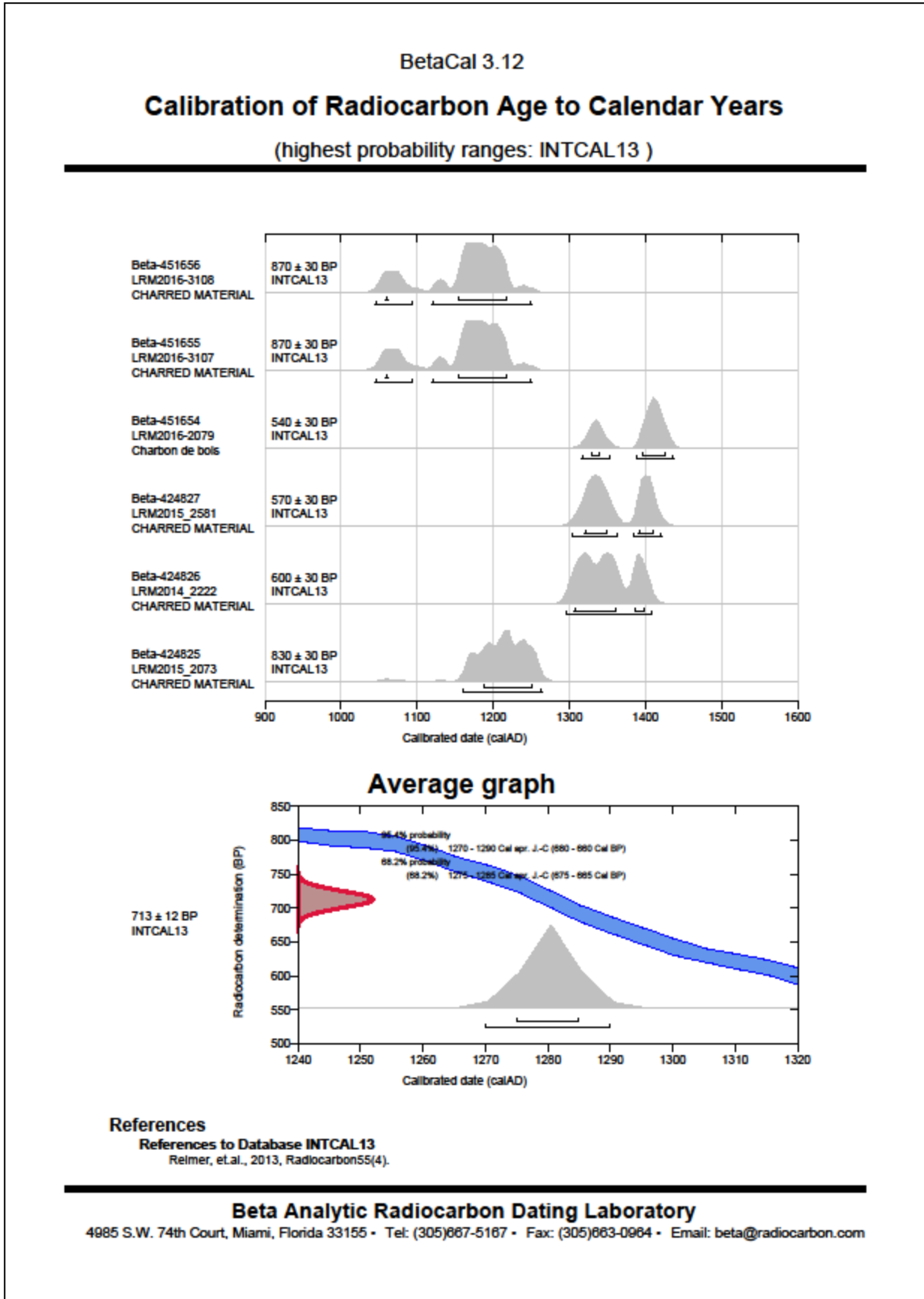


Fig. 132 : Présentation synthétique des datations radiocarbones réalisées. Laboratoire Beta Analytic.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig. 1 : Localisation du site sur carte IGN et plan cadastral	p. 8
Fig. 2 : Plan topographique et structures mises au jour	p. 9
Fig. 3 : Vue générale, en cours de fouille, du dispositif d'évacuation des déblais	p. 13
Fig. 4 : Plan des secteurs fouillés	p. 13
Fig. 5 : Parement US 2560, sous la façade du logis oriental M33, en UH2	p. 17
Fig. 6 : Parement US 2144 partiellement visible sous la structure postérieure US 2142	p. 18
Fig. 7 : Vue générale de l'UH1	p. 18
Fig. 8 : Secteur UH1-UH2, plan de la phase 1	p. 20
Fig. 9 : Elévation nord du mur US 2112 et coupe des creusements US2140 et US 2149.	p. 21
Fig. 10 : Parement courbe du mur 2133/2079	p. 21
Fig. 11 : L'US 2150, taillée dans la roche	p. 22
Fig. 12 : Niveaux de sols US 2146 et 2147 et piquets US 2145 Fosse US 2106 et US 2107.	p. 22
Fig. 13 : Fossés US 2140 et US 2149, coupe sud	p. 23
Fig. 14 : Fossé US 2140 et US 2149 en cours de fouille, et mur US 2143.	p. 24
Fig. 15 : Profil nord-sud dans l'UH1.	p. 25
Fig. 16 : Semelle de fondation US 2134	p. 25
Fig. 17 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 2.	p. 26
Fig. 18 : Vue de détail de l'US 2134	p. 27
Fig. 19 : Vestiges de la semelle maçonnée US 2096, sue le mur US 2133	p. 27
Fig. 20 : Vue générale de la fondation US 2096	p. 28
Fig. 21 : Coupe nord-sud de la fosse US 2129	p. 29
Fig. 22 : Fosse US 2129 et US 2131, vues de l'est.	p. 30
Fig. 23 : Vue générale de l'UH1, vue du sud.	p. 30
Fig. 24 : Elévation de la courtine est M31, paroi ouest	p. 31
Fig. 25 : Coupes stratigraphiques nord-sud en UH1	p. 33
Fig. 26 : Retrait d'aplomb US 2151 construit dans le prolongement du mur US 2142 arasé	p. 34
Fig. 27 : Détail de l'appareil du mur US 2528, montant de l'archère US 2590, et maçonnerie postérieure US 2709	p. 35
Fig. 28 : Elévation est du mur M33	p. 36
Fig. 29 : Elévation nord du mur US 2528 en UH2.	p. 37
Fig. 30 : Vue générale de la structure US 2548	p. 38
Fig. 31 : Vue du parement ouest de l'US 2548 après éboulement partiel	p. 38
Fig. 32 : Fosse US 2106	p. 39
Fig. 33 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 3	p. 41
Fig. 34 : porte US 2588 dans le mur US 2528, et son bouchon maçonné postérieur US 2589	p. 42
Fig. 35 : L'escalier US 2592 qui donnait accès à la partie orientale de l'enceinte, et desservait les bâtiments nord et est. Vue de l'ouest.	p. 45
Fig. 36 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 4.	p. 46
Fig. 37 : Vue générale de l'UH2, prise du nord-ouest.	p. 47
Fig. 38 : Le mur US 2412 sur son socle rocheux, au pied de la pile de pont M45.	p. 48
Fig. 39 : Escalier US 2592 et mur US 2412. Vue du nord-ouest.	p. 48
Fig. 40 : Coupe est-ouest M-N, sur escalier US 2592	p. 49
Fig. 41 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 5.	p. 50
Fig. 42 : Angle des murs 2523 et 2556, construit sur l'escalier antérieur US 2592, et sur le bouchon maçonné US 2709.	p. 51
Fig. 43 : Secteur UH1-UH2 : plan de la phase 6.	p. 52
Fig. 44 : Mur 2642 et structure 2646, vue du nord.	p. 54
Fig. 45 : Mur 2642, structure 2646 et tour M47, vue de l'est.	p. 54
Fig. 46 : Front sud : plan de la phase 1	p. 55
Fig. 47 : La structure US 2406 et son parement ouest, sous le mur 2277.	p. 56

Fig. 48 : Semelle de fondation US 2300 supportant le massif maçonné M43.	p. 57
Fig. 49 : Angle du massif M43. Son parement sud US 2228 est englobé par la maçonnerie de courtines postérieures, situées en contrebas	p. 57
Fig. 50 : Elévation sud du mur US 2245 sur la courtine arasée M34	p. 58
Fig. 51 : Murs M45, US 2277 sur 2406 ; murs accolé US 2275 et 2250, courtine M40 (US 2238). Vue prise de l'ouest	p. 59
Fig. 52 : Front sud: plan de la phase 2.	p. 60
Fig. 53 : UH8 : Le chemin de pierres sur chant US 2659, dans la partie basse de la coupe est 1	p. 61
Fig. 54 : Mur US 2277 sur murs 2406 et 2289 (M45). Vue prise de l'ouest.	p. 61
Fig. 55 : Les différents éléments successifs des fortifications au sud-est : tour M35, courtines M43, M40. Vue du sud.	p. 62
Fig. 56 : Angle ouest de la courtine M40 (US 2238), et découpes de rocher dans le prolongement nord.	p. 63
Fig. 57 : Front sud : plan de la phase 3.	p. 64
Fig. 58 : Niveau charbonneux US 2240 en UH4.	p. 65
Fig. 59 : Front sud : plan de la phase 4.	p. 67
Fig. 60 : Front sud : plan de la phase 5.	p. 68
Fig. 61 : Le mur US 2286/2408 et son retour vers le nord US 2287/2410, construits sur le remblai US 2409. Vue du nord-ouest.	p. 69
Fig. 62 : Mur est-ouest 2408 accolé au rocher et au parement antérieur 2262 ; et son retour vers le nord, le mur 2410 qui chemisait en partie M45. Vue du nord.	p. 70
Fig. 63 : Eboulis US 2306 recouvrant le mur US 2286/2408 ; et muret M37.	p. 72
Fig. 64 : UH3, coupe nord-sud.	p. 72
Fig. 65 : Front sud : plan de la phase 6.	p. 74
Fig. 66 : La tour 3141, à l'angle de l'enceinte basse et de la porterie haute. Couloir escalier US 3105, et mur postérieur US 3104, qui en réduit la largeur. Contrefort US 3107, à droite de la porte. Vue prise de l'est.	p. 75
Fig. 67 : Débouché du passage-escalier US 3105 dans la porterie haute (montant de porte US 3142).	p. 76
Fig. 68 : Montant nord de l'escalier US 3105 : les logements de poutres de la barricade US 3143.	p. 76
Fig. 69 : Parois nord et sud de l'accès à la porterie haute dans la tour (US 3105).	p. 77
Fig. 70 : Tour porte : Arrachement de la maçonnerie du côté sud de l'entrée US 3105. Vue prise du sud-est en 2009. Cl. D. Lizerand.	p. 79
Fig. 71 : Le mur US 3130 et son archère US 3134 (avec départ de l'embrasure), sous le mur supérieur US 3114. Bouchon maçonné US 3129.	p. 79
Fig. 72 : Angle de murs couverts par la végétation, sur le flanc sud de la porterie, sous la tour US 3141.r	p. 80
Fig. 73 : Plan de phasage de l'UH10.	p. 81
Fig. 74 : Vue générale de l'UH10. Vue du sud-est.	p. 82
Fig. 75 : Vue de l'UH10, de l'est.	p. 83
Fig. 76 : Montant sud du mur US 3114, et bouchon maçonné US 3129.	p. 84
Fig. 77 : Détail des ouvertures ou logements US 3144 dans le mur US 3109.	p. 84
Fig. 78 : Vue du passage US3120 et de son escalier US 3124, et vestiges arasés du mur 3109.	p. 85
Fig. 79 : Couloir US 3120, encadrés par les murs US 3109 et 3121. Au premier plan, marches de l'escalier US 3124.	p. 86
Fig. 80 : Couloir US 3120, encadré par les murs 3109 et 3121. Au fond, aménagement US 3108.	p. 86
Fig. 81 : Détail de la partie sud-ouest du couloir US 3121 : aménagements US 3108/US 3108bis, contre le glacis de la tour porte.	p. 87
Fig. 82 : La reprise US 3104bis, en léger débord du mur 3104, au-dessus du logement de poutre inférieur.	p. 88
Fig. 83 : Marches ou muret US 3106, dans le couloir d'entrée de la tour porte.	p. 89
Fig. 84 : Aménagement sommaire de marches US 3115 : escalier d'accès au Roc'h.	p. 91
Fig. 85 : Argile naturelle US 3348 et fosse US 3345, en partie engagée sous la paroi sud-est. A droite, US 3335, retrait d'aplomb du mur postérieur US 3331.	p. 92
Fig. 86 : Parement ouest du mur 3331, et son retrait d'aplomb 3335.	p. 93
Fig. 87 : Plan de phasage de l'UH11.	p. 94

Fig. 88 : Elévation des parements US 3335 et 3334 (mur 3331).	p. 95
Fig. 89 : Coupe nord-est/ sud-ouest en travers du sondage-diagnostic de l'UH11.	p. 96
Fig. 90 : Arrachement du parement est du mur 3331. Effet de parement US 3329, et pierres de taille US 3337.	p. 96
Fig. 91 : Amorce du bord ouest US 3314 du fossé US 3328. Au-dessus, effet de parement US 3329, et mur 3331 éventré par la tranchée de fondation sud de la maison de patrimoine.	p. 97
Fig. 92 : Salle voûtée du moineau, avec départ du conduit d'aération de fumées US 3325.	p. 98
Fig. 93 : Conduit d'aération des fumées du moineau, US 3325, dans la tranchée de fondation ouest de la maison du patrimoine.	p. 99
Fig. 94 : Tracé des structures sur fond de cadastre ancien.	p. 101
Fig. 95 : Emprise de la maison détruite. Vue du sud.	p. 103
Fig. 96 : Vestiges du parement de la tour d'artillerie et de son glacis, côté sud. La disparition du parement, au centre, donne l'emprise de l'appentis de la maison.	p. 103
Fig. 97 : Déconstruction d'une plateforme accolée à l'appentis de la maison détruite.	p. 104
Fig. 98 : Emprise des latrines 3304 dans le parement de la tour. Les accroches de mortier gardent la trace des cloisons, et on aperçoit au-dessus le logement de la faïtière.	p. 105
Fig. 99 : Les vestiges de la tour d'artillerie après suppression de la terrasse XXe siècle qui y était accolée au sud-est.	p. 105
Fig. 100 : Plan de synthèse de la phase 1.	p. 108
Fig. 101 : Plan de synthèse de la phase 2.	p. 110
Fig. 102 : Courtine orientale M31 : principales reprises visibles depuis le sol.	p. 111
Fig. 103 : Renfort de la fondation de l'angle des courtines nord et est.	p. 112
Fig. 104 : Plan de synthèse de la phase 3.	p. 115
Fig. 105 : Plan de synthèse de la phase 4.	p. 117
Fig. 106 : Plan de synthèse de la phase 5.	p. 120
Fig. 107 : Céramiques de l'UH1	p. 132
Fig. 108 : Céramiques de l'UH2: US2514, 2530, 2584, 2585, 2586	p. 133
Fig. 109 : Céramiques de l'UH2: US 2543	p. 134
Fig. 110 : Céramiques de l'UH2: US 2543	p. 135
Fig. 111 : Céramiques des UH4, UH7 et UH8	p. 137
Fig. 112 : Céramiques de l'UH10 : US 3101, 3103, 3113, 3137, 3139, 3140	p. 138
Fig. 113 : Céramiques de l'UH10: US 3138.	p. 139
Fig. 114 : Inventaire du mobilier céramique	p. 140
Fig. 115 : Chausse-trappe de l'US 3138	p. 142
Fig. 116 : Eléments de plaques de brigandine, US 3138.	p. 143
Fig. 117 : Carreau d'arbalète de l'US 2066.	p. 144
Fig. 118 : Molette d'éperon de l'US 2301.	p. 144
Fig. 119 : Ardoise gravée, ébauche de tables de jeux, US 3137.	p. 145
Fig. 120 : Inventaire du mobilier non céramique.	p. 146
Fig. 121 : Diagramme stratigraphique de l'UH1	p. 159
Fig. 122 : Diagramme stratigraphique de l'UH2	p. 160
Fig. 123 : Diagramme stratigraphique des UH3, UH4 et UH6	p. 161
Fig. 124 : Diagramme stratigraphique de l'UH7	p. 162
Fig. 125 : Diagramme stratigraphique de l'UH8.	p. 163
Fig. 126 : Diagramme stratigraphique de l'UH10.	p. 164
Fig. 127 : Analyse radiocarbone de l'US 2073.	p. 166
Fig. 128 : Analyse radiocarbone de l'US 2222.	p. 167
Fig. 129 : Analyse radiocarbone de l'US 2079.	p. 168
Fig. 130 : Analyse radiocarbone de l'US 3107.	p. 169
Fig. 131 : Analyse radiocarbone de l'US 3108.	p. 170
Fig. 132 : Présentation générale des datations radiocarbones réalisées.	p. 171